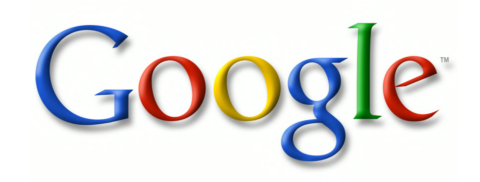
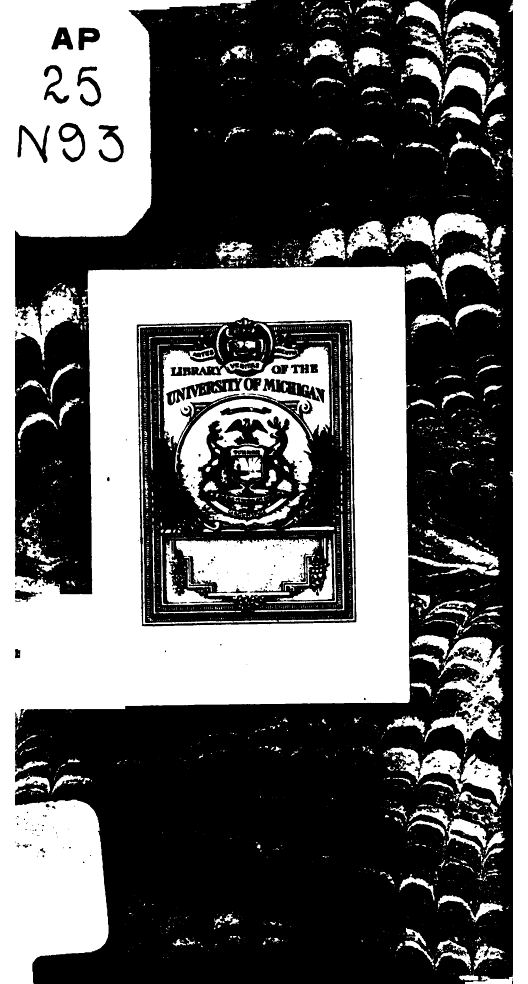



AP
25
N93
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1699.

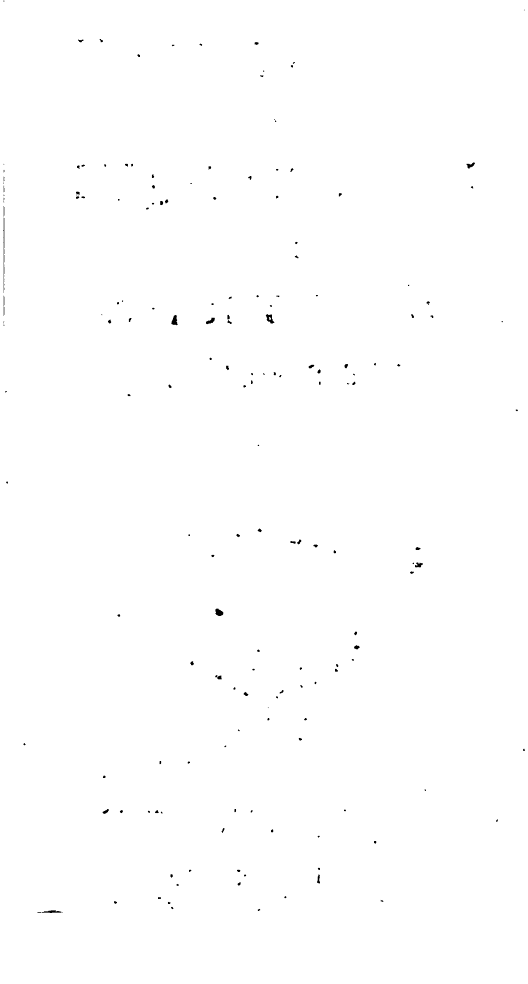
Par JAQUES BERNARD.

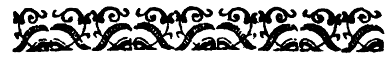


A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtfr.





NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1699.

ARTICLE I.

HISTOIRE DES CONCILES GENERAUX & *Assemblées tenuës en Orient & en Occident depuis le tems des Apôtres jusqu'au Concile de Trente; avec des Dissertations par raport aux Mœurs de l'Eglise Gallicane & du Royaume. Divisée en deux Parties.* A Paris, chez Maurice Villery. 1699. in 12. Tome I. pagg. 276. Tome II. pagg. 320. Et se trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

IL Y A deux choses principales dans cèt Ouvrage; la premiére est l'Histoire des Conciles Généraux & Assemblées tenuës en Orient & en Occident depuis les Apôtres jusqu'au Concile de Trente, & la seconde est l'examen de diverses Questions agitées par les Savans au sujet de ces Assemblées, avec quelques Dissertations qui concernent les Mœurs de l'Eglise Gallicane & du Royaume de France. Le Lecteur juge assez par la forme & la grosseur de ces Volumes, que l'Auteur doit traiter son sujet fort en abrégé; mais il est bon d'avertir, qu'il s'étend beaucoup moins sur l'Histoire même des Conciles, que sur celle des raisons, qui les ont fait convoquer, & sur les difficultez agitées à leur occasion.

I. LE premier Volume contient l'Histoire de tous les Conciles, que l'Eglise Romaine reconnoit pour Généraux, depuis l'Assemblée de Jerusalem, tenuë, selon le calcul de notre Auteur, l'année 34. de J. C. & dans laquelle les Apôtres élurent *Matthias* pour leur Collégue dans l'Apostolat, jusqu'au Concile de Constance tenu en 1415.

Après la mort des Apôtres, l'u
des Conciles, selon notre Auteur,
dans l'Eglise comme une Tradition
violable. Les premiers Conciles qu
remarque après le tems de ces prem
Ministres de l'Evangile, sont quelc
Conciles particuliers tenus en Afri
par S. *Cyprien*, au sujet du Baptême
Hérétiques. Cette question fut
miérement agitée en Orient, à l'oc
sion d'un Décret fait par quelques
vêques assemblez à Cogni en Lycao
Province de l'Asie Mineure, qui
toit que ni les Ordinations, ni le B
tême, &c. ni quelque action sacrée
ce fût, faite par des Hérétiques,
devoient être reçuës par l'Eglise
tholique. Cette opinion passa ens
d'Orient en Afrique, soûtenuë pren
rement par *Agrippien* Evêque de C
thage, & défenduë ensuite vigou
sement par S. Cyprien, *jaloux*, dit-
de la Tradition de son Eglise.

Il assembla trois Conciles consécu
vement pour ce sujet. Dans les d
premiers il fut résolu de ne point r
voir le Baptême des Hérétiques; a
quoi S. Cyprien écrivit une Lettre
Pape *Etienne*, pour l'informer d
qui s'étoit passé dans ces Assembl
Ce Pape répondit, que si quelcun

vient de quelque Héréſie à la Foi de l'Egliſe, rien ne doit être innové; mais qu'on doit garder la Tradition, & que cèt Hérétique doit être reçu par l'impoſition des mains, c'eſt-à-dire, par la pénitence.

Cette Lettre ne perſuada pas S. Cyprien, qui en écrivit une longue à *Jubaïen*, où il oppoſe la coutume ancienne de ſon Egliſe & un grand nombre de paſſages de l'Ecriture Sainte, à la Tradition, que le Pape Etienne alleguoit. Il y traite même un peu mal ce Pape; mais, dit notre Auteur, *il a toujours conſervé l'union de la charité, & a purgé par ſon martyre toute la paſſion que la chaleur de la diſpute lui a fait avoir contre Etienne.* Enſuite de la réponſe de ce Pape, S. Cyprien tint un troiſiême Concile à Carthage de 87. Evêques, où il fut encore défini que le Baptême conféré par un Hérétique ſeroit tenu pour nul. Il y a de ſavans Théologiens, qui croyent encore aujourdhui, que S. Cyprien & ceux de ſon parti raiſonnoient plus conſéquemment, que leurs Adverſaires; mais, quoi qu'il en ſoit, il paroit, ſelon notre Auteur, par le fragment d'une Epître de *Denis d'Alexandrie*, qui nous a été conſervée par *Euſébe*

sébe *, que l'opinion d'Etienne prévalut enfin, & que les Eglises d'Afrique se réunirent à celles de Rome.

Pour S. Cyprien, on ne lit pas qu'il soit revenu de son opinion ; mais si l'on en croit *S. Augustin*, dans son Epître 45. à *Vincent*, il y a apparence qu'il l'a fait, & que les Donatistes, qui vouloient s'apuyer du suffrage d'un si grand homme, pour autoriser leur opiniâtreté, ont suprimé sa revocation.

Avant ces Conciles d'Afrique, il s'en étoit tenu quelques-uns à Rome & à Carthage, contre les *Novatiens*, dont notre Auteur nous donne un petit abrégé. Dix ou douze ans après on tint deux Conciles à Antioche, contre *Paul de Samosate*, Evêque de cette même Ville, dont les opinions & l'histoire sont trop connuës pour s'y arrêter.

On dit que sous la Persécution de *Diocletien* & de *Maximien*, il se tint un Concile à Sinuesse dans la Campagne de Rome, contre le Pape *Marcellin* accusé d'avoir sacrifié aux Idoles : mais l'Auteur doute fort que ce Concile ait jamais été tenu : premiérement parce qu'il n'y a nulle apparence, que trois cens Evêques qu'on suppose avoir com-

* *Histoir. Eccles. Liv. VII. ch. 3.*

Posé ce Concile, ayent pû s'assembler pendant une persécution aussi rude que celle de Dioclétien. En second lieu *Eusébe* & *Théodoret* mettent Marcellin au nombre de ceux qui souffrirent le martyre durant cette persécution, sans nous parler de sa chute, qui étoit pourtant une circonstance très-considérable. Enfin *Petilien* un des Arcs-boutans des Donatistes, & grand Ennemi des Evêques de Rome, accusant un jour le Pape Marcellin du crime d'Idolatrie, S. Augustin déclara hardiment, que ce Pape n'étoit jamais tombé dans une telle erreur.

Dix-neuf Evêques s'assemblérent à Elvire en Galice, sous l'Empire de *Constance* & de *Galére*, pour régler la Discipline qu'on devoit observer à l'égard des *Laps*. On ne convient pas du tems de ce Concile. L'Auteur le met en 305. fondé sur ce que cette Assemblée ordonne que si quelcun a brisé les idoles, & a été tué dans l'action, il ne doit pas être mis au nombre des Martyrs. Or c'est ce qu'a fait S. *Eulalie*, Vierge d'Espagne, qui cracha même sur la face du Juge, & qui pourtant est honorée comme une Martyre dans toute l'Espagne. Il faut donc croire que ce Canon a été fait après l'action

l'action de cette Sainte, parce que s'il eut été fait auparavant, elle n'eut point été au nombre des Martyrs. Or il est constant que cette Sainte fut martyrisée en 303. ou 304. & par conséquent ce canon aura été fait en 305. ou plus tard. Il est même sûr, que les Péres de ce Concile ne le firent qu'à l'occasion du martyre de Sainte Eulalie, dont plusieurs Chrétiens imitoient imprudemment le zéle: Cette Assemblée a laissé des vestiges d'une Discipline fort austére ; ce qui fait que *Baronius* la rejette comme une Assemblée atteinte du Novatianisme ; mais notre Auteur entreprend de l'en disculper.

Le Concile d'Ancire, qui régla l'Autorité des Corévêques, fournit d'occasion à l'Auteur, d'expliquer ce que c'étoit que cette dignité, de parler de son origine, & du tems auquel elle fut abolie. Les Corévêques étoient des Evêques établis dans des bourgs ou des vilages, pour y faire les fonctions Episcopales dépendamment des Evêques de la Ville. L'origine des Corévêques vient, selon l'Auteur; de l'oisiveté & de la fainéantise des Evêques, qui étoient bien-aises de se décharger des fonctions Episcopales ; pour être plus souvent à la Cour des Princes.

Cèt abus fut cause qu'insensiblement les Corévêques devinrent véritablement Evêques, par l'exercice entier de toutes les fonctions Episcopales, qu'ils faisoient indépendemment. Par ce moyen les Siéges étoient longtems vacans, ce qui ne déplaisoit pas aux Princes, qui négligeant de procurer une promte élection, joüissoient cependant des revenus des Evêchez, qui étoient à pourvoir. Les Corévêques furent entiérement abolis en Orient au commencement du dixiême Siécle ; ils le furent aussi presque en même tems en Occident.

Aprés avoir parlé de quelques autres Assemblées Ecclésiastiques, l'Auteur vient à l'Histoire du premier Concile Général, qui est celui de Nicée, tenu aprés que la paix eut été renduë à l'Eglise sous l'Empire du Grand *Constantin*. Ce qui se passa dans ce Concile est si connu, qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter, aussi l'Auteur en expédie-t-il l'Histoire en quatre pages. Il n'est pas plus long sur le premier Concile de Constantinople, qui est le second général d'Orient, & sur celui d'Ephése tenu à l'occasion de l'Hérésie de *Nestorius*, qui est le troisiême général. Il remarque au sujet de cette

Hé-

Héréſie, que dans ſa naiſſance, il paroiſſoit plus d'ignorance dans Neſtorius que de malice; qu'il n'avoit jamais lû les Péres, & les maniéres dont ils expliquent que la Vierge eſt Mére de Dieu, & que pour les autres erreurs qu'on lui impute, il paroit par le témoignage de *Socrate*, que c'eſt injuſtement qu'on l'en accuſe. Que s'il a prétendu que la Vierge n'êſt pas Mére de Dieu, c'eſt de crainte qu'il ne fût obligé de croire, que le Verbe a pû ſouffrir, ce qui eſt un pur effet de ſon ignorance ſur la doctrine de la communication des Idiomes.

Le Concile de Chalcedoine, qui eſt le quatriême Concile général, tenu à cauſe de l'Héréſie d'*Eutyches*, qui confondoit les deux Natures en Jeſus-Chriſt, fournit d'occaſion à notre Auteur de faire l'Hiſtoire de cet ancien Héréſiarque, & de tout ce qui ſe paſſa à ſon occaſion avant & aprés ce Concile.

Le cinquiême Concile général fut tenu à Conſtantinople en 553. contre les *Acephales* ou *Eutychiens*, qui tâchoient de ruiner l'autorité du Concile de Chalcedoine, à cauſe des * *trois Chapitres*,

 qui

* *C'eſt-à-dire, les Ecrits de* Théodore *de Mopſueſte, ceux de* Théodoret *contre S.* Cyrille, *de la Lettre d'*Ibas *Evêque d'Edeſſe.*

qui y avoient été reçus. Et parce que la condamnation d'*Origéne* donna occasion à ces troubles, l'Auteur explique assez au long comment cette condamnation s'est faite tant en Orient qu'en Occident. Ce qui fait de la peine c'est que cèt ancien Docteur a eu dans le parti même Orthodoxe, ses Défenseurs aussi bien que ses Ennemis. Pour lever cette difficulté, l'Auteur distingue de deux sortes d'Origenistes; les uns favorisoient la personne d'Origéne & ses sentimens, en leur donnant un sens Orthodoxe, & tels étoient S. *Denis* d'Alexandrie, S. *Basile*, S. *Grégoire* de Nazianze, &c. D'autres défendoient la personne & les erreurs d'Origéne, dans le sens erroné, & en soutenant que ce n'étoit point des erreurs; on met dans ce rang *Eusébe* de Césarée, qui ne soutenoit la Doctrine de cèt Ancien Docteur touchant la Trinité, que parce qu'étant Arien, il la prenoit dans le sens que les paroles d'Origéne présentent d'abord à l'esprit, selon lesquels elle est Arienne. On met encore dans le même rang *Dydime* d'Alexandrie & *Rufin*.

Il y avoit d'une autre sorte de gens, & S. *Chrysostome* étoit de ce nombre, qui sans s'intéresser ni à la per-

personne, ni aux sentimens d'Origéne, faisoient difficulté de le condamner; parce que la coutume de condamner une personne après sa mort n'étoit pas encore en usage en ce tems-là.

L'Auteur résout trois principales Questions au sujet du cinquième Concile général. 1. Si l'Eglise peut condamner quelque personne après sa mort. 2. Comment on peut concilier le cinquième Concile avec celui de Chalcedoine, puis que l'un a condamné la Lettre d'*Ibas* que l'autre a aprouvée. 3. Et enfin comment excuser l'inconstance & la légéreté du Pape *Vigile* au sujet des trois Chapitres. Sur la premiére Question, l'Auteur est pour l'affirmative; déterminé par l'autorité du cinquième Concile, avoüant que sans cela, la Question seroit difficile à résoudre, y ayant de fortes raisons pour & contre.

Il répond à la seconde; premiérement, que quand les Péres du Concile de Chalcedoine ont déclaré la Lettre d'Ibas orthodoxe, ils n'ont pas tant examiné les termes dans lesquels cette Lettre étoit conçuë, que le sens que cet Evêque lui donnoit: en second lieu, qu'il ne faut pas prendre les interlocutions de quelques Evêques d'un Conci-

le pour la définition de toute l'Assemblée ; & que, par conséquent, quoi que quelques Evêques ayent déclaré Ibas innocent par la lecture de sa Lettre, ce n'est pas à dire qu'il faille attribuer ce jugement à tout le Concile, qui ne le justifia, qu'aprés qu'il eut condamné Nestorius & sa doctrine, qu'il avoit défenduë dans sa Lettre.

Avant que de répondre à la troisiéme Question, qui est de justifier l'inconstance du Pape Vigile, l'Auteur nous fait l'Histoire de ce Pape, qui est toute propre à en faire concevoir une trés-méchante opinion, & qui montre qu'il a été longtems schismatique ; d'où l'on peut conclurre, qu'il ne faut pas tirer en conséquence tout ce qu'il a fait, avant que par la mort de *Sylvestre* son Compétiteur, il fût devenu Pape légitime : que s'il s'opposa depuis à la condamnation des trois Chapitres, ce fut par le désir qu'il avoit de maintenir le Concile de Chalcédoine, dont il prévoyoit la ruine, si les trois Chapitres étoient condamnez, & parce qu'ignorant la langue Grecque, il ne reconnut que tard les erreurs des écrits, qui avoient été condamnez dans le cinquiême Concile.

Le Sixiéme Concile Général d'Orient fut

fut tenu à Constantinople en 680. contre l'Héréfie des *Monothélites*, qui étoit un rejetton de celle des Eutychiens. On demande à cette occasion si les Actes de ce Concile ont été falsifiez, comme le prétendent ceux qui ne veulent pas que le Pape *Honorius* y aît été condamné. Notre Auteur en soutient la vérité par des raisons, qui paroissent sans replique.

Le Septième Concile Général d'Orient, selon le calcul de notre Auteur, est le second de Nicée tenu en 787. où le culte des Images fut établi. On trouve ici des remarques considérables au sujet de ce Concile.

1. L'Auteur nous aprend, que ce qu'il nomme l'*Héréfie des Iconoclastes* n'a pas commencé par l'Empereur *Leon* Isaurien; puis qu'elle avoit été avancée près de deux cens ans auparavant par *Xenaïas*, qui après avoir été fait Evêque d'Heliopolis en Syrie, voulut abolir les images dans son Eglise. * Il enseignoit qu'il ne faloit point avoir d'images ni de notre Seigneur, ni des Saints: *mais*, ajoute notre Auteur, *le blasphême de ce malheureux n'eut point de suite*, *le culte des*

* *en* 470.

des Images ne fut ouvertement combattu, que sous Leon Isaurien.

2. En second lieu notre Auteur soutient, contre les Partisans de la Cour de Rome, que le Pape *Grégoire II.* qui excommunia l'Empereur Leon, ne défendit point aux Romains & à tout le reste de l'Italie de lui payer le tribut qui lui étoit dû, & que l'usurpation de ce pouvoir n'a eu aucun exemple avant *Grégoire VII.* qui vivoit dans l'onziême Siécle, & qui est le premier, qui aît ouvert le chemin à ses Successeurs d'entreprendre sur le temporel des Rois.

3. A l'égard des Images, l'Auteur avoüe, qu'il y a grande apparence, que dans les trois premiers Siécles, il n'y en avoit point d'élevées dans les Eglises, ni dans les Oratoires des Fidéles; puis que si elles eussent été *en usage dans ce tems-là, les Péres n'auroient pas reproché aux Payens l'adoration de leurs Idoles insensibles & inanimées; ou du moins les Payens se fussent défendus, en objectant aux Péres leurs Images: parce que, quoi qu'il y aît de la différence entre le culte que les Catholiques rendent aux Images, & celui que les Payens rendent aux Idoles; néanmoins il semble, qu'ils conviennent les uns a-*

vec les autres dans le culte extérieur que les uns rendent aux Images, & les autres aux Idoles. Les Juifs même n'ont point reproché leurs Images aux Chrétiens, dans les trois premiers Siécles, & l'on fait cependant combien ils les avoient en horreur.

4. Mais il est certain que les Images furent en usage dès le quatriéme Siécle, c'est-à-dire, selon l'Auteur, après que l'Idolatrie fut ruinée, & que les Chrétiens furent suffisamment affermis dans le culte du vrai Dieu. On ne doit pas croire pourtant qu'elles ayent été honorées par les Fidéles, dès le moment que leur usage fut établi: elles ne furent envisagées que comme utiles à l'instruction des Ignorans jusqu'au septiéme Siécle. Saint *Grégoire*, qui vivoit à la fin du sixiéme, reprend *Serenus* Evêque de Marseille d'avoir fait abattre les Images, sous prétexte qu'il n'étoit pas permis de les adorer; parce que, quoique les Fidéles ne dussent leur rendre aucun honneur, ils en auroient retiré néanmoins un grand avantage, c'est-à-dire, une idée grossiére de l'Histoire de la vie des Saints qu'elles représentent. Il exhorte donc cèt Evêque de rétablir les Images: mais

mais d'en * défendre l'adoration. *Il est certain*, dit notre Auteur, *que le mot d'adorer dans S. Grégoire, se doit entendre de toute sorte d'adoration, d'honneur, & de respect, selon l'usage de ce tems-là.*

Le second Concile de Nicée, qui raporte en très-grand nombre les autoritez tirées des Péres pour les Images, n'en cite pas une des trois premiers Siécles; & presque tous les passages, qui y sont raportez, des Siécles suivans, ne montrent pas le culte; mais seulement l'usage des Images pour l'instruction des foibles & des ignorans.

5. Quoi que cèt usage aît été introduit dans l'Eglise dès le quatriême Siécle, l'Auteur ne croit pas néanmoins qu'il l'aît été d'abord dans toutes les Eglises, pour des raisons particuliéres, dont les Evêques ont pû disposer. C'est ainsi qu'il répond au fameux passage de S. *Epiphane* contre les Images. Il ne conteste point la vérité de la Lettre dont il est tiré, mais il croit que ce Saint, ne jugeoit pas à propos, pour des raisons parti-

* *Adorare verò Imagines omnibus modis veta.*

ticuliéres, de permettre en son tem
qu'on se servît des Images; peut-êt
parce qu'il y avoit encore quelque da
ger d'Idolatrie.

6. Quant à l'usage des Images de
Divinité, comme du Pére Eternel so
la figure humaine, tel qu'il est aujou
dhui dans les Eglises, l'Auteur avoi
qu'il *est contraire à toute la Tradition*
que *c'est un abus, qui s'y tolere comm*
un moindre mal, pour en éviter un pl
grand, qui seroit le scandale; & il pro
ve cette vérité par le témoignage
Justin Martyr, de *Lactance*, d'*Eusèl*
de S. *Augustin*, du Pape *Grégoire*
de Saint *Germain* Patriarche de Co
stantinople, du second Concile de N
cée tenu pour les Images, & de *T*
stat.

Ce Concile détermina qu'on peut ho
norer les Images par toutes sortes
marques extérieures de respect, no
pas absolument en elles-mêmes; pu
qu'étant inanimées, elles n'ont aucu
qualité, qui soit capable d'attirer
respect, comme en ont les hommes
les Anges; mais uniquement par r
port aux Originaux qu'elles représe
tent. L'Auteur tâche de répondre au
principales raisons qu'on a allégué
contre cette définition.

E

. En répondant au Canon 36. du Concile d'Elvire, il dit entr'autres choses, que le culte des Images est de soi indifférent, & n'est pas absolument nécessaire au salut; que par conséquent la Religion a pû être sans le culte des Images, & sans les Images même. Que ce n'est qu'un point de Discipline, sur lequel l'Église peut faire des loix qui obligent tous les Catholiques.

7. Le Concile de Francfort a toujours fait beaucoup de peine aux Défenseurs des Images, car, comme l'avoüe notre Auteur, celui de Nicée y reçut une rude atteinte, puisque tout ce qu'il avoit avancé & défini en faveur des Images, y fut refuté mot à mot. La doctrine du Concile de Francfort fut confirmée par quatre Livres, qu'on apelle *Carolins*, soit parce qu'ils ont été composez par *Charlemagne*, sous lequel ce Concile fut tenu, soit, peut-être, parce qu'ils furent écrits par son ordre. Il se tint une Assemblée à Paris en 824. composée des Evêques de cinq ou six Provinces, qui défendit aussi de rendre aucun culte aux Images. L'Auteur s'efforce de concilier tout cela, du mieux qu'il est possible. Il dit donc premièrement que le Concile de Francfort condamne, par u-

ne

ne erreur de fait, ce qui n'a jamais été défini dans celui de Nicée, c'est qu'on doit rendre aux Images un culte, non seulement relatif ; mais même absolu. En second lieu, qu'il faut distinguer deux choses dans la décision du Concile de Nicée, le droit & le fait ; le droit, c'est-à-dire, qu'on puisse adorer les Images, regarde le dogme, & on ne le peut contester, selon l'Auteur, sans en même tems se déclarer hérétique. La question de fait, si l'on doit effectivement honorer les Images ou ne les pas honorer, apartient à la Discipline, & la résistance qu'un homme y feroit ne le rendroit pas hérétique ; mais tout au plus schismatique. Les Péres de Francfort n'ont point touché à la question de droit, ils n'ont regardé que la question de fait. Or comme les affaires de Discipline changent selon les différentes mœurs & les différens usages des lieux, les Péres de Francfort ont pû défendre une pratique, que ceux de Nicée avoient établie. Voila quelques unes des réponses de l'Auteur ; de la solidité desquelles tout Lecteur sans préjugé & intelligent pourra facilement juger, sans le secours de nos réfléxions.

Le huitiéme & dernier Concile géné-

néral d'Orient fut tenu à Constantinople contre * *Photius* en 869.

Après avoir donné l'Histoire des Conciles Généraux d'Orient, l'Auteur passe à ceux d'Occident, sur lesquels nous nous arrêterons peu, de peur de trop alonger cèt Article.

Le premier Concile Général d'Occident, selon l'Auteur, est celui de Latran tenu en 1122. contre les *Investitures*. Le second fut tenu dans le même lieu en 1139. contre le Schisme d'*Anaclet II.* Le troisiême en 1179. pour remédier au Schisme qui arrive ordinairement dans l'élection d'un Pape par la brigue & la cabale des Cardinaux, & pour extirper ce qu'on appelloit l'Hérésie des *Vaudois* & des *Albigeois*. Ce fut dans ce Concile, qu'on détermina que celui qui auroit les deux tiers des suffrages des Cardinaux seroit le Pape légitime.

Le quatriême Concile Général d'Occident fut tenu à Rome en 1215. Ceux qui soûtiennent l'autorité des Papes sur le temporel des Rois, s'apuyent sur les décisions de ce Concile; l'Auteur avoüe que leur argument est très-difficile, & qu'on n'y répond qu'avec peine.

* *Elu Patriarche de Constantinople.*

ne. En effet ce Concile fut assemblé principalement, pour y disposer des terres dont le Comte de *Toulouse* avoit été chassé, pour avoir soutenu les Albigeois. Il paroit par le Canon troisiême que le Comte fut effectivement privé de ses terres, par l'autorité de ce Concile ; & que les Rois même & tous les Souverains furent menacez d'être déposez, s'ils ne tenoient la main à l'exécution de ce Canon. Ce même Concile ordonne que si un Seigneur temporel requis & averti par l'Eglise de purger sa terre des Hérétiques, néglige de le faire, qu'il soit excommunié ; & si nonobstant l'excommunication il persiste dans l'opiniâtreté, qu'il soit déféré au Pape, afin que dès le moment il déclare ses Vassaux exemts du serment de fidélité ; & ce qui est de plus fort, c'est que le même Concile envelope dans la même sentence de condamnation ceux qui n'ont point de principaux Seigneurs au dessus d'eux, c'est-à-dire, les Rois, comme l'expliquent les Partisans de Rome, *eadem nihilominus lege servata circa eos qui non habent Dominos principales.*

L'Auteur répond 1. que les Souverains ne sont point compris sous le nom de ceux qui n'ont point de principaux Sei-

Seigneurs au dessus d'eux. 2. Que les clauses générales qui se rencontrent dans les Loix pénales, ne doivent point être restraintes à de certaines personnes en particulier, à moins qu'elles n'y soient nommément exprimées, ce qui ne se rencontre point ici. 3. Que quand l'Eglise publie des Loix pénales temporelles, elle déclare plutôt ce que les Princes Laïcs peuvent faire contre les hérétiques, qu'elle ne fait elle-même les Loix. 4. Et cette réponse paroit la meilleure, que ce Canon n'a pas été fait par l'aprobation du Concile, parce que la forme ordinaire des Canons, *sacro approbante Concilio*, y manque. 5. Et qu'enfin, il faut compter ce Canon, parmi les Chapitres, que *Matthieu Paris* raporte avoir paru fâcheux & rudes à plusieurs de ceux qui composoient ce Concile.

Mais après tout, ce qu'on peut dire de meilleur sur ce sujet, & que l'Auteur n'oublie pas, c'est que l'Autorité des Rois est établie dans l'Ecriture indépendemment de l'Eglise, d'où il est facile de conclurre que tous les Conciles du Monde ne peuvent lui donner d'atteinte. L'Auteur prouve cette même verité par le témoignage de divers anciens Docteurs de l'Eglise; & il refute

refute les raisons que Grégoire VII. allégua autrefois, pour prouver qu'il avoit eu le droit de déposer l'Empereur *Henri IV.*

Le cinquiême Concile d'Occident fut tenu à Lyon en 1245. au sujet de l'Empereur *Frederic II.* Le sixiême fut tenu au même lieu en 1274. sur le Schisme des Grecs avec les Latins. Le septiême à Vienne en 1311. au sujet des Templiers; sur la condamnation desquels l'Auteur avoüe qu'il y a tant de choses à dire de part & d'autre, que le plus sûr est d'en laisser le jugement à Dieu, qui sait seul ce qui en est.

Le huitiême est celui de Constance tenu en 1415. pour remédier au Schisme de l'Eglise. L'Auteur justifie, à cette occasion, l'Eglise Gallicane, qui se sépara de l'obéïssance duë à *Urbain VI.* pour s'attacher à *Clement VII.* Il prétend que cette Assemblée ne viola point la foi, qu'il avoit donnée à *Jerôme* de Prague, parce que ce prétendu Hérétique avoit renoncé lui-même à la parole qu'il avoit donnée au Concile de ne plus retomber dans les erreurs dont il avoit fait abjuration. Il croit aussi qu'on ne peut point assurer, que ce Concile ait défini si l'on doit

tenir sa parole donnée aux Hérétiques ou non.

II. * L'HISTOIRE du Concile de Bâle, qui commença en 1431. suit celle du Concile de Constance. L'Auteur traite trois choses principales sur ce sujet. 1. L'Histoire du Concile même. 2. L'Histoire & la Fortune de la *Pragmatique Sanction* jusqu'à *François I.* 3. L'Autorité des Conciles de Constance & de Bâle. Il est fort long sur ces trois Articles. A l'égard du premier il explique tout de suite ce qui se passa dans le Concile de Bâle Session par Session, & défend partout cette Assemblée contre les attentats du Pape Eugéne, qui ne négligea rien pour la dissoudre, parce qu'on y prenoit diverses conclusions contraires à ses intérêts, qu'on y établissoit fortement la supériorité du Concile sur les Papes, & qu'on y travailloit sincérement à la Réformation de l'Eglise dans le Chef & dans les Membres.

Ce Concile décida que l'opinion de la Conception immaculée de la Sainte Vierge étoit une opinion pieuse, conforme au service de l'Eglise, à la Foi Ca-

* *C'est ici où commence le second Tome.*

Catholique, à la droite raiſon, & à l'Ecriture Sainte. A l'occaſion de ce Décret notre Auteur fait l'Hiſtoire des démêlez qu'il y a eu en France au ſujet de cette opinion, & des Diſputes des Cordeliers & des Dominicains ſur la même queſtion. La Faculté de Théologie de Paris ne reçoit point de Docteur & de Bachelier, qu'il ne jure qu'il ſoûtiendra la conception immaculée de la Vierge. Nonobſtant tout cela, on s'en tient aujourdhui à l'*Extravagante* de *Sixte IV*. qui a laiſſé la queſtion indéfinie, & défend de traiter d'Hérétiques ceux qui nieroient que la Vierge aît été conçuë ſans péché.

En faiſant l'Hiſtoire de la *Pragmatique*, l'Auteur explique la maniére dont ſe faiſoient autrefois les Elections des Evêques, & les changemens qui ſont arrivez dans l'Egliſe à cèt égard. Il raporte toutes les diverſes avantures de la Pragmatique en France, juſques à ce qu'elle fut entiérement abolie par le Concordat conclu entre *François I.* & le Pape *Leon X.* Il n'oublie pas les oppoſitions que trouva ce Prince dans ſon Royaume à y faire publier le Concordat, & il paroit par toute cette Hiſtoire que l'Auteur a grand regret à l'abolition de la Pragmatique.

M 2 On

On ne trouve point ici l'Histoire du Concile de Trente, sans doute parce qu'il n'est pas reconnu en France pour Concile œcuménique: mais on y voit les Articles qui semblent préjudicier à la Justice Royale & aux libertez de l'Eglise Gallicane. Ils sont extraits du Regître de l'Assemblée tenuë à Paris sous le nom d'États au mois d'Avril de 1593.

L'Auteur traite après cela du Célibat des Prêtres, & du Mariage selon les Loix de France. Ces deux Dissertations contiennent diverses choses assez curieuses; mais sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas, parce qu'il est tems de finir cêt Article.

ARTICLE II.

NOUVELLE METHODE DE GEOGRAPHIE HISTORIQUE, *pour aprendre facilement & retenir longtems la Géographie moderne & l'ancienne, le Gouvernement des Etats; les Intérêts des Princes, leurs Généalogies*, &c. A Paris de l'Imprimerie d'Antoine Lambin. 1697. in-fol. Et se trouve à Amsterdam, chez De Lorme.

QUOI

QUOI QU'IL y ait déja quelque tems que ce Livre paroit, il est encore si peu connu hors de France, qu'on se persuade que ce sera faire plaisir à bien des Lecteurs, de leur aprendre ce qu'il contient. Il paroit que le but principal de M. l'Abbé de *Dangeau*, Auteur de ce Livre, a été de remédier au défaut général qui se rencontre dans les Cartes de Géographie, & dans les Tables Chronologiques, Généalogiques & Historiques, dont on se sert ordinairement. Ce défaut consiste en ce qu'elles sont presque toutes si chargées d'un nombre infini de choses différentes, qu'on s'y égare presque infailliblement, quand on y veut chercher quelque chose; surtout quand on ne sait pas bien précisément l'endroit où l'on doit la trouver: ce défaut est encore plus sensible à l'égard de ceux qui veulent aprendre la Géographie ou l'Histoire, & qui se brouillent infailliblement, par ce nombre infini d'objets qui se présentent à eux, & dont la plûpart leur sont encore inconnus. Voulant s'attacher, par exemple, à étudier la Carte de France, & s'apliquer d'abord, pour aller par ordre, à en connoitre les confins & les

Provinces, ils voyent en même tems, sans pouvoir s'en empêcher, le nom des riviéres, des montagnes, & des moindres petites Villes, ce qui confond leurs idées, & les empêche de rien retenir.

Pour remédier à un défaut si capital, & reconnu généralement par tous ceux qui ont apris ces Sciences, ou qui les ont voulu enseigner aux autres, chaque Carte de notre Auteur ne contient qu'autant d'objets qu'on en peut aprendre à la fois. Pour pouvoir être plus utiles, elles sont disposées en sorte, qu'après avoir apris quelque chose dans une Carte, on en trouve ensuite une toute semblable pour l'enluminure, pour la division des Pays, pour le cours des riviéres, pour la position des Villes &c. mais on n'y trouve plus de noms, afin que celui qui a apris quelque chose dans une Carte où il y avoit des noms, puisse le repeter dans celle où il n'y a rien d'écrit, & reconnoitre s'il le sait bien, ou se l'imprimer mieux dans l'imagination, s'il ne le sait que médiocrement. L'Auteur apelle ces sortes de Cartes, où il n'y a rien d'écrit, des *Cartes de repetition.* C'est dans la même vuë qu'il a fait ses Cartes de sorte, que dans celles qui

ſuivent, on voit tout ce qui eſt néceſſaire, pour ſe ſouvenir de tout ce qu'on a apris dans les précédentes. Il y a, par exemple, une Carte pour les Riviéres de France; mais on y voit en même tems les ponctuations qui marquent les confins de ce Royaume & la figure des Provinces, avec les poſitions des villes Capitales, qu'on a vuës dans les Cartes précédentes.

L'Auteur a ſuivi la même Méthode dans les Tables ſoit Chronologiques ſoit Généalogiques. Car, comme dans les Cartes, il fait voir d'abord les Confins, & qu'il vient enſuite aux Provinces avant que de montrer les Villes & les riviéres: de même dans les Tables Généalogiques, par exemple, de la troiſiéme Race des Rois de France; il en donne d'abord une idée générale; il en fait voir l'origine, le commencement de ſa grandeur, & les Chefs des principales branches qui ont poſſedé la Couronne; il fait connoitre enſuite tous les Princes qui ont régné, ceux qui ont fait des conquêtes; puis les Princes cadets qui ont commencé des branches, qui n'ont pas régné; avant que de faire connoitre plus en detail tous les Princes qui en ſont ſortis, & ceux qui vivent préſentement.

Dans les Tables Chronologiques tout de même, il y en a où l'on voit les commencemens & les principales révolutions des Etats, avant que d'en venir à un détail plus curieux pour les événemens.

Pour ce qui regarde ce détail; il ne sauroit guéres être plus particulier ni plus exact. A l'égard de la Géographie, par exemple; dans les Cartes de France, on marque d'abord les confins, ensuite, les Provinces, les Villes Capitales; la subdivision de quelques Provinces, les Villes Capitales de ces Pays subdivisez; les six grandes Riviéres qui se jettent dans la mer, avec les principales Villes qui sont dessus; les autres riviéres considérables qui se jettent aussi dans la mer, avec leurs villes; les petites riviéres qui se jettent dans les grandes avec leurs Villes; les Archevêchez & Evêchez qu'il y a dans chaque Province en diverses Cartes, dans lesquelles on voit tous les Evêchez qui sont suffragans de châque Archevêché distinguez par des marques particuliéres, qui font voir d'un coup d'œil l'étenduë de ces Archevêchez; les différens droits par lesquels le Roi nomme aux Evêchez du Royaume; de quelle maniére le Pape & le Roi font un

un Evêque, & les changemens arrivez dans l'élection des Evêques; comment se tiennent les Assemblées du Clergé & l'Histoire de leur établissement, &c. Il y a de même des Cartes particulières pour les Parlemens & pour les Conseils jugeant sans appel; pour les Présidiaux du Royaume, où l'on voit en quelle Province ils sont & de quels Parlemens ils dépendent; pour les Bailliages & Senéchaussées; pour les Généralitez & les Elections; pour les Cours des Aides; pour les Chambres des Comptes; pour les Intendances; pour les Duchez & Pairies; pour les Principautez; pour les Gouvernemens des Provinces; pour les Lieutenances générales; pour les Lieutenances de Roi; pour les principaux Gouvernemens de Places; pour les Secretaires d'Etat & leurs Départemens; pour distinguer les Pays de coutume de ceux où l'on suit le droit écrit; pour les Eaux & Forêts; les Gabelles; les Monnoyes; les Aides; les cinq Grosses Fermes; la Marine; les Etats Généraux; les Domaines; les Ordres Religieux; les Universitez & Académies. Le détail des Tables Généalogiques, & Historiques n'est pas moins grand que celui des Cartes de Géographie; & tout cela est si bien di-

ftingué, qu'on ne voit dans le même tems que ce qu'on doit voir, fans être troublé par des objets étrangers.

M. l'Abbé de Dangeau promet d'entrer dans le même détail pour les † Provinces particuliéres, tant à l'égard de la Géographie que de l'Hiftoire; car il eft bon d'avertir, que ce premier Tome ne contient que ce qui concerne la France en général. A l'égard des Provinces, il fera connoitre pour l'Eglife, la divifion des Evêchez en Archidiaconez, Archiprêtrez & Doyenez Ruraux, toutes les Paroiffes de châque Doyené, tous les Bénéfices de nomination Royale, tous les Prieurez & les Chapitres, l'Etat des Chapitres des Cathédrales, les Maifons de Campagne des Evêques. Pour la Juftice, l'étendue de châque Préfidial, de châque Bailliage, & de châque Senéchauffée, leurs différens Sieges, les petites Juftices Royales, & les Seigneuriales; toutes les Paroiffes, qui font dans chacune de ces Juftices. Tout de même à l'égard des Elections & des Greniers à Sel, toutes les Paroiffes de leur reffort. Dans les Pays d'Etats, il fera connoitre

† *Il parle de ce Travail, comme étant déja fait: mais il n'eft pas encore parvenu jufqu'à nous.*

noitre les Ecclésiastiques, les Seigneurs & les Villes, qui ont droit d'y entrer & d'y envoyer. Il marquera ensuite tout ce qu'il y a de curieux dans châque Pays ; comme les Lieux célébres par la dévotion des Peuples ; les belles Maisons ; les Riviéres navigables ; les ponts sur les Riviéres ; les denrées que chaque Province fournit aux Pays étrangers ou aux autres Provinces du Royaume ; les Manufactures, qui s'y font ; les restes d'antiquité, qui s'y trouvent ; les lieux célébres par quelque événement remarquable. Il joindra à ces Cartes particuliéres quelques plans des principales Villes, avec quelques desseins des principaux monumens, & quelque Plan de la tenuë des Etats des Provinces.

On peut bien juger que tant de choses différentes ne peuvent être comprises dans de simples Cartes, si elles n'étoient accompagnées d'une explication, qui supplée en même tems à ce qui ne peut être exprimé dans les Cartes. C'est aussi ce à quoi l'Auteur ne manque pas ; la plûpart de ces Cartes sont accompagnées de marges, qui y sont attachées, qui en font connoitre l'usage, & qui expliquent diverses choses, qu'on n'a pu marquer sur les Cartes. Ces Marges sont surtout nécessai-

res, à ceux qui se serviront de cêt Ouvrage pour enseigner les autres. L'Auteur leur conseille de les lire en leur particulier, afin de n'en dire à leurs Ecoliers, que ce qu'ils croiront leur convenir. La Carte, par exemple, qui est pour les Parlemens & pour les Conseils jugeant sans appel, est accompagnée de deux Marges. L'une fait connoitre de quelle maniére la Justice se rend dans ces Compagnies, leur Autorité, leurs Prérogatives, &c. L'autre parle de l'établissement des Parlemens en général, de la Création de châcun en particulier, & des changemens, qui y sont arrivez.

L'Auteur promet aussi des Cartes Historiques tant pour l'Histoire Ancienne, que pour la Moderne; & des Cartes de Géographie ancienne, qui seront faites en sorte qu'on y verra très-exactement le raport de l'Ancien avec le Moderne; parce que l'ancien y est bâti sur le moderne; & que quoi qu'elles soient destinées à faire connoitre comment les choses étoient autrefois, il ne laisse pas d'y marquer les divisions des Provinces, comme elles sont aujourdhui, & les principales Villes, qui subsistent à présent; & afin que cela ne se confonde pas avec les points,

les traits, & l'écriture, qui marquent les choses anciennes; le moderne est tracé fort légérement, & l'ancien est gravé beaucoup plus fort; de sorte qu'on voit d'une seule vuë l'ancien & le moderne, sans les confondre; l'étenduë des Provinces anciennes, & la situation des Villes qui y étoient autrefois, & en même tems l'étenduë des Provinces d'aujourdhui, & la position des principales Villes qu'il y a présentement. On y voit, par exemple, que ce qui se nommoit *Aquitania* du tems de *César*, comprenoit ce qu'on appelle aujourdhui le Bearn & la Basse Navarre, avec la partie de la Guienne, qui est entre la Garonne, les Pyrenées, & l'Ocean. On voit de même, que ce qui se nommoit *tertia Lugdunensis* du tems de *Constantin*, comprenoit les Pays, qu'on nomme aujourdhui Touraine, Anjou, Maine, & Bretagne. Il n'y a que ceux qui savent par expérience la peine qu'on a de connoitre ces raports dans les Cartes faites jusqu'ici pour la Géographie ancienne, qui puissent bien sentir l'utilité de ce nouveau dessein. On verra dans les autres Volumes, des Cartes Géographiques, des Tables Généalogiques & des Tables Chronologiques de toutes les par-
 ties

ties tant du Monde, que de l'Europe. Nous pourrons lors que la suite de cêt Ouvrage parviendra jusques à nous, parler un peu plus particuliérement de la Méthode de l'Auteur, pour ce qui concerne l'Histoire.

ARTICLE III.

HISTOIRE DU MARECHAL DE BOUCICAUT, *Grand Connétable de l'Empire de Constantinople, Gouverneur pour le Roi de l'Etat de Gennes, & des Provinces de Guienne & de Languedoc. Contenant les Evénemens les plus singuliers du Régne de Charles VI. L'Abrégé de l'Histoire du Grand Schisme d'Occident, & ce qui s'est fait de plus remarquable dans l'Europe & partie de l'Asie depuis l'an* 1378. *jusqu'à* 1415. Suivant la Copie de Paris. A la Haye, chez Loüis & Henri van Dole. 1699. in 12. pagg. 283.

On avoit déja une Histoire du Maréchal de *Boucicaut*, écrite par un Auteur, qui étoit à son service & qui la lui dédia, & publiée par Monsieur

sieur *Geofroi*; mais celui qui vient de nous en donner une nouvelle, nous assure que la premiére est fort imparfaite, & que, si l'on en ôte quelque verbiage, elle ne contient que les faits, qui se voyent dans l'Histoire du Moine Anonyme de S. *Denis*, dont la traduction nous a été donnée par feu M. *le Laboureur*, & dans les autres Historiens de ce tems-là.

Le Maréchal de Boucicaut, qui fait le sujet de cette Histoire, s'apelloit *Jean le Maingre*, & étoit fils de *Jean le Maingre*, dit, *Boucicaut*, surnommé *le Brave*, Maréchal de France, & de *Fleurie de Linier Dame d'Escoublean*, & de la Bretiniére. Le Roi *Charles V.* le fit venir à la Cour, & le mit auprès du Dauphin son fils en qualité d'enfant d'honneur. Il fit * sa premiére campagne à l'âge de douze ans, sous le Duc de *Bourbon* Protecteur de sa Famille, qui alloit en Normandie à la tête d'une Armée s'assûrer des Places que le Roi de Navarre, convaincu de plusieurs crimes de Léze Majesté, possedoit dans cette Province. Les Généraux donnérent de grands éloges à sa valeur naissante, qui n'empêcherent pas que le Roi ne lui ôtât les armes

&

* *en* 1378.

& ne le remit auprès du Dauphin, où il passa encore deux ans. Au bout de ces deux ans il fut renvoyé au Duc de Bourbon, qui s'opposoit aux ravages, que le Duc de *Bouquinkam* faisoit dans quelques Provinces du Royaume. Il se distingua fort durant cette campagne, & s'aquit l'estime du Roi & du Dauphin. Il suivit le Maréchal de *Sancerre* envoyé en Guienne pour reprendre une Place forte, que les Anglois y avoient surprise, & ce Maréchal en fut si content, qu'il ne put s'empêcher de dire, *que le jeune Boucicaut seroit un jour un des premiers Capitaines de son tems.* Il avoit le cœur grand & noble, & l'ame élevée. Il étoit d'une humeur douce, franche, & libérale, parloit & rioit peu, avoit l'air grave, & les maniéres sérieuses; aimoit la propreté, mais haïssoit le faste & l'orgueil. Il étoit très-bien venu près des Dames; il en aima une des plus charmantes qui fussent dans le Royaume, & lui en donna toutes les marques usitées dans ce tems-là; c'est-à-dire, qu'il combattit dans les tournois & courut dans les lices à son honneur. Ce fut cette passion qui lui fit composer des *Rondeaux*, des *Virelais*, des *Balades*, & plusieurs autres Ouvrages en vers, qui lui méri-

térent l'eſtime des gens de bon goût. Il épouſa la perſonne qu'il aimoit, qui étoit *Antoinette de Turenne*, fille Ainée de *Raimond* Vicomte de Turenne, &c. & d'*Eleonor de Comminge*, & qui le préfera à *Charles d'Anjou* Prince du Sang. Il n'en eut qu'un ſeul Fils, qui mourut jeune avant ſa Mére, & long-tems avant ſon Pére.

* *Charles VI.* étant parvenu à la Couronne, commença ſon Régne en faiſant la guerre aux Flamands, qui s'étoient ſoulevez contre leur Comte; le jeune Boucicaut l'y accompagna, & eut beaucoup de part à la Victoire de *Roſebeque*. La paix étant rétablie par la réduction des Flamands à leur devoir, Boucicaut alla chercher de l'occupation en Pruſſe, où les Chevaliers de l'*Ordre Teutonique* étoient vivement preſſez par les Pruſſiens & par les Peuples de Lithuanie leurs Alliez. Il rendit des ſervices importans à cèt Ordre, & retourna prendre ſon quartier d'hiver à Paris. Il ſe trouva à † la paix de Boulogne, aprés laquelle il reprit le chemin de Pruſſe, où il ſe ſignala à ſon ordinaire, & n'en revint qu'au commencement de l'hiver.

* Les

* *en* 1381.
† *en* 1384.

* Les Anglois ayant rompu la Paix, le Duc de Bourbon eut ordre de les en punir, & Boucicaut l'accompagna dans cette expédition. Il fut le premier qui planta une échelle devant les Murailles de Mauleon, & qui étant monté au haut l'épée à la main, contribua le plus à la prise de cette Ville. Le Duc retournant à la Cour, lui confia la garde de ses Conquêtes avec un corps de cent hommes d'armes; & d'autant d'Arbalêtriers. Avec un si petit nombre de Troupes, il remporta divers avantages sur les Anglois. Ayant apris qu'un Gentilhomme Gascon nommé *Sicard de la Barde*, du parti des Ennemis; parloit peu avantageusement de lui, il l'envoya défier, & eut tout l'avantage dans le combat; de même que dans quelques autres combats singuliers dans lesquels il se signala. Il accompagna le Duc de Bourbon en Espagne, où il fut envoyé avec quelques Troupes au secours de *Jean I.* Roi de Castille Allié de la France. Il contribua beaucoup à son retour à la prise d'une † Place de Guienne sur les Anglois; après quoi, voyant qu'il n'y avoit point d'occupation pour lui en France, il résolut

* *en* 1385.
† *Bras de Saint Paul.*

solut d'en aller chercher au Levant accompagné de *Roye* son intime ami.

Ils passérent le * carême à Constantinople, & allérent trouver *Amurat* à Gallipoli. Ce Prince leur offrit de l'Emploi, qu'ils ne voulurent pas accepter, parce qu'il n'avoit que des Chrétiens à combattre. Ils passérent trois mois à sa Cour, d'où ils se rendirent en Hongrie. Le Roi *Sigismond* leur fit un accueil fort favorable, espérant qu'il en recevroit de grands services dans la guerre qu'il devoit entreprendre contre le Marquis de *Moravie*; mais cette guerre ne venant point Boucicaut & Roye quittérent sa Cour & se séparérent; Roye fut en Prusse, & Boucicaut fit le voyage de la Palestine. Il fut à Jérusalem, & étoit prêt de s'embarquer pour repasser en France, lors qu'il aprit que le Comte d'*Eu* du Sang de France avoit été arrêté par le Sultan de Babylone, ce qui lui fit prendre la route de Damas. Il arriva sur le point qu'on alloit le transporter au Grand Caire; il voulut être le Compagnon de sa prison, qui dura quatre mois, après lesquels leur rançon étant payée ils retournérent à Damas. Etant arrivez à Barut, ils y furent arrêtez une

* *en* 1387.

ne seconde fois par les Musulmans, qui les tinrent un mois dans un cachot; aprés lequel ils retournérent en France; où le Roi sût fort bon gré à Boucicaut de ce qu'il avoit fait en faveur du Comte d'Eu; & voulut le garder prés de lui.

La Noblesse Angloise profitant de la trêve, qui étoit alors entre la France & l'Angleterre, se rendit en grand nombre, à la Cour de Charles VI. Il y en eut qui se vantérent devant quelques Gentilshommes François, que les Anglois avoient fait les plus beaux exploits dans les guerres précédentes. Boucicaut ne put suporter cette vanité; il convint avec Roye & *Sampi*, de faire une * jouste, où ils tiendroient contre les Anglois, & contre tous les autres Etrangers, qui viendroient se présenter. Le Roi la leur permit, quoi qu'avec quelque peine, & ils envoyérent des herauts en divers Royaumes, pour y inviter toutes les personnes de la premiére qualité. La jouste se fit à S. *Ingelbert*, dans la plaine qui est entre Calais & Boulogne. Elle dura trente jours, & Boucicaut fit les frais de cette Assemblée. Il s'y rendit un grand nombre de Seigneurs, & en-

* *Ou pas d'Armes.*

entr'autres six-vints Anglois, & quarante autres Chevaliers Allemands & Espagnols. Le Roi s'y rendit *incognito.* Boucicaut, Roye & Sampi y aquirent beaucoup d'honneur; & le Roi témoigna au premier qu'il étoit très-content de lui, & qu'il se souviendroit du service qu'il venoit de lui rendre.

* Boucicaut fit un troisiême voyage en Prusse, où ayant levé une Compagnie de Cavalerie à ses dépens, il fit des actions, qui, au jugement de notre Auteur, peuvent passer pour des prodiges de valeur. Il étoit encore dans ce Pays, quand il aprit que le Roi lui avoit destiné le Bâton de Maréchal de France, † vaquant par la mort de *Jean Mauquenchin* Sire de *Blainville.* Il se rendit incessamment près de sa Majesté, qu'il trouva à Tours, où Elle lui dit qu'Elle le faisoit Maréchal, & qu'elle lui en donneroit le bâton le jour de Noël.

L'année suivante il fut honoré du Gouvernement de la moitié de la Guienne, & du commandement de six cens

* *en* 1390.

† *Il n'y avoit alors que deux Maréchaux de France.*

cens hommes d'Armes. Après divers exploits contre les Anglois, il fut nommé avec trois autres, pour Ambassadeur Extraordinaire vers le Colége des Cardinaux à Avignon, pour tâcher de mettre fin au grand Schisme, qui partageoit alors toute l'Eglise, & dont notre Auteur nous donne l'Histoire fort au long. Cette Ambassade n'ayant pas réussi, le Roi rapella ses Ambassadeurs, & Boucicaut eut ordre de se rendre en Provence, pour terminer les différens d'entre *Raymond*, Vicomte de Turenne son Beaupere, & la Reine Doüairiére de *Naples*, Duchesse d'Anjou, & Comtesse de Provence.

Dans ce tems-là *Bajazet* Empereur des Turcs, se préparant de fondre en Hongrie avec une Armée formidable, Sigismond Roi de ce Pays envoya demander du secours à la France. Le Comte de *Nevers* fils aîné du Duc de *Bourgogne*, voulut être le Général de ce secours, tout Jeune qu'il étoit: on lui donna le Sire de *Couci*, pour veiller sur sa conduite, & une prodigieuse quantité de Noblesse fut du voyage. On en composa plusieurs Compagnies, & on leur donna pour Commandans le Connétable, le Maréchal de Boucicaut, le Grand Amiral, le Sire de Couci, &

le

le Comte de S. *Paul*; & pour Lieutenans divers Seigneurs du premier mérite.

Sigismond aidé des François remporta divers avantages sur les Turcs, dans lesquels Boucicaut se distingua toûjours; & alla mettre le Siége devant Nicopoli. Ce Siége tira en longueur, & donna le loisir à Bajazet de marcher à son secours. On leva le Siége à son aproche, & on se mit en ordre de bataille. Les François firent des merveilles dans cette journée. Ayant enfoncé & taillé en piéces l'avantgarde de l'Armée Turque, ils se rallièrent, & sans considérer, qu'ils n'étoient qu'une poignée de monde, chargérent si vivement le corps de Bataille, qu'ils le mirent en désordre. Bajazet étonné, méditoit sa retraite, quand on lui fit remarquer que les François étoient débandez, & que leur nombre n'égaloit pas la dixiéme partie de ce qui lui restoit de Troupes, qui n'avoient pas donné. Il fit avancer ces Troupes fraîches, les François, qui ne gardoient plus d'ordre, furent envelopez. L'Amiral y périt avec un grand nombre d'autres, n'y ayant eu de tous les Hongrois, que le Palatin, qui ne voulut pas les abandonner, qui combattit

dans

dans cette Journée. Le Comte de Nevers & plusieurs autres, entre lesquels étoit Boucicaut, furent faits prisonniers. Bajazet en fit égorger environ trois mille, irrité de ce qu'ils lui avoient tué près de trente mille hommes. Il donna la vie au Comte de Nevers, & à un petit nombre d'autres, parmi lesquels étoit Boucicaut. Ils furent conduits dans la ville de Burze & renfermez dans des prisons affreuses. Ils députérent Boucicaut & le Seigneur de la *Trimouille* à Bajazet, pour les prier de les mettre à rançon, & il n'y consentit que pour eux deux, afin qu'ils pussent emprunter l'argent dont les autres prisonniers avoient besoin pour leur entretien. La Trimouille mourut dans ces négociations. Boucicaut les continua, & quoi que sa rançon eût été payée, il rentra dans la prison, ne voulant point abandonner les autres malheureux. Il en sortit encore pour négocier près de Bajazet, & après bien des difficultez, il obtint l'élargissement des prisonniers, moyennant une rançon de cent cinquante mille livres. Le Connétable & le Sire de Couci moururent en prison. Le Comte de Nevers, Boucicaut & les autres se rendirent en France, &

ce

ce dernier eut ordre d'aller mettre à raison le Comte de *Perigord*. Ap cette expédition il fut * choisi po commander le secours que le Roi France envoyoit à *Emmanuel* Empere de Constantinople. Il passa un an a près de ce Prince, pendant lequel défit les Turcs en plusieurs rencontr & les chassa de quantité de Villes de Châteaux fortifiez, qui formoie une espéce de blocus autour de Co stantinople. Il reconcilia l'Empere avec *Jean VI.* son frére ainé, sur l quel il avoit usurpé la Couronne; apr quoi il retourna en France chargé gloire & de lauriers, emmenant l'Er pereur avec lui, pour solliciter plus grands secours près de Charl VI.

Boucicaut institua alors l'*Ordre m litaire de la Dame Blanche à l'Ecu ver* dont on trouve les Statuts dans not Auteur, & dont le principal but éto de défendre l'honneur des Dames.

La Ville de Génes se donna à Cha les VI. en 1400. & ne pouvant s'a commoder des Gouverneurs, que Prince lui avoit envoyez, Elle l demanda le Maréchal de Boucicau qu'il lui accorda. Il y rétablit l'ord

* *en* 1399.

& la tranquilité ; y fit bâtir deux Citadelles, & reprit les Châteaux occupez par les Factieux. Ayant employé un an à tout cela, il entreprit de porter ses armes dans le Levant pour la défense des droits de cèt Etat. Il obligea le Roi de Cypre à lever le siége de Famagouste & à faire la paix. Il fit divers exploits sur les côtes de Turquie, & en auroit fait davantage, sans la jalousie des Vénitiens, qui l'attaquérent même à son retour, & le calomniérent en Cour, pour justifier leur procedé. Boucicaut informé qu'ils avoient écrit au Roi une Lettre infamante contre lui; instruisit toute l'Europe de leur peu de sincérité, & des moyens dont ils s'étoient servis pour le perdre. Il fit publier une * Lettre adressée au Doge de Venise & au Général de la Mer, dans laquelle il leur donnoit le dementi sur tous les faits mentionnez en leur lettre, les réfutoit, & concluoit par un défi solennel, qu'il faisoit au Doge & au Général de les combattre corps à corps, ou autrement.

Boucicaut s'étoit aquis tant de reputation, que la plupart des Princes d'I-

* *en datte du 6. Juin, 1394.*

d'Italie rechercherent ſon amitié. Il travailla en vain, pour porter les Piſans à rentrer ſous la Domination de leurs Souverains ; & châtia les deux Princes de *Milan*, le Marquis de *Montferrat*, & le Seigneur de *Verceil*, qui s'étoient liguez contre lui ; & travailla beaucoup à l'extinction du Schiſme, dont l'Egliſe étoit alors déchirée.

Pendant un voyage qu'il fit en Provence, *Dom Gabriel Marie* ci-devant Comte de Piſe conjura ſa perte. Il ſe joignit pour cèt effet au Capitaine *Franciſque*, brave & entreprenant, mais ſcélérat. Ils conſpirérent enſemble de s'emparer de Génes, & de s'y affermir par la mort du Maréchal & de tous les François. Il demanda pour cèt effet permiſſion de venir à Génes, ſous quelque prétexte ; & non ſeulement le Maréchal le lui permit ; mais il le reçut même chez lui, où Dom Gabriel demeura ſix mois, qu'il employa à diſpoſer toutes choſes, pour l'éxécution de ſon pernicieux deſſein. Mais il fut découvert par l'imprudence de *Maleſpine* un des Conjurez, & ayant été pris & convaincu, il eut la tête tranchée dans la grande Place de Gennes. Boucicaut battit enſuite Fran-

cisque, & reçut pour le Roi l'hommage du Duc de Milan, & du Comte de Pavie.

Cependant le Marquis de *Montferrat*, Francisque, & les autres petits Tyrans de Lombardie assemblérent un grand nombre de Troupes, entrérent dans la Riviére de Gennes, & y firent des conquêtes avec une rapidité, qu'ils ne s'étoient pas promise. Les *Spinola* & les *Doria*, chefs des *Gibelins*, que le Maréchal avoit tenus dans la soumission, parce qu'il connoissoit leur humeur, se rendirent maîtres d'une des portes de Gennes, & y reçurent l'Ennemi; le menu peuple qui n'aimoit que le changement surpassa l'attente des Conjurez; celui que Boucicaut y avoit laissé pour commander fut assassiné, & l'État de Gennes perdu pour les François. Le Maréchal au désespoir, envoya demander du secours en France, & l'ayant attendu inutilement un mois entier, il fut obligé de repasser les Alpes, avec ce qui lui restoit de Troupes. Il trouva la Cour divisée; le Roi, le Duc de Bourgogne, & le Dauphin d'un côté, & le Duc d'*Orleans* de l'autre, il se déclara pour le Duc de Bourgogne parce que c'étoit le parti du Roi; & combattit con-

contre celui d'Orleans, sur lequel il eut divers avantages.

Les Anglois ayant recommencé la guerre en 1415. Boucicaut fut fait Général des Troupes de Normandie. Il fut blessé & pris dans la * Bataille d'Azincour si funeste à la France, & à tant de Princes & de Grands Seigneurs, qui y périrent. Il mourut dans sa prison au bout de six ans, sans qu'on aît pû savoir des particularitez de ce qui lui arriva durant une si longue captivité. Ce fut en 1421. à l'âge d'environ cinquante cinq ans, son corps fut embaumé, porté en France, & enseveli dans l'Eglise Abbatiale de S. *Martin* à Tours, près du Maréchal son Pére, dans la Chapelle des Boucicaut, qui est derriére le Chœur.

ARTICLE IV.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE *des* AUTEURS ECCLESIASTIQUES, *contenant l'Histoire de leur Vie, le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages; le Sommaire de*

* *donnée le 25 Octobre,* 1415.

ce qu'ils contiennent : un Jugement sur leur Stile & sur leur Doctrine ; & le dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres. Par Mr. L. ELLIES DU PIN, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Professeur Royal. Tome Douziême. Des Auteurs du quinziême Siécle de l'Eglise.* A Paris, chez André Pralard. 1699. in 4. pagg. 272.

LE QUINZIEME Siécle de l'Eglise est rempli de grands événemens, & mérite, selon M. *Du Pin*, une attention toute particuliére. On y voit le Schisme des Papes, qui a occupé durant plusieurs années les Prélats & les Princes Chrétiens d'Occident; le différent du Concile de Bâle avec le Pape *Eugene IV.* & le projet de la réunion des Grecs avec les Latins. Les sentimens de *Wiclef* passérent d'Angleterre en Allemagne, & y excitérent de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. *Entre plusieurs mauvais effets*, dit notre Auteur, cette prétenduë Hérésie, *en produisit deux bons : elle fit étudier les Sciences utiles, & principalement l'Ecriture Sainte & la Tradition; & elle porta les Prelats à travailler à la reforme des mœurs des Fidéles, & de*

la

la Discipline de l'Eglise. La Faculté de Théologie de Paris se distingua dans ce siécle, non seulement par les grands hommes, qui sortirent de son sein; mais encore par le soin qu'elle prit de proscrire les erreurs, qui s'élevoient, & de maintenir la pureté de la Foi & des Mœurs, par ses excellentes censures.

I. Le premier Chapitre de ce Volume contient l'Histoire des Conciles de Pise, de Perpignan & d'Udine, & celle des Papes jusqu'au Concile de Constance. Ces trois premiers furent tous trois indiquez l'an 1408. pour l'affaire du Schisme ; celui de Perpignan par le Pape *Benoît XIII*. Celui d'Udine, dans la Province d'Aquilée, par *Grégoire XII.* competiteur de Benoît, & celui de Pise par les Cardinaux des deux Obédiences assemblez à Livourne le 14. de Juillet de cette même année. Le Concile de Perpignan commença le premier ; mais Benoît ayant demandé dans la Session du 5. de Décembre, les avis de l'Assemblée, sur ce qu'il devoit faire pour parvenir à l'union, & remédier aux scandales, aux Erreurs, & aux Schismes ; les Prélats se divisérent sur une question si difficile, & aprés que le différent eut duré fort longtems, la plûpart quittérent Perpignan, & le

Concile fut reduit au nombre de 18. Ceux-ci déclarérent à Benoît qu'ils le reconnoissoient pour le Pape légitime; qu'ils lui conseilloient de poursuivre la réunion de l'Eglise par toutes sortes de moyens, & qu'ils préféreroient néanmoins la voye de renonciation à toute autre, sans néanmoins en exclurre aucune. Qu'il feroit bien d'envoyer des Nonces de sa part à * l'Intrus, aux Anti-Cardinaux & aux Cardinaux, qui étoient à Pise, avec plein pouvoir de traiter & de convenir d'un lieu, où sa Sainteté se rendroit en personne, pour exécuter ce dont on seroit convenu. Nous passons sous silence les autres avis qu'ils lui donnérent, nous contentant d'ajouter, que suivant ces avis, Benoît nomma sept Legats pour envoyer à Pise. Cependant les Cardinaux des deux Colléges assemblez dans cette Ville travailloient à obliger tous les Princes Chrétiens à reconnoître leur Concile, & à aprouver ce qu'il feroit. Ils firent citer les deux Papes contendans par plusieurs fois, & personne n'ayant comparu, ils furent déclarez contumaces en matiére de foi & de Schisme. On déclara dans la suite, que puis qu'ils ne vouloient point procurer la

* Gregoire XII.

la paix de l'Eglise, par le moyen qu'ils avoient juré d'embrasser, on avoit pû se soustraire à leur obéïssance, & qu'on ne devoit plus leur obéïr : il fut résolu dans la dixiême Session, qu'on instruiroit leur procès ; & enfin dans la quatorziême, la sentence définitive contr'eux fut prononcée. Elle portoit que le Saint Concile Universel, représentant toute l'Eglise, après avoir examiné ce qui s'est fait touchant l'union de l'Eglise & le Schisme entre *Pierre de la Lune* dit *Benoît XIII.* & *Ange de Corario* apellé autrefois *Grégoire XII.* & après une mûre deliberation, déclaroit que ces deux Contendans étoient notoirement Schismatiques, fauteurs du Schisme, hérétiques, coupables de parjure & d'avoir violé leur serment &c. qu'ils se sont rendus indignes de tout honneur & de toute dignité, & particuliérement du Pontificat, qu'ils en sont déchus, privez, & séparez de l'Eglise *ipso facto* ; que néanmoins le Concile les en prive encore par cette sentence définitive, & leur fait défenses de prendre la qualité de Souverains Pontifes, déclare l'Eglise vacante &c: Les Nonces de Benoît XIII. arrivérent quelque tems après à Pise ; on répondit qu'ils étoient venus

trop tard, & qu'on ne devoit pas les entendre ; on entendit néanmoins une partie de ce qu'ils avoient à dire, & peu aprés ils se retirérent sans demander audience.

Le 19. de Juin de 1409. les Cardinaux entrérent le soir dans le Conclave par ordre du Concile, & y demeurérent jusqu'au 26. qu'ils élurent unanimément pour Souverain Pontife, *Pierre Philaret* de Candie, nommé le *Cardinal de Milan*, qui prit le nom d'*Alexandre V.* Il aprouva dans la Session suivante tout ce qui avoit été fait par les Cardinaux pour l'union de l'Eglise, & dans le Concile Général.

Dans la derniére Session tenuë le 7. du mois d'Août, il déclara qu'ayant intention de reformer l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres, & y ayant déja travaillé & ne pouvant achever, à cause du départ de quelques uns des Prelats & des Ambassadeurs, il suspendoit cette Reformation, & la prorogeoit jusqu'au prochain Concile, dont le tems étoit marqué, laissant la liberté à tous ceux qui avoient été apellez au Concile de s'en retourner chez eux. C'est ainsi, que ce Pape éluda la promesse qu'il avoit faite de reformer l'E-

gli-

glise; & c'eſt ainſi que finit le Concile de Piſe.

Le Concile de Gregoire XII. à Udine fut peu nombreux, il y fit néanmoins déclarer que ſon Election & celle de ſes Prédéceſſeurs étoient canoniques; mais que pour le bien de la paix, il étoit prêt de renoncer au Pontificat, pourvû que Pierre de la Lune, & Pierre de Candie y renonçaſſent auſſi.

Alexandre V. mourut en 1410. & *Balthaſar Coſſa*, qui outre ſon crédit eut encore la recommandation de *Loüis d'Anjou* Roi de Sicile, fut élu peu de jours après & prit le nom de *Jean XXIII.* Il étoit d'une famille conſidérable de Naples, & avoit été fait Cardinal, & nommé Légat du S. Siége à Boulogne par *Boniface IX.* Il amaſſa de grands biens dans cèt emploi par ſes exactions & ſes tyrannies dans la Ville & dans le Pays de Boulogne, qu'il gouverna avec une entiére Souveraineté. Il avoit beaucoup contribué à la tenuë du Concile de Piſe & à l'élection d'Alexandre V. Auſſi gouverna-t-il, ſous ſon nom, pendant ſon Pontificat.

II. NOTRE Auteur fait l'Hiſtoire du Concile de Conſtance, & du Schiſme des Papes, juſqu'à l'élection de

Martin V. dans le Chapitre second. Ce Concile fut convoqué par le Pape Jean XXIII. du consentement de l'Empereur *Sigismond* pour le premier de Novembre 1414. M. Du Pin renvoye à un autre Chapitre ce qui se passa dans cette Assemblée au sujet de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague*, & ne parle proprement dans celui-ci, que de ce qui concerne les affaires générales de l'Eglise.

On y voit l'inconstance & l'infidélité de Jean XXIII. qui après avoir promis de renoncer au Pontificat, pour le bien de la paix, s'enfuit de Constance & retracta tout ce qu'il avoit fait. L'Auteur décrit fort au long les procedures du Concile contre ce Pape. Cette Assemblée declara *le Synode assemblé légitimement au nom du S. Esprit, qui compose le Concile général, & représente toute l'Eglise Catholique Militante, tient sa puissance immédiatement de Jesus-Christ, & que toute personne, de quelque état & dignité qu'elle soit, même le Pape, est obligée de lui obéir dans ce qui regarde la Foi, l'extirpation du Schisme, & la reforme générale de l'Eglise dans ses Membres & dans son Chef.* M. Du Pin remarque, que ces paroles, *dans ce qui regarde la Foi*, ne

ne se trouvent point dans quelques unes des Editions des Actes du Concile de Constance ; mais qu'elles se trouvent dans la plûpart. Il est vrai que le Décret porté dans deux autres Sessions leve nettement cette difficulté, & soumet le Pape, tant pour la Foi, que pour les mœurs, au jugement du Concile Général.

Après avoir prévenu les entreprises du Pape contre l'Assemblée, on commença de proceder contre lui. Il fut suspendu dans la 10. Session, & l'on fit défenses de lui obéir, réservant à proceder contre lui, pour le déposer entiérement. Les crimes dont il fut accusé dans la Session suivante ne peuvent être plus horribles ; & l'on prétend néanmoins, qu'ils étoient de notorieté publique, ou prouvez par de bons témoins ; on l'accusoit d'impudicité & de désordres dans sa jeunesse, d'acquisition de biens par Simonie, d'avoir été élevé au Cardinalat par la même voye ; de tyrannie dans sa Légation de Boulogne, d'incestes & d'adultéres, pendant qu'il étoit dans cette Ville, d'empoisonnement d'*Alexandre V.* & de son Medecin ; d'avoir, depuis son Pontificat, opprimé les pauvres, vendu les Bénéfices

& les dignitez Ecclésiastiques aux plus offrans &c.

Dans la 12. Session il fut déclaré, que ce Pape étoit notoirement Schismatique, dissipateur des biens d'Eglise, mauvais administrateur des biens temporels & Spirituels; qu'il avoit causé du Scandale à l'Eglise par ses déréglemens, & que ne s'en étant pas corrigé, après avoir été averti; il devoit être privé du Pontificat & déposé, comme de fait le Concile l'en prive & le dépose.

Dans la 14. Session, on admit la démission du Pontificat qui fut faite par *Charles de Malateste* Seigneur de Rimini, au nom d'Ange de Corario, qui se faisoit appeller Gregoire XII.

L'Empereur, qui étoit à Constance, se rendit ensuite à Narbonne, pour conférer avec le Roi d'*Arragon* qui soutenoit Benoît XIII. afin de l'obliger à suivre l'exemple de Gregoire XII. mais n'ayant pû le persuader ces deux Princes résolurent de l'abandonner, & le Concile commença à proceder contre lui. Il fut enfin déposé dans la 37. Session, comme parjure & fauteur d'un ancien Schisme.

Dans la Session 39. le Concile fit un Décret par lequel il ordonna, qu'il se

se tiendroit un autre Concile Général cinq ans après la fin de celui-là, un troisiême sept ans après la fin du second ; & à l'avenir, qu'il s'en tiendroit toujours un de dix en dix ans, dans les lieux que le Pape indiqueroit à la fin de châque Concile, du consentement & avec l'aprobation du Concile même.

Il y eut de grandes contestations touchant les Annates dans la 40. Session ; la pluralité des voix soûtenoit qu'elles n'étoient point duës, & qu'on ne devoit point les soufrir. Les Cardinaux convenoient bien qu'on devoit réformer les abus, qui se commettoient à ce sujet ; mais ils soutenoient qu'il faloit maintenir le droit des Annates & menus services : on verra dans notre Auteur les raisons alleguées de part & d'autre.

Le Concile ordonna ensuite, que l'on procéderoit à l'éléction d'un Pape, & que pour cette fois seulement six Prelats de châque Nation seroient joints aux Cardinaux. On entra dans le Conclave le 8. de Novembre de l'année 1417. & le jour suivant on élut tout d'une voix *Odon Colonne* Cardinal Diacre, qui prit le nom de *Martin V*. Il publia quelques Constitutions pour la re-

reforme de l'Eglise dans la 43. Session. Dans la 44. il indiqua le futur Concile à Pavie. Enfin dans la derniére Session tenuë le 22. d'Avril, les Péres du Concile furent congédiez, par ces paroles, *Messieurs, allez en paix*, à quoi les Assistans répondirent, *Amen*. *C'est ainsi*, dit M. Du Pin, *que finit le Concile de Constance, qui sembloit avoir entiérement éteint le Schisme : mais on ne put si bien faire, qu'il n'en restât encore quelques étincelles ; & pour ce qui regarde la reforme de l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres, qui étoit l'autre fin du Concile, à peine étoit-elle commencée, qu'elle fut remise à un autre tems.*

Grégoire XII. & Jean XXIII. s'en tinrent à ce qui avoit été arrêté dans le Concile. Le premier mourut même avant qu'il fût fini ; & le second s'étant délivré de la prison où il étoit, s'alla jetter aux piés de Martin V. qui le reçut fort humainement, l'agrégea au nombre des Cardinaux, le fit Doyen du Sacré Colége, & lui donna une place plus éminente que les autres. Benoît XIII. mourut dans son obstination en 1424. Les Cardinaux de son parti élurent encore successivement deux Papes, dont le dernier à qui ils avoient donné

le nom de *Martin V.* reconnut enfin le véritable Pape, & lui jura obéïssance.

III. Le Chapitre troisiême contient l'Histoire des Conciles de Bâle & de Florence; des différens des Péres de ce Concile avec le Pape *Eugéne*; de l'élection de *Félix*, de l'union des Grecs, & de l'extinction du Schisme des Papes sous *Nicolas V.* Nous ne nous engagerons point dans toutes ces matiéres, de peur d'être trop longs; nous contentant de faire quelques remarques, qui nous paroissent importantes.

1. Le Concile de Bâle pour établir son Autorité, & empêcher que le Pape Eugéne n'entreprît de le dissoudre ou de le transferer, renouvella les Décrets du Concile de Constance, qui établissent que l'Autorité du Concile Général vient immédiatement de J. C. & qu'il est au dessus du Pape.

2. Dans le Concile de Ferrare qu'Eugéne opposoit à celui de Basle, & auquel il avoit eu le secret d'attirer les Grecs, on raporta qu'il y avoit quatre Chefs de controverse entre les Grecs & les Latins; le premier de la Procession du *S. Esprit*; le second de l'usage du pain Azyme ou levé dans le Sacrifice;

le

le troisiême du Purgatoire, & le quatriême de l'autorité du Pape. On fit consister la différence de sentiment des deux Eglises au sujet du Purgatoire, en ce que les Grecs croyoient bien que les Ames des Pécheurs alloient dans un lieu de ténébres & de tristesse, où elles étoient pendant un tems, dans l'affliction & privées de la lumiére de Dieu; mais qu'elles étoient purifiées & délivrées de ce lieu d'affliction, par les Sacrifices & par les aumônes: qu'ils croyoient encore que les Damnez ne seroient entiérement malheureux, & que les Saints ne joüiroient d'une béatitude parfaite, qu'après la resurrection de leurs corps. M. Du Pin raporte avec son exactitude ordinaire les raisons alleguées de part & d'autre sur ces contestations & sur quelques autres. On y peut voir combien étoit mince la dispute qui séparoit les deux Eglises, sur la procession du S. Esprit du Fils aussi bien que du Pére, comme le veulent les Latins; ou du Pére par le Fils, comme le prétendoient les Grecs.

Il paroit par ce même recit, que si les Grecs se réunirent enfin aux Latins, ce ne fut que par complaisance pour * l'Empereur d'Orient, qui vouloit abso-

* *Jean Paleologue.*

ſolument cette union, parce qu'il avoit affaire du ſecours du Pape & des Occidentaux. Auſſi, à peine ce Prince, qui s'étoit rendu à Florence, fut-il de retour en Orient, que ceux-mêmes, qui avoient ſigné l'union, la combattirent publiquement, & après la mort de ce Prince, qui arriva bientôt, toutes les Egliſes d'Orient ſe ſéparérent de nouveau de la Communion du Pape.

Pour ce qui concerne les Articles de l'union; on convint que les expreſſions différentes dont les Grecs & les Latins ſe ſervoient pour exprimer la Proceſſion du S. Eſprit n'ont toutes qu'un même ſens; les Grecs ne voulant point exclurre le Fils en diſant que le S. Eſprit procéde du Pére; & les Latins, en diſant qu'il procéde du Pére & du Fils, n'ayant pas deſſein de nier, que le Pére ſoit la ſource & le principe de toute la Divinité, ſavoir du Fils & du S. Eſprit; ni de prétendre que le Fils ne reçoive pas du Pére, ce en quoi le S. Eſprit procéde de lui; ni enfin d'admettre deux Principes & deux Spirations. On convint auſſi qu'il étoit indifférent de ſe ſervir dans l'Euchariſtie d'Azyme ou de pain levé: que les Ames des véritables Pénitens morts dans

la

la charité de Dieu, avant que d'avoir fait de véritables fruits de pénitence de leurs péchez, sont purifiées après leur mort par les peines du Purgatoire, & qu'elles sont soulagées de ces peines par les sufrages des fidelles vivans &c. Et qu'enfin le S. Siége Apostolique & le Pontife Romain a la primauté sur toute la Terre, &c. ainsi qu'il est expliqué dans les Actes des Conciles Oecuméniques & dans les Saints Canons.

3. Nous ne devons pas oublier à l'égard du Concile de Bâle, que quoi que le Roi de France eût résolu de demeurer neutre au sujet de l'élection de *Félix V.* au Pontificat, faite par ce Concile, l'Université de Paris ne laissa pas de le reconnoitre pour Pape légitime. Il fut aussi reconnu par les Universitez d'Allemagne & par celle de Cracovie, par les Chartreux & par une partie de l'Ordre des Fréres Mineurs.

4. Ce fut *Nicolas V.* Successeur d'Eugéne IV. qui étant homme doux & porté à la paix, eut l'honneur d'éteindre absolument les étincelles d'un Schisme qui avoit duré si longtems. Félix V. renonça au Pontificat, & fut revétu en récompense de la dignité de Car-

Cardinal & de Legat perpétuel du S. Siége en Allemagne.

IV. Le Chapitre quatriême est destiné aux Auteurs Ecclésiastiques, qui ont fleuri en Occident dans le Quinziême Siécle. M. du Pin fait des Extraits des Ouvrages des plus considérables, & passe légérement sur les autres.

Il parle fort avantageusement de ceux du fameux *Jean Charlier* surnommé *Gerson*: il dit que quoi que tous ses Ouvrages ne soient pas de la même force, & qu'il y en aît quelques uns de fort peu considérables; qu'il ne prenne pas même toujours le bon parti dans les questions qu'il traite & qu'il décide; cela n'empêche pas qu'il n'y aît plusieurs de ses Ouvrages excellens, & que les Théologiens ne puissent beaucoup profiter, en les lisant avec application. Il souhaiteroit que la lecture de cèt Auteur fut plus commune. La nouvelle Edition que Monsieur d'*Herouval* Chanoine Régulier de S. *Victor* avoit entrepris d'en faire sur plusieurs manuscrits, auroit pû rendre cèt Auteur plus correct & plus commun, si son dessein eut été exécuté.

Le jugement que notre Auteur fait de *Nicolas Clemangis* n'est pas moins ca-

capable d'exçiter la curiosité de ceux qui n'ont pas lû les Ouvrages de ce Docteur de Paris. Il prétend que Clemangis ne céde en rien aux Anciens pour l'éloquence & pour la noblesse des pensées, & qu'il les surpasse pour la pureté des termes & la latinité de l'expression. Son discours est paré des ornemens naturels de la véritable élégance, sans affectation, abondant en termes choisis, en riches pensées, & en heureuses applications des passages des Auteurs prophanes & sacrez. Il est un peu trop mordant dans ses Satyres; mais il est agréable dans ses descriptions, poli dans ses narrations, plein dans ses instructions, véhément dans ses exhortations, & sage dans ses avis.

Le Carme *Thomas Waldensis* ou de *Walden*, qui a écrit contre les sentimens de Wiclef & de ses Sectateurs, est, selon M. Du Pin, la source où plusieurs des Controversistes, qui ont écrit depuis lui, ont puisé les passages, dont ils se sont servis contre les nouveaux Hérétiques.

Il n'oublie pas de remarquer en parlant d'*Alphonse Tostat*, ce qu'on admirera apparemment toujours, sans le pouvoir comprendre, c'est qu'il mourut à l'âge de quarante ans, & que nous

nous avons cependant de lui vint-sept volumes *in folio*. . . .

Entre les divers Ouvrages, qu'a composez *Denis Rickel*, ou *le Chartreux*, il y a un * Traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il enseigne, que les Ames, qui sont en Purgatoire, ne sont pas certaines si elles sont en état de salut ou de damnation.

Jean Pic de la Mirandole fut accusé d'avoir enseigné, que Jesus-Christ n'est pas réellement descendu aux Enfers, quant à la présence; mais seulement quant aux effets; qu'une peine infinie n'est pas duë au péché mortel d'un tems fini; mais seulement une finie; que les miracles de J. C. ne sont pas une preuve évidente de la Divinité, à raison de l'opération; mais à cause de la maniére dont il les a faits. On peut voir dans notre Auteur comment il se justifia de ces accusations, & de quelques autres de même nature.

Il y eut dans le quinziême Siécle un *Nicaise de Voerde* de Malines, qui devenu aveugle à l'âge de trois ans, ne laissa pas de se rendre très-habile dans les sciences, de professer le Droit à Cologne, d'être reçu Licentié en Theologie à Louvain, & ordonné Prê-

tre

* *Imprimé à Delft en* 1487.

tre par dispense du S. Siége; de prêcher, de confesser, & de dire la Messe par cœur, d'être reçu Docteur en Droit à Cologne, & de composer divers Ouvrages. Il mourut en 1492.

V. L'HISTOIRE des Auteurs Grecs du quinziême Siécle & de leurs Ouvrages fait le sujet du Chapitre cinquiême. Les Disputes qu'ils eurent avec les Latins les obligérent à étudier les matiéres, qui faisoient le sujet de leurs contestations, & à lire les Anciens Auteurs: mais ces mêmes disputes leur firent négliger les autres matiéres, les accoutumérent à trop subtiliser, & leur inspirérent un esprit de chicane & de contention, dont ils ne se purent jamais défaire dans la suite. Ceux qui ont vêcu dans le quinziême Siécle ont encore de bons restes, mais ceux qui sont venus depuis ont toujours dégénéré; & sont enfin tombez dans l'ignorance, pour ne pas dire dans la bêtise où on les voit présentement. Ainsi les Auteurs dont on parle dans ce Chapitre peuvent être considérez comme les derniers des Auteurs Grecs.

VI. LES Conciles du quinziême Siécle font le sujet du sixiême Chapitre. Il s'en tint fort peu de Provinciaux ou Na-

Nationaux, l'Eglise étant divisée par les Schismes, & occupée de l'attente des Conciles Généraux. Il y en eut un à Saltzbourg en 1420. qui ordonna que les Juifs porteroient un chapeau cornu, & les Juives une clochette, afin qu'on pût les distinguer.

VII. Voici le titre du Chapitre septiême. *Histoire des Hérésies des Wiclefistes, & des Hussites, de Jean Wiclef, de Jean Hus, de Jerôme de Prague, de leurs erreurs, & de leur condamnation.* L'Auteur est assez court sur toute cette matiére. Il semble par la lettre que le Pape *Grégoire XI.* écrivit aux Evêques d'Angleterre au sujet de Wiclef, que les premiéres * erreurs dont on l'accusoit ne regardoient que des matiéres de Discipline; mais on nous assure qu'avec le tems il ajouta de nouvelles erreurs plus dangereuses aux premiéres qu'il enseigna. Les principales sont que le corps de J. C. n'étoit point dans le Sacrement identiquement, vrayement, & réellement selon sa propre présence corporelle, & que Dieu est obligé d'o-

* *Quand on nomme les sentimens de Wiclef & des autres, des erreurs, on parle avec l'Auteur, & sans dessein de qualifier ces opinions.*

beïr au Diable. On prétend qu'il retracta ces erreurs dans un Concile tenu à Londres. Il paroit par le Livre qu'il a nommé *Trialogue*, qu'il étoit dans plusieurs opinions des Reformez. On a cru que Jean Hus avoit puisé ses sentimens dans les Ecrits de Wiclef; cependant il ne suivoit pas son Maître en tout, s'il est vrai qu'il aît toûjours été dans les sentimens de l'Eglise Romaine sur la Transubstantiation, comme il semble que M. du Pin veuille le faire remarquer dans ce qu'il nous dit de lui. Il nous aprend que dans des questions que *Jean Hus* agita à Prague, il ne s'éloigna point des sentimens de l'Eglise sur cette matiére. Qu'il soûtient la Transubstantiation dans tous ses Ouvrages; & qu'il a nié seulement, que le Prêtre puisse être appellé le Créateur de son Créateur; parce que le corps de Jesus-Christ existe avant que le pain soit changé en lui. Jerôme de Prague dans sa derniére rétractation, où il dit qu'il avoit eu tort d'avoir aprouvé la condamnation de Jean Hus & de Wiclef, & dans laquelle il persista jusques à la mort, déclara néanmoins qu'il croyoit la Transubstantiation. A l'égard du saufconduit de l'Empereur qui avoit été donné à Jean Hus,
&

& malgré lequel il fut pris & brûlé vif, M. Du Pin se contente de remarquer, qu'un Evêque répondit au nom du Concile à cette plainte faite par les Seigneurs de Bohême & de Pologne, que Jean Hus n'avoit point de saufconduit quand il avoit été arrêté, qu'il ne l'avoit eu que depuis qu'il avoit déja été cité à Rome, & excommunié par Alexandre V. que c'étoit un Hérésiarque, & qu'il avoit même prêché sa mauvaise doctrine, depuis qu'il étoit arrivé à Constance, & qu'ainsi on avoit eu raison de l'arrêter.

VIII. Le Chapitre huitiéme est destiné à l'Histoire des Erreurs publiées & condamnées dans le quinziéme Siécle, principalement par la Faculté de Théologie de Paris, dont on raporte toutes les censures. Cette Faculté fit paroître beaucoup de rigueur contre les nouvelles opinions; & l'Auteur avoüe qu'il y eut de l'excés dans quelcune de ses censures. Comme lors qu'elle traita de proposition fausse, qui favorise l'impieté, & offense les oreilles pieuses, de dire, qu'*il est apocryphe d'assurer que Jesus-Christ a été au devant de la Vierge dans son Assomtion*: & que d'assurer, qu'*on n'est pas obligé de croire sous peine de péché mortel que la Vierge*

ait été enlevée au Ciel en corps & en ame, parce que ce n'est pas un Article de foi; est une proposition téméraire, scandaleuse, impie, fausse & hérétique.

IX. Le dernier Chapitre contient des Observations Ecclésiastiques sur le quinzième Siécle. Ce fut dans ce Siécle que le Jubilé fut remis de vint-cinq ans en vint-cinq ans par le Pape *Sixte IV*. Les Papes accordérent facilement une grande quantité d'indulgences, & l'on commença même à en faire une espéce de trafic. La plûpart des Bénéfices furent mis en Commende. Les réglemens des Papes ne purent terminer les différens des Curez & des Religieux Mendians sur l'administration des Sacremens, & particuliérement sur la Confession Paschale. Les Religieux abaissoient, autant qu'ils pouvoient l'autorité des Curez, & s'égaloient ou se préféroient même à eux, comme ayant leur mission immédiatement du Pape. Les Curez soutenoient au contraire, qu'ils étoient les véritables Pasteurs établis par J. C. & que les Religieux ne l'étoient que par tolérance.

X. M. Du Pin a mis à la fin de ce Volume une longue Dissertation sur

l'Auteur

l'Auteur du Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*. Il y a récueilli tout ce qui a été fait & écrit sur ce sujet dans près de quarante Ouvrages differens depuis le commencement de ce Siécle. Il y raporte avec soin toutes les raisons aleguées sur cette matiére, & en conclut, 1. Qu'il est certain que cet Ouvrage n'est point de S. *Bernard*, quoi qu'il lui ait été attribué. 2. Qu'il n'y a non plus nulle apparence qu'il soit de *Ludolphe*. 3. Qu'il n'y a aucune preuve convaincante qu'il soit de *Thomas à Kempis*. 4. Qu'il y a quelque apparence qu'il est plus ancien que cet Auteur. 5. Qu'il est certain que du vivant de Thomas à Kempis, ce Livre a été attribué à S. Bernard, à *Gerson*, & à *Gersen*. 6. Qu'il est encore certain, que les plus anciens manuscrits sont anonymes, ou portent le nom de Gerson. 7. Que *Jean Gerson* Chancelier de l'Université de Paris est celui des trois Auteurs qui semble y avoir plus de part. 8. Que les qualitez d'*Abbé de S. Etienne de Verceil Ordre de Saint Benoît*, que l'on donne au prétendu Jean Gersen, ne sont établies sur aucun fondement ni sur aucun témoin digne de foi. 9. Qu'enfin il n'est pas facile de décider si *Jean Gesen*, *Gersen* ou *Gersen*, est effectivement le nom d'un

d'un Abbé; ou si c'est le nom de *Jean Gerson* corrompu.

ARTICLE V.

Remarque de M. ROU *Secretaire Interpréte de Mess. les Etats, sur un endroit du* PARRHASIANA.

JE suis persuadé, Monsieur, que l'excellent Auteur du *Parrhasiana* s'est mépris dans l'explication du passage de *Vittoria Siri*, marqué à la 136. page de son Livre, & voici comme j'en tournerois la traduction.

Quattro hore spese il Rè in quel colloquio, si che l'hora trovatasi troppo tarda per ritornare quella notte nevosissima (correndo il mese di Decembre) à Grobois, convenne per forzosa necessità dormire à Parigi; e rimasto il letto del Rè à Grobois, la Regina colla cena li fece parte del suo; notte fortunatissima per la Francia, perche per un intrecciamento di circostanze si stupende, s'infantò *il Delfino*.

„ Le Roi employa 4. heures à cet „ entretien, de sorte qu'étant trop „ tard pour retourner à Gros-bois cet„ te nuit-là qui étoit fort neigeuse; „ parce

„ parce qu'on étoit en Décembre, fc
„ ce lui fut de coucher à Paris ;
„ comme son meuble étoit resté à Gro
„ bois, la Reine lui fit part de sa t
„ ble & de son lit pendant cette m
„ me nuit, nuit heureuse pour la Fra
„ ce, puisque par un enchaînement
„ circonstances si extraordinaires, c'
„ à elle qu'on est redevable de la na
„ sance du Dauphin. C'est à dire
comme il le faut sousentendre, „
Daufin qui naquit à 9. mois de là. E
fectivement, *s'infantò* en cet endro
ne veut pas dire *naquit* ou *on accó
cha*, il veut dire *fut bâti*, si l'on po
voit se servir de cette expression p
grave ; c'est à dire, *on procéda à la co
ception du Daufin*. Cela est si vra
que Louïs XIV. ne naquit pas la nui
comme Mr. L. C. l'a mal supposé, ma
en plein jour, & 3. quarts d'heure se
lement avant midi ; or cela s'accor
avec la nuit de la conception dont
s'agit, car de cette nuit-là jusqu'
jour de la naissance de Loüis XIV, i
a précisément 9. mois.

Ce terme *s'infantò*, ou, comme
l'ai paraphrasé, *on procéda à la conce
tion* &c. marque le concours de pl
d'un agent au fait dont est questio
ce qui convient fort bien à la premi

re époque de la procréation d'un enfant qui est commune au pére & à la mére, & non pas à la seconde époque, savoir, *l'accouchement*, qui est une chose particuliere à la mére seule; car à un fait où 2. agens concourent, un *on* peut fort bien convenir, ce qu'il ne peut pas faire de même dans un cas où il ne se trouve qu'un seul agent; en effet, il seroit ridicule de dire, par ex. *Le 6. de May 1699. on accoucha à Turin d'un beau Prince, &c.* il faut dire, *le 6. &c. S. A. R. Madame la Duchesse de Savoye accoucha &c.* Au contraire, mais en continuant toujours mon idée, on pourroit assez pertinemment dire au sujet de l'heure où LL. AA. RR. de Savoye se virent en particulier 9. mois avant que la Duchesse accouchât, *Un tel jour & à une telle heure on procéda dans Turin à un ouvrage de la derniere importance pour toute l'Europe, & qui apparemment donne encore lieu aujourd'hui à tel ou tel Prince en particulier de faire mille graves & solides réfléxions.*

Afin, Mon cher Mr. (puis que j'en suis venu si avant) de vous mettre mieux en état de juger de tout ceci, il faut vous dire, que *Vittorio Siri* après avoir, dans les pages 661. & 662. fait

fait mention d'une espèce d'interrogatoire que le Chancelier de France étoit allé faire à la Reine avec une perquisition de tous ses papiers sur un prétendu commerce de cette Princesse avec son frère le Cardinal Infant, le tout par les menées du Cardinal de Richelieu (injurieux traitement qui déplut à tout le monde.) continue sa narration par ces paroles qui se trouvent à la page 66; comme on le peut voir par cette confrontation.

Divolgato questo fatto, che alla corte avvenne stranissimo & insolente, tutti li buoni si addolorarono; e quanto compativasi l'innocenza di quella Principessa, tanto detestavasi la durezza dell' inesorabile Ministro nella sua acerba persecutione, della quale non esentavasi alcuno grado di persone. E però vi fù un gran che dire per tutta la Francia di tale attione si [illegible]; [illegible] il possibile [illegible]; [illegible] dubbio che egli [illegible] non havesse proseguito ne' suoi fieri risentimenti contro di lei . . . . se il cielo che conduce le cose sublunari [illegible] sovente [illegible] da ogni pensamento humano, non havesse [illegible] la Regina incinta. &c.

 » Le

„ Le bruit s'étant répandu à la Cour
„ d'un fait si étrange & si insolent, tous
„ les gens de bien en furent scandali-
„ sez, de sorte que plus on plaignoit
„ l'innocence de cette Princesse, plus
„ aussi l'on détestoit la dureté de cet
„ inéxorable Ministre dans une persé-
„ cution si acharnée & où personne,
„ de quelque rang qu'il fût, n'étoit
„ épargné. Aussi cela donna-t-il lieu
„ à une infinité de caquets par toute
„ la France sur une conduite si peu res-
„ pectueuse & qui faisoit prévoir com-
„ me d'avance ce qui se devoit atten-
„ dre à l'avenir. En effet il n'y a au-
„ cun lieu de douter que ce Mini-
„ stre....... n'eût continué la trame
„ de ses fiéres aigreurs contre cette il-
„ lustre Princesse......... si le Ciel qui
„ souvent achemine les affaires du mon-
„ de par des routes tout à fait éloignées
„ des vuës de l'homme, n'eût pas déja
„ arrêté dans ses decrets éternels de
„ faire en sorte qu'à peu de mois de là la
„ Reine se trouvât enceinte &c. Im-
médiatement après cela (& c'est ce
qu'on peut voir à la page suivante
664.) l'Auteur, pour en venir à l'exé-
cution de ses Decrets divins qu'il ve-
noit de préannoncer, raconte la re-
trait-

traitte de Madame de la Fayette ; maitresse du Roi ; au Couvent de la Visitation ; & celle tout de même du Roi à Gros-bois ; d'où ce Prince par une impatience de s'éclaircir avec cette Dame prit au bout de quelques jours le prétexte d'une chasse pour joindre cet objet chéri, ce qu'il exécuta, & avec une telle application, qu'il y employa 4. heures entiéres, ce qui est précisément l'endroit du passage dont j'ai pris la liberté, de redresser l'explication, & qui dans les *Memorie recondite* est suivi immédiatement encore de ces 2 lignes qui ont sans doute servi d'achoppement à Mr. L. C.

Colla nascita al Rè d'un figlio mafchio, dissipavansi nel regno le Caballe de' Grandi, &c.

„ Il est constant que la naissance d'un „ Daufin en France dissipoit entiére„ment toutes les cabales des Grands du „ Royaume, &c. Ces paroles, dis-je, ont imposé à Mr. L. C. qui apparemment a cru que Vittorio Siri parloit là de la naissance du Daufin comme d'une chose déja arrivée ; au lieu qu'il ne fait qu'étaler une considération vague sur les heureuses suites qu'on avoit à se promettre de cette naissance qu'il ve-

noit de déclarer par voye d'anticipation avoir été arrêtée dans les Decrets divins. Effectivement, Siri ne dit pas en *prétérit parfait*, que *la naissance du Daufin avoit anéanti les cabales* &c. mais dans l'énonciation vague d'un tems *imparfait* il dit que *par cette naissance ces cabales étoient dissipées*, c'est à dire, *le devoient estre* sitôt que la naissance auroit eu lieu; l'Auteur Italien, en un mot, ne tourne cet endroit de son recit par voye de refléxion génerale & politique, & ne le propose pas comme un fait déja arrivé & qui dût être pris dès lors au pié de la lettre, ce que je prouve par cette raison qu'à dix ou douze lignes de là il est formellement parlé du Siége de St. Omer le 26. de May 1638. Epoque qui précéda de plus de 3. mois la naissance de Louis XIV. laquelle n'arriva qu'en Septembre, toutes circonstances qui font voir que la précédente entrevuë de Louis XIII. & de Madame de la Fayette, suivie à quelques heures de là du soupé & du coucher avec la Reine, avoit été en Décembre 1637. & non pas en 1638. véritable année, comme chacun fait, de la naissance de Louis XIV.

Un

Un nouveau sujet qu'il y a de conjecturer, que par *s'infantò*, Siri n'a pas voulu dire *on accoucha*, c'est qu'en Italien *infantare* n'est pas un terme dont on se serve pour marquer l'état d'une femme qui met un enfant au monde; le véritable mot est *partorire*. *Infantare* au contraire, dans cette signification seroit presque barbare; or Siri savoit les propriétez de sa langue. Qu'on puise un peu pour preuve de ce que j'avance, dans les bonnes sources Italiennes, qu'on lise par exemple le fameux Mr. *Léti*, on trouvera qu'il ne s'exprime point autrement.

Le allegrezze dell' Inghilterra radoppiaronsi cun incredibile giubilo, rispetto alla nascita d'un primogenito che partorì *la Regina li* 29. *di Maggio* 1630. (Théatr. Brit. part IV. lib. V. pag. 498.)

Li 24. *d'Ottobre la Regina* partorì *d'un' altro maschio &c.* (Ibidem. pag. 502.)

La Duchezza di York partorì *nel Febraro di questo anno* (1663.) *un' altra figlivola.* (V. III. 292.)

Mais, dira-t-on, *Infantare* ne veut pas dire non plus *mettre un enfant sur le métier*; s'il est permis de se servir de cette expression: D'accord, si vous voulez,

répondray-je, cependant je le nie ; mais d'ailleurs qui nous empêchera de présumer que dans une espéce de besoin, Siri ne se soit pas donné la liberté d'employer un terme à sa mode ; & qu'étant, par occasion, tombé sur une matiére enjoüée, il n'en ait pas pris sujet d'égayer sa narration, & de *gober* comme en passant ce petit mot pour rire ? Je ne fais, pour ce qui est de moy, aucun doute que cet Auteur, qui a déja assez donné d'autres marques de son panchant, n'ait été pressé icy comme d'une envie de femme grosse, & que sans aller plus loin, c'est peut-être là l'unique cause de son *Enfantement* ; car qu'il me soit permis tout de même de rire ici à mon tour.

ARTICLE VI.

*Réponse de l'*AUTEUR DU PARRHASIANA *à l'Article précédent.*

I. NON seulement je ne suis pas infaillible, mais je ne croi pas l'être

l'être. Je ne croi pas non plus, que ma réputation soit engagée à soûtenir que *Siri* s'est trompé. C'est un simple exemple, que j'ai rapporté, dont la fausseté ne détruiroit pas la verité des Regles que je donne. Cependant je suis persuadé que *Siri* est inexcusable, parce qu'*infantare* ne signifie jamais qu'*enfanter*, & non pas faire un enfant à une femme. *Infantamento*, qui est à la marge, ne signifie non plus autre chose qu'*enfantement*. Je ne nie pas qu'on ne dise *partorire* pour dire enfanter; mais je soûtiens qu'*infantare* ne signifie que la même chose. Ce que l'on peut voir dans le Dictionaire de *la Crusca*, & dans les autres.

II. *Siri* ne dit rien du tout de la naissance de Louïs XIV. que sur la fin de l'année 1638. à la page dont il s'agit. S'il avoit entendu parler de la conception, il en auroit dû parler sur la fin de l'année 1637. Or il commence à raconter les évenemens de l'année 1638. depuis la page 541. c'est à dire 124. pages auparavant; & il continue à en parler jusqu'à la page 681. Ainsi à la page 665. il doit parler de la naissance du Daufin, comme d'une chose présente, puis qu'il en est à la fin de l'an-

née 1638. & qu'il n'en a rien dit ailleurs.

III. Mais supposé que *Siri* eût voulu parler de la conception de Louis XIV. il auroit commis une grande faute, en posant en fait, qu'il fût conçu cette nuit-là, parce que c'est une chose que l'on ne peut savoir au juste; à moins que le Roi Louis XIII. n'eût point couché avec la Reine quelques semaines devant, ni quelques semaines après; ce dont *Siri* ne dit rien, & qui n'est guere apparent; parce que la Reine faisoit ce qu'elle pouvoit, pour engager le Roi à coucher avec elle, dans l'envie d'avoir des enfans. Tout le monde sait qu'on ne peut pas compter sûrement le terme de la conception à un mois près. D'où vient que les femmes s'y trompent tous les jours.

IV. Mais tout cela ne vaut pas la peine de m'excuser, & si l'on veut que je me sois trompé, j'y consens. Néanmoins on ne sauvera jamais le galimathias de Siri.

AR-

ARTICLE VII.

HISTOIRE DE LA SCISSION *ou division arrivée en Pologne le 27. Juin*, 1697. *au sujet de l'élection d'un Roi. Par M.* DE LA BIZARDIERE. A Paris chez Jean Jombert, 1699. in 8. pagg. 261. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

ON nous avertit dans la Préface de cèt Ouvrage, que c'est une suite de l'*Histoire des Diétes de Pologne*, qui parut en 1697. Que les Polonois ont engagé l'Auteur à écrire cette seconde Relation, & lui ont envoyé, selon la parole qu'ils lui avoient donnée, toutes les instructions nécessaires. Si les Mémoires sur lesquels l'Auteur a travaillé sont bien fidéles, ce Livre ne sauroit être que très-curieux; puis qu'on y voit une infinité d'intrigues secrétes dévelopées; & les causes d'un grand nombre de faits, dont le public n'avoit ouï parler que superficiellement, Cette Histoire commence à la mort du Roi de Pologne, & finit à la réunion du Cardinal Primat & de ceux de son Parti,

ti, qui tenoient pour le Prince de *Conti*, avec le Parti du nouveau Roi de Pologne. Nous n'entreprendrons point d'abréger ici cette Histoire, parce que nous ne saurions le faire, sans remplir cèt Extrait de quantité de choses, que personne n'ignore; & que cela même nous obligeroit à en omettre quelques unes d'assez curieuses. Ce sera uniquement de celles-là dont nous composerons cèt Article.

Jean III. Roi de Pologne dernier mort s'étoit persuadé, que pour conserver la Couronne dans sa Maison, il devoit amasser des richesses, qui distribuées à propos au tems de l'élection, gagneroient à son Fils les sufrages nécessaires pour lui succeder; mais en laissant beaucoup de biens à sa Famille, il ne lui laissa que très-peu d'amis; parce qu'il ne put amasser tant de richesses, sans mécontenter bien des gens. Un Juif de Casal, nommé *Jonas* s'insinua à la Cour, sous la qualité d'habile Medecin. Le credit de celui-ci y attira quantité d'autres Juifs, & l'un d'eux qui s'appelloit *Bethsal*, informé de l'inclination du Roi & de la Reine, proposa de prendre à ferme une des terres du Roi; dont il ofrit un tiers au delà de sa juste valeur, sa proposition fut agréa-

agréablement reçuë, & on l'engagea à prendre les autres Domaines, qu'il accepta à de pareilles conditions. Le Prince parut si content de sa conduite, qu'il accorda diverses graces à sa sollicitation : & l'on vint enfin chez lui marchander les emplois vacans, & celui qui en donnoit le plus étoit le plus agréable : enfin, il ne se distribua plus de charges, de quelque importance qu'elles fussent, qu'à ceux qui en avoient stipulé avec lui. Les Polonois détestoient l'aveuglement du Prince & l'Auteur d'un si grand désordre. Le moyen qu'ont les Rois de Pologne de se faire des créatures par la distribution des emplois, devint inutile entre les mains de ce Monarque, parce que ceux qui les obtenoient, croyant les avoir bien achetez, ne lui en avoient aucune obligation. Ses Enfans ont ressenti les funestes effets de cette malheureuse conduite.

Une autre raison, selon l'Auteur, qui a éloigné du Trône la Famille Royale, c'est qu'elle n'étoit pas d'accord avec elle-même. Depuis le mariage du Prince *Jaques* qui étoit l'Ainé, la Reine sa Mére avoit donné présque toute son affection au Prince *Aléxandre*; elle ne l'avoit pas jugé indigne du

du Trône, & s'en étoit expliquée peut-être trop ouvertement. L'Aîné en avoit conçu une telle indignation, qu'il en avoit oublié les sentimens de la nature; la Reine à son tour n'avoit plus considéré le Prince Jaques comme son Fils. Elle ne se déclara d'abord ni pour, ni contre lui; & il sembloit, dit l'Auteur, qu'elle aimoit mieux être Epouse d'un Roi que d'en être la Mère. On prétend que c'étoit sur le Comte *Jablonowski* Grand Général de Pologne, qu'elle avoit jetté les yeux, & qu'elle étoit convenuë de travailler pour lui, à condition qu'elle fourniroit l'argent pour gagner les suffrages, & qu'il partageroit le Trône avec elle.

La Maison de *Sapieha* la plus puissante de Lithuanie, étoit ennemie irréconciliable de la Famille Royale, parce que le Défunt Roi, jaloux de cette puissance, avoit pour l'abaisser, élevé la Famille des *Krzisʒpins* originaire de Konigsberg à un si haut degré, qu'à peine osoit-elle y prétendre. Ce fut ce qui jetta la maison des Sapieha dans le parti du Prince de *Conti*; & qui fit que la Reine porta l'Armée de Lithuanie à se confédérer contre cette Maison. L'Auteur prétend que cette Princesse,

cesse, le Cardinal Primat, & l'Am-
bassadeur de France agissoient d'abo
de concert; mais que ceux-ci l'aba
donnérent parce qu'elle ne voulut p
suivre leurs avis. Voyant que ses a
tres desseins ne pouvoient réussir, e
se déclara pour le Prince Jaques; m
on suppose toute la Nation si ennem
de la Famille Royale, qu'il ne fa
pas s'étonner si elle ne réussit poi
L'Ambassadeur de France eut le sec
de faire entendre que l'Armée de
thuanie ne s'étoit confédérée, qu
faveur de ce Prince, & cette r
son, jointe à l'argent qu'il dist
bua, rétablit la bonne intelligence e
tre les Partis de ce Duché, qui prom
rent de se déclarer en faveur du Ca
didat, que ce Ministre proposero
On mit encore sur le compte de la R
ne la Confédération de l'Armée de P
logne, & l'entrée des Tartares da
le Royaume. Son dessein étoit, d
on, de faire précipiter l'élection, a
que les Candidats étrangers n'aya
pas le loisir de négocier, les Polon
se déterminassent en faveur du Prin
Jaques. Toutes ces pratiques fure
découvertes, & l'élection renvoyée ap
l'hiver.

La Reine voulut se faire un honn
d'av

d'avoir appaisé l'Armée, & fournit cinquante mille écus que ces Troupes demandoient. Elle crut s'attirer par là les complimens de la Noblesse; mais on se contenta de dire, que ceux qui excitoient des revoltes, étoient plus obligez que les autres à les appaiser.

L'Auteur insinuë que la France ne pensa qu'assez tard à proposer le Prince de Conti. Elle voulut, dit-on, se venger de ce que le défunt Roi, à la Diéte de 1674. avoit employé en apparence ses soins pour les intérêts de cette Couronne; & qu'il avoit effectivement travaillé pour lui-même: le souvenir de cette intrigue, joint à l'indifférence, & à la haine même que le Prince Jaques avoit pour les François, dont il ne soufroit aucun à son service, furent, peut-être, cause que le Roi très-Chrétien écouta les propositions que lui fit son Ambassadeur, de mettre sur le Trône de Pologne un Prince de son sang.

La Reine, comme on vient de le voir, avoit déja employé une bonne partie de son argent, l'Ambassadeur de France trouva le secret de la dépouiller du reste, afin qu'elle ne pût s'en servir en faveur de son Fils, & de le

rendre

rendre même utile au Roi son Maître, pour l'exécution de ses desseins. Il lui proposa d'envoyer deux millions en France, pour les mettre en constitution de rente, comme une ressource à tout événement. Il lui fit connoître la sureté de cèt emploi & le profit, qui en reviendroit; elle se laissa éblouïr par cette assurance; & afin que ses deux Fils Alexandre & *Constantin* ne donnassent de l'ombrage à son Fils ainé, elle les envoya en France, avec cette somme, ce qui acheva de ruiner le parti du Prince Jaques.

Aprés avoir expliqué toutes ces intrigues, l'Auteur parle de tous les Prétendans à la Couronne de Pologne, & n'oublie pas le Prince Don *Livio Odescalchi*, Neveu d'*Innocent XI.* Les Polonois se moquérent de ce Candidat, & firent même des Pasquinades contre lui. L'Inventaire de ses biens, qui a été publié dans quelques Journaux, étoit de leur invention; & pour le rendre plus ridicule, ils n'y avoient pas oublié deux Statuës antiques de *Remus* & de *Romulus*; & une medaille d'*Othon* en bronze destinée à payer deux quartiers à l'Armée; aprés ces Satires, il ne fut presque plus parlé d'Odescalchi.

Le

Le Castelan de * *Culm*, homme d'esprit & d'intrigue, & qui de Luthérien avoit embrassé la Religion Catholique R. pour devenir Sénateur, fort attentif à sa fortune, avoit été dans les intérêts du Prince Jaques, tant qu'il avoit crû ce Prince en état de réussir: mais le voyant décliner il entra dans le parti de France avec tous les Prussiens. Il y fit son devoir quelques mois, après quoi il l'abandonna, sous prétexte que l'Ambassadeur de cette Couronne ne lui donnoit pas assez de part dans sa confiance. Il avoit épousé une fille du Général Flemming, qui étoit au service de l'Electeur de Brandebourg: il apprit de son Beaupére que l'Electeur de *Saxe* avoit une passion démesurée de monter sur le Trône, il en écrivit au Chevalier Flemming, Colonel d'un Régiment dans les Troupes de Saxe, & cousin Germain de sa femme; & sur sa réponse il partit & se rendit à Dresde. Il expliqua à l'Electeur le Systême que le Prince de Conti avoit résolu de suivre pour monter sur le Trône, & lui dit que quoi que le parti de ce Prince fût très-puissant, il ne seroit pas impossible de le

* *Jean Prze-pendowski.*

le détruire s'il vouloit suivre le même plan. C'étoit, entr'autres choses, de promettre solennellement à la République d'employer trois millions pour payer les Armées, & de faire voir cette somme aux Commissaires avant l'élection. Il ajouta que l'Ambassadeur de France ne pouvoit s'aquitter de ses promesses, que depuis les cinq ou six cens mille francs qu'il avoit reçus, on ne lui avoit envoyé que six-cens mille livres sur Dantzic, qu'il avoit été obligé d'en faire protester les Lettres de change, & que la Reine étoit assez sûre des Banquiers de cette Ville, pour espérer que dans la suite ce Ministre ne seroit pas mieux servi.

L'Electeur suivit ce projet avec exactitude. Il fit avancer quelques Troupes à Torgau près de la Silésie, sous prétexte d'entrer au nom de l'Empereur dans les affaires de la succession de *Mekelbourg*. Il amassa de l'argent en diligence, & par la vente de ses droits sur la Succession de *Saxe-Lawembourg*, & des revenus de son Domaine de Misnie, par les contributions extraordinaires dans ses Etats, par le payement des subsides que l'Empereur lui devoit depuis trois ans, & par d'autres moyens; il se trouva toutes les sommes

néceſſaires ; lors que ſes Competiteurs étoient déja épuiſez, & qu'en particulier l'Ambaſſadeur de France n'en pouvoit avoir, pour les raiſons qu'on vient d'expliquer, & par divers autres contretems dont on pourra s'inſtruire dans notre Auteur. On y verra auſſi les raiſons particuliéres, qui obligérent la Cour de Vienne à favoriſer les intentions de l'Electeur de Saxe. On n'avoit pas sû juſques ici pourquoi le * Nonce du Pape entra dans le même parti ; & frapa le plus grand coup en confirmant lors de l'élection, le certificat de l'Evêque de *Raab*, qui portoit que l'Electeur avoit fait abjuration du Lutheraniſme. L'Auteur nous aprend ici, que le Nonce fit cette démarche en reconnoiſſance de ce que l'Electeur avoit procuré la liberté d'un de ſes † Neveux priſonnier des Turcs, que la France, à qui le Nonce s'étoit d'abord adreſſé, n'avoit pû, ou n'avoit pas voulu procurer. Ce fut le Chevalier Flemming, que l'Electeur envoya en Pologne pour négocier ſes intérêts ; & l'on dit qu'une des raiſons qui le fit réuſſir, fut qu'il s'y prit plus tard, que l'Ambaſſadeur de France, qui, pour cela

* *Davia.*

† *Le Marquis David.*

cela même, ne put faire donner l'exclusion à l'Electeur dans les petites Diétes, comme on croit qu'il eût pû faire, s'il eut plutot sû les prétensions de ce Prince.

Comme c'est la coutume que les Ambassadeurs des Princes haranguent la Diéte avant l'élection, on fut surpris d'apprendre que celui de France n'eut point suivi cette coutume & se fut contenté de faire imprimer les offres du Prince de Conti, & d'en répandre les exemplaires. Notre Auteur en explique la raison. Le Ministre de l'Empereur, qui lut sa Harangue dans la Diéte, fut interrompu par des gens, qui trouvoient, qu'il ne s'exprimoit pas dans les termes d'honneur, qu'on doit employer quand on parle à une République libre & couronnée; & parce qu'il ne changeoit point ses expressions, on ne cessá de lui dire des injures, dont il fut si outré, qu'il lui prit un saignement de nez, qui, joint aux clameurs, l'empêcha de poursuivre. Ceux qui étoient du parti de ce Ministre dirent qu'ils auroient leur revanche le lendemain, lors que l'Ambassadeur de France harangueroit. Celui-ci en fut informé, & jugea qu'il ne devoit pas s'exposer à recevoir cèt affront.

Les affaires de son Candidat étoient cependant sur un fort bon pié. Il s'en faloit beaucoup que tous les autres prétendans ensemble n'eussent autant de sufrages, qu'il en avoit lui seul; & si le Cardinal Primat eut voulu profiter du tems, pour proclamer le Prince de Conti, lors que les Compagnies des 29. Palatinats, qui vouloient presque toutes ce Prince, étoient rangées d'un côté; tandis que celles qui étoient pour les autres Prétendans étoient d'un autre; l'affaire auroit été décidée en faveur du Candidat François; mais comme les Esprits étoient fort échaufez, & qu'il étoit dangereux qu'on n'en vint à une bataille, le Cardinal se laissa persuader de renvoyer au lendemain, sous prétexte que la nuit s'aprochoit; & donna lieu par ce moyen à la réunion des Partisans des autres Candidats en faveur de Saxe, & à la double élection, qui se fit le jour suivant. On nous aprend que Saxe n'eut pour lui, que quarante Compagnies compté toutes celles qui étoient pour les autres Candidats, & que le Prince de Conti en eut plus de deux cens dix.

L'Auteur explique dans la suite les contretems, qui firent paroître que la France agissoit froidement dans une af-

faire

faire de cette conséquence ; les raisons du mauvais succès du Voyage du Prince de Conti, dont la principale fut l'irrésolution de Sapieha, Général des Troupes de Lithuanie ; & tout ce qui se passa de plus considérable durant le séjour de ce Prince à la rade de Dantzic. Tout cela est fort curieux & mérite d'être lû ; mais il est tems de finir cet Article, pour donner place à quelques autres.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES

Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.

I.

L'HISTOIRE DE MOYSE *tirée de la Sainte Ecriture, des Saints Péres, des Interprétes, & des plus anciens Ecrivains.* A Luxembourg 1699. in 8. pagg. 324. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

IL semble que *Moyse*, qui étoit inspiré de Dieu, & qui, d'ailleurs devoit savoir ce qui lui étoit arrivé ;

nous ayant donné lui-même sa vie ; il n'est pas besoin d'autres Historiens. Il en a eu cependant & en assez grand nombre. *Philon* Juif l'a écrite dans un Ouvrage partagé en trois Livres, dont le premier est un Abrégé des principales Actions de ce Législateur. *Joseph* en fait aussi l'Histoire dans ses Antiquitez. Il y a un Livre Hébreu intitulé *la Vie de Moyse* sans nom d'Auteur, & dont *Gaumin* nous a donné la traduction. Mais c'est un ramas des plus impertinentes fables qu'on puisse inventer. Quelques Péres ont aussi parlé de la vie de Moyse. Mais tout cela n'empêche pas qu'on ne nous en donne ici une nouvelle, pour les raisons, que l'Auteur en allégue dans sa Préface. Voici les trois régles qu'il a suivie dans son Ouvrage. 1. La premiére a été de s'attacher au texte & au sens litéral de l'Ecriture Sainte, & de ne s'en départir jamais, quelque apparence du contraire, qu'il ait pû trouver dans les autres Histoires. 2. La seconde que l'Ecriture ne raportant pas les Histoires dans toutes leurs circonstances, il a crû devoir, pour l'expliquer & supléer à ce qu'elle ne dit pas, suivre les Auteurs qui en avoient pû avoir quelque connoissance,

par la proximité des tems & des lieux. 3. La troisiême, que les Juifs étant extrêmément entêtez du mérite de leur Nation, ont inventé quantité de fables, & exaggeré tout ce qu'ils ont crû être à leur avantage; & que les autres Historiens étant ennemis des Juifs, & ayant inventé beaucoup de fables, pour les décrier; il est constant que les faits dont les uns & les autres conviennent sont véritables, & que ceux qui ne sont pas contestez par l'un ou par l'autre parti, peuvent au moins passer pour probables, lors qu'ils s'accordent avec l'Ecriture Sainte. Sur la fin de la Vie de Moyse, l'Auteur fait diverses remarques sur les Livres de ce Législateur, & sur les occasions qu'il a eu de les écrire; de même que sur les autres Livres de l'Ancien Testament, & sur les versions qui en ont été faites. Il nous promet aussi un Ouvrage sur l'*Inspiration*.

II.

L'HISTOIRE CRITIQUE *des Personnes les plus remarquables de tous les Siécles*. *Tome Premier*. A Paris, 1699. in 12. pagg. 316. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

C'Est ici une nouvelle production de M. *Bordelon*, Auteur de divers autres Ouvrages, tels que sont *les Remarques ou Réflexions Critiques sur les plus belles & agréables pensées des Auteurs Anciens & Modernes*; *les Caractéres naturels des Hommes en cent Dialogues*; *les Philosophes à l'encan*; *le Théatre Philosophique*; *la belle Education*; & plusieurs autres Ouvrages compris dans les huit Volumes de ses *Diversitez Curieuses*. Ce dernier Livre dont nous n'avons vû encore que le premier Volume, contient en diverses Lettres tout ce que l'Auteur a lû ou pensé de remarquable sur toutes les personnes de tous les Siécles en remontant jusques à *Adam*. On y voit ce que l'Ecriture dit de ceux dont il est parlé dans ce Saint Livre, les conjectures des Savans sur leur sujet, & les réveries des Rabins, & des autres Auteurs du même caractére. M. Bordelon y étale beaucoup de lecture, & surtout des Livres Modernes. Il ne s'est pas fait une loi si scrupuleuse de ne point abandonner son sujet principal, qu'il ne se jette assez souvent dans des digressions. Il y en a une assez curieuse, sur la plainte, qu'on ne cesse de faire, du grand nombre de livres, qui s'impriment tous les jours. Il remar-

que

que que d'un million d'hommes, il n'y en a qu'un ordinairement qui soit Auteur, ce n'est pas trop ; & que dans toute la terre, il n'y a que dix ou douze Villes, où l'on imprime un nombre considerable de Livres. En Angleterre Londres & Oxfort ; en France Paris & Lyon ; en Hollande Amsterdam, Leide, Rotterdam, la Haye, & Utrecht ; en Allemagne Leipsic ; & voila presque tout.

III.

HISTOIRES SUBLIMES ET ALLEGORIQUES. *Par Madame la Comtesse D**. Dédiées aux Fées Modernes.* A Paris, 1699. in 12. pagg. 444. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

MALGRÉ tout ce qu'ont pû dire certains Auteurs contre les Contes des Fées ; en voici encore un Volume ; qui marque assez que le Public n'est pas dégoûté de cette sorte d'Ouvrages. La Dame qui l'a composé nous avertit qu'elle a pris les Idées de quelques uns de ses Contes dans un Auteur ancien, intitulé, *les Facésieuses nuits du Seigneur Straparolle*, imprimé pour la seizième fois en 1615. ce qui marque

assez, que ce n'est pas d'aujourdhui, que ses sortes d'Ouvrages ont été du gout de bien des lecteurs. Aprés tout, la lecture de ces Livres, vaut bien une infinité d'autres divertissemens, que l'on prend tous les jours; à la regarder par ce qu'il peut y avoir de moral.

IV.

*L'*ILIADE *d'*HOMERE. *Premiére Partie*. in 12. pagg. 527. *Seconde Partie*. pagg. 553. L'ODYSSE'E *d'*HOME'RE. *Premiére Partie*. pagg. 412. *Seconde Partie*; pagg. 431. A Paris, 1699. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

COMME ce n'est ici qu'une seconde Edition, & que par conséquent cette Traduction d'*Homére* est assez connuë: il seroit inutile d'entreprendre de parler de la méthode de M. *Dacier*, & des régles qu'il a observées: mais parce qu'il y a peu de gens, qui lisent les Préfaces, peut-être tout le monde n'a pas vû l'éloge que ce Savant fait de son Auteur. Sans se mettre en peine de tout ce que quelques Modernes ont avancé contre cèt ancien Poëte, il soutient,

tient, que *les imaginations* d'Homére *sont nobles, ses pensées toujours solides, toutes ses comparaisons justes & naturelles, & ses descriptions merveilleuses: qu'il garde exactement les bienséances des mœurs, qu'il est animé du beau feu qui fait les Poëtes*, qu'*il est riche de son fond*; & qu'*enfin ses Ouvrages sont d'un caractére, où personne n'est jamais arrivé, & que l'on a toujours tâché d'imiter.*

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* La Mort de la Duchesse de Mazarin a donné lieu de traduire en Anglois les Mémoires de sa vie, que l'Abbé de *S. Real* avoit publiez en François il y a 25. ou 30. ans, & de les faire passer pour une piéce nouvelle, quoi qu'on n'y aît ajouté que le jour de sa mort. Vous ne serez, peut-être, pas fâché, que je vous fasse part de l'Ecrit ci-joint, qu'on a trouvé sur la table de cette Duchesse, après sa mort. Vous jugerez à la premiére lecture, qu'il ne peut être sorti que des mains de M. de S. Evremont.

„*Jugement que Madame de Mazarin* „*m'a demandé sur Malherbe*, *Voi-* „*ture*, *Sarrasin*, *Benserade*, *Cor-* „*neille*, *Racine*, *Despreaux*, *&* „*Perrault*.

„*Malherbe* a toujours passé pour le „plus excellent de nos Poëtes; mais plus „par le tour & l'expression, que par l'in- „vention & les pensées.

„On ne sauroit disputer le premier rang „à *Voiture* en toute maniére ingénieuse „ou galante. C'est assez à *Sarasin* de le „suivre, pour être égal au plus estimé „des Anciens en ce genre-là.

„*Benserade* a un caractére si particu- „lier, une maniére de dire les choses si „peu commune, qu'il fait soufrir les „pointes & les allusions aux plus déli- „cats.

„Dans la Tragédie, *Corneille* ne sou- „fre point d'égal, *Racine* ne veut point „de supérieur.

„*Moliere* a pris les Anciens pour mo- „delle: inimitable à ceux qu'il a imi- „tez s'ils vivoient encore.

„*Despreaux* fait honneur à notre „Siécle. En faire l'éloge, ce seroit en- „treprendre sur ses Ouvrages, qui le font „eux-mêmes.

„*Perrault* a mieux trouvé le défaut des „An-

„ Anciens, qu'il n'a prouvé les avanta-
„ ges des Modernes. Mais, si on lui re-
„ proche qu'il a trop de zéle, pour son
„ Siécle, il fait bien voir qu'on a trop
„ de respect pour l'Antiquité. A tout
„ prendre, son Livre est bon, curieux,
„ utile, capable de nous guérir de beau-
„ coup d'erreurs. J'aurois souhaité que
„ le Chevalier eût fait moins de contes,
„ que le Président eût plus étendu ses rai-
„ sons, l'Abbé resserré les siennes.

„ Vous voulez que je vous parle de
„ moi-même; je le ferois à ma confusion,
„ avoüant que je ne mérite aucun rang
„ parmi ces Illustres. Si un autre avoit
„ eu l'avantage que j'ai eu de recevoir
„ les impressions que vous faites sur les
„ esprits; il auroit passé les Anciens &
„ les Modernes.

On a traduit en Anglois le *Corps de Chirurgie* de Mr. *de la Vauguion.* On est occupé à traduire en la même langue le *Parrhasiana*; de même que les *Amusemens sérieux & Comiques*; mais il y aura dans ce dernier de grandes Additions accommodées au génie Anglois. On a fait une nouvelle Edition en 12. Volumes in 8. de l'Histoire Romaine en Anglois depuis la fondation de Rome jusques au transport du Siége Impérial à Constantinople par

l'Empereur Constantin. On a aussi fait une troisiême Edition en deux Voll. in 8. du Livre qui a pour tître. *A detection of the Court and State of England, during the four last Reigns, and the Interregnum Consisting of private Memoirs &c. with Observations and Reflections: And an Appendix, discovering the present State of the Nation. Wherein are many secrets never before made publick: As also a more impartial Account of the Civil Wars in England, than has yet been given.* C'est-à-dire, „ La Découverte de la Cour & de l'Etat „ d'Angleterre, durant les quatre der„ niers Régnes, & l'Interrégne. Com„ posé de Mémoires Secrets, &c. A„ vec des Remarques & des Réfle„ xions. Et un Appendix, qui expli„ que l'Etat présent de la Nation; où „ il y a plusieurs secrets, qui n'avoient „ point été publiez ci-devant: Avec „ un recit plus desintéressé des Guerres „ Civiles d'Angleterre, qu'on n'en a „ encore donné jusques ici.

On a traduit en Anglois les Voyages de *Barthelemi de las Casas*. On a aussi imprimé, *Discourses concerning Government, by Coll. Algernon Sidney, Son to Robert Earl of Leicester, and Ambassador from the Common Wealth of England*

Island to Charles Gustavus King of Sweden. Published from an Original Manuscript of the Author. C'est-à-dire.
„ Discours sur le Gouvernement, par
„ le Colonel Algernon Sidney, Fils
„ de Robert Comte de Leicester Am-
„ bassadeur de la République d'An-
„ gleterre près de Charles Gustave Roi
„ de Suede. Publié sur l'Original Ma-
„ nuscrit de l'Auteur.

On dit qu'un nommé *Hawksbee* a inventé une nouvelle sorte de ventouses, où l'on n'a besoin ni de feu, ni de sucer avec la bouche. On assure aussi que M. *Bardon* Ministre a trouvé les Longitudes. On le fait fort versé dans les Mathématiques ; mais je ne crois pas qu'il en soit encore venu au grand point, c'est-à-dire à la Démonstration. J'aprens que sa Majesté veut entretenir quatre Etudians dans les deux Universitez d'Angleterre, deux dans châcune ; afin qu'ils s'apliquent uniquement aux Langues Orientales, & principalement à l'Arabe ; & cela, parce qu'il n'y a presque personne dans toute l'Angleterre, qui posséde bien cette Langue, & qui entende les Lettres qu'on reçoit ici de Turquie. Un Jeune Allemand nommé *Meurerus*, & qui passe pour avoir de l'érudition entreprend de

de donner dans peu une *Historia Literaria, & primò quidem Philosophica.*

Je ne sai si ce sont les Disputes survenuës au sujet du Théatre Anglois, qui ont produit un Livre nouveau, qui a pour titre. *Historia Histrionica: An Historical Account of the English Stage, shewing the Ancient Use, Improvement, and Perfection of Dramatick Representations, in this Nation. In a Dialogue of Plays, and Players.* C'est-à-dire, *Histoire de la Comédie, ou Recit Historique du Theatre Anglois, faisant voir l'ancien Usage, le Progrès, & la Perfection des Représentations Dramatiques en Angleterre. Dans un Dialogue des Acteurs avec les Actrices.*

On imprime à Oxfort le second Volume du *Spicilegium SS. Patrum ut & Hæreticorum Seculi post Christum natum I. II. & III.* de M. *Grab.* M. *Hyde* Professeur en Langues Orientales, fait imprimer l'Histoire de la Religion des anciens Perses & de leurs Mages en Latin. M. *J. Keill* fait imprimer une Replique aux Réflexions du Docteur *Burnet* & de M. *Whiston* sur son Examen de leur Théorie de la Terre. On imprime aussi à Oxfort *Hermogenis Rhetorica Gr. Lat. cum Var. Lect. Annot & Indicibus, Studio Eduardi Dechair & Hugonis*

gonis Hutchin. On y fait une troisiéme Edition des *Animadversiones Philologicæ & Historicæ* de *Thomas Crenius.* M. *Edoüard* a sous la presse la quatriéme Partie de son *Préservatif contre le Socinianisme, in* 4. On imprime encore dans la même Ville, *Novum Testamentum Græcè, cum variis Lectionibus plurimorum Codicum Græcorum, & Interpretum veterum omnis fermè Dialecti expositionibus, curâ Johannis Mill, S. T. D. in folio.*

Institutiones Grammaticæ Anglo-Saxonicæ & Mæso-Gothicæ. Editio secunda auctior multò & emendatior quàm prima. Institutiones Grammaticæ Franco-Theotiscæ, sive Grammaticæ Franciticæ Rudimenta. Auctore Georgio Hickesio Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero. Nunc primum prodeunt. Accedit Grammatica Islandica, per Runolphum Jonam Islandum composita. Editio tertia aucta & ornata Studio Georgii Hickesii, S. T. P. subjungitur Catalogus Librorum Septentrionalium &c.

Voici le tître de deux autres Livres d'importance qu'on imprime aussi à Oxfort. *Sancti Patris Justini &c. Opera. Item Athenagoræ Atheniensis legatio pro Christianis, & de Resurrectione Mortuorum: Theophili Antiocheni ad Autolycum Libri tres. Tatiani Assyrii Oratio ad*

Graecos. Hermiae Philosophi Gentilium Philosophorum irrisio. Horum omnium Exemplaria antehac vitiosa emendavit, Interpretationes correxit, Sylburgii, Perionii, Stephani, Brureri, Billii, Casauboni, Salmasii, aliorumque Observationes digessit: suas demum addidit Tho. Creech. in fol.

Dionysii Halicarnassensis Opera Omnia Gr. & Lat. Fol. Duobus voluminibus comprehensa. Quorum prius Antiquitates Romanas complectitur, posterius Tractatus ejusdem Rhetoricos & Criticos. Horum omnium exemplaria tam edita quàm manuscripta contulit; Interpretationes emendavit; Glareani, Sylburgii, Stephani, Casauboni, Ae. Porti, Aliorumque Observationes, quibus lux & medela locis obscuris & vitiosis adfertur, summa cura digessit; atque Indices demum Graecos & Latinos locupletissimos &c. addidit Joannes Hudson. Accedit Chronologia accuratissima per Henr. Dodwellum.

Le même M. *Dodwell* fait imprimer dans la même Ville d'Oxfort, *Dissertationes, de Usu Cycli Metonici, & Calippici Civilis; de Cyclis Metone antiquioribus, & Cyclis Olympiadum Civilibus; de Cyclis Delphicis & Boeoticis;*

de Isthmiis, *& Cor. & Sic. Cyclis &c. Item Annales Thucydidis.*

. On imprime aussi un *Xenophon* Grec & Latin avec les diverses leçons, en six volumes in 8. & les Annales de Xenophon par les soins du même M. Dodwell.

De France. On vient d'imprimer in 4. *Discours prononcez dans l'Académie Françoise, le Samedi 27. Juin 1679. à la Réception de Mr. de Valincour Sécretaire Général de la Marine, & des Commandemens de Monseigneur le Comte de Toulouse.* Le premier de ces Discours contient l'éloge de Monsieur *Racine*, le second celui de Mr. de *Valincour*, que le Roi a choisi pour continuer son Histoire. On a imprimé à Tours, la Vie de S. *Martin* de Tours, avec l'Histoire de la fondation de la même Eglise. Il vient de paroître un sixième Tome des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers Siécles*, par M. *Le Nain de Tillemont.* Ce Volume comprend l'Histoire des Donatistes, jusques à l'Episcopat de S. *Augustin*; celle des Ariens, jusques au Régne de *Théodose*, celle du Concile de Nicée &c. On a imprimé à Rouen, une Dissertation sur Sainte *Marie Madeleine*, pour prouver que Marie Madelei-

ne

ne ; *Marie* Sœur de *Marthe*, & la Femme pécheresse, sont trois femmes différentes. C'est M. *Anquetin* Curé, qui en est Auteur.

Mr. *Rolle* de l'Académie Royale des Sciences a publié un *in* 4. contenant les *Méthodes pour resoudre les Questions indéterminées de l'Algebre.* Ces Méthodes sont celles qu'il avoit promises dans son Traité d'Algébre, imprimé en 1690.

On vend chez *Jaques Villery Libraire* un in Fol. qui comprend *l'Histoire de tous les Cardinaux François de naissance, ou qui ont été promûs au Cardinalat par l'expresse recommandation des* Rois de France, *pour les grands services, qu'ils ont rendus à l'Etat & à la Couronne;* &c. Par *François du Chesne, fils d'André* &c.

L'Académie des Sciences fait imprimer un *in* 12. de 16. ou 18. feuilles avec des Figures; qui est un Traité de la Circulation du Sang de M. *Mery*, contre Mess. *Du Vernay*, *Verrehyen*, de *Buissiéres*, & autres Anatomistes, avec la Relation des Opérations d'un certain Frére *Jaques* espéce d'Hermite, qui a trouvé une méthode de tailler les Malades de la pierre sans les lier, & de les remettre sur pié au bout de huit ou dix jours. Cette même Académie doit don-

donner plusieurs piéces journaliéres, d'une, de deux, ou de trois feuilles; mais cela n'est réglé ni par mois, ni autrement. C'est ce qu'on appellera *Mémoires de l'Académie des Sciences.* Mais M. de *Fontenelle*, qui en est Sécretaire, donnera tous les ans une Relation *in* 4. de tout ce qui se sera passé durant l'année dans l'Académie.

M. *J. de la Rouviére* Médecin du Roi, & Intendant des eaux de Forges a publié un Nouveau Systême des Eaux Minerales de Forges; où l'on découvre par plusieurs expériences, quelle est la nature de ces eaux, & à quelles maladies elles conviennent; avec plusieurs Observations de personnes, qui ont été guéries par leur usage. On vend à Paris, *Codex Selectorum Canonum Ecclesiæ Metensis, quæ observari mandavit Illustriss. Henr. Carolus du Cambout de Coislin, Episcopus Metensis, &c.*

Des Pays-Bas. Mess. Huguetan impriment la Vie de l'Empereur *Charles-Quint*, par M. *Leti*, en 4. volumes in 12. (*Nous parlerons le mois prochain des deux Volumes de Lettres du même Auteur.*) On trouvera bientôt chez le Sr. *De Lorme* à Amsterdam. *Historia Cultus Sinensium, seu varia Scripta de Cultibus Sinarum inter Vicarios Apostolicos*

Gallos, aliosque Missionarios, & Patres Societatis Jesu Controversiis; oblata Innocentio XII. Pontifice Maximo & Sacræ Congregationi Eminentissimorum Cardinalium dirimendæ huic causæ præpositorum. Adjuncta Appendice Scriptorum Patrum Soc. Jesu de eadem Controversia. Coloniæ. in 8.

Les Héritiers d'*Antoine Schelte* impriment, *Zaide* Histoire Espagnole par M. de *Segrais*, avec le Traité de l'*Origine des Romans de M. Huet*; en deux Volumes in 12. sur une nouvelle Edition, qui vient d'en être faite à Paris. Vous savez que ce Roman a paru joint avec la Dissertation de M. Huet, il y a déja plus de vint ans, & qu'il a été fort applaudi. Les Fréres *Van Dole* ont fait une nouvelle Edition des *Annales Galantes* de Madame de *Villedieu*.

Le Sr. *Henri van Rhijn*, Libraire à Delft, débite un *in* 4. qui a pour titre. *Panegyris Janseniana, seu Testimonia Eruditorum Virorum celebrantia Librum, cui Titulus: Cornelii Jansenii Episcopi Iprensis Augustinus; addito Prologo Galeato, hodiernis controversiis non parùm Illustrandis accommodo. Per Paulum Aurelium, Theol. Timaleten.*

On a fait une nouvelle Edition des *Avis*

Avis salutaires aux Péres & aux Méres, qui veulent se sauver par l'Education Chrétienne qu'ils doivent à leurs Enfans. A tous ceux qui sont chargez de l'Education de la Jeunesse. Et aux Enfans même, qui ont un désir sincére de vivre Chrétiennement. Cette Edition est, dit-on, *augmentée par l'Auteur, d'autres Avis nécessaires à tous les Chrétiens.* On la trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes. On trouve aussi chez le même Libraire les *Anecdotes de Pologne*, en 2 voll. in 8. qu'il vient d'imprimer, & dont nous avons parlé * ailleurs fort au long.

Je crois (M. N.) Monsieur, que vous vous étes trompé dans votre dernier mois, quand vous avez dit, que la *Bilibra Veritatis* est de *Conrad Vorstius*; ou pour mieux dire, que la *Voix publique*, à qui vous attribuez cette opinion, s'est trompée. Il y avoit plus de vint-cinq ans, que *Conrad Vorstius* étoit mort, lors que la Dissertation *de Verbo*, à laquelle celle de *Bilibra Veritatis*, sert de réponse, fût imprimée, pour la premiére fois. Si donc on doit attribuer la *Bilibra*, à un *Vorstius*, ce que je ne puis assûrer, ce seroit plutôt à *Guillaume Vorstius* fils de Conrad.

* *Mois de Mai, pag.* 504.

T A-

TABLE

Des Matiéres principales.

Septembre 1699.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Octobre 1699.

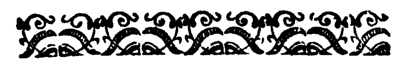
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtfr.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1699.

ARTICLE I.

Mr. LOCKE'S (*a*) *Reply to the Right Reverend the Lord Bishop of* WORCESTER'S *Answer to his second Letter*,

(*a*) *A l'occasion de cette dernière Replique, on donne dans cèt Extrait, une idée abrégée de tous les Livres que ces deux Messieurs ont écrit l'un contre l'autre dans leur démêlé. On n'en met pas ici les titres pour abréger. Mais on marque en marge les endroits d'où l'on cite quelque chose; sous le nom de* 1re. *Réponse*, 2de. *Réponse de* M. *Stillingfleet, ou de* M. *Locke.*

ter, &c. C'eſt-à-dire, *Replique de Mr. Locke à la ſeconde Réponſe de Mr. l'Evêque de Worceſter, où l'on traite de la certitude par la Raiſon, par la Foi*, &c. *de la Réſurrection du même Corps, de l'Immortalité de l'Ame, & de l'Incompatibilité des Notions de Mr. Locke avec les Articles de la Foi Chrétienne*, &c. A Londres. 1699. in 8. pagg. 452.

IL s'EST élevé depuis deux ou trois ans une diſpute entre Mr. (a) *Stillingfleet* Evêque de Worceſter & M. *Locke*, deux Savans Anglois fort connus dans la République des Lettres, le premier par une vaſte littérature, & le ſecond par une grande pénétration, & par une juſteſſe d'eſprit peu commune. Comme cette diſpute a continué aſſez longtems, & qu'on n'en ſait preſque rien hors d'Angleterre, que par oüi dire, je crois qu'on ſera bien-aiſe d'en voir ici un détail un peu circonſtantié, autant que les bornes que je me preſcris dans cèt Ouvrage me le pourront permettre.

I. M.

(a) *Mort depuis peu de mois.*

I. M. l'Evêque de *Worcester* a commencé cette Dispute par la critique de quelques endroits du Livre de Mr. Locke, qui a pour titre, *Essai Philosophique concernant l'Entendement humain*, & cela, dans un Ouvrage qu'il nomme *Défense de la Doctrine de la Trinité*, & dans un Chapitre, où il répond aux Objections qu'on tire de la Raison contre ce Mystére.

Non seulement il a fait entrer M Locke dans ce Chapitre, mais il l'a confondu avec des personnes, qui, selon ce savant Evêque, renversent les mystéres de la Religion Chrétienne; & la raison qu'il a eüe d'en user ainsi, c'est parce que ces personnes se sont servies de certains endroits du Livre de M. Locke, *quoi que dans des vuës différentes de celles que Mr. Locke s'étoit proposées dans cèt Ouvrage*, selon l'aveu même de M. Stillingfleet.

II. LA-DESSUS, M. Locke écrivit une Lettre à ce Prelat, pour se plaindre de ce qu'il l'avoit mêlé dans des Controverses sur la Trinité, à l'occasion d'un Livre où il ne dit rien de la Trinité, & qu'il l'avoit confondu avec des gens, qui, selon cèt Evêque, ont voulu renverser ce Mystére.

C'est là le fort de la Dispute, selon

Mr. Locke : & c'est principalement pour cela, qu'il a mis la main à la plume, je veux dire pour demander à M. Stillingfleet sur quel fondement il l'a engagé dans cette querelle. Car pour les Objections que cèt Evêque a faites contre quelques endroits de *l'Essai Philosophique concernant l'Entendement humain*, M. Locke ne s'en plaint point, persuadé, que dès qu'un Ouvrage a vû le jour, il peut être censuré de quiconque le lit, & que

C'est un droit qu'on achéte, en achetant le Livre.

Si la censure est juste, c'est à l'Auteur à en faire son profit, & si elle est mal fondée, il peut en montrer la foiblesse, ou en laisser le jugement au Public.

III. M. Stillingfleet prétend, au contraire, que cèt endroit est le moins essentiel de la dispute, qui est entre lui & M. Locke; parce que c'est une matiére purement personnelle, qui ne mérite pas d'occuper l'attention du Public. Il s'engagea pourtant dans sa *Réponse* à la premiére Lettre de M. Locke, de lui donner une entiére satisfaction sur cèt Article. Mais c'est ce qu'il ne fit point, à ce que M. Locke prétendit, dans

dans une seconde Lettre, qu'il opposa bientôt après à la Réponse de cèt Evêque, & comme il continuë de le faire voir dans cette derniére Réponse, dont le titre est à la tête de cèt Article.

Pour savoir plus distinctement sur quoi est fondée la plainte de M. Locke; il faut reprendre les choses dès l'origine. On doit d'abord remarquer, que M. l'Evêque de Worcester ayant attaqué, dans un Chapitre où il refute les Objections qu'on fait contre la Trinité, un Livre intitulé, *le Christianisme non-Mystérieux*, il prit de là occasion de citer le Livre de M. Locke, comme si l'Auteur du *Christianisme non-Mystérieux*, y avoit puisé ses opinions. Il est vrai qu'on trouve dans ce dernier Livre quelques expressions, qui semblent avoir été empruntées du Livre de M. Locke; mais le Livre même n'y est point cité, & M. Stillingfleet reconnoit que les choses que l'Auteur en a tirées, sont employées à un usage différent de celui auquel M. Locke les a destinées. Cependant cèt Evêque prend de là occasion de citer 27. passages du Livre de M. Locke, qu'il refute, en le confondant avec les Antitrinitaires qu'il attaque directement dans ce Chapitre;

car il se sert toujours du nombre pluriel, quoi qu'il ne cite que les paroles de M. Locke. Par exemple, après avoir attaqué le *Christianisme non-Mystérieux*, qui avoit dit, que toutes les Idées simples nous viennent par sensation ou par réflexion, il ajoute immédiatement après. (*a*) *Il suit de là, que nous ne pouvons avoir aucun fondement sur quoi nous puissions raisonner, partout où il nous manque des Idées, qui viennent par sensation ou par réflexion, or telle est la* Substance ; *car elle n'est pas introduite dans l'Esprit par les sens, ni ne dépend point de l'opération de l'Esprit, & par conséquent elle ne peut être le sujet de nos raisonnemens. C'est pourquoi je ne m'étonne pas que ces* Messieurs, qui
„ ont introduit cette nouvelle maniére
„ de raisonner, ayent presque banni
„ la substance de la partie raisonnable
„ du Monde ; car non seulement ILS
„ nous disent que nous n'en pouvons
„ avoir aucune idée par sensation ; ou
„ par réflexion, mais que ce mot n'emporte autre chose à notre égard qu'un
„ certain sujet indéterminé, que nous
„ ne connoissons point. C'est pour-
„ quoi

(*a*) *Défense de la Doctrine de la Trinité, pag.* 233. & 234.

„ quoi cette idée est comparée plus „ d'une fois à celle d'un Philosophe Indien, qui ne sachant ce que c'est qui „ soûtient la Terre, dit que c'est un „ Elephant, qui est soûtenu par une „ Tortuë. De même, on n'a eu re„ cours à la Substance, que pour soû„ tenir les Accidens; de sorte que lors „ que nous parlons des Substances nous „ parlons comme des enfans, à qui „ l'on n'a pas plûtôt demandé ce que „ c'est qu'une telle chose, qui leur est „ inconnuë, qu'ils font cette réponse „ fort satisfaisante à leur gré, *c'est quel„ que chose.*

Tout cela est tiré du Livre de M. Locke, & ne se trouve point ailleurs; & M. l'Evêque de Worcester cite expressément les pages du Livre de M. Locke, où ces choses se trouvent en termes exprès. Cependant il propose tout cela, comme venant de la part de ces *Messieurs, qui ont introduit une nouvelle maniére de raisonner*, pour attaquer les Mystéres de la Religion. Après avoir ainsi introduit M. Locke, il employe 27. pages à lui parler sur le même ton, allegeant 27. passages de son Livre, & les refutant comme les opinions de ces Messieurs, car il se sert toujours du nombre pluriel, comme

M. Locke a soin de le faire observer dans sa premiére Lettre, où il se plaint d'un tel procedé. (a) *J'aurois bien souhaité*, lui dit-il en propres termes, *Mylord, que vous eussiez eu la bonté d'avoir pris dans ce démêlé chacun separément, afin que la part que j'y ai n'eût pas été confonduë avec l'opinion des autres, que je ne soûtiens pas, & qui n'ont même, à ce que je crois, aucun raport avec ce que j'ai écrit; en sorte que chacun eût pû voir contre qui portoient vos argumens, comment & jusques où il étoit intéressé dans cette Controverse. Du moins, Mylord, permettez-moi de désirer, que vous eussiez fait voir quelle liaison peut avoir avec les objections que d'autres ont fait contre la Doctrine de la Trinité ou contre les Mystéres, ce que j'ai dit des Idées, & en particulier de l'Idée de la Substance, & de la possibilité qu'il y a que Dieu puisse, s'il veut, donner la puissance de penser à certains amas de matiére, ou ce que j'ai avancé pour prouver l'existence d'un Dieu, &c.*

IV. Dans cette même Lettre M. Locke répond à toutes les Objections que M. Stillingfleet lui fait sur ces différentes matiéres. Celle sur laquelle cèt

(a) I. *Réponse de M. Locke, pag.* 223.

cèt Evêque appuye le plûs, c'est que les Idées claires & distinctes sont nécessaires pour avoir une connoissance certaine des choses. Il appelle cela une *nouvelle maniére de raisonner*, & ceux qui le soûtiennent des *Messieurs* qui ont introduit cette nouvelle maniére de raisonner. M. Locke dit qu'il ne se reconnoit point à ce portrait, & se plaint qu'on le confond avec d'autres.

V. M. Stillingfleet ne fut pas longtems à repliquer, & M. Locke repoussa bientôt après cette seconde attaque. Nous joindrons ces deux Repliques, pour faire mieux sentir la force des Objections & des Réponses.

M. l'Evêque de Worcester divise la Lettre de M. Locke en deux Parties, dont l'une contient les plaintes que fait M. Locke pour avoir été engagé sans raison dans cette dispute, & l'autre sa propre défense contre les Objections de ce Prelat. M. Stillingfleet promet (*a*) d'abord de le satisfaire sur le premier Article. Pour cèt effet il explique l'occasion de tout ce démêlé : c'est qu'ayant à répondre aux Objections qu'on tire de la Raison contre le Mystére de la Trinité, la premiére qui se présente

(*a*) *I. Rép. de Mr. Stillingfl. pag.* 4.

est que ce Mystére est au dessus de la Raison, & que par conséquent on ne doit pas le croire. Pour répondre à cette Objection, il se proposa d'examiner deux choses; la premiére, ce que c'est que nous entendons par *Raison*, & la seconde, quel fondement on peut trouver dans la Raison, pour rejetter une Doctrine, qui est au dessus de la Raison, lors qu'elle est proposée comme un article de Foi.

M. Stillingfleet avoit remarqué, que dans les petits Ecrits que les Sociniens ont publié depuis peu en Angleterre pour défendre leur sentiment, ils ont beaucoup parlé d'*Idées claires & distinctes*, & soutenu que les Mystéres de la Foi sont contraires à ces Idées. Cependant ils n'avoient pas déterminé la nature & les bornes de la Raison, comme sont obligez de faire ceux qui l'établissent pour régle de ce qu'ils doivent croire. Sur quoi cèt Evêque ajoûta qu'un nouvel Auteur s'étoit chargé d'éclaircir cette matiére dans un Livre intitulé le *Christianisme non-Mystérieux*. Pour cèt effet, il se crut obligé d'examiner ce Livre, qui roule uniquement sur des matiéres de Foi, (*a*) *de sorte qu'on*

(*a*) I. Rép. de M. Stillingfl. pag. 5.

qu'on ne peut s'empêcher de voir l'application que l'Auteur fait des Principes de raison & de certitude, qu'il étale dans son Ouvrage. Après quoi M. Stillingfleet cite un endroit du *Christianisme non-Mystérieux*, où l'Auteur ayant expliqué ce que c'est que raisonner, & d'où c'est que les Idées nous viennent dans l'Esprit, il reduit toute notre certitude à ces deux choses ; la perception immédiate, par où les choses aperçuës sont évidentes par elles-mêmes, ou l'intervention d'Idées moyennes, par où nous venons à connoitre certainement une chose, qui étoit douteuse à notre égard. (*a*) *Je dis, sur cela*, (*b*) ajoute M. Stillingfleet, *que cela supposoit que nous devons avoir des Idées claires & distinctes de tout ce dont nous prétendons avoir quelque certitude dans l'esprit* (par la Raison) & *que la seule voye de parvenir à la certitude, c'est de comparer ces Idées ensemble, ce qui exclut toute certitude de Foi ou de Raison, par tout où nous ne pouvons point trouver de telles Idées claires & distinctes. D'où j'inferai que nous ne pouvions avoir de telles Idées*

(*a*) *Dans sa Défense de la Doctrine de la Trinité.*

(*b*) *I. Rép. de M. Stillingfl. p. 6.*

sur la Trinité, ni par voye de sensation, ni par voye de réflexion, & qu'ainsi nous ne pouvions arriver à aucune certitude sur cèt article. Et c'est en vertu de ces Principes, que je dis, que je ne m'étonnois pas que ces Messieurs, qui ont introduit cette nouvelle maniére de raisonner ayent presque banni la substance de la partie raisonnable du Monde.

C'est là ce que dit M. Stillingfleet, pour se justifier de ce qu'il a mêlé M. Locke dans cette dispute; car ce qu'il ajoute jusqu'à la pag. 35. de sa Réponse, ne contient que des difficultez qu'il oppose à ce que M. Locke a avancé de la *Substance* dans sa premiére Lettre. Voyons si M. Locke est content de cette satisfaction.

VI. Il nous aprénd d'abord que tout ce que vient de dire cèt Evêque n'est qu'un abrégé de ce qu'on trouve dans le Chapitre X. de sa *Défense de la Doctrine de la Trinité* par raport à cette matiére: mais qu'il ne voit pas comment une pareille repetition pourroit lui donner aucune satisfaction, sur ce qu'il a été mis au rang de ces Messieurs, qui ont introduit une nouvelle maniére de raisonner. Il remarque en passant, que cette repetition n'est pas pourtant tout-à-fait exacte: car au lieu que M. Stil-

Stillingfleet s'étoit contenté de dire dans ce dixiéme Chapitre, que *par l'idée que l'Auteur du Christianisme non-mystérieux nous donne de la Raison, il suppose que nous devons avoir des idées claires & distinctes de tout ce dont nous prétendons avoir quelque certitude dans l'esprit*, il ajoute présentement à la fin de ce passage ces mots *par la Raison*, qui n'étoient point dans la *Défense de la Doctrine de la Trinité*, & qui déterminent, comme on voit, à un seul côté, ce qui pouvoit servir à deux différentes fins.

Une autre remarque de M. Locke est, que M. l'Evêque suppose que ceux qu'il attaque placent tout le fondement de la Certitude, par raport aux matiéres de Foi, sur des Idées claires & distinctes, sentiment qu'il a eu expressément en vuë de combattre, comme il le déclare dans sa (*a*) premiére Réponse, quoi qu'au reste il ne cite aucun passage des Livres des Unitaires, ni du *Christianisme non-Mystérieux*, par où il paroisse que c'est là leur opinion. (*b*) *Pour moi*, ajoute M. Locke, *je suis assûré; du moins, que je ne place nulle part tout*

(*a*) Pag. 14.
(*b*) *Répons. de M. Locke. pag.* 9.

tout le fondement de la certitude dans des Idées claires & distinctes. D'où il conclut qu'il est autant en peine que jamais, de savoir pourquoi on l'a rangé avec ces Messieurs, qui ont introduit cette nouvelle maniére de raisonner.

VII. MAIS retournons à la Lettre de cêt illustre Prélat. Quoi qu'il semble qu'il ne voulût plus rien répondre aux plaintes de M. Locke, il reprend cette matiére à la pag. 35. de sa Lettre. „ Il paroit, dit-il, quel soin j'ai pris „ d'éviter, qu'on ne prit mal ma pensée par ces paroles où j'ai déclaré, (*a*) *que je devois rendre cette justice à l'ingénieux Auteur de* l'Essai concernant l'Entendement humain, (*d'où ces notions ont été empruntées, pour servir à d'autres fins, qu'à celles qu'il s'étoit proposées dans son Ouvrage*) *qu'il établit que la certitude que nous avons de l'existence des Substances spirituelles & corporelles est égale de part & d'autre.*

M. Locke replique à cela, qu'il ne voit pas comment ces paroles peuvent empêcher les gens de le prendre pour un de ces Messieurs, qui ont introduit une nouvelle maniére de raisonner, par où

(*a*) *Défense de la Doctrine de la Trinité. pag.* 239.

où ils renversent la Doctrine de la Trinité. C'est ce qu'il avoit déja déclaré dans sa premiére Lettre, où remerciant M. Stillingfleet de ce compliment, il lui dit expressément, que pour éloigner les sinistres interprétations, il devoit distinguer nettement ce qu'il avoit à opposer à M. Locke d'avec ce qu'il objectoit à d'autres personnes. Il y a dans l'un & dans l'autre divers éclaircissemens là-dessus, ausquels nous ne nous arrêterons pas, parce qu'ils regardent plutot les Auteurs, que les choses.

Nous nous contenterons de remarquer à cèt égard, que M. Locke se récrie fort sur un endroit, où M. Stillingfleet dit, qu'il se réjoüit de voir que M. Locke reconnoit en général les Mystéres de la Foi Chrétienne & l'autorité de l'Ecriture. (*a*) *Il ne me souvient pas, Mylord*, répond M. Locke, *de vous avoir jamais dit à vous ou à quelque autre personne, que je ne recevois pas toutes les doctrines de la Foi Chrétienne, & que je ne croyois point que l'Ecriture en fut la seule régle & l'unique fondement. Ainsi je ne vois pas pourquoi vous avez plus de raison de dire que vous étes bien-aise de*

(*a*) *2. Repliq. de M. Locke. pag.* 41.

de me voir dévoüé à l'autorité de l'Ecriture sainte, que j'en ai de dire que je me réjoüis de voir qu'en général vous reconnoissez les Mystéres de la Foi Chrétienne, & que les Ecritures en sont la régle & le fondement. A moins qu'on ne suppose, que ceux qui n'écrivent point sur des controverses de Religion ne reconnoissent point la Foi Chrétienne, & ne regardent point l'Ecriture comme la régle du Christianisme.

M. Stillingfleet avoit fait cette Déclaration, à propos d'un passage de la premiére Réponse de Mr. Locke, où paroissoit, selon cèt illustre Prélat, un esprit tout pénétré du Christianisme. (a) *Que croiriez-vous* lui dit sur cela M. Locke, *d'une personne qui prendroit occasion d'un tel passage, qui se trouveroit dans un de vos Livres, de vous dire & de publier qu'il se réjoüit de trouver que vous étes Chrétien & que vous croyez la Bible! N'est-ce pas ce que l'humanité aussi bien que la charité Chrétienne nous obligent de croire de quiconque se dit Chrétien, jusqu'à ce qu'il fasse voir le contraire? Car si je dis que je me réjoüis de trouver qu'un tel croit la vérité de l'Ecriture, j'insinuë par là, qu'un tems a été, qu'il ne la croyoit pas.*

VIII.

(a) *Ibid. pag.* 43.

VIII. M. Stillingfleet appuye dans la seconde Partie de sa Lettre ce qu'il avoit avancé contre le Livre de M. Locke, & l'attaque par de nouvelles objections. C'est de quoi nous aurons occasion de parler dans la suite. M. Locke ne répondit pas pié-à-pié à toutes ces nouvelles Objections. Il promit de le faire dans une autre Lettre. Il s'étoit particuliérement attaché dans celle-ci à faire voir le peu de raison qu'on avoit de le confondre avec ceux qui attaquent les Mystéres de la Trinité, & à montrer que ce que M. Stillingfleet avoit répondu à ses plaintes sur ce sujet n'étoit pas capable de le satisfaire.

IX. M. Stillingfleet ne demeura pas longtems sans replique, & pour se débarrasser de toutes ces objections, il crut devoir engager plus directement son Antagoniste à se mettre sur la défensive. Pour cèt effèt, il déclare dès le titre, qu'il a montré, que la Notion de M. Locke sur les Idées est incompatible avec elle-même & avec les Articles de la Foi Chrétienne.

Nous avons déja dit que M. Locke avoit promis de répondre dans une autre Lettre à plusieurs choses, que M. Stillingfleet lui avoit opposées sur son

idée de la Substance, sur la nature des Idées, sur la matérialité de l'Ame, &c. Cet Evêque n'a pû s'empêcher de lui témoigner sa surprise de ce qu'il avoit renvoyé à une autrefois sa réponse à ces matiéres. M. Locke a dégagé sa parole dans cette troisiême Lettre, dont on a vû le titre au commencement de cèt Article, & dont nous allons faire l'Extrait, à mesure que nous parcourrons la seconde Réponse de M. Stillingfleet.

X. Ce savant Prélat avoit dit dans sa premiére Lettre à M. Locke, qu'il étoit d'une dangéreuse conséquence de dire que la certitude n'est autre chose, que la perception de la convenance ou de la disconvenance, qui est entre deux Idées. Mr. Locke avoit répondu à cela qu'il auroit falu le prouver, & que, selon les régles de la dispute, il pourroit se contenter de nier, que cette définition soit d'une dangereuse conséquence. Cependant il ajouta, que la *Certitude de Foi*, comme l'appelle M. Stillingfleet, n'a rien à démêler avec la Certitude de connoissance, de laquelle seule M. Locke a eu dessein de parler. Qu'on définisse la Connoissance comme on voudra, la Foi n'y sera intéressée en aucune maniére; parce qu'elle se soûtient par elle-même & sur ses propres fon-

fondemens, & qu'elle ne peut être établie sur ceux de la Connoissance. Les fondemens de ces deux choses sont si éloignez d'être les mêmes ou d'avoir rien de commun, que dès qu'une matiére de foi est portée jusqu'à la certitude, la Foi cesse, ce n'est plus Foi, mais connoissance. Il faut seulement avertir ici, que M. Locke ne prend pas le mot de certitude, dans un sens populaire; mais dans un sens Philosophique, pour une connoissance évidente.

Après cette petite escarmouche, M. Stillingfleet entreprend de prouver que la doctrine de M. Locke, ne va pas à moins, qu'à ébranler les fondemens de la Foi Chrétienne dans quelques-uns des Articles les plus importans, comme la Résurrection des Morts, la Trinité, & l'Incarnation de notre Sauveur.

XI. Ce que M. Stillingfleet oppose à M. Locke sur l'Article de la *Résurrection des Morts*, c'est que par l'Idée que M. Locke donne de *l'Identité* dans son *Essai Philosophique concernant l'Entendement Humain*, on ne sauroit prouver la *Résurrection du même Corps.* (*a*) Sans s'amuser à citer les autoritez des Théolo-

(*a*) 2. *Rép. de M. Stillingfleet. pag.* 34.

logiens de l'Eglise Anglicane, ou des autres Eglises Chrétiennes, pour établir la Résurrection du même Corps ; il se borne uniquement à l'Ecriture, qui est le fondement & la régle de notre Foi. La question est de savoir, s'il n'est pas nécessaire selon l'Ecriture, que la même Substance, qui a été unie à un certain Corps, ressuscite au dernier jour. * *Je ne dis pas*, ajoute M. Stillingfleet, *les mêmes particules individuelles de matiére, qui étoient unies au Corps, au moment de la Mort; car il doit se faire une grande altération durant une maladie de langueur, comme lors qu'un homme gras vient à tomber dans la Phtisie. Je n'entends pas parler non plus*, continue-t-il, *des mêmes particules que le Pécheur avoit, dans le tems, qu'il a commis ses péchez, car en ce cas-là un* † LONG PECHEUR *devroit avoir un corps d'une vaste grandeur, vû les particules qui se dissipent continuellement par la transpiration. Ce que je soutiens sur cèt Article, c'est que ce doit être la même substance matérielle, qui*

* *Ibid.*

† *Je crois que l'Auteur a voulu dire un Pècheur qui vit longtems dans le péché, mais comme l'expression est singuliére, & qu'elle a paru telle en Angleterre, j'ai voulu la conserver.*

qui a été vitalement unie à l'ame ici-bas.

Il n'est pas nécessaire de citer les passages que M. Stillingfleet a extraits du Livre de M. Locke, pour faire voir que son idée de l'*Identité* renverse cette doctrine de la Résurrection *du même Corps*; parce que M. Locke ne reconnoit point cette doctrine pour un article de la Foi Chrétienne. Il reconnoit la *Résurrection des Morts*, pour un article de Foi; mais que la *Résurrection du même Corps*, dans le sens que M. Stillingfleet vient de l'expliquer, soit un Article de Foi, il avoüe qu'il n'en sait encore rien. *Je trouve*, (a) dit-il, *dans le Nouveau Testament, où sont contenus, à ce que je crois, tous les Articles de la Foi Chrétienne, que notre Seigneur & les Apôtres prêchent en plusieurs endroits la* Résurrection des Morts, & *la* Résurrection d'entre les Morts; *mais je ne me souviens d'aucun passage, où il soit fait mention de la* Résurrection du MEME Corps; *Bien plus, ce qui est fort remarquable dans ce cas; je ne me souviens pas, qu'en aucun endroit du Nouveau Testament, où il soit parlé de la Résurrection générale au dernier jour, on trouve cette expression,* la

(a) 3. Rép. de M. Locke. pag. 166.

la résurrection du Corps, *& moins encore celle-ci la* Résurrection du même Corps.

M. Locke entend cela de la Résurrection générale; car il reconnoit d'ailleurs, que l'Ecriture fait mention de la *Résurrection du Corps*, en parlant de celle de quelques personnes, qui ressuscitérent après la Résurrection de Jesus-Christ. C'est dans *S. Matthieu*, XXVII. 52. & 53. *Les sépulcres s'ouvrirent, & plusieurs* CORPS *des Saints, qui avoient été endormis se levérent. lesquels étant sortis des sepulcres après la Résurrection de Jesus, entrérent en la sainte Cité & apparurent à plusieurs.*

La raison, selon M. Locke, pourquoi l'Ecriture s'exprime ainsi, en parlant de cette Résurrection particuliére, paroit par ces paroles même du passage, *ils apparurent à plusieurs*, c'est-à-dire, en sorte qu'on reconnut qu'ils étoient ressuscitez; ce qu'on n'auroit pû connoître, à moins qu'ils n'eussent fait voir évidemment, qu'ils étoient les mêmes, qui étoient morts; de quoi il y avoit ces deux preuves, l'une que leurs Tombeaux furent ouverts, & l'autre, que non seulement leurs corps en étoient sortis, mais qu'ils parurent les mêmes à ceux qui les avoient déja connus avant leur

leur mort, & qui savoient qu'ils avoient été morts & ensévelis. Car s'ils eussent été morts depuis si longtems, que ceux qui les avoient vûs en vie fussent déja morts eux-mêmes; ceux à qui ils seroient apparus auroient pû connoître, qu'ils étoient hommes; mais non qu'ils étoient ressuscitez d'entre les morts, parce qu'ils n'auroient pas sû si ces hommes, qui leur apparoissoient, avoient été déja morts. Afin donc qu'ils pûssent être reconnus de ceux à qui ils apparurent, il étoit nécessaire qu'ils vinssent dans des corps, qui parussent par la forme extérieure, par la taille, &c. les mêmes que ceux qu'ils avoient auparavant: & il est fort probable, selon le même M. Locke, qu'ils étoient morts depuis peu, en sorte que leurs corps n'étoient pas encore dissous, & que c'est pour cela que l'Evangeliste a dit, que *leurs Corps se levérent*, ce qu'il prétend que l'Ecriture ne dit jamais en parlant de la Résurrection générale.

Nous interromprons ici la suite de cet Extrait, quoi que ce qu'il doit contenir soit fort important, & la renvoyerons au mois prochain, pour avoir lieu de diversifier les matiéres.

ARTICLE II.

LETTRE *écrite à l'Auteur de ces* Nouvelles, *contenant quelques* Objections *contre les* Entretiens sur la Pluralité des Mondes, de M. de Fontenelle, *& contre le Systême de Copernic du mouvement de la Terre.*

MONSIEUR.

La Lecture des *Entretiens sur la Pluralité des Mondes*, petit Livre très-joli, me fit d'abord naître quelques difficultez, qui se sont depuis renouvellées par une seconde lecture du même Livre. Je vous supplie de trouver bon, que je vous les communique.

L'Auteur, qui est un Philosophe du tems, habile, & poli, prend un tour ingénieux & riant, & il traite son sujet d'une maniére si intelligible, qu'encore que je ne sois point Mathématicien, je le compris dès la premiére fois, avec presqu'autant de facilité que la spiritu-

tuelle Marquise, qu'il y instruit de ses opinions sur le Systême de *Copernic*.

Cependant je trouve quelque chose, dans une agréable plaisanterie que notre Auteur fait, qui ne s'accorde pas, ce me semble, avec ce qu'il prétend insinuer.

Je conviens qu'il ne faut pas prendre à la rigueur, ce qu'un Ecrivain mêle dans ses Ouvrages, pour égayer la matiére; mais au moins je voudrois que les agrémens du Discours ne fussent pas contraires au Systême, qu'on veut établir.

Cèt Auteur, pour se faire entendre, emprunte la comparaison d'une boule, qui en roulant a deux mouvemens différens. (a) *Avez-vous remarqué*, dit-il, à la Marquise, *qu'une boule qui roule sur la terre a deux mouvemens? Elle va vers le but où elle est envoyée, & en même tems elle tourne un grand nombre de fois sur elle-même, en sorte que les parties d'enhaut viennent en bas, & celles d'en bas viennent en haut. La Terre fait la même chose*, continue-t-il; *dans le tems qu'elle avance sur le Cercle qu'elle*

(a) *Pag.* 31. & 32. *de l'impression d'Amsterdam en* 1687.

décrit en un an autour du soleil, elle tourne sur elle-même en 24. heures, & chaque partie de la Terre perd le soleil & le recouvre. Et un peu après, se formant des idées réjouissantes, il dit, *(a) Quelquefois, par exemple, je me figure que je suis suspendu en l'air, & que j'y demeure sans mouvement, pendant que la Terre tourne sous moi en 24. heures, & que je voi passer sous mes yeux tous ces visages différens, les uns blancs, les autres noirs, les autres basanez, les autres olivâtres; que je voi d'abord des chapeaux, & puis des Turbans, & puis des têtes cheveluës, & puis des têtes rases; tantôt des Villes à clochers, tantôt des Villes à longues aiguilles, qui ont des Croissans, tantôt des Villes à Tours de Porcelaine, tantôt de grans Pays, qui n'ont que des cabanes; ici de vastes mers, là des déserts épouvantables; enfin toute cette variété infinie, qui est sur la surface de la Terre. Ainsi donc,* répond la Marquise, *dans le même lieu où nous sommes à présent, je ne dis pas dans ce parc, mais dans le même lieu, à le prendre dans l'air, il y passe continuellement d'autres Peuples, qui prennent nôtre place, & au bout de 24. heures nous y revenons.*

(a) Pag 37 & 38.

mins. *Copernic*, reprend l'Auteur, *ne le comprendroit pas mieux.*

Je ne sai si je me trompe; mais je comprens, que si Copernic comprenoit ainsi son Systême, il faloit qu'il se figurât la Terre tournant, sans bouger de son lieu, comme la meule d'un Emouleur tourne sous ses yeux, & dont il voit successivement toutes les parties de la circonférence; sans que cette meule change pourtant de place, quelque nombre de tours qu'elle puisse faire: & ainsi la comparaison de la boule, qui roule, & qui a deux mouvemens ne seroit pas bonne. Il ne faut être ni Philosophe ni Mathématicien, pour le prouver. Il sufit de faire rouler une boule dans un lieu couvert. On reconnoit au même instant, que si quelcun étoit monté sur une poutre, directement au dessus de l'endroit où la boule commence à rouler, elle s'éloigneroit tout aussi-tôt en roulant, & ne rouleroit pas sous cet homme en approchant du but. Supposé donc qu'on eût suspendu un Ciron en l'air, & qu'il y demeurât sans mouvement, à une telle distance, que lors que la boule roulante seroit directement au dessous du Ciron, il pût voir & distinguer les objets, comme, par exemple, d'autres

Cirons, ou de petits grains de sable, qui seroient sur la surface de la boule, il ne les verroit que pendant un moment. Car, comme une vuë de Ciron n'est pas fort longue, puisque selon toutes les apparences, elle est proportionnée à la petitesse de son corps, il perdroit incontinent de vuë la boule, qui s'éloigneroit de lui, dès le premier moment.

De même, si la Terre, que les Mathématiciens nous assûrent avoir environ neuf mille lieües de tour, roule comme une boule en avançant sur un Cercle qu'elle décrit en un an autour du Soleil, & si elle fait un tour sur elle-même en 24. heures, ce qui pourroit bien être; il faudroit nécessairement, qu'en roulant simplement sur elle-même, elle s'éloignât, à chaque minute, de plus de six lieües d'un point fixe, qui seroit sur le Cercle qu'elle décrit, & qu'au bout de 24. heures elle se trouvât à plusieurs milliers de lieües de ce point fixe.

Mais bien plus; si pendant que la Terre tourne sur elle-même comme une boule, elle est encore emportée par la Matiére Céleste, selon l'opinion des Cartésiens, cette Matiére Céleste doit augmenter de 65. ou 66. fois autant la vi-

viteſſe du cours de la Terre, & ainſi lui faire parcourir plus de cinq cens ſoixante cinq mille cent cinquante lieües, toutes les 24. heures : puiſque, ſelon M. *Huygens*, il y a trente quatre millions trois cens quatre vints mille lieües de diſtance de la Terre au Soleil ; & que par conſéquent ce Cercle ou Orbe annuel que la Terre parcourt, doit être, au moins, de deux cens ſix millions deux cens quatre vint mille lieües ; ſans y comprendre trois diamêtres du Soleil, qu'il faudroit y ajouter, dans un calcul bien exact.

De ſorte que la comparaiſon d'une boule, qui tourneroit ſur elle-même dans un fleuve rapide, & qui ſeroit en même tems emportée par le cours impétueux de l'eau, ſe trouveroit, ce me ſemble, beaucoup plus juſte.

Quoi qu'il en ſoit, & de quelque maniére qu'on le prenne, je conçoy, que ſi, pendant les agréables converſations de l'Auteur & de la Marquiſe, il ſe fut rencontré quelque nouvel Ingénieur, qui eût eu le ſecret de les ſuſpendre en l'air dans une machine, & de les y faire demeurer ſans mouvement, pour ſatisfaire leur curioſité ; ils auroient été bien attrapez. Car, à mon avis, au lieu de voir tous ces *différens*

visages, ni ces *chapeaux*, ni ces *turbans*, ni ces *villes*, ni ces *clochers*, ni ces *déserts*, ni même *la Terre*, *revenir au bout de 24. heures, en la même place*, *à le prendre dans l'air*, comme ils se l'étoient imaginé, ils n'eussent rien vû du tout. La Terre se fut trouvée fort loin d'eux en peu de tems, & ne seroit revenuë au même endroit, qu'au bout d'un an. C'auroit été, sans doute, une avanture plus triste que celle d'*Europe*, qui ne croyant que badiner sur le dos d'un Taureau au bord de la Mer; se trouva dans un instant, sans y penser, bien loin du rivage. Je m'étonne comment la Marquise, qui n'avoit pas moins d'esprit que l'Auteur, & qui comprenoit si facilement toutes choses & en remarquoit les dificultez, ne lui fit point sur cela, quelque objection. Il est si fertile en jolis expédiens, qu'assûrément il ne seroit pas demeuré court. Je m'imagine, au moins, qu'il avoit fait provision de bonnes Lunettes à longue veüe.

Mais supposons que nos gens dans cette machine, ne voyant plus la Terre, reconnoissant leur erreur, & s'ennuyant au bout de deux ou trois jours; se fussent précipitez la tête en bas je voudrois bien savoir en quel pays ou en quel-

quelle région de la matiére céleste ils seroient tombez, & jusqu'où ils seroient descendus, en aprochant toujours du Soleil, puis que (a) *le centre est toujours le lieu le plus bas dans tout ce qui est rond.*

Comme j'ai beaucoup d'inclination pour le tournement de la Terre, que l'on avoit crû immobile, je souhaiterois aussi qu'en même tems qu'on la fait tourner, le Soleil fût en repos au centre de l'Univers. Il est vrai qu'on ne manqueroit pas de demander ce qui feroit donc tourner à l'entour tant de Tourbillons, qui ressemblent si bien aux roües d'une montre, ou aux machines de l'Opéra. Car ces roües ne tournent, que parce qu'il y en a une principale, qui fait tourner toutes les autres, & cette roüe principale ne tourne que par le moyen d'un ressort qui la fait tourner. Les Machines de l'Opéra ne joüent, & (b) *les cordes qui tirent Phaëton en haut par le moyen d'un poids plus pesant qui descend*, ne font cèt effet-là, que parce qu'il y a quelcun derriére le Théatre, qui les fait joüer. Il est donc à propos que le Soleil tour-

 ne

(a) Pag. 123.
(b) Pag. 12.

ne fut lui-même au centre de l'Univers, afin de faire tourner tout le reste.

Cependant la même difficulté subsiste, puis qu'on demandera toûjours ce qui fait tourner le Soleil, pour donner le mouvement à tous ces Tourbillons dont l'Auteur nous parle. Ne seroit-ce point quelque grand ressort disposé au dedans du Soleil, à peu près comme celui qui est dans le barillet d'une montre; & qui en fait mouvoir toutes les roües? Il faut bien que cela soit ainsi à présent, (a) *qu'on ne croit plus qu'un corps se remuë, s'il n'est poussé par un autre corps, & en quelque façon tiré par des cordes.*

Mais je m'aperçoi que je me trompe. Ce n'est pas le Soleil, qui en tournant fait tourner la Terre, les Astres & les Tourbillons; c'est, suivant notre Auteur, (b) *tout ce grand amas de matiére céleste, qui est depuis le Soleil jusqu'aux Etoiles fixes, qui tourne en rond; & qui emportant avec soi les Planétes, les fait tourner toutes en un même sens autour du Soleil, qui occupe le centre, & qui tourne nécessairement sur lui-même, parce qu'il*

(a) Pag. 13.
(b) Pag. 126.

qu'il est justement au milieu de toute cette matiére céleste; en sorte que quand la Terre seroit dans la place où il est, elle ne pourroit pas moins faire, que de tourner sur elle-même. Et cela paroît trés-raisonnable, puis qu'elle n'est que comme une petite boule, en comparaison de ces grands corps célestes, qui n'ont pas le privilége de demeurer en repos.

Mais me voila encore revenu à ma prémiére difficulté: Où est le ressort ou le corps, qui fait mouvoir en rond autour du Soleil, *tout ce grand amas de matiére céleste?* car l'Auteur ne nous en dit rien. Et quelle nécessité y auroit-il, que le Soleil tournât, puis que (*a*) selon notre Auteur, la Nature est si épargnante, qu'elle ne fait rien inutilement?

Je voudrois donc bien, si cela se peut, qu'il plût à Mess. les Mathématiciens de laisser le Soleil immobile; ce seroit un Embléme de la Divinité, d'autant plus juste, qu'il seroit dans un continuel repos, pendant que par la vertu de sa chaleur & de sa lumiére, il anime, conserve, & éclaire toutes les Créatures. C'est ce que l'Auteur avoit d'abord passé à la Marquise, lors qu'éta-

(*a*) *Pag.* 23.

tablissant son Systême avec ardeur, elle l'interrompit en disant, (a) *Attendez un peu; il vient de vous prendre un enthousiasme, qui vous a fait expliquer les choses si pompeusement, que je ne croi pas les avoir entenduës: Le Soleil est au centre de l'Univers, & là il est immobile,* dit-elle; *après lui qu'est ce qui suit? C'est Mercure*, répond-il, *en sorte que le Soleil est le centre du cercle que Mercure décrit.* Ensuite de cela, l'Auteur continue, sans rien dire contre l'immobilité du Soleil, bien qu'à mon avis, ce fût là l'endroit où il devoit s'en expliquer. Voici, tout au contraire, comme il en parle dans la Converſation du lendemain. (b) *Puis que le Soleil*, dit-il, *qui est présentement immobile a cessé d'être Planéte*, &c. Mais, enfin, s'étant souvenu sans doute, que ceux qui tiennent que le Soleil est fixe, ne le croyent pourtant pas immobile & prétendent qu'il tourne sur son axe; il se détermine à le faire mouvoir, & change de langage, ayant disposé la machine de telle maniére, qu'il faut bon gré malgré qu'il tourne: (c) *car où pourroit-il être cramponné pour résister au mou-*

ve-

(a) *Pag.* 25. (b) *Pag.* 45.
(c) *Pag.* 126. *pag.* 35.

vement de cette matiére céleste & ne s'y pas laisser emporter?

A quelque cheville ou à quelque corde, dira quelcun, si bien cachée dans la Machine, que la Nature présente à nos yeux, qu'on n'a pû encore découvrir ce qui empêche le mouvement du Soleil au Centre de l'Univers. Et c'est une chose qui n'est pas impossible à l'Ouvrier, qui a fait cette admirable Machine, à cette Main invisible, qui la fait tourner. Cela ne paroît pas même surnaturel, non plus que de voir au milieu d'un Estang de figure ronde, une boule surnager sans mouvement, encore que l'eau tournât à la circonférence de l'Estang. Car comme lors qu'on frape plusieurs fois également avec un bâton dans l'eau en un même endroit, il se fait des Cercles, dont le mouvement va toûjours en s'afoiblissant, & qui vient enfin à cesser: de même le mouvement circulaire de l'eau de l'Estang à la circonférence, qui iroit aussi vers le centre toujours en diminuant, pourroit en commencer si loin, qu'il se termineroit avant que d'avoir atteint la boule, en sorte qu'elle demeureroit au centre toûjours immobile. D'ailleurs, comme le dit admirablement bien un Théologien grand Philosophe de notre

 tems,

tems, (*a*) *pourquoi limiter la puissance de Dieu, & diminuer ainsi sans raison l'idée d'un Ouvrier infini, en mesurant sa puissance & son adresse par notre imagination qui est finie?*

Il est vrai, que si on laissoit le Soleil entiérement en repos, on seroit obligé de suprimer son char & tout l'attelage; & cela ne plairoit pas aux Nourrissons des Muses, qui ne pourroient plus nous faire de belles & magnifiques descriptions de la Voiture de leur Apollon; ni pour nous dire que le Soleil commençoit à se coucher, s'exprimer en Stile Pindarique;

Un soir que les flots mariniers
Aprêtoient leur mole litiére,
Aux quatre rouges Limoniers,
Qui sont au joug de la lumiére.

Mais si l'on privoit Apollon de cèt ancien équipage, comme lui étant inutile, il n'y auroit pour dédommager ces Messieurs qu'à le donner à *Mercure*; aussi bien se plaint-il dans l'*Amphytrion* de

(*a*) *Recherche de la Vérité*, *Tom.* I. *pag.* 41.

de *Moliére*, de ce qu'ils le font aller à pié.

Et je ne puis vouloir dans mon destin fatal,
Aux Poëtes assez de mal,
De leur impertinence extrême;
D'avoir par une injuste Loi
Dont on veut maintenir l'usage,
A châque Dieu dans son emploi,
Donné quelque allure en partage,
Et de me laisser à pié moi,
Comme un Messager de vilage.

Vous direz, sans doute, Monsieur, qu'en parlant d'un Ouvrage d'esprit, qui a l'aprobation de tous les gens de bon gout; il ne sied pas bien de plaisanter. Mais je vous suplie de considérer, qu'un sujet aussi réjouissant que celui-ci, où châcun fait caracoler la Terre, le Ciel, les Planétes, & tant de Tourbillons, à sa fantaisie, permet de n'être pas tout-à-fait sérieux, & je vous proteste que je n'ai nul dessein de choquer personne.

Au reste, vous voyez bien que mes difficultez, qui sont des difficultez de Novice, se réduisent à savoir,

1. Si la Terre ayant deux mouvemens

mens selon le Systême de *Copernic*, & roulant comme une boule en avançant sur un cercle qu'elle décrit en un an autour du Soleil, un homme qui seroit suspendu en l'air, par exemple, directement au dessus de Paris dans un lieu fixe, verroit tourner la Terre, en sorte que toutes les parties de sa circonférence passeroient en revuë sous ses yeux, & qu'au bout de 24. heures Paris reviendroit au même endroit au dessous de cèt homme.

2. Supposé que la Terre avec son Tourbillon, au lieu de tourner au dessous de cèt homme, s'en éloignât de plusieurs milliers de lieües, à chaque tour qu'elle feroit, & que ce même homme vint à tomber ensuite dans la matiére céleste, ne sachant pas nager en l'air, & ne trouvant plus au dessous de lui la Terre, qui est notre *batteau* pour le soûtenir: je demande s'il ne tomberoit pas dans le Soleil, qui est le centre, & par conséquent le lieu le plus bas du Tourbillon.

3. Si la Terre & toutes les Planétes & leurs Tourbillons tournent autour du Soleil, pour en recevoir la lumiére & la chaleur, quelle necessité y a-t-il que le Soleil tourne aussi,

4. En-

4. Enfin quel eſt, ſelon les Cartéſiens, le premier Mobile, qui donne le mouvement à la matiére céleſte, aux Planétes, & à tous ces Tourbillons, à préſent qu'on ne croit plus qu'un corps ſe remuë, s'il n'eſt pouſſé par un autre corps.

Je ne prétens pas, Monſieur, qu'on faſſe un volume pour me ſatisfaire & me donner des éclairciſſemens. Seulement je ſouhaiterois qu'on eût la bonté de me dire ſuccinctement dans quelcun de vos Journaux, comment on croit que l'Auteur entend ces choſes-là, qui ne ſont pas, ce me ſemble, expliquées dans ſon Livre.



ARTICLE III.

Letters written by Sir WILLIAM TEMPLE, *During his being Ambassador at the Hague, to the Earl of Arlington,* &c. C'eſt-à-dire, *Lettres du Chevalier Temple écrites durant ſon Ambaſſade à la Haye, au Comte d'Arlington & à M. le Chevalier Jean Trévor Secretaires d'Etat, ſous le Régne de Charles II. dans leſquelles ſont découverts pluſieurs ſecrets, qui avoient été cachez juſqu'à préſent: publiées ſur les Originaux écrits de la propre main de l'Auteur. Par M. Jones.* A Londres, 1699. in 12. pagg. 216.

CE N'EST ici qu'une partie des Lettres, que M. le Chevalier Temple écrivit durant ſon Ambaſſade en Hollande; puiſque la premiére eſt dattée du ſecond Octobre 1668. & la derniére du 7. Août, 1669. La *Triple Alliance* entre l'*Angleterre*, la *Suéde*, & les *Provinces-Unies* venoit d'être concluë. On voit dans ces Lettres, ce que M. Temple eut ordre de négocier en conſéquence de ce Traité; on y trou-

trouve ses négociations, pour porter l'Espagne à payer les subsides qui avoient été promis à la Suéde, & pour satisfaire cette premiére Couronne, qui demandoit à son tour, une garantie générale de la part des Alliez, à laquelle ils consentirent enfin.

Il s'agit après cela de convenir des Troupes, que châcun mettroit sur pié, en cas que quelque Puissance vint à rompre la Paix, dont la Triple Alliance se proposoit la continuation. L'Espagne & les Hollandois souhaitoient que l'on convint sur cèt Article: mais il paroit que M. Temple avoit ordre de ne point entrer dans cette négociation. Il promet aux Ministres ausquels il écrit; qu'il ne conclurra rien sur ce sujet, qu'il n'en aît reçu des ordres exprès du Roi son Maître; qu'il s'excusera en attendant, sur ce que les Suédois ne sont pas prêts à entamer cette affaire. Il ajoute que les Ministres de Suéde lui avoient promis, qu'ils refuseroient de l'entamer, jusques à ce que l'Espagne ou la Hollande leur eussent assuré les Subsides qui leur avoient été promis par mois, au cas que la guerre commençât; & que quand ils traiteroient, ce seroit en termes généraux, contre celui qui violeroit la paix, sans

ſans rien ſpécifier ; parce que le Roi de Suéde craignoit d'offenſer la France, s'il paroiſſoit trop clairement, que ce fût contr'elle, qu'on prit toutes ces meſures.

Je ne dois pas oublier au ſujet des négociations pour faire payer aux Suédois les Subſides qui leur étoient dûs, une particularité, qui eſt raportée dans la Lettre 17. Le Miniſtre de Suéde voulant faire voir la néceſſité, qu'il y avoit de ſatisfaire le Roi ſon Maître ſur ces Subſides, dit à M. Temple, qu'il falloit néceſſairement trouver un moyen sûr & promt pour ce ſujet, de peur que ce Prince rebuté ne ſe laiſsât perſuader à prendre des meſures avec la France. M. Temple lui répondit, qu'il ne vouloit point ſoupçonner les Suédois d'une pareille démarche, perſuadé qu'ils étoient engagez dans la Triple Alliance, par d'autres motifs, que par ceux des ſommes qu'on leur avoit promiſes : qu'ils pouvoient cependant ſe ſervir de ces ſortes de raiſons près des Hollandois, mais non pas avec les Anglois ; puis que ſi la Triple Alliance venoit à être inutile par la faute de la Suéde ou de la Hollande, & qu'après cela chaque parti fût en liberté de prendre ſes meſures avec la France ; les Anglois pour-

pourroient bien laisser prendre les devans aux Suédois, & y réussir néanmoins plûtôt qu'eux & plus avantageusement; qu'ils se connoissoient assez pour savoir, qu'ils étoient plus considérables à la France en se déclarant pour elle ou contr'elle, que ne l'étoient non seulement les Suédois ou les Hollandois, mais encore toutes les autres Nations de la Chrétienté; & que s'il arrivoit que jamais ils fussent à vendre, la France les acheteroit plus cher, qu'eux tous ensemble. On sait assez les funestes suites qu'eurent ces menaces de part & d'autre.

Outre ces affaires générales, que M. Temple avoit à négocier avec les Espagnols, les Suédois & les Hollandois; il étoit chargé de deux négociations particuliéres avec ces derniers, qui remplissent presque toutes ces Lettres, & ausquelles il ne paroit pas que ce Ministre ait pû réussir.

Il venoit de conclurre un Traité de Négoce avec les Hollandois, qu'il soûtient être plus avantageux pour sa Nation, qu'aucun qui eût été fait auparavant entre l'Angleterre & la Hollande; puis qu'il y avoit un Article d'une telle nature à empêcher que cette derniére Puissance ne fit

plus

plus aucune conquête dans les Indes. Cependant le Roi d'Angleterre & les Marchands Anglois n'étoient point encore contens, ils vouloient qu'on dressât un Article par lequel il fût permis à leurs vaisseaux de passer près de tous les Forts, que les Hollandois avoient bâti ou bâtiroient à l'avenir dans les Indes, sans qu'on pût les en empêcher. Les Hollandois répondoient qu'ils ne concevoient point le sens de cette demande, à moins qu'on n'en voulût faire une pierre d'achopement, pour leur chercher querelle & rompre avec eux, lors qu'on le jugeroit à propos; qu'on ne leur avoit jamais fait de proposition de cette nature; même dans les tems où on leur en avoit fait de fort extraordinaires; que les Anglois spécifiassent les Forts par lesquels on les avoit empêché de passer; afin que les Hollandois pussent juger par ces exemples, de la nature des demandes qu'on leur faisoit. Et parce que les Anglois se plaignoient de diverses vexations, qui leur avoient été faites dans les Indes, & soûtenoient, que c'étoit pour les prevenir dans la suite qu'ils demandoient cèt Article; les Hollandois répondoient qu'on leur donnât des exemples de ces vexations, qu'ils

étoient

étoient prêts de reparer toutes les injures que les Anglois pouvoient avoir reçûes, & de donner de si bons ordres à tous leurs Gouverneurs & à tous leurs autres Officiers, qu'ils n'en recevroient point de pareilles à l'avenir. Il paroit par ces Lettres, que M. Temple ne pût point terminer cette affaire, qui l'occupa longtems, & qui lui donna bien du chagrin.

La seconde, qu'il semble qu'il ne pût pas terminer non plus, concernoit la Colonie établie à Surinam. Cette Colonie avoit été renduë à la Hollande par la paix. Le Roi d'Angleterre prétendoit y envoyer des vaisseaux, pour en retirer les Anglois, qui y étoient établis, & que ces Anglois auroient la liberté d'en sortir & d'en emporter leurs effets, & d'en emmener même leurs Esclaves. La Province de Zelande, qui étoit la seule intéressée à cette affaire ; offroit de transporter ailleurs, à un prix raisonnable tous les Anglois qui en voudroient sortir, d'acheter leurs effets à la même condition, & leurs Esclaves ce qu'ils avoient coûté ; mais elle prétendoit, que le Roi d'Angleterre n'étoit point en droit d'y envoyer des Vaisseaux pour ce transport ; ni les Anglois établis

blis à Surinam d'en emmener leurs Esclaves.

Ce sont là les principales matiéres de ces Lettres; il y en a quelques autres moins importantes ausquelles nous ne nous arrêterons pas; nous contentant de remarquer quelques nouvelles que M. Temple mandoit alors aux Ministres à qui il écrivoit.

Il paroit par une de ces Lettres, qu'on apréhendoit fort dans ce tems-là, que la France ne s'emparât du reste des Pays-bas. Le Ministre de cette Couronne tâchoit de rassurer les Hollandois sur cèt Article, en leur disant que son Maître ne pensoit qu'à achever les Fortifications de ses Places, & à se divertir.

On y voit aussi, qu'on avoit alors les mêmes apréhensions, qu'on a à présent, c'est-à-dire, qu'on craignoit que la mort du Roi d'Espagne, dont la santé n'étoit guéres mieux afermie, qu'elle l'est aujourd'hui, ne jettât l'Europe dans une confusion, dont personne ne pouvoit prévoir l'issüe. L'Ambassadeur de France tâchoit aussi de dissiper toutes ces craintes, en disant ouvertement qu'on s'allarmoit sans sujet; puis qu'il étoit sûr que le Roi d'Espagne n'auroit pas plûtot les yeux

fermez, que les Espagnols éléveroient *Dom Jean* sur le thrône, quoi qu'il ne fût que Fils naturel de *Philippe IV.* C'est aux Politiques à nous dire, si ce Ministre raisonnoit juste; par malheur, Dom Jean n'est plus, & cette raison fausse ou vraye, ne peut plus calmer les inquiétudes que produisent par avance les suites fâcheuses, que pourroit avoir la mort du Roi Catholique.

On ne sait si l'Ambassadeur de France railloit ou s'il parloit sérieusement; mais il élevoit fort haut la politique du Roi d'Angleterre *Charles II.* qui, à son compte, avoit sû si bien se faire valoir près des Hollandois, qu'il se les étoit rendus plus dépendans, que s'il en avoit fait la conquête: il est bon de raporter les propres termes, que M. Temple lui fait dire, quelques peu polis qu'ils paroissent, *c'étoit* disoit-il, *avoir trouvé le défaut de l'épée, & poussé son coup au cœur. Ne faites point le modeste là-dessus*, ajoutoit-il, en parlant à notre Auteur, *car vous savez qu'ils sont à vous, & le premier pas que nous ferons jamais en Flandre, vous disposerez de la Hollande, comme d'une de vos Provinces.*

La Lettre quarante-sixiême contient un fait assez divertissant, pour mériter

de trouver place ici. M. de *Louvois* ayant fait quelque changement dans la diſpoſition des Poſtes, envoya un Exprès en Hollande pour en avertir les Etats. Ce changement ne plut point aux Marchands Hollandois, & l'on demeura quelque tems ſans donner de réponſe à l'Exprès de M. Louvois. Celui-ci faiſant des inſtances pour être dépêché; M. de *Beuninghen* à qui il s'adreſſoit; lui demanda ſi c'étoit la premiére fois qu'il étoit venu en Hollande, & ſur ce que l'Exprès répondit qu'oüi, M. de Beuninghen lui dit, que les Villes de Hollande étoient belles & aſſez près les unes des autres, que tous les Etrangers avoient la curioſité de les voir; qu'il lui conſeilloit de ſe promener huit ou dix jours, qui ſuffiroient pour les voir toutes; & que pendant ce tems on parleroit de ſon affaire, & qu'à ſon retour on ſeroit en état de lui rendre réponſe. Le François répondit à ce compliment par une courte réverence, & étant ſorti dit que M. de Beuninghen l'avoit envoyé promener; qu'il vouloit s'en aller; & que ſi les Hollandois avoient beſoin de leurs lettres, ils les envirroient chercher; après quoi il diſparut.

On a mis à la fin de ce Volume trois let-

lettres qui ne sont pas de M. Temple ; & dont les deux premiéres ont été écrites en 1679. & la derniére en 1677. Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à raporter ce qu'elles contiennent, & nous finirons ici cèt article, aprés avoir averti, que le Sr. *Uytwerf* Marchand Libraire à la Haye, achéve présentement l'impression de ces Lettres en François, & qu'il y a aparence qu'elles paroîtront aussi-tôt que nos Nouvelles de ce mois.



ARTICLE IV.

Les OEUVRES DE PLATON, *traduites en François avec des Remarques. Et la Vie de ce Philosophe, avec l'exposition des principaux Dogmes de sa Philosophie.* A Paris, chez Jean Anisson. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 548. Tom. II. pagg. 614. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

I. 1. Le premier Volume de cèt Ouvrage commence par un Discours de M. *Dacier* sur *Platon*, dans lequel il nous donne une idée fort avantageuse de cèt ancien Philosophe & de sa Doctrine. Rien n'est plus charmant que la description qu'il fait de la Philosophie & du Philosophe. La Philosophie, dit-il, *triomphe des vices, foudroye l'impieté, confond la Sagesse humaine, c'est quelque chose de plus grand que les Arts, & que ce qu'on appelle ordinairement les Sciences, c'est l'amour de la véritable Sagesse, c'est la science des choses divines & humaines. Etre véritablement Philosophe, c'est avoir de la temperance, de la justice, & de la force; aimer la vérité, fuir les voluptez; mépri-*

priser les richesses; rompre autant qu'il est possible les liens qui attachent l'ame au corps, haïr & mépriser ce corps toujours opposé à la Sagesse; renoncer à tous ses désirs; ne craindre ni la pauvreté, ni l'ignominie, ni l'opprobre qu'on peut soufrir pour la justice & pour la vérité; faire du bien aux hommes, & à ses ennemis même; ne penser qu'à bien mourir, & pour cèt effet renoncer à tout, & à soi-même. Si l'on s'est formé une autre idée de la Doctrine des Philosophes Payens, c'est, selon notre Traducteur, parce qu'on ne les a pas lûs: de là vient qu'on leur impute des sentimens qu'ils n'ont pas, & qu'on leur en refuse d'autres, qu'ils ont.

Platon commença à écrire immédiatement aprés les trois derniers Prophétes qu'il y eut en Israël. De sorte que, selon M. Dacier, aussi-tôt que les Prophétes cessent parmi les Juifs, Dieu suscite des Philosophes, pour commencer à éclairer les Gentils, & les Principes de l'Evangile sont publiez dans Athénes. Ce Philosophe a enseigné, qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il faut l'aimer, le servir, & travailler à lui ressembler par la Sainteté & par la justice; que ce Dieu recompense l'humilité & punit l'orgueil; que la véritable félici-

té de l'homme c'eſt d'être uni à Dieu, & ſon unique mal d'en être ſéparé; que l'Ame n'eſt que ténébres ſi Dieu ne l'éclaire; que les hommes ne ſauroient bien prier, ſi Dieu ne leur enſeigne la priére; qu'il n'y a rien de ſolide & de réel, que la pieté; qu'il vaut mieux mourir que pécher; qu'il faut toujours aprendre à mourir, & cependant ſoufrir la vie, pour obéïr à Dieu; que c'eſt un crime de faire du mal à ſes ennemis, & de ſe venger des injures qu'on a reçuës; qu'on eſt plus heureux de ſoufrir l'injuſtice, que de la faire; que Dieu eſt la ſeule cauſe du bien, & ne peut être la cauſe du mal, qui vient toujours du mauvais uſage que nous faiſons de notre liberté; que le Monde n'eſt que corruption; & qu'il faut le fuir pour s'aprocher de Dieu; que le *Verbe* a arrangé & rendu viſible cèt Univers; Que l'Ame eſt immortelle; que les morts reſſuſciteront, qu'il y aura un dernier jugement des bons & des méchans.

M. Dacier prétend encore, que Platon nous donne une Loi, qui dans ſes principaux chefs eſt entiérement conforme à la Tradition des Hébreux, & aux régles de Moyſe & des Prophétes, d'où ſon Traducteur croit qu'il a emprun-

prunté ce qu'il a de plus raiſonnable & de plus ſain. Platon ſoutient même cette Loi, par des principes plus relevez, que ceux de la Religion naturelle & de la Loi de Moyſe, & par les promeſſes claires & préciſes des biens ſpirituels & éternels.

M. Dacier n'héſite point à dire, que Platon a puiſé toutes ces véritez dans les Ecrits de Moyſe & des Prophétes. Ce n'eſt pas qu'il croye qu'on puiſſe prouver, qu'il y en avoit des Traductions Grecques, avant celle des Septante; mais, depuis la ſortie des Iſraëlites hors d'Egypte, les Juifs avoient preſque toujours continué d'avoir commerce avec les Egyptiens, & ils avoient ſouvent fait avec eux des Traitez & des Alliances. Par ce moyen la mémoire de tout ce qui étoit arrivé à leur Nation, s'étoit facilement conſervée parmi ces Peuples. Le Roi *Joachas* fut emmené priſonnier en Egypte vers le commencement de la 42. Olympiade, & les Prophétes *Jérémie* & *Baruch* y firent du ſejour quelques années après avec les malheureux reſtes des Juifs, que le Roi de Babylone avoit laiſſez en Judée. Les Egyptiens pouvoient avoir conſervé par ce moyen la mémoire de ce qui concernoit & l'Hiſtoire des Juifs & leur Religion.

Ce fut environ dans ce tems-là, que Pythagore voyagea en Egypte, d'où il raporta en Gréce cette Tradition: Ses Disciples la communiquérent à *Socrate*, qui en fit part à Platon; & celui-ci alla achever de s'en instruire sur les lieux, où il put voir les petits fils & même des fils de ceux qui avoient vêcu avec ces fugitifs, lesquels s'y étoient retirez avec ces Prophétes. Peut-être même, qu'à force de s'entretenir avec eux, il avoit assez apris leur langue, pour lire lui-même ces Originaux, dont les Egyptiens, peuple très-curieux, pouvoient posseder des copies. Après avoir ainsi expliqué les sentimens de Platon, & montré les sources où il peut les avoir puisez, M. Dacier répond aux reproches qu'on fait à ce Philosophe sur quelques uns de ses sentiments; il avouë quelques erreurs qu'on lui attribuë, & donne un sens véritable, aux autres qu'on lui impute. Il montre dans le même Discours les usages qu'on peut tirer des écrits des Philosophes Payens; outre celui qui suit de ce qu'on vient d'en remarquer, qui est qu'on peut les regarder comme des titres de la Religion Chrétienne.

2. Ce premier Discours est suivi de la vie de Platon, jointe à l'exposition

des

des principaux dogmes de sa Philosophie. M. Dacier examine cette Philosophie par raport à la Morale, à la Religion, à la Politique, à la Physique, & à la Dialectique. Il découvre, autant qu'il lui est possible, la source des véritez & des erreurs que Platon enseigne; il y explique la maniére dont ce Philosophe traite ses sujets; il passe de là au jugement de son style, & parle enfin de ses principaux Interprêtes.

Ses principes sur la Politique ne sauroient être plus excellens: Il enseigne que les loix qui sont faites pour l'utilité seule du Législateur, ne sont pas des Loix; mais l'Ouvrage de l'amour propre & de l'injustice: Que toute Politique, qui tend à rendre le Maître puissant aux dépens des Sujets, & qui fait consister toute la vertu du Souverain à assurer & à augmenter sa puissance, laissant aux particuliers, comme des vertus d'esclave, la justice, la patience, la bonté, la fidélité, l'humanité, est une tyrannie ouverte; & que le but de la véritable Politique, est de faire vivre tous les Citoyens ensemble en societé, comme fréres, le plus heureusement qu'il est possible, sans pauvreté, sans richesses, dans les régles de la justice & de la Sainteté.

On a regardé la République de Platon, comme une belle idée, mais chimérique, & dont l'établissement étoit impossible. M. Dacier n'est pas de cette opinion, quoi qu'il convienne qu'elle a ses défauts : il prétend, au contraire, qu'elle est le véritable portrait de la République des Hébreux conduits par Moyse ; puisque dans l'une & dans l'autre on voit même simplicité de mœurs, même vie, & même fin. Platon enseigne dans le 4. Livre des Loix ; que ceux qui veulent être heureux se doivent conformer à la justice divine avec * *humilité* ; d'où M. Dacier conclut, contre le sentiment ordinaire, que les Payens connoissoient non seulement le nom de la vertu, que nous apellons *humilité* ; mais la vertu même. Platon établit aussi, que la providence de Dieu s'étend sur toutes choses. *Les Dieux*, dit-il, *ont soin des plus petites choses, comme des plus grandes, & la Divinité étant la vertu même étend sa providence sur tout.*

Il enseigne aussi, *que tôt ou tard, Dieu rend à chacun selon ses œuvres. Les*

bons

* *Ταπεινὸς ; c'est le nom dont se servoient les Ecrivains sacrez pour marquer celui qui est humble d'esprit.*

bons qui ont été malheureux dans ce Siécle, *sont*, dit-il, *recompensez dans l'autre*, & *les méchans*, *qui ont toujours joüi des plaisirs du Siécle*, *sont punis dans les enfers*. S'il apelle quelquefois le Monde éternel, ce n'est qu'à l'égard de son exemplaire. *L'Exemplaire du monde*, dit-il, *est de toute éternité*, & *le monde*, *ce monde visible est depuis le commencement du tems*, & *il subsistera ainsi toujours unique*.

M. Dacier tâche de justifier Platon & Pythagore sur la doctrine de la *Metempsychose*, & croit qu'il la faut entenbre figurativement, ces Philosophes n'ayant eu d'autres vuës, que d'enseigner, qu'en s'adonnant à de certains vices on s'avilit tellement, qu'on se rend en quelque sorte semblable aux animaux qui nous paroissent portez à ces mêmes vices. Mais il est bien difficile d'expliquer d'une maniére purement allégorique, tout ce que Platon nous dit sur ce sujet dans le Dialogue, qui a pour titre *le Phédon*, *ou de l'Immortalité de l'ame*. M. Dacier avoüe, que ce Philosophe croyoit, du moins, que la même ame venoit animer plusieurs fois le même corps; & c'est sur quoi il fondoit sa doctrine de la *Reminiscence*. A l'égard des Interprêtes de Pla-

1, nôtre Auteur remarque que nous
n avons que deux Traductions La-
les, l'une de *Marcile Ficin*, & l'au-
: de *Jean de Serres*, qui a fait l'Hi-
oire de France, sous le titre *d'Inven-
ire*. La premiére paroit la meilleu-
pour la lettre, & il y a moins de
ıtes. Marsile Ficin étoit un homme
ant & laborieux; mais comme il é-
it trop spéculatif & trop abstrait, il
rd tout le fruit de sa traduction par
; explications, où il outre les allégo-
s & les mystéres. Jean de Serres é-
it moins habile, & il entendoit moins
en le Grec. Sa Traduction est plei-
de fautes essentielles, qui corrom-
nt le sens. La seule chose en quoi
paroit digne de loüange, ce sont les
tites remarques qu'il met en marge,
où il montre la méthode de Platon
ute nuë. Les principaux Commen-
teurs de ce Philosophe ont été *Maxi-
e de Tyr*, sous l'Empereur *Marc Au-
le* dans le second Siécle; *Plotin* dans
troisiéme; *Porphyre* Disciple de Plo-
1, & *Jamblique* Disciple de Porphyre
ns le quatriéme; & *Proclus* dans le
iéme. Ce dernier étoit très-grand
ilosophe, & si habile dans les Mé-
aniques, qu'il égala & surpassa mê-
: *Archimede* en plusieurs choses. M.
Da-

Dacier donne de même son jugement de tous ces autres Commentateurs.

3. Après la vie de Platon, on trouve dans ce premier Volume, les quatre Dialogues suivans de ce Philosophe; *le premier Alcibiade*, ou *de la Nature humaine*; *le second Alcibiade* ou *de la Priére*; *le Theagés*, ou *de la Sagesse*; *l'Eutyphron*, ou *de la Sainteté*; avec des Abrégez de tous ces Traitez, de la façon de M. Dacier, excepté du *Theagés*. Ces Abrégez sont dûs à un premier dessein, que ce Savant s'étoit proposé, qui étoit d'abréger les Ouvrages de Platon, en faveur de ceux qui n'aiment pas les longues lectures. Mais relisant ces Abrégez pour les faire imprimer; il fut dégouté de son Ouvrage, & craignit de faire trop perdre à l'Original, en ne le donnant pas tout entier. Il se détermina donc à prendre ce second parti; mais pour ne pas perdre entiérement son premier travail, il a déféré aux conseils de quelques personnes, qui lui ont demandé ces Abrégez, & il en a donné trois, *afin*, dit-il, *que le Public en profite ou qu'il en juge.*

On voit à la tête de châque Dialogue un Argument, pour en expliquer le sujet, pour en déveloper l'art & la mé-

méthode, & pour relever tout ce qu'il y a de plus important. On a joint à cela des remarques, qui éclairciſſent les principales difficultez, font ſentir les beautez cachées, dévelopent la ſuite du raiſonnement, & la ſolidité des principes & des preuves, & aident à diſcerner le faux d'avec le vrai.

Le Dialogue qui a pour tître *le Premier Alcibiade*, avoit été déja traduit par * *Tannegui le Févre*, & imprimé en 1666. Ce Savant y avoit ajouté des notes à la fin. M. Dacier en raporte quelques unes & en fait honneur à leur Auteur. Platon entreprend dans ce Dialogue de guérir l'orgueil & l'amour propre, en mettant les foibleſſes & les défauts de la nature humaine dans tout leur jour, & en enſeignant les moyens qu'il faut employer pour la réformer, par le ſoin qu'on doit prendre de ſoi-même. Une des plus grandes véritez qu'il y avance, c'eſt que l'homme eſt différent de ſon corps; & que celui qui n'a ſoin que de ſon corps, a bien ſoin de ce qui lui apartient; mais n'a pas ſoin de lui-même.

Dans

* *Voyez le 7. Journal des Savans de 1666. Tom. I. pag. 267. Edition de Hollande.*

Dans le *second Alcibiade*, il traite de la Priére. Il y enseigne que pour bien prier, il faut connoitre ses biens & ses maux ; qu'on ne peut aprendre que de Dieu à les connoitre, & qu'il n'y a par conséquent que Dieu, qui puisse nous aprendre à bien prier. Que de toutes les priéres qu'on peut faire, la plus agreable à Dieu, & celle qu'on doit faire incessamment, c'est que Dieu fasse en nous sa volonté & non pas la notre.

Le *Theagés* contient des préceptes pour l'éducation des Enfans ; Platon y condamne l'ambition des Athéniens, qui les portoit à ne s'attacher qu'à des Sophistes, qui promettoient de les rendre de très-grands politiques, & de les mettre en état de gouverner les Athéniens & leurs Alliez. Il y enseigne, que l'homme ne peut jamais enseigner à l'homme la véritable sagesse, qui seule fait bien gouverner, & qu'il faut une grace particuliére de Dieu, sans laquelle tous les efforts des maîtres & des disciples sont entiérement inutiles.

L'*Eutyphron* est destiné à combattre les superstitieux & les faux dévots. Platon y introduit un homme de ce caractére, qui ne reconnoissant ni la chair, ni le sang, quand il s'agit de faire une action

action aussi agréable à Dieu, que celle d'obtenir la punition d'un coupable, va accuser son propre Pére d'homicide; parce qu'ayant fait mettre dans une basse fosse piés & poings liez un de ses Fermiers, qui avoit tué un de ses Esclaves, & l'ayant negligé, pendant qu'il avoit envoyé à Athénes, pour savoir ce qu'il en devoit faire, ce malheureux étoit mort dans son cachot. On y voit, dit M. Dacier dans l'Argument, le caractére du superstitieux, *qui ne croit que parce qu'il croit, & qui est toujours près de la verité, sans jamais être dans la verité.* Platon y tourne en ridicule les fausses Religions payennes, & la pluralité des Dieux avec toutes leurs fables.

II. 1. Le Second Volume contient *l'Apologie de Socrate*; *le Criton*, ou, *de ce qu'il faut faire*; *le Phedon*, ou *de l'Immortalité de l'Ame*; *le Lachés*, ou *de la Valeur*; *le Protagoras*, *contre les Sophistes*; *les Rivaux*, ou *de la Philosophie*. M. Dacier nous fait espérer qu'il ne s'en arrêtera pas là; puis qu'il nous renvoye déja par avance à ce qu'il dira sur quelques uns des Dialogues, qui ne sont pas contenus dans ces deux Volumes.

1. Il examine dans l'Argument de l'Apologie, la célébre Question, sur l'Esprit familier de Socrate. Il ne doute point que ce ne fût un bon Génie, c'est-à-dire, à parler à la Catholique *son bon Ange*. Il apuye son opinion sur la doctrine de l'Ecriture, que les hommes sont conduits par des Anges, & sur ce que Socrate a été toute sa vie pieux, tempérant, & juste; marque évidente qu'il a été conduit par un bon Génie.

Que si l'on demande à M. Dacier comment ce Génie se faisoit entendre à Socrate; il répondra que c'étoit par inspiration; par un mouvement formé dans la partie *imaginative de l'Ame*, comme il arrive souvent qu'en dormant & quelquefois en veillant, on croit voir & entendre; quoi qu'on n'entende & qu'on ne voye point.

Si l'on demande encore pourquoi cette voix ne servoit qu'à détourner Socrate des actions qu'il auroit voulu faire, & jamais à le pousser à quelque action; M. Dacier répondra, que Socrate étant toujours très-vertueux, & toujours très-porté à embrasser tout ce qui lui paroissoit honnête, n'avoit besoin que d'être retenu & detourné, quand sa raison alloit l'engager, à faire ou un faux jugement ou une fausse dé-

démarche. Cette raison paroit merveilleuse. Il ne reste qu'une petite difficulté ; c'est comment après cela, on peut attribuer à ce même bon Genie, toute la pieté, toute la témpérance & toute la justice de Socrate. Aparemment que ce même Genie le portoit à la vertu par des inspirations insensibles; & qu'il ne se faisoit apercevoir, que lors qu'il s'agissoit de détourner son Eléve de ce qu'il auroit eu envie de faire.

2. Le Dialogue, qui a pour tître *Criton* ou *de ce qu'il faut faire*, contient une Morale bien sévére ; & plus d'un Chrétien ne se trouveroit pas d'humeur de la suivre. Socrate s'entretient dans sa prison avec Criton son Ami. Il avoit été condamné à mort ; Criton vouloit l'obliger de se sauver & il en avoit trouvé les moyens; Socrate étoit persuadé de son innocence, & de l'injustice de ceux qui l'avoient condamné. Il soutient cependant qu'il ne lui est pas permis de se sauver ; & les raisons qu'il allégue méritent d'être luës. Il y en a de générales, il y en a qui le regardent en particulier ; & si ces derniéres ne sont pas plus convaincantes, elles sont du moins plus sensibles. La principale est prise de ce qu'ayant été condamné, il lui avoit été libre selon

les

les Loix de choisir la mort ou l'exil; & qu'il avoit choisi la mort. Après ce choix, il semble qu'il ne lui fut plus permis de se retracter. Mais ces raisons particuliéres ne peuvent pas décider la question générale. *Il s'agit de savoir*, dit M. Dacier, *si un homme qui est condamné à mort, quoi qu'injustement, peut, sans crime, se dérober aux Loix & à la Justice. Socrate*, ajoute-t-il, *étoit le seul de son tems, qui eût mis cela en question; mais, ce qui est bien plus surprenant, il seroit, peut-être le seul dans notre Siécle.* Cela n'empêche pas que M. Dacier ne soûtienne la negative sur cette question, & n'atribuë l'opinion contraire à notre jugement corrompu.

3. Le *Phedon ou de l'immortalité de l'Ame*, est encore un entretien qu'eut Socrate avec ses amis peu d'heures avant sa mort. Les raisons dont il se sert pour prouver que l'Ame est immortelle paroissent fort abstraites, & l'on a besoin des notes de M. Dacier pour en concevoir toujours l'évidence & pour en sentir la force. La preuve que Socrate allegue pour montrer qu'il n'est pas permis à l'homme de s'ôter la vie, même dans les plus grandes adversitez, est plus à la portée de tout le mon-

monde. *Les Dieux*, dit-il, *ont soin des hommes*, *& les hommes sont une des possessions de Dieu*; si un de nos esclaves se tuoient sans notre ordre, nous serions en colére contre lui; & nous le punirions, si nous le pouvions: *par la même raison, il n'est pas juste de se tuer, & il faut attendre, que Dieu nous envoye un ordre formel de sortir de la vie, comme celui qu'il m'envoye présentement.*

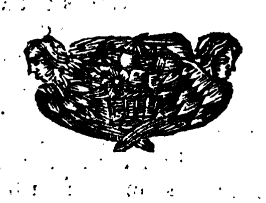
4. Platon refute dans le *Lachés*, les fausses idées qu'on a ordinairement de la Valeur, & quoi qu'il n'explique pas clairement sa pensée sur la nature de cette vertu, on ne laisse pas de découvrir, que son opinion est, que la valeur est une vertu, qui s'étend sur toutes les actions de la vie, & qui renferme toutes les autres vertus.

5. Le Dialogue qui suit est appellé le *Protagoras* ou les *Sophistes*; parce que Socrate y dispute contre *Protagoras* le plus considérable de tous les Sophistes. Platon y établit entr'autres doctrines, 1. Qu'il n'y a rien de plus dangereux, que de se livrer à toutes sortes de Docteurs. 2. Que la vertu n'est qu'une, & est indivisible, & que c'est la ruiner que de la composer de parties dissemblables, qui ne tiennent rien les unes

des

des autres. Qu'il n'apartient pas à tout le monde d'expliquer les Poëtes; & que les Sophiſtes, qui ſe piquoient ſur cela d'une grande érudition, n'étoient capables que de gâter par leurs vaines critiques les plus beaux paſſages des Poëtes, & ceux qui renferment la plus ſaine Théologie, & les plus grandes maximes pour les mœurs. 4. Que comme pour devenir bon il faut avoir été méchant, de même pour devenir méchant il faut avoir été bon.

6. Dans le dernier Dialogue de ce Volume, qui a pour titre *les Rivaux*, Socrate combat deux erreurs dont les Jeunes gens de ſon tems étoient entêtez. Les uns s'imaginoient que la Philoſophie conſiſtoit à ſavoir toutes les Sciences; & les autres croyoient, que pour mériter le nom de Philoſophe, il ſuffiſoit d'avoir une ſimple teinture des Sciences, & des Arts.



ARTICLE V.

GEOGRAPHIÆ VETERIS SCRIPTORES GRÆCI MINORES. *Cum Interpretatione Latina, Dissertationibus, ac Annotationibus. Vol. I.* C'est-à-dire, *Les Anciens petits Géographes Grecs, avec la version Latine, des Dissertations, & des Notes.* A Oxfort, 1698. in 8. Et se trouve à Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte.

MR. HUDSON se propose de nous donner en trois Volumes les petits Géographes Grecs dont les Ecrits sont parvenus jusques à nous. On voit à la tête de ce premier Volume des Dissertations de M. *Dodwell*, sur le tems auxquels les Auteurs dont on trouve ici les Ouvrages ont vécu & écrit. On a mis au bas de chaque page les différentes leçons, avec quelques petites notes, les unes de M. Hudson, & les autres d'*Hæschelius*, de *Vossius*, de *Bochart*, & de quelques autres Savans qui ont travaillé sur ces Auteurs. On en trouve de plus amples à la fin; tant de M. Hudson, que de *Stuckius*, de

Blan-

Blancard, de *Gesner*, &c. Après lesquelles sont les Préfaces qui étoient au devant des Editions précédentes de ces Géographes, & les Indices nécessaires.

1. Le premier Traité qui paroit ici, est le *Periple* de *Hannon*, avec la Version Latine de *Conrad Gesner*. Les Grecs apelloient du nom de *Periple* une navigation faite autour d'un Pays. Hannon donne dans cèt Ouvrage une Relation des Pays, qu'il découvrit le long des côtes de l'Ocean Atlantique. Il avoit été imprimé à Basle pour la premiére fois en 1533. par les soins de * *Sigismond Ghelen*, qui ne nous aprend point où il avoit pris ce Manuscrit. *Conrad Gesner* en donna quelques années après une nouvelle Edition, accompagnée d'une version latine & de quelques notes. Enfin *Abraham Berkelius* le fit réimprimer à Leide en 1674. avec quelques Remarques tirées de la *Géographie Sainte* de *Samuel Bochart*.

M. Dodwell, dans sa Dissertation sur le *Périple d'Hannon* refute la pensée d'*Isaac Vossius*, qui a crû que ce Général des Carthaginois avoit vécu du tems de *Persée*, fondé sur ce que la Fable de *Mé-*

* *Sigismundus Gelenius*.

Méduse à qui Persée coupa la tête a tiré son origine de certaines femmes velües dont parle Hannon, & qu'il nomme *Gorilles*. M. Dodwell prétend, que les *Gorgones* de Persée n'ont rien de commun avec les *Gorilles* d'Hannon, & fait voir qu'Hannon ne peut pas avoir été du tems de Persée, puis qu'il auroit falu, qu'il eut été plus ancien qu'Hercule, qui a vécu après Persée; ce qui se refute de ce qu'Hannon parle des Colonnes d'Hercule dans son *Periple*. M. Dodwel ne croit pas non plus, comme Vossius l'a prétendu, que les Fables des Poëtes ayent tiré leur origine de l'Histoire véritable; puis qu'au contraire les tems fabuleux ont précédé les tems Historiques; qu'il est évident que les Poëtes des Grecs sont plus anciens, que les Historiens; & qu'enfin plus les Historiens sont anciens, plus leurs narrations sont-elles fabuleuses.

Peut-être pourroit-on accorder ces deux Savans, en posant bien l'état de la question; & en distinguant l'Histoire écrite de celle qui n'étoit connuë que par tradition. La Fable est plus ancienne que l'Histoire écrite, du moins qu'aucune histoire parvenuë jusqu'à nous; mais cela n'empêche pas, qu'elle ne tire son origine de l'Histoire connuë

nuë par Tradition, qui a pû facilement se corrompre, & que les hommes, qui aiment naturellement le merveilleux, ont embellie de mille faits également faux & surprenans ; & c'est ce qui a donné naissance à la Fable.

Pour revenir à M. Dodwell, il croit que celle des Gorgones dans laquelle on fait entrer Persée, est néanmoins plus récente, que cèt ancien Héros ; & il ne fait point de difficulté d'en attribuer l'invention à *Hésiode*. Il y a dans cette Dissertation beaucoup de choses curieuses sur les Gorgones ; mais pour ne nous arrêter, qu'à ce qui concerne proprement le *Periple* d'Hannon ; M. Dodwell croit que ce Chef des Carthaginois a vêcu entre la XCII. Olympiade, & la CXXIX. mais que c'est quelque Grec, qui, après la mort d'Hannon, a composé ce *Periple* sous son nom ; & que même celui que nous avons est fort différent en plusieurs choses de l'ancien Ouvrage de ce Grec.

2. Le second Traité, qui paroit ici, est le *Periple* de *Scylax*, de l'Isle de Caryande. *David Hæschelius* fut le premier qui le publia en 1600. Isaac Vossius en fit faire une nouvelle Edition en 1639, il en corrigea le texte en divers endroits & y ajouta une version

Latine. Enfin M. *Gronovius* le fit réimprimer il y a deux ans, & le corrigea encore en plusieurs endroits. M. Dodwel croit que l'Auteur de ce *Periple*, est fort différent de celui dont il est parlé dans *Herodote*, & que c'est celui-là même qui, au témoignage de *Suidas*, a écrit sur *Polybe*; & qui vivoit du tems de cèt Historien: Et à ce qu'on lui peut objecter, que Scylax donne à de certains lieux des noms, qui n'étoient plus en usage du tems de Polybe; il répond que cèt Ouvrage est un composé de divers Ouvrages plus anciens, & qu'il est assez ordinaire à ceux qui font de telles rapsodies, de laisser aux lieux les noms qui leur sont donnez dans les Ouvrages, qu'ils pillent.

3. Après le Périple de Scylax viennent des Extraits du Traité de la Mer Rouge ou plûtôt des Peuples Méridionaux par *Agatharchide*. M. Hudson les a tirez de *Photius*, & y a ajouté la version de *Rhodoman*. Ces Extraits sont plus amples que ceux des Editions d'*Henri Etienne* de 1557. & de 1594 & que ceux de l'Edition d'Oxfort de 1597. M. Dodwell, qui convient qu'Agatharchide vivoit sous *Ptolemée Philometor*; ne convient pas pourtant, qu'il ait écrit l'ouvrage dont il s'agit

sous

sous le régne de ce Prince, il croit qu'il ne l'écrivit que dans sa vieillesse sous *Ptolemée Alexandre*, dont il avoit été Tuteur, entre l'an 649. & l'an 666. de la fondation de Rome. Il va même plus avant, & conjecture que cèt Auteur a écrit au commencement du régne d'Alexandre, vers l'an 649. ou 650. de la fondation de Rome, un peu avant *Artemidore*, qui a aussi écrit de l'Ethiopie.

4. & 5. Le quatriême Traité de ce Volume est le *Periple du Pont Euxin d'Arrien*, qu'on a fait suivre du *Periple de la Mer Rouge* attribué au même Auteur. Sigismond Ghelen les avoit joints à Hannon, dans l'Edition dont nous avons parlé. Guillaume Stuckius les fit réimprimer en 1576. avec une version latine & de fort longs Commentaires; & enfin *Nicolas Blancard* en procura une nouvelle Edition en 1683. sans autre changement que des corrections de quelques endroits de la Version de Stuckius. Quant au *Periple du Pont Euxin*, M. Dodwel l'attribuë à Arrien le Philosophe Disciple d'*Epictete*, & il croit qu'il l'a écrit sur la fin de l'Empire d'*Hadrien*.

Mais pour le *Periple de la Mer rouge* qu'on donne au même Arrien, M.

 Dod-

Dodwell le croit d'un Auteur plus moderne; puisqu'il y est parlé de la *Taprobane*, nom inconnu à Arrien, qui étoit un peu plus âgé que le Géographe *Ptolemée*. Il soupçonne que cet Ouvrage a été écrit sous les Empereurs *M. Aurele* & *L. Verus*. On trouve dans cette Dissertation des recherches curieuses sur la Taprobane, que M. Dodwell croit être l'Isle de *Ceylan*; & sur l'Isle appellée *Palesimonde*, qui fut découverte sous l'Empereur *Claude*, & que quelques uns ont confonduë mal-à-propos avec la Taprobane.

16. Le sixième Traité de ce Volume est le * *Paraple de Nearque* écrit aussi par Arrien; & que M. Hudson a corrigé sur un Manuscrit de la Bibliothéque *Bodleïenne*. Ce Nearque étoit un des Capitaines d'*Alexandre le Grand*, & qui écrivit l'Histoire de ce Prince. Arrien y décrit la prétenduë Navigation de Nearque depuis l'embouchure de l'*Inde*, par l'Ocean, jusques dans le Golfe Persique. M. Dodwell croit qu'Arrien écrivit ce Traité dans sa Vieillesse après avoir écrit l'Expédition d'Alexandre le Grand, & avant que la Géographie de Ptolemée fut publique.

La

* C'est-à dire *le Trajet*.

7. La septiéme piéce de ce Volume est le *Periple de la Mer extérieure tant Orientale qu'Occidentale, & des plus grandes Isles de cette Mer*, composé par *Marcien* de la Ville d'Heraclée sur le Pont-Euxin. Cèt Ouvrage avoit déja été publié par Hæschelius en même tems que *Scylax*, & quelques autres; mais M. Hudson en a corrigé les fautes & l'a traduit en latin. Tout ce que peut dire M. Dodwell de l'âge de cèt Auteur, c'est que n'ayant point parlé de la Ville de Constantinople, dont il étoit si naturel qu'il fit mention, & pour quelques autres raisons, il ne peut pas avoir vécu plutôt que dans le troisiéme Siécle de l'Ere Chrêtienne, ni beaucoup de tems aprés Ptolemée le Géographe.

8. La huitiéme & derniére piéce de ce Volume est le *Periple du Pont Euxin & des Palus Mëotides* dont on ignore l'Auteur, & qu'Isaac Vossius, qui l'avoit tiré de la Bibliothéque de *Claude Saumaise*, fit imprimer avec le *Periple* de Scylax; comme a fait aussi M. Gronovius, dans l'Edition, qu'il nous a donnée de cèt Auteur. Tout ce que peut assurer M. Dodwell au sujet de l'Auteur de cèt Ouvrage, c'est qu'il a vécu aprés Arrien, qu'il suit en plusieurs choses; & que quoi qu'il donne à il

Constantinople le nom de Bysance, il ne s'ensuit pas, que ce premier nom ne fût pas encore en usage lors qu'il écrivoit, mais seulement que celui de Bysance n'étoit pas encore hors d'usage.

ARTICLE VI.

TRAITE' HISTORIQUE, *contenant le* JUGEMENT D'UN PROTESTANT *sur la* THEOLOGIE MYSTIQUE, *sur le Quiétisme*, & *sur les Démêlez de l'Evêque de Meaux avec l'Archevêque de Cambrai; jusqu'à la Bulle d'Innocent XII. & l'Assemblée Provinciale de Paris du* 13. *de May* 1699. *inclusivement. Avec le Problême Ecclésiastique contre l'Archevêque de Paris.* 1699. in 12. pagg. 400. Se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

I. CE Livre est composé de quatre Parties. Dans la Premiére, l'Auteur pénétrant les ténébres épaisses, qui couvrent la Théologie Mystique, tâche de nous en donner un Systéme clair & méthodique, & nous dit ce qu'il pense de cette Théologie & de ses dogmes en général & en particulier;

Il remarque d'abord que tous les Siécles & même toutes les Religions ont eu leurs contemplatifs, c'est-à-dire, comme il les definit, de ces gens qui ont rafiné dans l'étude des choses divines, afin de porter les ames au détachement des créatures, pour les attacher à l'Etre infiniment parfait. Les Juifs ont eu leurs *Esséens*, qui étoient de vrais mystiques; les Payens ont eu leurs Platoniciens, gens contemplatifs, s'il en fut jamais; & les Chrétiens ont eu leurs Mystiques dans tous les tems, comme l'Auteur le fait voir. Mais si l'origine des Mystiques dans le Christianisme est telle qu'il la décrit, elle ne fait pas beaucoup d'honneur à ces sortes de Théologiens. Elle doit sa naissance, si notre Auteur en est crû, à la barbarie du Siécle, à la Théologie Scholastique, aux visions, aux faux miracles, & aux autres fables semblables; à la hardiesse & à l'ignorance. Il ne laisse pas d'avoüer, qu'il y a dans la Théologie Mystique du bon mêlé avec du mauvais.

Cette Théologie peut être reduite à deux chefs principaux, qui sont le but qu'elle se propose, & les moyens qu'elle employe pour parvenir à ce but. Son but est de trouver une espéce d'union

très-intime de l'Ame dévote avec Dieu, qui dès cette vie l'éléve à toute la perfection, à toute la paix, & à toute la béatitude; que l'on posséde dans le Ciel; au moins à peu de dégrez près. C'est ce que les Mystiques appellent d'ordinaire *Transformation* & *Déification*, mais ils ont plusieurs autres termes pour exprimer l'état de l'Ame parvenuë à cette union. Ils l'appellent souvent l'état passif; parce que l'Ame n'agit plus alors; mais se contente de recevoir les graces que Dieu lui envoye, & de suivre ses attraits; sans rien faire autre chose, que se laisser pousser par l'Esprit Divin, qui est devenu son ame & *son moi*.

Les Mystiques distinguent aussi trois sortes de vie, la *Purgative*, l'*Illuminative*, & l'*Unitive*. Dans la vie purgative, la crainte de l'Enfer est le Principe dominant; il purge, parce qu'au moins il reprime les fureurs de la cupidité. Dans l'Illuminative on pratique les vertus, par un amour, qui est encore mêlé d'intérêt pour la béatitude éternelle. Enfin, dans la vie Contemplative & Unitive, l'amour est parfait, la Sanctification achevée, & la vuë de Dieu portée au degré d'une connoissance parfaite & même sans erreur. Cette troi-

vanture de Madame *DesHoulières* fort incredule sur ce sujet, & qu'on trouve au commencement du premier Volume, est des plus divertissantes; mais elle est trop longue pour être raportée ici. Contentons-nous de copier quelques periodes du Portrait du Gentilhomme, chez qui toute cette Compagnie se rendit; pour donner quelque idée du stile de tout l'Ouvrage. Nous choisissons celui-là, préferablement à quelques autres qui se trouvent dans ce Livre; parce qu'il y a bien des gens dans le monde à qui ce portrait ressemble. Après avoir décrit son corps; voici ce qu'ajoute l'Auteur. *Pour de l'esprit, il en a infiniment; mais il se rend un peu trop maître des conversations; il ne répond pas juste à la pensée d'autrui; il ne brille que sur la sienne, il parle trop haut, decide trop librement des reputations; toujours persuadé, qu'on ne peut se tromper en jugeant des choses au pis; il n'admet guère de vertu que celle qui veut trop paroître; son humeur est inégale; souvent moral dans la derniere sévérité; il passe en un moment dans un relâchement, qui étonne: d'autres fois gay avec excès, il passe tout d'un coup dans une tristesse, qui ne lui fournit que des objets funestes. Avec tout cela il plait infiniment.*

VI.

LA COMTESSE DE MORTANE PAR MADAME ** A Paris, chez la Veuve de Claude Barbin. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 387. Tom. II. pagg. 363. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

CE Roman est de la même Dame, qui a fait les Comedies en Proverbes du second Volume du Voyage de Campagne dont nous venons de parler. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage, pour exciter la curiosité de ceux qui aiment à lire ces sortes de livres.

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Monsieur l'Evêque de Worcester fait imprimer présentement une Explication des LXX. semaines de *Daniel*. *An Exposition of Daniel's Prophecy of 70 Weeks*. Il n'en fait tirer d'abord qu'un petit nombre d'Exemplaires, pour avoir le jugement de

ses

ses Amis, & même des Ennemis de la Vérité, tant Juifs, qu'Athées, & Déistes. En suite il publiera l'Ouvrage avec les Additions nécessaires, s'il y en a quelques unes à faire, ce qui se fera vers le mois de Novembre prochain. L'Ouvrage sera divisé en deux parties. La premiére contiendra quelques Préliminaires touchant l'occasion, & les autres déhors, pour ainsi dire, de la Prophétie, & quelques questions de Chronologie, qui doivent être établies, avant que d'entrer dans la matiére même de la Prophétie, qui occupera la seconde Partie. Aprés avoir donné le véritable sens des termes par les régles de la Grammaire & de la Critique, il en justifiera l'accomplissement dans toutes ses parties, par une Chronologie exacte. On verra par là la vérité de cette célébre Prophétie, & la Divinité de la Mission de *Jesus-Christ* invinciblement prouvées & solidement défenduës contre les attaques & les fausses interprétations des Juifs, & de quelques Chrétiens. Le Chevalier *Marsham*, qui, comme vous savez, prétend qu'il ne s'agit point du Messie, ne sera pas oublié.

M. Bold a publié, *Some considerations on the principal objections and arguments*

 which

nich have been publish'd against Mr. ck's Essay of humane Understanding. Samuel Bold Rector of Steeple Dorset. est-à dire, *Quelques Reflexions sur les incipales objections & les principaux gumens qu'on a publié contre le Livre M. Locke, qui a pour titre*, Essai de ntendement humain. *Par M. Samuel ld.* Cèt Auteur est le même qui a dé- du le livre de la *Religion Raisonna-* . Il entreprend dans ce dernier Ou- ge, qui n'est que de soixante pages, refuter les principales objections on a faites depuis quelque tems ntre le livre de M. Locke. On dit on ne peut mieux entrer dans les sées de l'Auteur, qu'il défend; les oser plus nettement & les soutenir de meilleures raisons.

M. *Beverland* fameux par des Ou- ges bien différens a envoyé en Hol- de, pour être imprimez, ses *Otia niensia* : *Nota in Martialem, Juve- m &c. Iter suum Anglicum.* Ceux se plaisent dans la litterature trou- ont leur compte dans ces Ouvrages; ceux qui les ont reçus ne les ont brûlez, comme quelques personnes l'ont assuré.

n a publié il y a déja quelque tems grande Carte de la Terre Sainte, en

en trois feuilles du plus grand papier. Elle comprend non seulement tous les lieux principaux, avec les textes de l'Ecriture, où il en est fait mention; mais aussi toutes les principales actions raportées dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. On y a joint une Table alphabétique, par laquelle on peut facilement trouver les lieux & les passages remarquables de l'Ecriture. Il y a aussi une Carte des voyages des Israëlites depuis l'Egypte jusqu'en Canaan, & une autre des voyages d'*Abraham* à chaque coin de la Carte.

Voici le Titre d'un livre latin, qui paroît aussi il y a quelque tems. *Justi Lipsii Roma Illustrata, sive Antiquitatum Romanarum Breviarium, & Georgii Patricii Chemnicensis veteris Romæ cum nova Collatio. Ex nova recensione Antonii Thysii JC. Cui accesserunt in hac editione Justi Lipsii Tractatus peculiares. Videlicet de Veterum Latinorum Script. de Re Pecuniaria. De Nominibus Romanorum. De Ritu Conviviorum. De Censura & Censu. De Anno deque ejus diversitate: Item ratione Intercalandi; cum figuris æneis. In usum studiosæ Juventutis. Opus tam ad Historiam, quam Poëtas, cæterosque Auctores Romanos explicandos utilissimum.*

On a imprimé en Anglois l'Histoire de Polybe de la Traduction de M. Henri Sheers, en deux Volumes in 8. Mr. Dryden y a joint le Caractère de Polybe & de ses Ecrits.

De France. On se plaint généralement ici (Paris) de Messieurs les Astronomes, qui laissent les Ephémerides à sec. M. *de la Hire*, qui pourroit les bien calculer, se contentera desormais de les donner par chaque année d'avance. Cela va mettre tous les Faiseurs d'Almanac au bout de leur rôlle. Ils en crient, & en sont comme au desespoir.

On me dit il y a quelques jours qu'on a défendu au P. *Daniel* de faire imprimer la suite de son Histoire de France au Louvre, quoi qu'on le lui eût permis, & qu'il y en eût déja quelques feuilles d'imprimées. On a aussi défendu au P. *Hardouin*, qui devoit avoir soin de l'Edition des Conciles, de s'en méler.

On débite depuis quelque tems un in 12. qui a pour titre *Sentimens d'une Ame convertie, pour châque jour de l'Année sur 366. versets choisis des Pseaumes de David, avec le caractère de châque Saint.*

M. *Galland* a fait imprimer à Caen

un in 12. *de l'Origine & du progrès Caphé, sur un Manuscrit Arabe de Bibliothéque du Roi.* Il est pris & im de ce Manuscrit, intitulé: *Ce qu'il doit croire de plus précis & de plus si ére touchant le Caphé; savoir s'il est pe mis aux Musulmans d'en user.* L'A teur écrivoit l'an 996. de l'Hégire, c revient à l'an 1587. Il s'apelloit, A *dal Cader Ben Mohammed, Alansar Algesiri, Alhanbali.*

M. *Du Hamel* a donné le 2. Tor de ses Remarques choisies sur les pas ges les plus difficiles de l'Ecriture, 12. Il contient les Remarques sur l Livres Historiques de l'Ancien Test ment & sur le Livre de *Job.*

Quelques personnes curieuses so haiteroient que quelcun fit l'Histoire Globe, à peu prés, comme on a fa celui du Calendrier, en montrant qu le a été son origine, qui en a été premier Inventeur, & quels en ont é les progrès. Que si ce plan est trop d ficile à remplir, on voudroit savoi du moins, qui est le premier Invente des Globes Céleste & Terrestre.

M. le Duc *du Maine*, qui a fait étab une Imprimerie à Trevoux Capitale la Principauté de Dombes, y va faire in primer des Mémoires de Litteratu

qu'un Savant avoit eu ordre de ce Prince de recueillir, il y a quelque tems, afin de l'informer de tout ce qui se passe dans la République des Lettres. Il y aura à l'Arsenal de Paris une boëte, où l'on recevra tous les Mémoires que les Savans voudront y envoyer pour être imprimez. On attend le plan de cèt Ouvrage, qui doit, dit-on, paroître bientôt. Ces Mémoires, se publieront tous les mois, comme la plûpart des autres Journaux.

On a imprimé à Toulouse un Livre in 4. qui a pour titre *Traité sur la Peinture, pour en aprendre la Théorie & se perfectionner dans la Pratique*. Il est de Mr. *Du Puy Dugrés*. Cèt Ouvrage est composé de quatre Dissertations, qui ont chacûne leur Suplément. Dans la premiere l'Auteur fait le Paralléle de la Peinture & de la Sculpture. Dans la seconde il traite à fond du Dessein. La troisiême contient toute la Théorie du Coloris, & la dernier parle de la Composition. Ce qu'il en dit regarde principalement les grands Ouvrages, qui font le plus bel ornement des Eglises & des Palais.

On imprime dans la même Ville un Cours de Physique attendu depuis long tems. C'est celui de M. *Françou Bayle*,

ARTICLE VII.

LETTERE DI GREGORIO LETI, *Sopra differenti Materie, con le Proposte e Risposte. Da lui o vero a lui scritte nel corso di molti Anni, da o a, Prencipi, Titolati, Ambasciatori, &c.* C'est-à-dire, *Lettres de Gregoire Leti, sur différens sujets, contenant les Lettres & les Réponses, qu'il a écrites ou qui lui ont été écrites durant le cours de plusieurs années, à ou par des Princes, des Personnes caractérisées, des Ambassadeurs, des Ministres d'Etat, des Gentilshommes, des Conseillers, des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, des Abbez, des Religieux de tous les Ordres, des Academies, des Savans, des Marchands, & des Bourgeois: des Princesses, des Dames, des Religieuses, & autres Personnes; que la prudence a permis d'être publiées.* A Amsterdam, chez George Gallet. 1699. in 8. Tom. I. pagg. 590. Tom. II. pagg. 589.

I. LE premier Volume de ces Lettres en comprend CLXIV. & le second CCVI. Il y en a plusieurs, qui

qui ne contiennent que des complimens, & dans lesquelles ceux qui aiment la langue Italienne, peuvent aprendre comment on les tourne en cette Langue. Il y en a quelques autres où ils aprendront comment les Italiens s'y prennent lors qu'ils veulent donner de l'encens à ceux à qui ils écrivent. C'est ce qu'on trouvera particuliérement dans la derniére Lettre du premier Volume, que M. *Leti* écrit à Messieurs de l'Académie Françoise, en leur envoyant son *Cérémonial Historique.* Quelques unes ne contiennent que des railleries. Telle est, par exemple, la neuviême du premier Tome, dans laquelle M. Leti répond à la nouvelle que M. *Jean Zucca* lui avoit écrit, qu'il venoit d'épouser une femme qui n'avoit point de dens. Ce qu'il y a de singulier dans cette Lettre, c'est que quoi qu'elle contienne sept pages, on n'y trouve pourtant pas une seule fois la lettre *r*; & cependant le discours paroit si bien suivi, qu'on assure que des Italiens l'ont luë, sans s'apercevoir de cette particularité, ni de rien de géné dans le stile.

Mais c'est là ce qu'il y a de moins considérable dans cèt Ouvrage, qui comprend un grand nombre de Lettres sérieuses, où l'on trouve des matiéres

 assez

assez importantes. On voit, par exemple, dans la septiême du premier Volume, une Liste de toutes les Familles Nobles de Venise. La treiziême contient beaucoup de particularitez de la Maison des Comtes de *Dhona*, & la justification de la conduite de celui de cette Maison, qui rendit au Roi de France la Ville d'Orange, dont il étoit Gouverneur.

On y voit aussi la véritable explication des dignitez de *Margrave*, *Landgrave*, & *Burgrave*. Le *Margrave* est le *Comes Limitaneus*, ou le *Comte Gouverneur des Frontiéres*. Notre mot de *Marquis* dans sa premiére origine signifie la même chose, puis que le Dictionaire de l'Académie le définit un *Gouverneur, qui gardoit autrefois les marches, les frontiéres d'un Etat*. Mais ce mot ne se prend plus en ce sens. C'est aujourd'hui un titre de dignité qu'on donne à celui qui posséde une Terre considérable érigée en *Marquisat* par lettres patentes. C'est donc mal parler, que de dire le *Marquis de Brandebourg*, il faut dire le *Margrave*, & c'est ainsi que ceux de cette Illustre Famille veulent qu'on les appelle. Le *Landgrave* est le *Comes Provincialis*, c'est-à-dire, *le Gouverneur d'une Province*: & le *Burgrave*,

 Comes

Comes Castellaneus, le *Gouverneur d'une Forteresse*. Il y a plus d'une sorte de Landgraves & de Burgraves, comme on peut le voir dans cette Lettre.

Il y en a sept d'employées à faire l'abrégé & à raporter diverses particularitez de la vie de *Calvin*; il y est aussi parlé par occasion des autres Réformateurs. La 41. & la 42. contiennent une Relation de ce qui se passa dans l'audience de l'Ambassadeur de Savoye à Lisbonne, envoyé pour demander l'Infante de Portugal pour le Duc son Maître. Il y en a neuf au sujet de la fameuse Marquise de *Courcelles*; qui s'étant sauvée des prisons de Paris, où son Mari, qui l'accusoit de quelques galanteries l'avoit fait mettre; se retira à Genéve, où elle fit quelque séjour, & où M. Leti fit connoissance avec elle. A en juger par le portrait qu'en fait notre Auteur, c'étoit une des plus belles femmes de l'Europe. Elle étoit fille de M. de *Lenoncourt*, Gouverneur de Thionville.

La Lettre LXXX. & les deux suivantes contiennent des particularitez touchant la charge de *Maire* de Londres, la description des cérémonies qui se font le jour que cet Officier entre dans son emploi; & du repas que la

ville

ville donne ce jour-là au Roi & à toute sa Cour. Un des principaux avantages du Maire de Londres, c'est que si le Successeur à la Couronne n'est pas dans le Royaume ou est éloigné de cette Ville, lorsque le Roi vient à mourir ; il est la premiére personne du Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi & à son Couronnement. Ce fust ce qui arriva lors de la mort de la Reine *Elisabeth*. *Jaques I.* Roi d'Ecosse qui devoit lui succeder étoit en Ecosse, & ne se rendit en Angleterre que quelque tems aprés, à cause de la peste qui régnoit alors. Pendant toute son absence, le Chevalier *Robert Lea* Maire de Londres, signa tous les Ordres & tous les Edits qui furent publiez, avant les premiers Officiers du Royaume & avant le Chancelier lui-même.

Les Lettres CLIV & CLV. contiennent une Relation du grand démêlé arrivé à Genéve sur la fin de l'année 1667. entre le Conseil des vint-cinq & celui des deux cens. Cette querelle fut poussée si loin, & divisa tellement la ville, qu'on fut sur le point de s'égorger les uns les autres. La conjoncture étoit d'autant plus fâcheuse, qu'on avoit alors des disputes avec le Duc de Savoye, & qu'il étoit à craindre que ce Prince ne

ne profitât de l'occasion, pour faire valoir ses anciennes prétentions sur Genéve. M. Leti nous aprend, que tous ces démêlez furent appaisez par la médiation ou plûtot par l'autorité des quatre Cantons Evangeliques, qui étant alors assemblez à Arau, écrivirent à Genéve, & firent entendre aux Magistrats, qu'ils devoient au plûtôt terminer tous leurs différens s'ils ne vouloient encourir leur indignation.

II. Nous n'avons rien dit encore en particulier de ce qui est contenu dans le second Volume de ces Lettres, & cela n'est pas même fort nécessaire; puis qu'on voit assez par ce que nous venons de spécifier du premier, ce qu'on doit trouver dans le second, qui est à peu près de même nature. Nous ajouterons pourtant que les onze premiéres Lettres de ce second Volume concernent les affaires qu'on a voulu susciter à M. Leti, à cause du Livre qu'il publia il y a quelque tems sur les *Loteries*. On y voit entr'autres choses la véritable raison, qui obligea autrefois le Roi *Charles II.* à faire dire à notre Auteur, qu'il eut à sortir de ses Etats. Il avoit dit dans son Histoire d'Angleterre, que *si l'on n'empêchoit que la Couronne de ce Royaume*

me ne vint à un Successeur Catholique, on verroit des Scénes Tragiques dans cèt Etat & déhors; le Duc d'*Yorc* fut choqué de cette hardiesse, & obligea le Roi son Frére, sur l'esprit duquel il avoit toute sorte de pouvoir, à congédier M. Leti. On trouve aussi dans ce Tome plusieurs particularitez sur les Ouvrages de notre Auteur, qu'il dit être déja parvenus jusques au nombre de cent volumes.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES *nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

VINDICIÆ JURISDICTIONIS SÆCULARIS & IMPERII, *Adversus Usurpativam Exemptionis & Immunitatis Ecclesiasticæ Extensionem, in materia reali Collectarum & Talliarum.* C'est-à-dire, *Défenses de la Jurisdiction séculiére & de l'Empire, contre l'extension usurpée de l'Exemtion & de l'Im-*

l'Immunité Ecclésiastique, au sujet des Collectes & des Tailles. 1699. in 8. pagg. 37.

L'ETAT de Liége ayant été engagé dans la derniére guerre, a contracté diverses dettes, qui l'ont obligé à mettre quelques nouveaux impôts sur les biens immeubles de son ressort. Le Clergé inférieur a crû être exemt de ces impôts en vertu des Immunitez Ecclésiastiques. On a voulu user de contrainte contre ceux qui ont refusé de payer; & ceux-ci ont décliné la Jurisdiction du Conseil ordinaire, & en ont appellé au Conservateur du Clergé, qui réside à Aix-la-Chapelle. Le Conseil ordinaire jugeant cèt appel contraire aux Loix, a voulu proceder contre ceux qui l'ont interjetté; & le Clergé a excommunié quelques uns de ce Conseil, & quelques autres personnes, qui sont dans des emplois publics.

L'Auteur de ce petit Livre entreprend de faire voir, que le Clergé Inférieur est sujet aux Impositions, à l'égard des biens immeubles qu'il posséde, lors que ces impositions sont levées pour le bien & la conservation du Païs; & par conséquent, que l'Excommunication lancée contre ceux qui ont voulu

en

en procurer le payement est nulle & de nulle valeur.

Pour prouver la premiére de ces Propositions, il examine la premiére origine des Immunitez des biens Ecclésiastiques; il montre quelle a été la pensée de l'Eglise & des anciens Péres sur ce sujet; la nature des Impôts & des Tailles; & les sentimens des Conciles de Latran, de Constance, & de Bâle sur cette matiére.

Je n'oublie pas l'autorité de S. *Ambroise*, qui dit positivement que les fonds de l'Eglise payent le Tribut à l'Empereur: ni celui de S. *Grégoire le Grand*, qui veut qu'on rapelle les Laboureurs, qui s'étoient enfuis, afin que les biens de l'Eglise étant cultivez, les Possesseurs puissent être en état de payer les Tributs. Il remarque aussi, que dans les Pays dont le Pape est Souverain temporel, les Ecclésiastiques ne sont point du tout exemtez des charges publiques.

Aussi le Clergé Inférieur de Liége a-t-il si peu prétendu autrefois l'exemtion qu'il défend aujourd'hui, qu'on produit un grand nombre de contracts d'arrentement, qu'il a faits consécutivement durant plusieurs siécles, dans lesquels il a toujours excepté du prix de

la rente, qui devoit lui être payé; les Tailles ordinaires & extraordinaires, dont il a chargé ses Rentiers, à sa décharge.

Enfin, pour ne pas alleguer toutes les autres raisons de nôtre Auteur; il ne comprend pas comment le Clergé Inférieur de Liége prétend être exemt de ces Impositions réelles, pendant que celui de la Flandre Françoise & Espagnole, celui de Brabant, & même celui du Luxembourg, qui est du Diocése de Liége, y sont assujettis.

Après avoir prouvé que le Clergé Inférieur est sujet aux Impositions réelles; l'Auteur n'a pas de peine de faire voir, que l'Excommunication lancée contre ceux, qui ont voulu procurer le payement de ces Impositions doit être censée nulle, & qu'on n'y doit faire aucune attention.

II.

TRAITE' DE L'ORGUEIL. *Par* JEAN DE LA PLACETTE. *Seconde Edition. Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.* A Amsterdam, chez Paul Marret. 1699. in 12. pagg. 242.

TOus les Ouvrages de M. de la Placette sont si bien reçus du Public, que d'ordinaire, une seule Edition ne suffit pas, pour satisfaire tous ceux qui en veulent avoir. Le *Traité de l'Orgueil* fut imprimé pour la premiére fois en 1692. mais il y a déja quelque tems, qu'on n'en trouvoit plus chez les Libraires. Le long Extrait qu'on en peut lire dans la (a) *Bibliothéque Universelle*, nous dispense du soin d'entrer dans aucun détail. Nous dirons seulement, qu'en parcourant cette nouvelle Edition, nous avons remarqué, qu'il y a un Chapitre de plus que dans la précédente. C'est le seiziême, dans lequel l'Auteur prouve, *Que la Modestie ne suffit pas pour déraciner l'Orgueil.* Ce Chapitre ne mérite

 pas

(a) *Tom. XXV. prem. Part. pag. 240.*

pas moins d'être lû, que tous les autres.

III.

JOSUÆ PLAÇÆI *SS. Theol. in Acad. Salmuriensi Profess. Celeberrimi, Opera Omnia; in unum Corpus collecta, in quo Gallicè ab Auctore Scripta Latinitate donata comparent. Editio novissima, prioribus multo castigatior & accuratior, necessariisque Indicibus locupletata. Tomus Primus. Continens Miscellanea, Exegetica, Elenchtica, & Didactica.* C'est-à-dire, *Toutes les Oeuvres de Josué de la Place ramassées en un seul corps, dans lequel on a traduit en Latin celles que l'Auteur avoit écrites en François, & l'on y a ajouté les Indices nécessaires. Tome Premier.* A Franeker, chez Jean Gyselaar. 1699. in 4. pagg. 742. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

MR. *Josué de la Place* est un Théologien si estimé de tous les Réformez de France, & même de ceux des autres pays, que c'est, sans doute, leur faire plaisir, que de leur aprendre, qu'on a entrepris de ramasser tou-

tes ses Oeuvres, de traduire celles qui avoient été écrites en François, & d'en donner une nouvelle Edition Ceux qui nous la procurent ont résolu d'en faire trois Tomes in 4. Le premier dont on vient de lire le titre, comprend le Traité des *Types*, celui de *l'Imputation du premier péché d'Adam*, celui de *l'Ordre des Décrets de Dieu*, celui du *Libre Arbitre*, & le *Compend de Théologie*. Le second ne contiendra que les disputes contre *Socin*, & le troisiéme les Ouvrages écrits en François & traduits en Latin dans cette Edition. On n'insére point dans ce Recueil les Theses du même Auteur, qui se trouvent dans les Théses de Saumur, avec celles de *Loüis Cappel*, & de *Moyse Amyraut*. Mais le Libraire fait une nouvelle Edition de toutes ces Théses, qu'on avoit bien de la peine à trouver dans ces Provinces.

IV.

METHODE FACILE POUR ARPENTER *ou mesurer toutes sortes de Superficies, & pour toiser exactement la Maçonnerie, les vuidanges des Terres, & tous les autres corps, dont on peut avoir besoin dans la pratique; avec le Toisé du Bois de charpente selon la Coutume de Paris, & un Traité de la Séparation des Terres. Par M.* OZANAM, *Professeur de Mathématique*. A Paris, chez Jean Jombert, 1699. in 12. pagg. 404. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

BIEN que M. *Ozanam* ait sujet de se loüer de la maniére dont tous ses Ouvrages ont été reçus du Public; il nous aprend pourtant que, voyant qu'ils lui ont été d'ailleurs assez infructueux, il ne pensoit presque plus qu'à passer le reste de ses jours en repos, sans se mettre en peine de rien produire de nouveau Mais M. le Duc *du Maine*, ayant témoigné, qu'il vouloit bien donner sa protection aux Ouvrages que M. Ozanam feroit désormais, il a repris courage, & ceux qu'il avoit aban-

abandonnez, s'empressent, pour ainsi dire, de sortir de ses mains pour paroître sous le nom d'un si Illustre Protecteur.

Comme un bon Arpenteur doit sçavoir nécessairement les principales régles de l'Arithmetique, avoir quelque connoissance de la Géometrie, & surtout de la Trigonométrie rectiligne; M. Ozanam a mis de ces Sciences dans ce livre autant qu'il en est nécessaire pour le principal but qu'il s'y propose. Mais il se contente de resoudre les Problêmes, sans en donner de Démonstration. Aussi la plûpart des Arpenteurs s'attachent-ils uniquement à la pratique. Il a mis à la fin de son Livre une Table des Bois équarrez reduits en Pieces & en Pouces, selon leurs grosseurs différentes, & leurs diverses longueurs. Il y a aussi à la fin un petit Traité de la *Géodesie*, ou de la Séparation des Terres.

V.

VOYAGE DE CAMPAGNE. *Par Madame la Comtesse de M***.* A Paris, chez la Veuve de Claude Barbin. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 380. Tom. II. pagg. 476. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

C'EST ici le recit faux ou veritable d'un Voyage que quelques Messieurs & quelques Dames firent à la Campagne chez un de leurs Amis, pour y passer quelques jours. Le stile en paroit vif & enjoüé. La Dame qui l'a écrit, & qui étoit de la partie, raconte tout ce qui se passa dans ce voyage. Chacun y fait le recit de ses avantures; on y lit ce qui se dit dans les diverses conversations qu'on y eut; on y joüa & à l'Hombre & aux Proverbes, dont on trouve ici diverses répréſentations en forme de petites Comédies, & surtout dans le second Volume. Divers contes qu'on y lit de prétenduës apparitions d'Esprits sont tout propres à desabuser ceux qui donnent dans tout ce qu'on leur dit à cèt égard, quelque peu vraisemblable, qu'il paroisse. L'avan-

sième , il est proprement *l'Etat passif* ou l'état des parfaits.

Le nom le plus sacré qu'ils lui donnent, est celui d'*Oraison passive*, bien différente de celle qu'on a accoûtumé d'apeller du nom d'Oraison ou de priére ; le Bienheureux *Balthasar Alvarés* nous dit, *que cette Oraison consiste à se porter devant Dieu par une certaine presence interieure, mais universelle & confuse, dans laquelle on demeure tranquille par une sainte habitude.* Selon les Mystiques, cette Oraison passive n'est composée ni de réflexions, ni de pensées ; c'est, au contraire, une cessation de tout acte, de l'imagination, de l'intelligence & de la mémoire. C'est ce qu'ils apellent autrement, *ligature des puissances* ou *suspension des actes de l'ame*.

Aprés avoir expliqué le but que les Mystiques se proposent, notre Auteur parle des moyens qu'ils employent pour parvenir à ce but, lesquels il reduit à cinq, qu'il explique en détail, mais que nous nous contenterons d'indiquer. 1. Le pur amour, ou l'amour desinteressé. 2. La suspension des actes & la ligature des puissances. 3. La sainte indifférence & le sacrifice de la volonté propre. 4. La desapropria-

 tion.

tion. 5. Le sacrifice absolu de son salut, & de son intérêt éternel. 6. Les purifications passives ou épreuves externes; le Purgatoire des Mystiques. 7. Il ne faut pas vouloir prévenir la grace. Il ne faut point d'efforts empressez; point d'actes sensibles, & de propre industrie; il faut suivre la grace sans la vouloir prévenir. 8. Il faut se renoncer soi-même, se haïr & s'aneantir. 9. L'Oraison vocale ou mentale, la lecture, & la méditation ne sont point de l'état passif. 10. Le silence & la solitude intérieure, sont de ces voyes intérieures.

Quelque dessein que nous ayons d'abréger, nous ne saurions nous empêcher, de raporter ici un passage de S. *François de Sales*, qui explique fort bien ce que les Mystiques entendent par la sainte indifférence. *Il n'est pas seulement requis*, dit cèt Evêque, *de nous reposer en la divine providence pour ce qui regarde les choses temporelles; mais beaucoup plus pour ce qui regarde notre vie & notre perfection. Je n'ai presque point de désirs; mais si j'étais à renaître je n'en aurois point du tout. Si Dieu venoit à moi, j'irois aussi à lui. S'il ne vouloit pas venir à moi, je me tiendrois là & n'irois pas à lui.*

Après avoir expliqué la Théologie mystique, notre Auteur fait quelques réflexions sur toute cette Doctrine. Il soutient premiérement, qu'elle n'est pas intelligible, & que, par conséquent, elle est inutile. 2. Qu'elle conduit au fanatisme. 3. Qu'elle est une source d'orgueil. 4. Qu'elle a produit les Légendes. 5. Que la plûpart des Contemplatifs & des Mystiques ont été des Hypocrites. 6. Que la Théologie Mystique est mal concertée, sans principes, sans systême, & pleine de contradictions. 7. Qu'elle est capable de donner un air rebutant à la Religion Chrétienne, & de fournir matiére de raillerie aux profanes. Outre ces remarques générales, il y a des conclusions sur quelques Dogmes des mystiques en particulier.

II. La seconde Partie de cêt Ouvrage traite du Quiétisme de *Molinos*, & du Livre dans lequel il explique ses sentimens, & qu'il a nommé la *Guide Spirituelle*. Notre Auteur parcourt tout cêt Ouvrage, & en donne un Extrait chapitre par chapitre. Il en conclut que le Quiétisme est la Théologie mystique elle-même; mais outrée & poussée jusqu'à ses plus fâcheuses conséquences. Il ne doute point que Mo-

linos n'ait eu de très-méchantes intentions, & il croit avoir trouvé dans sa *Guide*, sous un grand air de spiritualité, l'amas confus de toutes les impuretez, qu'on lui impute. Comme on a eu occasion de parler (*a*) ailleurs des dogmes des Quiétistes, on ne s'y arrêtera point ici.

III. La troisième Partie traite de la Théologie de M. l'Archevêque de *Cambrai*. L'Auteur donne de grands éloges à ce Prelat; mais il s'étonne qu'un esprit aussi beau, aussi fin, & aussi délicat, aît pû donner dans une Théologie, qui, à son sens, aproche si fort du fanatisme & de la vision. Il cherche la cause de ce mauvais choix dans la disposition du cœur de M. de Cambrai. *Souvent la tendresse du cœur*, dit-il, *& la delicatesse de la conscience font illusion à l'esprit, & le tournent du côté des fausses spiritualitez.* Il soutient que la Théologie de ce Prelat est un Quietisme mitigé, & d'où il a pris soin d'éloigner les plus sensibles impuretez. Il est vrai, que M. de Cambrai rejette cette accusation comme une pure calomnie, & que pour cèt effet il se sert de

(*a*) *Nouvelles de la Rep. des Lettres. Juillet, 1699. pag. 30.*

de deux artifices, que notre Auteur veut bien appeller innocens; l'un est de tourner toujours sa Théologie mystique sur son beau côté, qui est celui du *pur amour*, ou de l'amour desinteressé; l'autre est, que dans ses *Articles faux*, qu'il oppose aux véritables, il fait un portrait afreux de la Théologie des Disciples de Molinos. Il leur fait des conséquences, il suppose qu'elles sont avoüées, & bâtissant là-dessus, il pose de grands espaces entre lui & les Quiétistes.

Notre Auteur, sans s'arrêter à ces artifices, examine dans le fonds la Doctrine de M. de Cambrai, & la comparant avec celle de Molinos, il fait voir en quoi elles se ressemblent & en quoi elles différent; pour établir ce qu'il a posé, que la Théologie de l'Archevêque est celle de Molinos mitigée.

Il avance en passant une maxime, qui, quoi que vraye, ne sera pas généralement adoptée de tous les Théologiens. M. de Cambrai permet à l'ame des desirs généraux pour toutes les volontez de Dieu, que nous ne connoissons pas; les Adversaires de ce Prelat ont conclu de là, qu'il veut bien qu'on désire la damnation des reprou-

vez ; parce qu'elle est comprise sous ces volontez cachées de Dieu, que nous ne connoissons pas. Voici la réflexion de notre Auteur sur cette doctrine. *Rien n'est moins sage, & plus opposé à la charité, que cette Morale. Il faut se soumettre aux arrêts de reprobation, que Dieu a prononcez contre les reprouvez, quand Dieu les manifeste par les évènemens. Mais la charité veut que nous pleurions le malheur & la perte de tant d'ames, créées à l'image de Dieu comme nous.*

IV. La quatrième Partie, qui est la plus longue, traite de M. l'Evêque de *Meaux*, de sa Théologie, & de sa conduite dans l'affaire du Quiétisme & de l'Archevêque de Cambrai. Notre Auteur prétend faire voir que M. de Meaux n'a pas agi de bonne foi dans sa dispute avec M. de Cambrai ; qu'il a témoigné trop d'ardeur, pour une affaire qui ne méritoit pas de si grands mouvemens ; que dans le fonds il n'est pas moins mystique que son Adversaire ; & que l'ayant voulu refuter, & sauver en même tems les Mystiques de son Eglise, il est tombé dans un très-grand nombre de contradictions. Qu'il n'a pas employé une balance égale dans son jugement ; puis qu'en examinant les

Livres de M. de Cambrai ; il a pris sa Doctrine à toute rigueur, au lieu que pour sauver ses Mystiques, il ne veut pas qu'on examine scrupuleusement leurs expressions ; mais qu'on ait plutôt égard à ce qu'ils ont voulu dire & à leurs bonnes intentions.

L'Auteur a mis dans cette quatriême Partie le Bref du Pape contre l'Archevêque de Cambrai, avec quelques réflexions, dans lesquelles il prétend faire voir, que ce Bref, qui selon lui, n'est en rien différent d'une Bulle, ruïne absolument les libertez de l'Eglise Gallicane, & que le Clergé de France a fait paroître beaucoup de lâcheté à cèt égard. Il en trouve aussi dans la retractation de l'Archevêque de Cambrai, de même que peu de sincérité, puis qu'il est impossible que la Bulle du Pape l'aît éclairé sur les opinions qu'elle condamne. Il donne aussi son jugement sur l'Archevêque de *Paris* avec beaucoup de liberté. Il y a inséré tout au long un petit écrit contre ce Prelat, dont voici le titre. *Problême Ecclésiastique proposé à M. l'Abbé Boileau de l'Archevêché, à qui l'on doit croire ou de M. Loüis Antoine de Noailles Evêque de Châlons en* 1695, *ou à M. Loüis Antoine de Noailles Archevêque de Paris en* 1696.

La difficulté roule sur ce que ce Prelat donna un Mandement en 1695. en faveur du Nouveau Testament imprimé chez *Pralard* en 1696. avec les Réflexions Morales du P. *Quesnel*, & qu'en 1696. le même Prelat fit publier une Ordonnance contre le Livre intitulé *Exposition de la Foi Catholique, &c.* quoi que ces deux Livres contiennent la même Doctrine. L'Auteur demande comment les mêmes Dogmes qui étoient bons & sains dans le Livre du P. Quesnel, sont devenus Hérétiques dans l'*Exposition*. Ce petit Ecrit a été brûlé à Paris par la main du Bourreau, sur quoi l'Auteur remarque que faire brûler un Livre n'est pas y répondre. Il seroit à souhaiter que ceux qui font brûler ou défendre des Livres qui ne leur plaisent pas, se souvinssent toujours de cette maxime.

Notre Auteur finit par des Réflexions sur l'Assemblée Provinciale de l'Archevêqué de Paris, pour l'acceptation de la Bulle du Pape.

le, Auteur déja fort connu par divers * Ouvrages qu'il a donnez au Public, & dont le nom se lit plus d'une fois dans le Journal des Savans. Il y a longtems qu'il travaille à ce Cours de Physique, qui contient un grand nombre de choses très-curieuses. Il y montre, par exemple, que la vertu Elastique, ne dépend point de la Matiére subtile, comme le veulent les Cartesiens. Il explique les véritables causes externes & internes de ce Phénoméne, & pourquoi un ressort résiste d'autant plus, que plus il est tendu, ce qu'il croit que personne n'a expliqué jusques à présent. Sur la Fermentation, il refute les maniéres ordinaires de l'expliquer, & en aporte une explication toute nouvelle. Il s'étend beaucoup sur les Plantes & les Animaux, dont il explique la structure & les usages des parties avec soin. En un mot, il n'y a point de question difficile, célébre, utile, ou curieuse, en Physique, que l'Auteur n'examine avec exactitude. Ce qu'il dit des Insectes doit être quelque chose de bien curieux, puis qu'il parle de leur origine, & de leurs différentes espéces, qu'il

* *On a réimprimé en Hollande deux Tomes in 12. de ses* Dissertationes.

qu'il y développe comment ils mettent bas leurs œufs, quels changemens il leur arrive, & les Animaux, qui en éclo-sent. Ce cours est enrichi d'un grand nombre de figures en cuivre. Il sera divisé en trois Tomes in 4. d'environ six cens pages châcun. Le premier Tome doit être achevé d'imprimer présentement. [Nous esperons le recevoir dans quelque tems ; & alors nous en rendrons un compte beaucoup plus exact.]

On vient de faire ici (Paris) une nouvelle Edition de *l'Histoire des Avanturiers Flibustiers*, avec des additions considérables. Le Voyage des *Indes Orientales mêlé de plusieurs Histoires curieuses*, par M. *Carré*, vient aussi de paroître : (j'aprens qu'on le réimprime à Bruxelles, chez *François Serstevens*.)

M. C. D. vient de nous donner *l'Histoire de Henri II. Dernier Duc de Montmorency*. C'est un gros Volume *in* 12. de plus de 500. pages. On a publié un Abrégé de l'Histoire de Portugal *in* 12. M. *Florent le Comte* Sculpteur & Peintre a donné au Public le *Cabinet des singularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Gravûre, ou Introduction à la connoissance des plus beaux Arts*,

Arts, figurez sous les Tableaux, les Statuës, & les Estampes.

On a imprimé à Toulouse un *Recueil de plusieurs Piéces d'Eloquence, & de Poësie*, présentées à l'Academie des Jeux Floraux de Toulouse, pour le prix de l'année 1696. & des trois années suivantes.

On a publié *l'Abrégé des Histoires des plus fameux Héresiarques, qui ont paru en Europe depuis l'année* 1040. *& un précis Historique, des causes du schisme de l'Eglise Anglicane. Avec un Abrégé des Dogmes Principaux de cette Eglise.* Il est dit dans le Titre, que ce Livre est imprimé à Cologne, chez *Pierre Marteau*; mais on assure qu'il vient de Rouen.

D'Italie. On a imprimé un *in folio* à Rome de M. *Fabretti* sous ce titre. *Raphaëlis Fabretti Gasparis Filii Urbinatis Inscriptionum Antiquarum, quæ in ædibus Paternis asservantur, Explicatio, & Additamentum.* Un Medecin du Cardinal Cibo nommé *Contoli* a publié un Livre Latin de la formation & de la structure de la pierre dans le corps des Animaux.

M. *d'Ascoli* Professeur en Medecine, a donné un Traité au Public de la Théorie & de la Pratique des Fiévres, selon

ſelon le Nouveau Syſtême; où toutes choſes ſont traitées à la maniére des Géometres, autant que la matiére l'a pu permettre. En voici le titre en Italien, qui eſt la langue en laquelle il eſt écrit. *Delle Febri Teoria e Prattica secondo il novo Siſtema, ove il tutto ſi ſpiega, quanto è poſſibile, ad imitazione de' Geometri. Di Aleſſandro d'Aſcoli Peruzino, Profeſſore di Medicina, e Lettere nell' Univerſità delli ſua Patria. Si aggiungono in fine alcuni Diſcorſi, in forma di Lettere per chiarezza maggiore di quanto precedentemente ſi diſſe. In Perugia* 1699 *in* 4.

Voici le titre d'un Livre, qui n'eſt pas tout-à-fait ſi nouveau. *L'Iſtoria della Volgar Poëſia ſcritta da Gio. Mario de Creſcimboni, detto tra gli Arcadi Alfeſibeo cario cuſtode d'Arcadia. In Roma* 1698. *in* 4. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de la Poëſie Italienne*. Voici le titre d'un autre Livre *in Folio*. *Lo Scettro del Deſpota, ò vero del titolo e dignità deſpotale. Diſcorſo Iſtorico-Politico-Giuridico, d'Andrea Giuſeppe Gittio Patrizio Chietino, Beneventano, e Romano Cavaliere e Libero Barone del S. R. Imperio uno de' Coppieri di ſua Maeſtà Ces. e del ſuo Conſiglio.* Ce Livre a été imprimé à Naples.

Le P. *Guill. Bonjour* a publié *Monumenta*

menta Coptica seu Aegyptiaca Biblioth. Vaticanae. Brevis Exercitatio, &c. Et digressio de LXX Hebdomadibus Danielis ad novos calculos revocatis.

De Hollande. Le Sr. *Henri Desbordes* vient de publier un *Traité des Sources de la Corruption, qui régne aujourdhui parmi les Chrétiens*, en deux Volumes *in* 12. C'est un bon Livre, dont nous parlerons le mois prochain. Le Sr. *Marret*, imprime le *Nouveau Testament* du P. *Bouhours*. Il fait aussi traduire en François les quatre petites Relations de Voyages dont vous avez mis le titre dans les Nouvelles du Mois d'Août, pag. 229.

Il paroitra dans peu de jours à Amsterdam chez le Sr. *Boom* une seconde Edition de l'Histoire des Oracles de Mr. *Van Dale* fort augmentée, dont voici le titre, *Ant. Van Dale Poliatri Harlemensis de Oraculis veterum Ethnicorum dissertationes duæ, quarum nunc prior agit de eorum origine atque auctoribus; secunda de ipsorum duratione atque interitu. Editio secunda plurimum adaucta, cui de novo accedunt* Dissertatiunculæ 1. *De statua Simoni Mago, ut prætenditur, erecta: qua occasione agitur de Chresto Suetonii.* 2. *De actis Pilati disseritur; illaque occa-*

occasione; cur Augustus *Cæsar* Dominus *appellari renuerit.* 3. *Schediasma de conjurationibus, plusquam dimidia parte auctius. in* 4.

Les Héritiers d'*Antoine Schelte* impriment les *Mémoires du Chevalier de Beaujeu, contenant ses divers Voyages tant en Pologne, en Allemagne, qu'en Hongrie, avec des Rélations particulières des guerres & des affaires de ce Pays-là, depuis l'année* 1679. Ce Livre a été imprimé l'année passée à Paris. On a imprimé dans la même Ville, je veux dire à Paris, six *Nouvelles Promenades de M. le Noble*, qu'on réimprime chez les mêmes Héritiers d'Antoine Schelte.

J'aprens que l'*Histoire de la Scission de Pologne*, dont vous avez donné l'Extrait dans vos Nouvelles de * Septembre, a été suprimée en France. On croit que c'est principalement parce qu'il y est assez mal parlé de la Reine de *Pologne*. Cependant ce Livre avoit été imprimé avec Privilége. Mais cette supression sera inutile; puis qu'on en a déja fait une nouvelle Edition hors de France. On la trouve à Amsterdam chez les Heritiers *d'Ant. Schelte.*

Le

* Pag. 329.

Le Sieur *Moetjens* a recouvré un Manuscrit complet du *Telemaque*, & au lieu de quatre volumes, il y en aura cinq de la forme & de la grosseur de ceux qui ont déja paru. Ils sont actuellement sous la presse.

*J'ai été averti, que la Traduction d'*Homére *dont j'ai parlé dans mes Nouvelles de Septembre n'est pas de M.* Dacier, *qui, à ce qu'on dit, travaille actuellement à traduire ce Poëte. Celle dont j'ai parlé est d'un M.* La Vallerie, *qui a éte Jesuite : on dit qu'elle est fort tronquée & fort libre.*

J'aurois inséré fort agréablement dans mes Nouvelles la petite Dissertation qu'on m'a envoyée contre celle de M. Dalempatius, *qui est dans les Nouvelles du Mois de Mai. pag. 552. mais quelque précautionné que soit l'Auteur, dans ses expressions, j'ai crû que la matiére ne pouvoit pas permettre, que je l'inséraße en François ; d'autant plus que celle à laquelle elle sert de réponse est en Latin. Si l'Auteur veut donc se donner la peine de la traduire en la même langue, & de me la communiquer, je ne manquerai point d'en faire usage. J'avertis une fois pour toutes ceux qui m'envoyent des Mémoires, de tâcher de les ecrire en sorte qu'on les puisse lire, puis qu'autrement ils sont tout-à-fait inutiles.*

TA-

TABLE

des Matieres Principales.

Octobre 1699.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Novembre 1699.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-ſtraat.

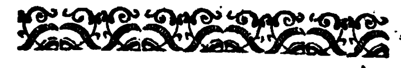
M. DC. XCIX.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westfr.

AVIS DE L'AUTEUR AU LECTEUR.

JE crois devoir avertir ici, une fois pour toutes, que ceux qui me font l'honneur de m'écrire, ne doivent point trouver mauvais, si je ne leur répons pas. Souvent leurs lettres n'exigent point d'autre réponse, que celle que la civilité voudroit que je leur fisse: & cette civilité leur seroit souvent à charge, & les engageroit dans des frais. S'il est nécessaire de les avertir de quelque chose, je le ferai toujours au revers du tître de châque mois.

Pour commencer dès-à-présent, celui qui m'a envoyé les Lettres Théologiques, *&c. dont il sera parlé dans ce mois, doit être averti qu'il s'est trompé, en m'attribuant un Ouvrage imprimé dans ses Provinces, & dont M. l'Abbé* Faydit *croit avoir droit de se plaindre. Il n'y a personne en Hollande, qui lise les Livres nouveaux, qui ne sache, que je ne suis point l'Auteur du Livre dont il s'agit. Ce n'est pas pour blâmer celui qui en est le véritable Auteur. Je suppose qu'il a eu ses raisons d'écrire ce qu'il a écrit: tout ce que je veus dire, c'est que ce n'est pas à moi à qui il faut s'adresser, si l'on a quelques plaintes à faire contre le Livre dont il est question.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1699.

ARTICLE I.

(*a*) *Mr.* LOCKE'S *Reply to the Rigt Reverend*, *&c.* c'est-à-dire, *Replique de M. Locke à la seconde Réponse de Mr. l'Evêque de Worcester, où l'on traite de la certitude par la Raison*, *&c.*



Nous allons achever de rendre compte dans cèt Article de la dispute de Mr. *Locke* avec M. l'Evêque de *Worcester*.

(*a*) *On peut voir ce titre plus au long dans nos Nouvelles du mois précedent. p. 363.*

I. Le premier Argument, dont se sert (*a*) ce Prélat pour prouver que c'est le même corps, la même substance matérielle vitalement unie à l'Ame durant cette vie, qui doit ressusciter, est tiré de ces paroles de *Jesus-Christ.* (*b*) *Tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix & sortiront, ceux qui auront bien fait en résurrection de vie, & ceux qui auront mal fait, en résurrection de condamnation.* Quel est le sens de ces paroles, *Tous ceux qui sont dans les sepulcres*? Il est visible, selon ce savant Évêque, que cela ne se peut raporter à aucune autre substance, qu'à celle qui étoit unie à l'Ame pendant la vie: car peut-on dire, qu'une substance différente de celle qui est dans le tombeau sorte du tombeau? Une substance, qui n'y fut jamais, peut-elle en sortir?

Il se fait ensuite cette Objection. Mais, dira-t-on, si l'on prend ces paroles à la rigueur, la résurrection ne regardera précisément que les particules de matiére, qui étoient dans le tombeau; ou si elle ne se termine pas à ces particules, elle peut donc s'éten-dre

(*a*) 2. *Réponse p.* 37.
(*b*) *Jean.* V. 28. 29.

dre à une autre ſubſtance. Mr. *Stillingfleet* répond à cela, qu'en comparant ce paſſage avec d'autres, on trouve qu'il faut entendre ces paroles de la ſubſtance du corps auquel l'Ame étoit unie, & non de ces particules individuelles. C'eſt ainſi que S. (*a*) Paul dit, que *nous devons tous comparoître devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt, afin que châcun reçoive en ſon corps, ſelon qu'il aura fait ou bien ou mal*; paroles qu'on ne peut entendre, ſelon ce Prélat, que de ce Corps dans lequel ces choſes ont été faites. Si quelque autre ſubſtance étoit unie à l'Ame dans le tems de la Réſurrection, comme ſon corps; comment pourroit-on dire, que ce ſeroit des choſes *faites dans le corps*, ou, ſelon une leçon, qu'on trouve dans *Courcelles*, (*b*) *par le* corps. Voyons ce que M. Locke répond à tout cela.

1. Pour le paſſage de S. *Jean*, s'il prouve ce que Mr. Stillingfleet en conclut, il doit prouver par la même raiſon, (*c*) que l'Ame eſt auſſi dans le tombeau, puis qu'on ne ſauroit dire, ſelon ce Prelat, qu'une ſubſtance dif-

(*a*) 2 *Corinth. V.* 10.

(*b*) ἃ διὰ τοῦ σώματος ἔπραξεν.

(*c*) 3 *Rép. de Mr. Locke p.* 169.

férente de celle, qui est dans le tombeau, sorte du Tombeau. Ainsi, selon cette interprétation des paroles de Jesus-Christ, nulle autre substance ne ressuscitant que celle qui entend sa voix, & nulle autre substance n'entendant sa voix, que celle, qui étant apellée, sort du sepulcre, & nulle autre substance ne sortant du sepulcre, que celle qui étoit dans le sepulcre, il faut conclurre de là, que l'Ame ne fait pas partie de la personne, qui ressuscite; à moins qu'elle ne soit dans le tombeau, ou qu'une *substance, qui ne fut jamais dans le tombeau, en puisse sortir*, comme Mr. Stillingfleet l'objecte à M. Locke, ou bien que l'Ame ne soit point une substance.

2. Une autre chose, qui, selon Mr. Locke, peut faire douter de l'explication que Mr. Stillingfleet donne à ce passage, c'est qu'il n'est pas aisé de l'accorder avec ce que cèt Evêque a déja dit, que par le *même corps* il n'entend pas les mêmes particules individuelles, qui étoient unies au moment de la mort. Car en vertu de l'explication qu'il donne aux paroles de Jesus-Christ, il n'est plus en droit d'entendre par là autre chose, que les mêmes particules, qui étoient unies au mo-

moment de la mort; puis qu'il déclare que ces paroles ne signifient point d'autre substance, que celle qui sort du tombeau, & que nulle substance, nulles particules n'en sortent, à ce qu'il dit, que celles qui étoient dans le tombeau. Car M. Locke ne croit pas, que M. Stillingfleet veuille soutenir, que les particules, qui ont été séparées du corps par transpiration avant le moment de la mort, ayent été transférées dans le tombeau.

3. Ce que M. Stillingfleet avoüe ensuite, qu'il faut entendre ces paroles de S. *Jean* de la substance du corps auquel l'Ame a été unie, & non des particules individuelles, qui sont dans le tombeau, le jour de la Résurrection, cela, dis-je, renverse, selon M. Locke, le sens, que ce savant Evêque avoit déja donné à ce passage, d'où il inferoit la nécessité de croire la résurrection du *même corps*, par la raison qu'une substance, qui n'auroit jamais été dans le tombeau, ne pourroit point en sortir, à l'oüie de la voix du Fils de Dieu. Car en disant, après cela, que les paroles de Jesus-Christ doivent être expliquées *de la substance du corps auquel l'Ame a été unie*, dans quelque tems que ce soit, & *non des particules*

individuelles, qui sont dans le sepulcre au tems de la Résurrection, c'est comme si l'on disoit, (*a*) Qu'il faut entendre les paroles de notre Seigneur des seules particules, qui sont dans le tombeau; & non pas des seules particules, qui sont dans le tombeau, mais encore de celles, qui ont été vitalement unies à l'Ame, en quelque tems que ce soit, quoi qu'elles n'ayent jamais été dans le tombeau.

4. M. Locke (*b*) repond sur le passage de la 2. Epître aux Corinthiens (V. 10.) qu'il n'est pas nécessaire de déterminer le sens de S. *Paul*, comme s'il avoit voulu dire, que le Pécheur doit soufrir pour ses péchez précisément dans le même corps dans lequel il les a commis, parce que cet Apôtre ne dit pas, que le Pécheur soufrant doive avoir le *même corps*, qu'il avoit lors qu'il péchoit actuellement. Il dit à la vérité, qu'il recevra *en son corps*, selon qu'il aura fait. Or le corps qu'il avoit & dans lequel il fit certaines choses à l'âge de cinq ans ou de quinze ans, étoit, sans doute, son corps, tout ainsi que celui dans lequel il agit à

(*a*) 3 Réponse de M. Locke. p. 171.
(*b*) Ibid.

à cinquante ans, étoit *son corps*, quoi que *son* corps ne fût pas exactement le même corps dans ces différens âges. De même le corps qu'il aura après la Résurrection sera *son corps*, quoi qu'il ne soit pas précisément le même, que celui qu'il avoit à cinq, à quinze, ou à cinquante ans. Celui qui à soixante ans est rompu sur une roüe, pour un meurtre, qu'il avoit commis à vint ans, est puni pour ce qu'il avoit fait en *son corps*, quoi que son corps, le corps qu'il a à soixante ans, ne soit pas le même, c'est-à-dire, ne soit pas composé des mêmes particules individuelles de matiére, dont étoit composé le corps qu'il avoit quarante ans auparavant.

Mais, dit M. Stillingfleet, *ces paroles de S. Paul peuvent-elles être entenduës d'aucune autre substance matérielle, que de ce corps, dans lequel ces choses ont été faites?* Oui, répond M. Locke, parce que vous me fournissez vous-même le moyen de les entendre autrement: car vous déclarez en termes exprès, (*a*) *que vous ne dites pas que les mêmes particules de matiére, qu'un Pécheur avoit dans le tems, qu'il a commis*

(*a*) *2 Rep. de M. Stilling fl. p. 34.*

ses péchez, doivent ressusciter au dernier jour, par la raison, que si cela étoit, un long pécheur devroit avoir un corps d'une vaste grandeur, vû la continuelle dissipation des particules, qui se fait par la transpiration. D'où Mr. Locke conclut, que si les paroles de S. Paul ne peuvent s'entendre que du corps dans lequel ces choses ont été faites, & qu'un corps ne soit pas la même substance individuelle ou le même corps, après l'éloignement ou le changement de quelques particules, qui le composent en divers tems, il s'ensuivra nécessairement, ou que le Pécheur doit avoir, quand il ressuscitera, toutes les mêmes particules individuelles, vitalement unies à son Ame, qui y étoient vitalement unies, quand il a péché, ou bien qu'on ne peut pas dire, qu'il faille entendre par ces paroles de S. Paul, *le même Corps dans lequel les choses ont été faites.*

5. Mr. Stillingfleet répondra, selon ses Principes, qu'il suffit, pour avoir *le même Corps*, d'avoir, non toutes les particules de matiére, mais de n'en avoir point d'autres que celles, qui dans divers tems, ont été vitalement unies à l'Ame. Mais, selon M. Locke, un tel corps composé d'une partie de par-

particules unies à l'Ame en divers tems n'eſt non plus le même corps dans lequel certaines choſes ont été faites en différens tems de la vie du *long pécheur*, qu'un corps auquel il manque à préſent la quatriéme partie, la moitié, ou les trois quarts des mêmes particules, dont il étoit autrefois composé, eſt le même. Par exemple, un Pécheur a commis ici bas quantité de méchantes actions *en ſon corps* durant cent ans, il reſſuſcite au dernier jour, mais avec quel Corps? Avec le même dans lequel il a agi, parce que S. *Paul* dit, *qu'il doit recevoir ſelon ce qu'il a fait en ſon corps*. Mais ſon Corps doit-il être composé à la Réſurrection, de toutes les particules de matiére, qui ont été unies à ſon Ame, car elles ont toutes composé ſucceſſivement ſon Corps, dans lequel il a fait ces choſes? Non, dit Mr. Stillingfleet; cela étendroit ſon Corps à une trop vaſte grandeur; pour faire le même Corps, dans lequel ce Pécheur a commis ces crimes, il ſuffit qu'il ſoit composé de quelques unes des particules, qui pendant ſa vie ont été unies à ſon Ame, & non d'aucune autre. Mais, à ce compte-là, replique Mr. Locke, ſon Corps étant à la Réſurrection à peu près de la même gran-

 deur,

deur, dont il étoit dans un certain tems de sa vie, comme Mr. Stillingfleet semble le déterminer, il ne sera non plus le même Corps dans lequel les choses ont été faites dans les différentes parties de sa vie, qu'un Corps auquel il manque à présent la quatriéme partie, la moitié ou ses trois quarts des mêmes particules, dont il étoit autrefois composé, est le même.

6. Mais Mr. Stillingfleet ne dit pas, que le Corps doive être composé au jour de la Résurrection des mêmes particules individuelles, qui étoient unies au corps au moment de la mort; *car il doit arriver*, dit-il, *une grande altération durant une maladie de langueur, comme lors qu'un homme vient à tomber dans la phtisie*, c'est-à-dire, continue Mr. Locke, que les particules d'un corps atténué & consumé par une longue maladie, ne suffisent pas pour faire un corps plein de suc, fort vigoureux, bien taillé & bien proportionné, comme Mr. Stillingfleet croit que doivent être les Corps des hommes après la Résurrection; & qu'ainsi une certaine quantité des particules qui ont déja été vitalement unies à l'Ame d'un tel homme doit être employée à la composition de son Corps, pour avoir

toute

toute la grosseur, que Mr. Stillingfleet juge convenable. Mais après cela, la plus grande partie des particules dont ce Corps a été formé, doivent être laissées à quartier, parce qu'autrement il seroit d'une plus *vaste* grandeur qu'il ne faut, selon ce savant Prélat, qui declare expressément, qu'il ne prétend pas que le Corps doive être composé à la Résurrection, *des mêmes particules que le Pécheur avoit dans le tems qu'il a commis son péché; car en ce cas-là, un vieux Pécheur devroit avoir un Corps d'une prodigieuse grandeur, vû les particules qui se dissipent continuellement par la transpiration.*

Cela posé, M. Locke demande, que sera un Embryon, qui venant à mourir peu d'heures après que son Corps a été vitalement uni à son Ame, n'a point d'autres particules de matiére, qui lui ayent été auparavant unies, & dont on puisse former son Corps dans la juste proportion, que Mr. Stillingfleet juge nécessaire aux Corps après la Résurrection? Faudra-t-il croire, qu'il sera obligé de se contenter de cette petite portion de matiére, & d'avoir éternellement un Corps imparfait, parce qu'on ne peut se dispenser de regarder comme un Article de Foi, la ré-

surrection du même Corps, précisément & absolument le même, en sorte qu'il soit uniquement composé des particules, qui ont été vitalement unies à l'Ame ? Cependant, (a) ajoute M. Locke, on auroit, peut-être, bien de la peine à déterminer quelle plus grande conformité l'Ame a avec des particules de matiére, qui lui ont été une fois unies & qui ne le sont plus, qu'avec des particules de matiére ausquelles elle n'a jamais été unie.

Par ces conséquences & plusieurs autres semblables, on peut voir, continue-t-il, quel service rendent à la Religion Chrétienne ceux qui émeuvent des Questions & font des Articles de Foi sur la *Résurrection du même Corps*, quoi que l'Ecriture ne parle en aucune maniére du *même Corps*: ou, si elle le fait, ce n'est pas sans reprendre fortement ceux qui s'engagent dans une telle recherche, comme il paroit par cèt endroit de (b) S. Paul. *Mais quelcun dira, en quelle maniére les Morts ressusciteront-ils & en quel Corps viendront-ils? Insensé que tu es*, répond cèt Apôtre, *ce que tu sémes*

(a) Pag. 177.
(b) 1 Corinth. XV. 35.

mes ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant: & quant à ce que tu sémes, tu ne sémes point le corps qui naîtra, mais le grain nud, selon ce qu'il se rencontre, de blé ou de quelque autre grain: mais Dieu lui donne le corps, comme il veut. Ces paroles, dit Mr. Locke, devroient suffire, pour nous empêcher de rien déterminer sur cette question, *si c'est le même corps ou non, qui doive ressusciter au dernier jour*; suffit, que *tous les morts ressusciteront*, & que châcun doit comparoître & répondre, pour ce qu'il aura fait en son corps, ou bien ou mal. Quiconque croit cela, & n'a rien dit qui le détruise, peut & doit être quitte du reproche d'avoir rien avancé d'incompatible avec l'Article de la *Résurrection des Morts*.

II. Les autres Articles de Foi, que M. Stillingfleet trouve incompatibles avec la Doctrine de M. Locke sont ceux de la *Trinité* & de l'Incarnation de notre Sauveur. Le premier est exprimé, (*a*) dit ce savant Prélat, dans le premier Article de notre Eglise, par *trois Personnes dans l'unité de la Nature Divine*, & le second est, selon le second Article, l'*Union de la Nature Di-*

(*a*) 2 Rep. p. 44. & 45.

Divine & Humaine dans une seule personne. M. Stillingfleet prétend prouver que les Idées que M. Locke donne dans son Livre des mots *Nature* & *Personne*, ne sauroient s'accorder avec ces deux Mystéres. M. Locke répond en retorquant contre M. Stillingfleet toutes les mêmes objections qu'il lui a faites, & prétend faire voir que la définition que cèt Evêque a donnée du mot de *Personne* l'expose aux mêmes inconvéniens ausquels est sujette, selon lui, la définition que M. Locke a donnée de ce même mot: aussi presque tous les Théologiens conviennent-ils, qu'on se sert du mot de *Personne*, pour expliquer le mystére de la Trinité, plutôt pour ne pas se taire sur ce sujet, que parce que le mot de *Personne* soit tout-à-fait propre à exprimer cette grande vérité.

III. Nous avons vû que M. Stillingfleet n'a pû s'empêcher de faire connoitre à M. Locke, qu'il étoit surpris qu'il eut différé de répondre à quelques objections, qu'il lui avoit faites, dans sa premiére Réponse. M. Locke a promis de le satisfaire, & c'est ce qu'il fait à la fin de cette derniére Replique. Une des Objections les plus considérables regardoit l'immatérialité de

de l'Ame. Nous allons voir ce que M. Locke repond sur cèt important Article. Il a traité ce sujet d'une nouvelle maniére.

Il avoit dit dans son *Essai*, qu'on ne sauroit démontrer que Dieu, cèt Etre pensant, éternel & tout puissant, ne puisse donner, s'il veut, quelques degrez de sentiment, de perception & de pensée à certains amas de matiére créée, jointe ensemble, comme il le trouve à propos. M. Stillingfleet a décidé que Dieu ne peut le faire.

Le premier argument dont il se sert pour le prouver, c'est que, la connoissance que nous avons venant de nos idées, & l'idée que nous avons de la Matiére en général, étant l'idée d'une substance solide, étenduë, & celle du Corps d'une substance étenduë, solide & figurée; dire que la Matiére est capable de penser, c'est confondre l'idée de la Matiére avec l'idée d'un Esprit. Pas plus, (*a*) répond M. Locke, que je confons l'idée de la Matiére avec l'idée d'un Cheval, quand je dis que la Matiére en général est une substance solide & étenduë, & qu'un Cheval est un Animal ou une substance

(*a*) Rép. p. 397. & suiv.

solide, étenduë, avec sentiment & motion spontanée.

„ L'idée de la Matiére, ajoute M. „ Locke, est une substance étenduë & „ solide; partout où se trouve une telle „ substance, là se trouve la Matiére, & „ l'essence de la Matiere; quelques autres „ qualitez non contenuës dans cette Es- „ sence, qu'il plaise à Dieu d'y joindre „ par dessus. Par exemple, Dieu crée une „ substance étenduë & solide, sans y „ joindre par dessus aucune autre chose; „ & ainsi nous la pouvons considérer en „ repos. Il joint à quelques portions „ de matiére le mouvement; elle a „ toujours l'essence de la Matiére. „ Dieu façonne d'autres parties en „ Plantes & leur donne toutes les Pro- „ prietez de la *Végétation*, la vie & la „ beauté qu'on peut trouver dans une „ Rose ou dans un Abricotier, &c. au „ delà de l'essence de la Matiére en „ général; mais ce n'est pourtant que „ de la matiére. A d'autres parties il „ ajoute le sentiment & le mouvement „ spontanée, & les autres proprietez, „ qui se trouvent dans un Eléphant. „ On ne doute point que la puissance „ de Dieu ne puisse aller jusques-là, „ ni que les proprietez d'une Rose, „ d'un Abricotier ou d'un Eléphant,

„ ajou-

„ ajoutées à la Matiére changent les
„ proprietez de la Matiére. Dans tou-
„ tes ces choses la Matiére est toujours
„ matiére. Mais si l'on se hazarde
„ d'avancer encore un pas, & de dire:
„ Dieu peut joindre à la Matiére, la
„ Pensée, la Raison, & la Volition,
„ aussi bien que le sentiment & le
„ mouvement spontanée; il se trouve
„ aussi-tôt des gens prêts à limiter la
„ puissance du souverain Créateur, &
„ à nous dire que c'est une chose qu'il
„ ne peut faire, parce que cela détruit
„ l'essence de la Matiére, ou en chan-
„ ge les proprietez essentielles.

„ Pour prouver cette assertion, ils
„ n'ont autre chose à dire, sinon que
„ la Pensée & la Raison ne sont pas
„ renfermées dans l'essence de la Ma-
„ tiére. J'en conviens, dit M. Locke.
„ Mais une proprieté, qui n'étant pas
„ contenuë dans la Matiére, vient à
„ être ajoutée à la Matiére, n'en dé-
„ truit point pour cela l'essence, si
„ elle la laisse être une substance éten-
„ duë & solide. Partout où cette
„ substance se rencontre, là est aussi
„ l'essence de la Matiére. Mais si,
„ dès là qu'une chose qui a plus de
„ perfection, vient à être ajoutée à
„ cette substance, l'essence de la Ma-
„ tiére

„ tiére est détruite, qu'arrivera-t-il „ de l'essence de la Matiére dans une „ Plante, ou dans un Animal, dont „ les proprietez sont si fort au dessus „ d'une substance purement solide & „ étenduë ?

„ L'on replique qu'on ne sauroit „ concevoir comment la Matiére peut „ penser. J'en conviens, ajoûte M. „ Locke ; mais inférer de là que Dieu „ ne peut donner à la Matiére la Fa- „ culté de penser, c'est dire que la „ Toute-puissance de Dieu est reduite „ à des bornes extrêmement étroites, „ par la raison que l'Entendement de „ l'homme est lui-même fort borné. „ Si Dieu ne peut donner aucune puis- „ sance à une portion de matiére que „ celle que les hommes peuvent dé- „ duire de l'essence de la Matiére en „ général, si l'essence ou les proprie- „ tez de la Matiére sont détruites par „ toutes les qualitez, qui nous parois- „ sent au dessus d'elle, & que nous ne „ saurions concevoir comme des con- „ séquences naturelles de cette essen- „ ce ; il est évident que l'essence de la „ Matiére est détruite dans la plûpart „ des parties sensibles de notre Systê- „ me, dans les Plantes & dans les A- „ nimaux. On ne peut comprendre

„ com-

„ comment la Matiére penseroit, donc
„ Dieu ne peut lui donner la puissance
„ de penser. Si cette raison est bonne,
„ elle doit avoir lieu dans d'autres ren-
„ contres. Vous ne pouvez concevoir
„ que la Matiére puisse attirer la Ma-
„ tiére à aucune distance, moins en-
„ core à la distance d'un million de
„ milles; donc Dieu ne peut lui don-
„ ner une telle puissance. Vous ne
„ pouvez concevoir que la Matiére
„ puisse sentir ou se mouvoir, ou af-
„ fecter un Etre immatériel & être
„ muë par cet Etre; donc Dieu ne
„ peut lui donner de telles *Puissances*;
„ ce qui est en effet nier la Pesanteur,
„ & la révolution des Planétes autour
„ du Soleil, changer les Bêtes en pu-
„ res machines sans sentiment ou mou-
„ vement spontanée, & refuser à
„ l'Homme le sentiment ou le mouve-
„ ment volontaire.

„ Poussons cette régle un peu plus
„ avant. Vous ne sauriez concevoir
„ comment une substance étenduë &
„ solide pourroit penser, donc Dieu
„ ne sauroit faire qu'elle pense. Mais
„ pouvez-vous concevoir comment
„ votre propre Ame ou aucune Sub-
„ stance pense? Vous trouvez à la vé-
„ rité que vous pensez & moi aussi;

„ mais

„ mais je voudrois bien que quelcun
„ m'aprît comment se fait l'action de
„ penser ; car j'avoüe que c'est une
„ chose tout-à-fait au dessus de ma
„ portée. Cependant je ne puis le
„ nier ; quoi que je n'en puisse pas
„ comprendre la maniére.

Voici ce que M. Locke ajoute encore, pour mettre cette matiére dans un plus grand jour. On ne peut s'exprimer plus nettement en si peu de mots ; c'est pourquoi je ne fais que traduire.

„ Dieu, dit-il, a créé une substan-
„ ce ; que ce soit, par exemple, une
„ substance étenduë & solide ; Dieu
„ est-il obligé de lui donner outre l'ê-
„ tre, la puissance d'agir ? C'est ce
„ que personne n'osera dire, à ce que
„ je croi. Dieu peut donc la laisser
„ dans une parfaite inactivité. Ce sera
„ pourtant une substance. De même,
„ Dieu crée ou fait exister de nouveau
„ une substance immatérielle, qui,
„ sans doute, ne perdra pas son être
„ de substance, quoi que Dieu ne lui
„ donne que cette simple existence,
„ sans lui communiquer aucune activi-
„ té. Je demande à présent, quelle
„ puissance Dieu peut-il donner à l'une
„ de ces substances, qu'il ne puisse

„ don-

„ donner à l'autre? Dans cet état d'in-
„ activité, il est visible qu'aucune d'el-
„ les ne pense; car penser étant une
„ action, l'on ne peut nier, que Dieu
„ ne puisse arrêter l'action de toute
„ substance créée sans annihiler la sub-
„ stance; & si cela est ainsi; il peut
„ aussi créer ou faire exister une telle
„ substance, sans lui donner aucune
„ action. Par la même raison il est
„ visible, qu'aucune de ces substances
„ ne peut se mouvoir elle-même. Je
„ demande à présent pourquoi Dieu ne
„ pourroit-il point donner à l'une de
„ ces substances, qui sont également
„ dans un état de parfaite inactivité,
„ la même puissance de se mouvoir el-
„ le-même, puissance qu'on suppose
„ que Dieu peut donner à une substan-
„ ce non-solide, mais qu'on nie qu'il
„ puisse donner à une substance soli-
„ de.

„ Si l'on demande à ces gens-là
„ pourquoi ils bornent la Toute-puis-
„ sance de Dieu par raport à l'une plû-
„ tôt que par raport à l'autre de ces
„ substances, tout ce qu'ils peuvent
„ dire se reduit à ceci; Qu'ils ne sau-
„ roient concevoir comment la sub-
„ stance solide peut jamais être capa-
„ ble de se mouvoir elle-même. Ils

„ ne conçoivent pas mieux, repliqué-„ je, comment une ſubſtance créée „ non-ſolide peut ſe mouvoir. Mais „ il peut y avoir dans une ſubſtance „ immatérielle quelque choſe que vous „ ne connoiſſez pas, j'en conviens; & „ auſſi dans une ſubſtance matérielle. „ Par exemple, la gravitation de la „ Matiére vers la matiére ſelon diffé-„ rentes proportions qu'on voit à l'œil, „ pour ainſi dire, montre qu'il y a „ quelque choſe dans la Matiére que „ nous n'entendons pas, à moins que „ nous ne puiſſions découvrir dans la „ Matiére une faculté de ſe mouvoir „ elle-même, ou une attraction inex-„ plicable & inconcevable, qui s'étend „ jusqu'à des diſtances immenſes & „ preſque incompréhenſibles. Par con-„ ſéquent, il faut convenir qu'il y a „ dans les ſubſtances ſolides, auſſi bien „ que dans les ſubſtances non-ſolides „ quelque choſe, que nous n'enten-„ dons pas; Ce que nous ſavons, c'eſt „ que chacune d'elles peut avoir ſon „ exiſtence diſtincte, ſans qu'aucune „ activité leur ſoit communiquée; à „ moins qu'on ne veuille nier, que „ Dieu puiſſe ôter à un Etre ſa puiſ-„ ſance d'agir; ce qui paſſeroit, ſans „ doute, pour une extrême préſomp-„ tion.

„ tion. Or prenez-le comme il vous „ plaira, vous trouverez qu'il est auſ- „ ſi difficile de comprendre la puiſſan- „ ce de ſe mouvoir dans un Etre im- „ matériel, que dans un Etre matériel: „ & par conſéquent, on n'a aucune „ raiſon de nier, que Dieu ſoit capa- „ ble de donner, s'il veut, la puiſſan- „ ce de ſe mouvoir à une ſubſtance „ matérielle, auſſi bien qu'à une ſub- „ ſtance immatérielle; puis que nulle „ de ces deux ſubſtances ne peut l'a- „ voir par elle-même, & que nous ne „ pouvons concevoir comment cette „ puiſſance peut être en l'une ou en „ l'autre.

„ Que Dieu ne puiſſe pas faire qu'une „ ſubſtance ſoit ſolide & ſoit non-ſo- „ lide en même tems, c'eſt, je croi, „ ce que nous pouvons aſſurer, ſans „ bleſſer le reſpect, qui lui eſt dû; „ mais qu'une ſubſtance ne puiſſe point „ avoir des qualitez, des perfections, „ & des puiſſances, qui n'ont aucune „ liaiſon naturelle ou viſiblement né- „ ceſſaire avec la ſolidité & l'étenduë, „ c'eſt témérité à nous, qui ne ſom- „ mes que d'hier, & qui ne connoiſ- „ ſons rien, de l'aſſurer poſitivement. „ Si Dieu ne peut joindre les choſes „ par des connexions, que nous ne

„ ſaurions comprendre, nous devons
„ nier la conſiſtence de la Matiére mê-
„ me; puis que châque partie de ma-
„ tiére ayant quelque groſſeur, a ſes
„ parties unies par des moyens, que
„ nous ne ſaurions concevoir. Et par
„ conſéquent, toutes les difficultez
„ qu'on forme contre la poſſibilité qu'il
„ y a que la Matiére penſe, tirées de
„ notre ignorance ou des bornes étroi-
„ tes de notre conception, ne touchent
„ en aucune maniére la puiſſance de
„ Dieu, s'il veut communiquer à la
„ Matiére la faculté de penſer, & el-
„ les ne prouvent pas qu'il ne l'ait
„ point actuellement communiquée à
„ certaines parties de matiére diſpoſées
„ comme il le trouve à propos, juſ-
„ qu'à ce qu'on puiſſe montrer qu'il y
„ a de la contradiction à ſuppoſer une
„ telle choſe.

M. Locke prétend que cela ſuffit pour répondre pleinement à tout ce que Mr. Stillingfleet lui avoit oppoſé ſur cette matiére.

Ce ſavant Prélat lui avoit demandé ce qu'il y avoit dans la Matiére, qui pût répondre au ſentiment intérieur, que nous avons de nos Actions. Il n'y a rien de tel, répond M. Locke, dans la Matiére conſidérée ſimplement comme

Ma-

Matiére. Mais on ne prouvera jamais que Dieu ne puiſſe donner à certaines parties de Matiére la puiſſance de penſer, en demandant comme fait M. Stillingfleet, comment il eſt poſſible de comprendre que le ſimple Corps puiſſe apercevoir qu'il apperçoit? Je conviens, ajoute M. Locke, de la foibleſſe de notre compréhenſion dans ce cas: je vous avoüe que nous ne ſaurions concevoir comment une ſubſtance ſolide, ni même une ſubſtance non-ſolide créée penſe: mais la foibleſſe de notre compréhenſion n'intéreſſe en aucune maniére la puiſſance de Dieu.

M. Stillingfleet avoit déja déclaré, qu'il (*a*) *ne prétendoit pas mettre des bornes à la Toute-puiſſance de Dieu, qui peut*, dit-il, *changer un corps en une ſubſtance immatérielle*. C'eſt-à-dire, répond M. Locke, que Dieu peut ôter à une ſubſtance la ſolidité qu'elle avoit auparavant & qui la rendoit matiére, & lui donner alors la faculté de penſer qu'elle n'avoit pas auparavant & qui la rend Eſprit, *la même ſubſtance reſtant*. Car ſi la même ſubſtance ne *reſte* pas, le corps n'eſt pas changé en une ſubſtance immatérielle, mais la ſubſtance ſo-

(*a*) 1 *Rép. p.* 78.

ſolide eſt annihilée avec toutes ſes appartenances, & une ſubſtance immatérielle eſt créée à la place; ce qui n'eſt pas changer une choſe en une autre, mais en détruire une & en faire une autre de nouveau.

1. Cela poſé, voici quel avantage M. Locke prétend tirer de cèt aveu. Si Dieu peut ôter d'une ſubſtance ſolide la ſolidité, qui eſt ce qui la rend ſubſtance ſolide ou corps, & qu'il puiſſe en faire une ſubſtance immatérielle, c'eſt-à-dire, une ſubſtance ſans ſolidité, cette privation d'une qualité ne donne pas une autre qualité; le ſimple éloignement d'une moindre qualité n'en communique pas une plus excellente; à moins qu'on ne veuille dire que la puiſſance de penſer réſulte de la nature même de la ſubſtance. Et ſi cela eſt, il faudra dire, que partout où eſt la ſubſtance, il y a une puiſſance de penſer: Voila donc, ajoute M. Locke, une ſubſtance immatérielle ſans faculté de penſer, ſelon les propres principes de M. l'Evêque de Worceſter.

2. Cèt Evêque ne niera pas en ſecond lieu, que Dieu ne puiſſe donner la faculté de penſer à cette ſubſtance ainſi dépouillée de ſolidité; puis qu'il ſuppoſe qu'elle en eſt renduë capable

en

en devenant immatérielle ; d'où il s'ensuit que la même substance numérique peut être en un certain tems non-pensante ou sans faculté de penser, & dans un autre tems parfaitement pensante ou revétuë de la puissance de penser.

3. M. Stillingfleet ne niera pas non plus, que Dieu ne puisse donner la solidité à cette substance & la rendre encore matérielle. Or quelle raison y a-t-il, ajoute M. Locke, pourquoi Dieu ayant donné à cette substance la faculté de penser, après lui avoir ôté la solidité, ne pourroit pas lui redonner la solidité, sans lui ôter la faculté de penser?

Enfin M. Locke déclare, que s'il est d'une si dangereuse conséquence de ne pas recevoir l'immatérialité de l'Ame, M. Stillingfleet devoit l'établir par de bonnes preuves; au lieu de s'arrêter à faire voir que ce que M. Locke avoit dit sur cette matiére étoit incompatible avec d'autres endroits de son Livre. Cela ne décide point la question.

Ce savant Evêque étoit d'autant plus obligé d'établir cette Immatérialité, qu'il a avancé (a) *que rien n'assure mieux les grandes fins de la Religion &* *de*

(a) 1 *Répons. p.* 54. & 55.

de la Morale, que les preuves de l'Immortalité de l'Ame fondées sur sa nature & sur ses proprietez, qui prouvent qu'elle est immaterielle. Je ne doute point, ajoute-t-il, *que Dieu ne puisse donner l'Immortalité à une substance matérielle; mais c'est beaucoup diminuer l'évidence de l'Immortalité, que de la faire dépendre entiérement de ce que Dieu lui donne, ce dont elle n'est pas capable de sa propre nature.*

M. Locke soûtient, que c'est dire nettement, que la fidélité de Dieu n'est pas un fondement assez ferme & assez sûr, pour s'y reposer, sans le concours du témoignage de la Raison; ce qui est autant que si l'on disoit que Dieu ne doit pas être cru sur sa parole, ce qui soit dit sans blasphême, à moins que ce qu'il révéle ne soit en soi-même si croyable, qu'on en puisse être persuadé sans révélation. (*a*) *Si c'est là*, ajoute M. Locke, *le moyen d'avancer la Religion Chrétienne dans tous ses articles; je ne suis pas fâché que cette méthode ne se trouve point dans aucun de mes Ouvrages. Pour moi, je crois qu'encore qu'on ne puisse pas montrer que l'Ame est immatérielle, cela ne diminuë nullement l'évi-*

(*a*) 3 *Repons. p.* 419.

l'évidence de son immortalité, si Dieu l'a révélée ; parce que la fidélité de Dieu est une Démonstration de la vérité de tout ce qu'il révéle ; & que le manquement d'une autre démonstration, ne rend pas douteuse une Proposition démontrée.

IV. M. Locke avoit dit dans sa premiére Réponse, que l'usage qu'il faisoit du mot *Esprit*, en le prenant pour une substance pensante, sans en exclurre la matérialité, n'étoit pas nouveau, puis que *Ciceron* & *Virgile* l'avoient employé dans le même sens. M. Stillingfleet soûtint, au contraire, que ces deux Auteurs distinguoient expressément l'Esprit d'avec le Corps. M. Locke (*a*) en convient, si par *Corps* on entend les parties grossiéres & visibles d'un homme: mais, du reste, il s'étend beaucoup à faire voir, que Ciceron n'a pas même songé à l'immatérialité de l'Ame ; mais qu'il suppose dans le premier Livre des *Questions Tusculanes*, qu'elle est air ou feu, (*b*) *anima sit animus ignisve nescio*, ou bien un air emflammé, (*c*) *inflammata ani-*

(*a*) 3 *Répons. p.* 431.
(*b*) *Chap.* 25.
(*c*) *Chap.* 18.

ma, ou une quinte-essence introduite par Aristote (a) *Quinta quædam natura ab Aristotele inducta.* Tout ce que M. Locke dit en cèt endroit est fort curieux; mais j'y renvoye le Lecteur.

Il paroit, au reste, par tout ce que notre Auteur raporte du sentiment de Ciceron sur la nature de l'Ame & sur son immortalité, que ce grand homme n'avoit rien pû trouver d'assuré & qui le satisfît entiérement sur cette matiére. (b) *Harum sententiarum, quæ vera sit, Deus aliquis viderit, quæ verissimilima, magna quæstio.* D'où M. Locke conclut que, quoi que la lumiére de la Nature eût fourni quelque foible rayon, quelques espérances incertaines d'un état avenir, cependant la Raison Humaine n'a pû atteindre à une entiére certitude sur cèt article; mais que c'est uniquement Jesus-Christ qui *a mis en lumiére la vie & l'immortalité par l'Evangile*; témoignage, qui ne nous permet plus de revoquer en doute cette importante vérité, quelle que soit la nature de notre Ame.

J'espére qu'on ne me saura pas mauvais gré de m'être un peu plus étendu qu'à

(a) *Chap.* 26.
(b) *Tusculan. Quæst. Lib. I. cap.* 11.

qu'à l'ordinaire sur cette derniére Réponse de M. Locke, où l'on pourra voir plusieurs autres choses, qui ne sont pas moins remarquables, que celles que je viens de transcrire ; mais que j'ai été contraint de passer, pour ne pas donner dans une excessive longueur.

Seulement remarquerai-je, avant que de finir, que pour mieux juger de cette Dispute, qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre, il seroit bon de lire le Livre de M. Locke de l'*Entendement*, parce que c'est ce Livre, qui a donné lieu à tout ce démêlé. Nous avons dit ailleurs, qu'on l'imprimoit en François. Nous ajouterons ici, qu'on nous écrit qu'il paroîtra bientôt, & qu'il y aura des Additions, qui ne sont point dans l'Anglois, & que M. Locke a communiquées au Traducteur.

ARTICLE II.

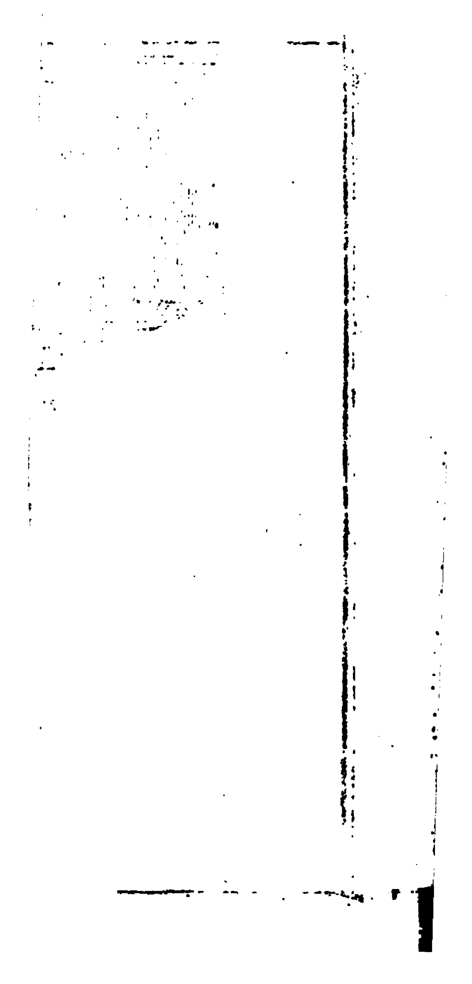
Lettre de Monsieur de MORALEC *Commissaire d'Artillerie à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant la Description d'une nouvelle Machine, pour élever les eaux.*

MONSIEUR.

Parmi le grand nombre de Machines différentes, qui ont été mises en usage jusques à présent, pour élever les eaux, il s'en est trouvé de fort ingénieusement inventées, & qui pouvoient être d'une merveilleuse utilité : mais comme on n'a pû se dispenser de faire entrer dans leur construction quantité de piéces, comme moulinets, poulies, roües dentelées, pignons, vis-sans-fin, pistons, & autres organes, qui ont nécessairement un frotement, qui résiste beaucoup à la puissance qui les remuë, qui consume inutilement une partie des forces, & qui d'ailleurs ont besoin d'une reparation continuelle; la difficulté & le prix de ces machines en ont dégouté beaucoup de personnes, qui y auroient fait travailler, ou pour leur usage particulier, ou pour l'ornement des lieux, pour lesquels ils avoient quelque passion. Celle dont j'ai l'honneur de vous envoyer la description & la figure suplée heureusement à tout cela: car elle est fort simple & par conséquent très-facile à être mise en exécution. Le frotement qui s'y rencontre

h

k



tre eſt ſi peu conſidérable, qu'on doit preſque le compter pour rien. Cette Machine eſt à proprement parler un Siphon, lequel, contre la nature des Siphons ordinaires, peut élever l'eau à trente piés ou environ, au deſſus de l'horiſon, d'où l'on peut la conduire où l'on veut. Si vous la jugez digne d'être communiquée aux Curieux ſavans, je vous prie, Monſieur, de vouloir bien l'inférer dans votre Journal.

A B, Eſt un Baſſin, qui reçoit l'eau de la ſource ou ruiſſeau C.

D, Eſt un Tuyau de décharge.

E F, Eſt un Tuyau de 33. piés de long ou plus, & de 3. ou 4. pouces de diamétre. Son bout inférieur peut être recourbé vers en haut, pour empêcher l'air de s'y inſinuer, lors que l'eau en ſort.

G H, Sont deux Robinets qui traverſent le Tuyau E F, par ſes deux extrémitez.

I, Eſt un ſeau, qui contient un *Medius Diaboetes*.

K, Eſt un contrepoids qui s'abaiſſe lors que le ſeau eſt vuide, & remonte quand ce même ſeau eſt plein d'eau.

L M, Eſt un Vaſe fermé, lequel eſt élevé à 30. piés au deſſus du Baſſin A B.

NO, Est un Tuyau de décharge, dont le bout est recourbé vers en haut, & est couvert d'une soupape.

PQ, Est un Tuyau d'un pouce ou environ de diamétre, lequel est soudé au fonds du vase LM, au dedans duquel il a son ouverture couverte d'une soupape, pour empêcher l'eau qui monte de retomber, quand elle cesse de monter. Ce Tuyau descend à deux pouces près du fond du Bassin AB.

ST, Est un Tuyau de cinq ou six Lignes de diamétre, lequel est soudé au fonds du Vase LM, à celui du Bassin AB, & au gros tuyau EF. Il s'éléve dans le Vase LM, à deux pouces ou environ près du couvercle.

L'eau qui coule du Ruisseau C, dans le Bassin AB, étant montée à la hauteur du Tuyau de décharge D, tombe dans le seau I, lequel étant à moitié plein s'abaisse, & fait faire un quart de tour aux deux Robinets GH, qui doivent tourner châcun sur deux pivots, pour en rendre le frottement moins sensible. Alors le Robinet G, s'ouvrant, & le Robinet H, se fermant, l'eau tombe du Bassin AB, dans le Tuyau EF, & le remplit. Cependant, le filet d'eau, qui avoit cessé quelque tems de couler dans le seau,

ve-

venant à continuer, le seau se remplit, & l'eau étant montée au dessus du *Medius Diaboetes*, il se vuide promtement par le Tuyau R, & étant devenu léger, le contrepoids K, fait détourner le quart de tour aux Robinets, dont l'un, c'est-à-dire, G, se ferme, & l'autre s'ouvre. Alors l'eau du Tuyau EF, s'écoulant incontinent, l'air contenu dans le Vase LM, descend par le petit Tuyau ST, pour occuper dans le gros Tuyau EF, la place que l'eau y abandonne; & l'eau du Bassin AB, pressée par la pesanteur de l'air extérieur, monte par le Tuyau PQ, dans le Vase LM, d'où elle s'écoule par le Tuyau de décharge NO, aussitôt que l'air extérieur peut s'y introduire par le Tuyau EF.

Pendant que tout cela se fait, le Bassin se remplit derechef, & l'eau étant montée à la hauteur du Tuyau D, tombe dans le Seau I, lequel en s'abaissant fait faire, comme auparavant, un quart de tour aux deux Robinets, & ainsi du reste.

Remarquez que le Seau ne descend, qu'autant qu'il est nécessaire pour faire faire un quart de tour aux Robinets. Car le Seau rencontrant des apuis, il s'y arrête, & recevant toujours le filet

d'eau, il se remplit jusques par dessus le *Medius Diaboetes*, & pour lors se vuidant promtement, il devient leger. C'est pourquoi le Contrepoids K, en descendant jusques sur un apui, fait refaire le quart de tour des Robinets.

Le Bassin AB, & tout ce qui est dessous doit être enfoncé dans un puits-perdu, & la capacité du Vase LM, doit être proportionnée à celle du Tuyau EF, afin qu'il n'y aît pas trop d'air à raréfier. Je suis, &c.

ARTICLE III.

The JUDGMENT OF THE ANCIENT JEWISH *Church, against the Unitarians, in the Controversy upon the Holy Trinity, and the Divinity of our Blessed Saviour, &c.* C'est-à-dire, *Le Jugement de l'Ancienne Eglise Judaïque contre les Unitaires dans la Controverse sur la Sainte Trinité, & la Divinité de Notre Sauveur. Avec une Table des Matiéres, & une Table des Textes de l'Ecriture expliquez par occasion. Par un Théologien de l'Eglise Anglicane.* A Londres, 1699. in 8. pagg. 460.

I. IL Y A quelque tems qu'on publia en Angleterre, un Livre contre le fameux Docteur (a) *Bull*, sous le titre de *Jugement des Péres*, &c. Celui qui a fait ce Livre prétend que *Justin Martyr*, qui ne vivoit que cent quarante ans aprés *Jesus-Christ*, est le premier Auteur de l'opinion de la Divinité du Sauveur, & par conséquent de celle de la Trinité, sans laquelle l'autre ne peut se soutenir.

Pour établir ce Paradoxe, il ose avancer 1. Que puis que les Juifs ont soutenu que le Messie n'est qu'un simple homme, ainsi que cela se voit dans le Dialogue de Justin Martyr, contre le Juif *Tryphon*, il faut nécessairement que les Auteurs Juifs citez par le Docteur Bull contre l'opinion des Sociniens, ayent vécu aprés la publication de l'Evangile.

2. Que les Livres des Juifs citez contre ces mêmes Sociniens, sont des fraudes pieuses de quelques Chrétiens déguisez, qui ont vécu aprés Justin Martyr, ce qu'il croit véritable en particulier des Livres de *Philon* Juif & de celui de *la Sagesse*.

3. Que

(1) *Qu'on nomme d'ordinaire* Bullus.

3. Que les Juifs n'ayant pû parler de la Doctrine de la Trinité, & de la Divinité du Messie, dont ils n'avoient pas la moindre connoissance ; il faut nécessairement, que tout ce qui se trouve dans leurs livres, qui semble favoriser cette Doctrine, y aît été inséré par des Chrétiens, qui vivoient après Justin Martyr.

4. Enfin que s'il se trouve ou dans l'Ecriture ou dans les Ecrits des anciens Juifs, quelque chose qui apuye ces Doctrines, cela procéde vraisemblablement des Platoniciens, dont les Juifs & les Chrétiens ont emprunté diverses idées, qu'ils ont mêlées avec les Doctrines Chrétiennes, pour porter plus facilement les Payens à embrasser le Christianisme.

C'est principalement pour refuter ces visions, que M. *Allix* a écrit le Livre, qui fait le sujet de cèt Article. Mais il ne s'attache pas uniquement à cèt Auteur particulier. Il examine la matiére à fonds, & entreprend de faire voir, que l'ancienne Eglise Juive a eu, sur la Trinité & sur la Divinité du Messie, les mêmes idées dans le fonds, que l'Eglise Chrétienne, quoi qu'elles ayent été moins claires, & moins exactes.

On peut aprendre les sentimens de cette

cette ancienne Eglise dans les Livres, qu'on apelle *Apocryphes*, dans les Ecrits de Philon, & dans les Paraphrases Chaldaïques des Livres de l'Ancien Testament. Ce sont là les plus anciens & les plus incontestables monumens de l'ancienne Tradition des Juifs; & s'ils sont aussi véritables & aussi anciens que M. Allix le prétend, on ne sauroit douter, qu'ils ne puissent servir de beaucoup, pour nous aprendre les sentimens de l'ancienne Synagogue. Il s'agit donc d'établir leur vérité & leur antiquité contre les chicaneries de ceux que ces Livres incommodent, & d'écouter ensuite ce qu'ils nous disent, sur la Trinité & sur la Divinité du Messie. Ce sont ces deux principaux articles, que traite M. Allix dans son Livre. Mais avant que d'en venir là; il fait diverses remarques importantes sur l'ancienne Tradition des Juifs, dont il est bon de dire ici quelque chose.

II. Il montre d'abord, que les Juifs, qui vivoient du tems de Jesus-Christ, expliquoient l'Ecriture par la Tradition de leurs Péres, & que J. C. & ses Apôtres ont aprouvé cette méthode en plusieurs choses. Mais comme J. C. condamne aussi quelquefois la Tradition des Pharisiens, M. Allix montre

de combien de sortes de Traditions ont les Juifs; quelles sont celles que J. C. condamne dans l'Evângile, & quelles sont celles qu'il aprouve, & qu'il employe quelquefois lui-même.

Il est constant, par exemple, que les Juifs savoient par tradition certains faits particuliers, dont il n'est point parlé dans l'Ecriture, & certaines circônstances à l'égard de quelques histoires qui y sont raportées. C'est de cette tradition que Philon avoit apris, que *Moyse* fut instruit dans toutes les Sciences des Egyptiens, particularité, que S. *Etienne* adopte dans son Apologie. C'est cette Tradition, qui avoit apris à S. Paul le nom des deux Magiciens qui résistérent à Moyse; & à S. Jude, ce qu'il nous dit du combat du Démon avec *Michel* l'Archange, au sujet du corps de Moyse.

M. Allix remarque encore, qu'outre les Livres Canoniques, les Juifs avoient anciennement des Livres d'une moindre autorité, dans lesquels les grands hommes de leur Nation avoient écrit diverses choses, qui venoient des Prophétes. Ces Livres étoient en grande estime parmi eux, quoi qu'ils ne leur attribuassent pas la même autorité qu'aux Ecrits des Prophétes. Ils les joi-

joignoient même d'ordinaire aux Livres de la Bible, ce qui fait qu'ils sont quelquefois citez sous le nom général d'*Ecriture*.

S. Paul, selon l'observation de S. *Jerôme*, a cité divers passages de ces Livres Apocryphes, s'accommodant en ce point aux Juifs, qui déféroient beaucoup à leur autorité. C'est aussi aparemment de ces Livres, que *S. Jaques* a pris ce que nous lisons au Chap. IV. de son Epître, vers. 5. & 6. *L'Esprit qui habite en vous convoite à envie. Dieu résiste aux superbes & fait grace aux humbles.*

Notre Auteur soutient, que les Juifs avoient encore de fort bonnes Traditions au sujet des Auteurs, de l'Usage, & du Sens de divers endroits de l'Ancien Testament. C'est sur une telle Tradition, que S. (*a*) *Matthieu* cite sous le nom de *Jérémie*, un passage qui se trouve dans le Chap. XI. de *Zacharie*, vers. 12. parce qu'il étoit constant parmi les Juifs de son tems, que les quatre derniers Chapitres des Révélations de Zacharie, avoient été écrits par Jérémie. M. Allix raporte divers autres exemples semblables des Tra-

(*a*) *Chap. XXVII. vers. 9.*

Traditions des Juifs, qui méritent d'être lûs, & dont plusieurs servent à l'éclaircissement de quelques passages de l'Ecriture.

Il remarque aussi, que les Endroits de l'Ancien Testament qui concernent le Messie, étoient fort familiers aux anciens Juifs, comme cela paroit par l'Histoire de l'Evangile; ce qui sert à refuter la pensée de *Grotius*, qui a cru que les passages des Livres Apocryphes, où il est parlé de la Divinité & de la gloire du Messie, y ont été fourrez par des Chrétiens.

Divers Critiques se sont moquez de quelques explications allégoriques que des Docteurs Chrétiens ont données à quelques passages de l'Ancien Testament. Mais diverses de ces Explications allégoriques sont fondées sur la Tradition. Philon l'assure positivement; & l'on en trouve plus d'un exemple dans les Epîtres de S. Paul, qui n'y seroient pas assurément, si ce n'eut été là la méthode des Juifs; à moins qu'on ne veuille dire que cèt Apôtre avoit envie de rire, ou de s'exposer à la moquerie de ses Lecteurs. Ce n'est que sur un tel fondement, que les Juifs ont mis dans le Canon le *Cantique des Cantiques*.

Après

Après ces remarques ſur la Tradition des Juifs, M. Allix prouve que ce Peuple avoit par Tradition de certaines régles ou maximes pour l'intelligence de l'Ecriture, & que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont établi diverſes Doctrines du Chriſtianiſme ſur la commune expoſition reçuë par Tradition parmi les Juifs, ce qu'ils n'auroient pû faire, ſi les Textes de l'Ecriture, qu'ils citoient, n'avoient d'autres ſens, que le ſens littéral, qui ſe préſente d'abord, & que châcun peut decouvrir ſans le ſecours de cette Tradition. Comment, par exemple, Jeſus-Chriſt auroit-il pû fermer la bouche aux Phariſiens, en leur demandant pourquoi *David* apelloit le Meſſie ſon Seigneur, puis qu'il étoit ſon Fils; ſi les Phariſiens n'euſſent pas crû qu'il s'agiſſoit du Meſſie dans le Pſeaume CX? S. Paul auroit-il pû apliquer à J.C. la promeſſe faite à Abraham, *en ta ſemence ſeront benites toutes les Nations de la Terre*, & *S. Pierre* celles du Deutéronome, que Dieu ſuſciteroit aux Iſraëlites un Prophéte ſemblable à Moyſe; ſi ce n'eut été l'opinion des Juifs, que ces endroits ſe devoient raporter au Meſſie?

C'eſt un ſentiment aſſez commun, que S. Matthieu n'aplique à Jeſus-Chriſt

Chriſt que par alluſion ces paroles (*a*) d'*Oſée, j'ai apellé mon Fils hors d'Egypte*; parce qu'il ſemble que le Prophéte ne veut parler que des Iſraëlites. Mais peut-être changera-t-on d'opinion, ſi l'on ſait que des paroles toutes ſemblables ſont raportées au Meſſie dans le Livre qui a pour titre *Midraſch Tehillim Rabba*. Le paſſage eſt remarquable, & ſi je ne me trompe, le Lecteur ne ſera pas fâché de le trouver ici. *Les Actions du Meſſie ſont raportées dans la Loi, dans les Prophétes, & dans les Livres apellez Agiographes ou dans les Pſeaumes. Dans la Loi Exod. IV. 22. Iſraël eſt mon Fils premier-né. Dans les Prophétes. Iſ. LII. 13. Voici, mon Serviteur ſe conduira prudemment. Dvns les Pſeaumes, comme il eſt écrit, le Seigneur a dit à mon Seigneur. CX.* 1.

Qui ne croiroit que ce n'eſt, que par ſimilitude, que Jeſus-Chriſt ſe compare au ſerpent d'airain ; s'il ne ſavoit que les anciens Juifs ont regardé ce ſerpent, comme un type du Meſſie ? M. Allix raporte divers autres exemples ſemblables, qui juſtifient que J. C. & ſes Apôtres, n'ont fait que ſuivre

(*a*) *Chap. XI. verſ.* 1.

vre la méthode des Juifs & leur exemple, dans l'aplication qu'ils ont faite des passages de l'Ancien Testament.

II. APRE's ces préambules, il passe à l'examen des sources dans lesquelles il prétend puiser la Doctrine de l'Eglise Juive sur la matiére qu'il a en main. A l'égard des Livres Apocryphes, il déclare, que quoi qu'il en rejette l'autorité, quand il s'agit d'établir la vérité de quelque Dogme indépendamment des autres Livres, qu'on sait avoir été inspirez par le S. Esprit, on doit néanmoins reconnoitre avec tous les Réformez, qu'ils sont d'une grande antiquité, & qu'ils peuvent nous aprendre quelle étoit la Foi de l'Eglise Judaïque, dans le tems que vivoient ceux qui en sont les Auteurs. Et il y auroit, en effet, lieu de s'étonner, que des gens qui ne desaprouvent pas que les Sociniens apellent en témoignage un *Artemas* & un *Paul de Samosate*, pour prouver que l'Eglise Chrétienne étoit anciennement de leur opinion; ne voulussent pas accorder la même autorité aux Livres de la *Sagesse*, de l'*Ecclesiastique*, & autres semblables, par raport aux opinions de l'Eglise Juive, dans le tems auquel ils ont été écrits.

Grotius, qui, au jugement de notre Au-

Auteur, a un peu trop favorisé les Sociniens, n'a point douté de l'antiquité & de l'autorité de ces Livres, au sens que nous venons d'expliquer ; seulement a-t-il prétendu que les Chrétiens y avoient inseré divers passages, & tâché de donner à quelques autres, que divers Péres du second & du troisiême siécle avoient employez pour prouver la Trinité & la Divinité du Fils, un sens différent de celui de ces anciens Auteurs. M. Allix refute toutes ces imaginations, & examine en particulier quand & par qui châcun de ces Livres a été écrit. Tout ce qu'il dit sur ce sujet mérite d'être lû.

Il vient ensuite à Philon & à ses Ouvrages. Il prouve que ces Livres sont véritablement de Philon le Juif, qu'il les écrivit avant que J. C. publiât son Evangile, & qu'il ne paroit par aucun de ses Ecrits, qu'il eût rien apris de J. C. ni de la Religion Chrétienne. Comme c'est ici un des endroits les plus considérables de tout l'Ouvrage, il est bon de s'y arrêter un peu.

L'Auteur que M. Allix a entrepris de refuter, prétend que les Ecrits attribuez à Philon le Juif, sont d'un autre *Philon*, qui étoit Chrétien, qui

a imité les Ecrits du fameux Philon d'Alexandrie, & qui vivoit sur la fin du second Siécle. Mais comment une telle pensée peut-elle se soutenir, puis qu'on ne trouve dans cèt Auteur aucun passage tiré du Nouveau Testament, contre la coutume des Chrétiens, qui citent le N. Testament beaucoup plus souvent que l'Ancien? Comment se figurer, qu'un Chrétién de la fin du second Siécle, aît écrit sur la plûpart des Livres de Moyse, sans parler le moins du monde de la Religion Chrétienne? Il paroit, au contraire, que ces Ecrits sont l'Ouvrage d'un Juif, qui se représente le Messie comme un grand Monarque, selon la fausse idée des Juifs contemporains de J. C. On ne peut rien alleguer en faveur du Messie des Chrétiens, tiré de ces Livres, si l'on en excepte les endroits, où le nom de (a) *Logos*, *la parole*, est donné au Messie, c'est-à-dire, ceux dont il est question dans cette dispute. Bien loin de là, les Juifs y ont trouvé partout des sentimens si conformes à leurs idées, qu'ils n'ont point fait difficulté de les reconnoitre pour l'Ouvrage d'un de leur nation, & de Philon même en

 par-

(a) Λόγος.

particulier, comme on peut le voir dans *Menasseh Ben Israel*, sur l'*Exode*. M. Allix prouve en particulier par un examen Chronologique, que le Livre de Philon, *Quod omnis probus sit Liber*, a été écrit avant la premiére publication de l'Evangile, & comme c'est un des derniers que cèt Auteur aît écrit, selon le rang que donne Eusébe aux Ouvrages de cèt Ancien, on peut juger de là du tems auquel les autres ont été faits.

Pour ce que nous dit *Eusebe*, & S. *Jérôme* après lui, que Philon nous a donné le portrait des Chrétiens du tems des Apôtres dans son Livre *de Therapeutis*, à quoi on ajoute, que dans un second voyage qu'il fit à Rome sous l'Empereur *Claude*, il conversa avec l'Apôtre S. Pierre, M. Allix traite tout ce recit de fable, qu'Eusébe ne raporte que sur un ouï dire, & qui n'a aucun fondement. Il soutient qu'on n'a qu'à jetter les yeux sur la premiére période du Livre *de Therapeutis*, pour voir que Philon y parle des *Essmiens*, & non des Chrétiens: ce qu'a reconnu *Photius*, qui étoit un Critique beaucoup plus exact qu'Eusébe. La prétendue conversation de Philon avec S. Pierre, est une pure vision du même

Eu-

Eusébe, qui s'étant imaginé que ce Juif avoit voulu parler des Chrétiens dans le Livre *de Therapeutis*, a crû qu'il faloit qu'il eut été instruit de leurs mœurs & de leurs dogmes par cêt Apôtre.

La troisiême source dans laquelle M. Allix veut puiser la Doctrine de l'ancienne Eglise Juive est la Paraphrase Chaldaïque. Il en examine l'Autorité & l'Antiquité dans son septiême Chapitre.

Il avoit déja remarqué dans un des précédens, que cette Paraphrase commença lors que les Juifs furent soumis aux *Ptolemées* & aux *Seleucides*. On mit d'abord à la marge de la Bible, quelques mots Chaldaïques, pour expliquer certains mots du texte Hébreu, que le Peuple n'entendoit pas bien alors. D'autres y ajoutérent des Notes en quelques endroits jusques à ce qu'enfin *Jonathan* & *Onkelos* ou quelqu'autre Docteur de Jérusalem, ramassant toutes ces Observations, en firent ces Paraphrases, que nous avons sous leur nom. M. Allix apôrte diverses raisons pour apuyer cette conjecture, & refute ceux qui doutent de l'antiquité de ces Paraphrases. Les Juifs croyent que Jonathan fut le premier, qui

mit par écrit la version Chaldaïque des Prophétes, premiers & derniers, sélon leur distinction, excepté *Daniel*, ou qui, pour parler plus juste, interpréta tout le texte; mais il ne se contenta pas de rendre l'Hébreu mot pour mot. Il y mêla l'explication des Prophéties les plus obscures, conformément à la tradition.

Il semble qu'ils conviennent que ce Jonathan vivoit cent ans avant la destruction de Jérusalem; c'est-à-dire, sous le régne d'*Hérode le Grand*, environ trente ans avant la naissance du Sauveur. Il y a même des Critiques qui pensent que Jesus-Christ cite la Paraphrase de Jonathan dans S. *Luc*, chap. IV. vers. 18. du moins est-il sur, que ce qu'il raporte d'*Isaye* chap. LX. vers. 2. est plus conforme au *Targum* de ce Juif, qu'au Texte Hébreu.

Onkelos, selon les mêmes Juifs, traduisit en Chaldaïque les cinq Livres de Moyse; son Ouvrage est plutôt une simple version, qu'une paraphrase; quoi qu'en quelques endroits il paroisse avoir eu le dessein de rendre le sens de l'Original, plutot que de le traduire mot pour mot. Cet Auteur, selon l'opinion des Juifs, a vû Jonathan, & vivoit du tems de *Gamaliel* le maître de S. *Paul*.

Quant

Quant aux autres Livres de l'Ecriture, que les Juifs apellent *Cetouvim* ou *Hagiographes*; ils attribuent la Paraphrase des Pseaumes, des Proverbes, & de *Job*, à R. *Joseph Cæcus*, qui vécut longtems après Onkelos. Les Paraphrases des autres Livres ont été faites par des Auteurs Anonymes.

On a encore quelques fragmens d'une Paraphrase sur les cinq Livres de Moyse, qu'on nomme le *Targum de Jerusalem*. Il y en a une autre sur les mêmes Livres, qui porte le nom de Jonathan, & que quelques Savans Juifs soutiennent être de lui. Ce n'est point une simple Paraphrase. Ce sont des explications du sens du Texte, dont quelques unes sont assez extraordinaires. Il semble que ce soit l'Ouvrage de divers Commentateurs, qui, parmi quelques bonnes choses, contient un grand nombre de réveries.

Il y a dix neuf ans, que *Beckius*, publia une Paraphrase des deux Livres des Chroniques, dont il y a un Manuscrit à Cambrige. Elle est assez du caractére de la derniere dont on vient de parler.

M. Allix avoüe, qu'à l'exception du Targum d'Onkelos sur le Pentateuque, tous les autres Targums sont corrom-

que; en sorte qu'il semble, qu'à moins que de vouloir faire passer les imaginations des Juifs, qui ont vécu longtems après Jesus-Christ, pour l'opinion de l'ancienne Eglise Judaïque, il est obligé de s'en tenir uniquement à la Paraphrase d'Onkelos, comme à la seule, qui nous puisse instruire des véritables sentimens de cette Eglise. M. Allix se fait cette objection, à laquelle il dit qu'il pourroit se contenter de répondre premiérement, qu'il citera rarement ces Targums, si ce n'est lors qu'ils diront la même chose que celui d'Onkelos, & en second lieu que les Juifs les reconnoissent également tous. Or quelle aparence que ce Peuple, depuis la venuë de Jesus-Christ, ait adopté des Livres contraires à sa Religion, les ait employez dans l'usage public, & s'en soit servi, comme de versions fidelles de la Loi & des Prophétes. Il est sûr que c'est là le jugement qu'ils en ont fait depuis plusieurs siécles; & par conséquent, quelle que puisse être leur antiquité, ce sont des témoins des opinions de la Synagogue, qu'il est impossible de recuser.

Mais quelques bonnes que soient ces raisons, M. Allix ne s'en arrête pas là. Il établit par divers argu-

mens

mens l'antiquité de ces Paraphrases, & fait voir qu'il n'est pas difficile de distinguer les additions que les Juifs y ont faites de tems en tems, de ce qui doit passer pour ancien & veritable. Il est constant, par exemple, que les Juifs ne se sont avisez de parler de deux Messies, que lors que se sentant vivement pressez par les objections des Chrétiens, ils ont vû que l'unique idée d'un Puissant Monarque qu'ils attendoient ne pouvoit les tirer d'affaire. Si l'on trouve donc dans les Targums quelque chose de ces deux prétendus Messies; on ne doit point douter, que cela n'y ait été fourré dans la suite. Tout homme, selon M. Allix, qui saura un peu l'Histoire du Monde & celle des Juifs en particulier, n'aura nulle peine de distinguer le veritable texte de Jonathan & des autres anciens Paraphrastes Juifs, d'avec les additions, qu'il a plu aux Juifs, qui sont venus depuis, d'y inserer. Il semble qu'*Arias Montanus* avoit dessein de faire un Livre exprès sur cette matiere, persuadé que cette distinction n'étoit pas impossible.

Ce sont là les témoins que M. Allix produit en faveur du Dogme de la

Trinité & de celui de la Divinité du Messie. Il faudroit raporter présentement leurs témoignages, voir ce qu'y opposent les Adversaires que notre Auteur a dessein de combattre, & les réponses qu'il fait à leurs objections; mais nous renvoyons tout cela au mois prochain, pour avoir lieu de nous étendre un peu sur une matiére si importante.

ARTICLE IV.

VOYAGE DES INDES ORIENTALES, *mêlé de plusieurs Histoires curieuses. Par Mr.* CARRE'. A Paris, chez la Veuve de Claude Barbin. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 403. Tom. II. pagg. 303. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

LE TITRE de ce Livre n'est point trompeur. Il nous promet la Relation d'un Voyage des Indes Orientales, & plusieurs Histoires curieuses; & l'Auteur nous tient exactement parole. On peut seulement ajouter que les Histoires y occupent bien plus de

pla-

place, que le Voyage; & quelques curieuses qu'elles paroissent à notre Auteur, nous croyons qu'elles intéressent moins le Public, que l'autre Partie de son Livre. C'est donc à cette derniére que nous nous arrêterons dans cèt Extrait, nous contentant d'indiquer les Histoires que cèt Ouvrage contient, en faveur de ceux qui pourroient avoir quelque curiosité sur cèt Article.

M. *Carré* eut ordre de M. *Colbert* d'accompagner en Orient M. *Carron* Hollandois célébre, homme de beaucoup d'expérience, & qui connoissoit bien l'Orient, choisi pour être le Chef de la Compagnie des Indes, qui ne faisoit que de naître en France. Ils se rendirent d'abord à Madagascar; mais ils y séjournérent peu. On s'étoit déja desabusé, des espérances qu'on avoit conçuës, sur la Relation de quelques Voyageurs, que cette Isle seroit une source inépuisable de richesses; & on l'avoit quittée par la même raison, qui l'avoit déja fait abandonner aux Anglois & aux Hollandois.

Nos Voyageurs, firent quelque séjour dans l'Isle de *Bourbon*, autrefois l'Isle *Mascarigne*, éloignée de quelques milles de Madagascar. Nous avons dit quelque chose de cette Isle dans nos

Nouvelles de (a) Janvier. M. Carré nous aprend qu'elle peut avoir soixante lieües de circuit, & qu'il n'y a point d'endroit qui nous soit connu, auquel la description que l'Ecriture fait du Paradis terrestre puisse mieux convenir. L'air y est plus tempéré & plus sain, qu'en aucun autre lieu du Monde; les malades du Vaisseau que montoit M. Carré, & qui étoient en grand nombre, n'y eurent pas plûtôt pris terre, qu'ils se sentirent tous soulagez, & peu de jours leur rendirent leur santé & leurs forces. La terre y est toute couverte de fruits parfaitement beaux, & si bons & si sains, que l'on en mange impunément dans les plus grandes maladies. Il y a du gibier en quantité.

La maniére dont cette Isle fut habitée pour la premiére fois par les François, suffit, pour en faire l'éloge. C'étoit là où au commencement ceux de cette Nation qui habitoient l'Isle de Madagascar, transportoient les personnes, qui leur étoient à charge, dans les guerres continuelles qu'ils soutenoient contre les naturels du Pays, soit que ces personnes fussent tombées ma-

la-

(a) Pag. 28.

lides, soit qu'une complexion trop foible les eût renduës inutiles. Ils les y envoyérent d'abord, sans savoir quel en étoit le climat, & uniquement dans la vuë de s'en défaire. Mais ils furent bien surpris, quand ils virent que ces infirmes y avoient, dans l'abondance de toutes choses, repris leurs forces, & ne regrettoient point leur premiére demeure. Ce fut en 1630. que les François abordérent à Mascaregne pour la premiére fois, & qu'ils lui donnérent le nom d'Isle de Bourbon. Depuis ce tems-là ils s'y sont rendus en foule; ils y ont bâti des maisons & des forts, & n'ont songé qu'à profiter des avantages d'un si beau Pays.

Il y a dans cette Isle, une sorte d'Oiseau, que notre Auteur n'a point vuë ailleurs, & que les habitans nomment l'*Oiseau solitaire*, parce qu'il aime la solitude & ne se plait que dans les lieux écartez. Il est toujours seul, & l'on n'en a jamais vû deux ensemble; c'est l'Hermite des Oiseaux. Il ressembleroit assez à un Coq-d'Inde, s'il n'avoit les jambes plus hautes. La couleur de son plumage est changeante tirant sur le jaune, & très-belle à voir. La chair en est excel-

lente. M. Carré en voulut garder deux, pour les envoyer en France; mais ils moururent de mélancolie, dès qu'ils furent dans le vaisseau, sans vouloir boire, ni manger.

De l'Isle de Bourbon M. Carré se rendit à Surate, dont il nous donne une description assez étenduë. Les maisons en sont fort propres, & les Habitans n'épargnent rien pour les embellir. On y marche sur la porcelaine, & les murailles en sont tapissées. Les chambres reçoivent le jour à travers des fenêtres faites d'écailles de Crocodile, ou de tortue, & de nacres de perle, dont les couleurs différentes, affoiblissant un peu les rayons du Soleil, rendent le jour plus agréable, sans le rendre de beaucoup plus obscur.

Surate fournit tous les ans au Grand Mogol plusieurs millions d'or. Tout ce que l'Orient a de rare & de précieux se trouve dans cette ville, & c'est pour ainsi dire, le magazin de mille choses assez inutiles à la vie; mais fort nécessaires, pour fournir au luxe de toutes les parties du monde, & plus de notre Europe, que de toutes les autres. Les épiceries y sont sans nombre. On y trouve les plus

beaux

beaux brocards des Indes, les plus riches tapis de soye, les Porcelaines, les Cabinets, & les autres ouvrages semblables, où l'on employe, l'or, l'ébéne, les nacres de perle & l'yvoire. On y travaille l'or & l'argent, on y taille les diamans, & on les y met en œuvre avec un art & une adresse admirables.

Mais quelque florissant que soit le négoce à Surate, il y a apparence qu'il l'y seroit infiniment plus, sans l'avarice de celui qui commande dans la Ville, au nom du Grand Mogol. Sa charge est à vie, & son pouvoir est si arbitraire, que rien ne l'empêche de faire mourir qui bon lui semble, & de se rendre maître de ses biens. Il est impossible que l'homme ait un pouvoir absolu, & qu'il n'en abuse point. Ce Gouverneur en prend où il veut. Les richesses tiennent lieu de crime, & dès qu'un homme passe pour opulent, il a tout à craindre. Il est vrai que les marchands ont leur juge particulier, pour les affaires, qui surviennent dans le négoce; mais c'est une seconde sangsuë, devant laquelle on n'oseroit paroître, les mains vuides, & qui juge de la bonté d'une cause par les presens de ceux qui la défendent. Cette pra-

tique est assez commune dans tout l'Orient.

Les Indiens de Surate se font voiturer d'ordinaire sur des chariots tirez par des boeufs, qu'on dresse exprès, & qu'on nourrit d'une maniére particuliére, pour les tenir gras & en bon état. C'est une pâte composée de farine, de sucre, & d'un mélange de plusieurs sortes d'épiceries. Aussi ne sont-ils guéres moins gros que des Eléfans, & il y en a dont la paire coûte jusqu'à trois cens pistoles.

M. Carré étant aux Indes, fut envoyé en Perse, pour les affaires de la Compagnie. Ce voyage lui fournit l'occasion de nous faire l'Histoire des révolutions de la Ville de *Bassora*, comme la nomme nôtre Auteur, & qu'on apelle d'ordinaire *Bassora* ou *Balsera*. Cette Ville a été longtems sous la puissance des Arabes, mais le Roi de Perse & le Grand Seigneur ont toujours eu dessein de s'en rendre maîtres. *Hossein Bucha*, qui de Gouverneur pour sa Nation s'en étoit fait Souverain, résista longtems aux ruses & aux armes du Turc & du Persan: mais il falut ceder enfin à la force Ottomanne, qui profitant de la foiblesse du Roi de Perse, prit son tems pour s'emparer

de

de cette Ville. Ce fut sur la fin de 1668. Hossein Bacha trahi par son propre Gendre nommé *Hiaya*, fut obligé de s'enfuir aux Indes, & de laisser Bassora aux Turcs, après l'avoir ruinée. Ils y mirent pour Gouverneur Hiaya en récompense de sa trahison; & voulurent peu de tems après le dépouiller de sa dignité. Hiaya se prépara à la défense; & voyant qu'il n'étoit plus obéi dans la Ville, en sortit & tint la campagne à la tête d'une Armée. Les Turcs s'étant rendus maîtres de Bassora, y exercérent toutes sortes de brigandages; poursuivirent Hiaya, & le contraignirent de se jetter entre les bras des Portugais, qui le reçurent sur leur Flote, & le transportérent dans les Indes.

L'Histoire de Bassora est suivie de la description de l'Isle de Garack, une des plus considérables de tout le Golfe Persique, & de la Pêche des Perles, qui se fait près de l'Isle de Bahasem, qui est au Midi de celle de Garack. Celle-ci apartenoit autrefois aux Juifs. On y voit encore les ruines de la ville qu'ils habitoient, & qui à en juger par ses monumens devoit être fort grande & fort belle. La Synagogue, bâtie en forme de Pyramide, sert aujourd'hui

d'hui de Mosquée aux Mahometans. Il y a peu d'aussi belles perles, que celles qui se pêchent sur la côte de cette Isle. Nous ne nous arrêterons pas à décrire comment se fait cette Pêche, puis qu'il en est parlé dans divers Auteurs.

M. Carré étant retourné à Surate, fut choisi pour aller porter en France des nouvelles de la Compagnie, & il fut résolu qu'il feroit le voyage par terre; c'est-à-dire, depuis le port de Bander-abassy jusques à Alep. Il raporte assez au long tout ce qui lui arriva durant ce pénible & dangereux voyage. Mais nous ne le suivrons pas dans toute sa route, nous contentant de raporter quelques unes de ses remarques.

Etant arrivé à une ville de Perse nommée Cormicha, il assista à une fête solemnelle, que les Persans apellent le *Norouz*, & qu'ils célébrent tous les ans le dixiême de la Lune de Mai. L'Auteur dit qu'elle est assez semblable à celle qu'on célébroit à Athénes en l'honneur d'*Adonis*; mais elle est beaucoup plus tragique. Les peuples assemblez de toutes parts dans la ville dès le matin, suivent dans les ruës une espéce de Biere couverte des plus riches étofes, parsemée de fleurs, & environ-

ronnée de caſſolettes & de parfums. Cette Biére avance lentement, portée ſur les épaules de ſix hommes tout-à-fait nuds, & tout couverts du ſang, qu'ils ſe tirent à coups de couteau, pour honorer leur Prophéte *Haly*, dont ils prétendent célébrer la mort, par cette ſanglante tragédie. Ils ſont entourez de Joüeurs d'inſtrumens, qui s'accordant avec la voix de leurs Prêtres, qu'ils nomment *Mola*, font un concert fort lugubre. Aprés avoir fait divers tours dans les ruës; ils ſe rendent dans une grande Place, au milieu de laquelle eſt une tente magnifique, deſtinée à recevoir le cercueil d'Haly. Quand il y fut placé, les Mola ſe rangérent tout alentour, & recommencérent leurs complaintes. Cela dura jusqu'à ce que la populace armée de bâtons, de pierres, & même d'épées, ſe ſépara en deux corps, comme deux armées qui ſont en préſence, & qui ſe préparent à donner. La muſique ceſſa alors; il ſe fit un Religieux ſilence, & le plus ancien Mola lut tout haut la vie d'Haly. L'attention fut grande, juſques à ce qu'il vint à lire, comment Haly avoit été inhumainement maſſacré, pour la défenſe du culte des Perſans. Alors, comme ſi

si c'eut été le signal du combat, les deux partis se choquérent avec furie, & frapant à outrance, comme s'ils eussent combattu leurs plus mortels Ennemis; il y en eut un grand nombre d'assommez, pendant une heure que dura le combat; aprés laquelle les Mola eurent bien de la peine de le faire cesser. Le tumulte fini, on ramassa les corps morts, on fit aprocher les parens, & pour leur consolation, un des Mola fit un discours à l'honneur de ceux qui avoient péri dans une si belle occasion. Cette fête vaut bien, pour le moins, les sacrifices de personnes humaines, qu'on reproche avec tant de justice aux anciens Payens.

Sur le chemin de (a) *Bagdad*, que l'Auteur nomme Babylone, il trouva de grands Pays désolez par les Sauterelles, qui avoient ruiné tout ce que la terre avoit produit, sans épargner la plus petite pointe d'herbe. Dans quelques endroits, l'air en étoit aussi rempli, qu'il l'est de neige en hiver, lors qu'elle tombe en abondance. Les habitans de ces Pays désolez étoient obligez d'aller chercher bien loin quelque retraite. M. Carré trouva dans un

(a) *Ou Bagdet.*

un Vallon beaucoup de ces malheureux, qui lui dirent que les Sauterelles ne manquoient point de ſortir de la terre dans la ſaiſon des fruits, & que lors qu'elles avoient tout conſumé, les grandes ardeurs du ſoleil les obligeoient à ſe jetter dans les puits & dans les fontaines, où venant à ſe noyer, elles en corrompoient abſolument les eaux.

Les grandes inondations du Tygre & de l'Euphrate ont déja détruit une partie de Bagdad, & elle eſt menacée d'une entiére ruine, par ſa ſituation dans un fonds, où il n'eſt pas poſſible de rien oppoſer d'aſſez fort à l'impétuoſité des eaux. M. Carré nous aprend, que l'ancienne Tour de Babel, qui n'eſt pas loin de Bagdad, eſt encore aſſez haute, pour être découverte de ſix lieües. Mais elle ne reſſemble plus qu'à une grande maſſe de terre, mêlée de briques. Les reſtes de l'ancienne Babylone ſont au delà des murs de Bagdad. Ce ne ſont plus qu'un amas confus de maſures, & des caves embarraſſées de broſſailles, qui ſervent de retraite aux bêtes.

Dans la route de Bagdad à Alep, M. Carré, voulut, au premier gite, payer ſon hôte, qui l'avoit aſſez bien re-

regalé; mais le Guide Arabe, qu'il avoit pris avec lui, l'en empêcha. Il lui aprit que les droits d'hospitalité s'observoient exactement parmi eux; qu'ils se faisoient un plaisir & un devoir de loger gratuitement les étrangers. Que celui qui les recevoit, pour faire mieux les honneurs de chez lui, invitoit d'ordinaire ses amis & ses voisins, pour tenir compagnie à ses hôtes, & étoit le seul qui ne mangeoit point, pendant qu'il invitoit les conviez à bien manger. Mais M. Carré ne trouva pas partout des Hôtes si charitables: il courut risque bien des fois, en traversant le Désert qui est entre Bagdad & Alep, d'être détroussé par les Voleurs, qui sont toujours à l'affut des Passans dans cette route; mais les plus terribles Ennemis qu'il eut à combattre dans ce pénible trajet furent la chaleur & la soif. Il marchoit souvent très-longtems sans trouver de l'eau. Il rencontra en chemin un Marchand qui alloit à Bagdad conduire un grand nombre de jeunes filles esclaves, pour les y vendre, & qui se vit contraint d'en tuer plusieurs en chemin, pour n'avoir pas de quoi étancher leur soif.

M. Carré arriva enfin à Alep, dont il parle assez au long: mais cette Ville

est

eſt trop connuë pour nous arrêter en cèt endroit. D'Alep il ſe rendit à Sayde en Syrie, & de là à Tripoli, où il fut obligé de faire quelque ſéjour. Il profita de ce tems pour faire le voyage du Mont Liban. Il nous dit mille biens des Prêtres, qui habitent cette Montagne. Ils ſont mariez, & leur Liturgie eſt en Syriaque, quoi qu'ils ayent reconnu le Siége de Rome, depuis quelques années. Il n'y a point de Pelerins à qui ils faſſent un accueil plus favorable qu'aux François, à cauſe, dit l'Auteur, d'une ancienne Prophétie célébre parmi eux, qui porte que leur liberté viendra d'un Roi de France, deſtiné de Dieu pour ſoumettre le Turc, & pour replanter l'étendard de la Croix, dans tous les endroits où l'on ne voit aujourd'hui que le Croiſſant. C'eſt aparemment celle de M. Deſpreaux, qui dit au Roi de France.

(a) *Je t'attends dans deux ans au bord de l'Helleſpont.*

Notre Voyageur eut la curioſité d'aller voir les ſources du Jourdain; mais ce fleuve, ſi fameux dans l'Ecriture,

(a) *Epître IV. au Roi, à la fin de l'Epître.*

ture, n'eſt aujourd'hui qu'un ruiſſeau médiocre, qui va ſe perdre à Damas dans la Mer de Galilée, après avoir ſerpenté quelque tems dans la plaine du Liban. S'étant embarqué à Sayde, après diverſes avantures, M. Carré vint mouiller en Sardaigne. Quoi que cette Iſle apartienne au Roi Catholique, il n'y a que la Ville de Cailliari, qui ſoit habitée par des Eſpagnols, & qui ſoit proprement à eux. Les autres Habitans dont l'Iſle eſt remplie vivent à la façon des Sauvages. Ils ont leur retraite dans les bois, dont ils ſortent pour mener paître leurs Troupeaux. Ils ne reconnoiſſent aucun Souverain, n'ont nulle Religion, & pour tout dire en un mot, paroiſſent n'avoir rien d'humain que la figure. L'Auteur trouva quelques uns de ces hommes ſauvages, qui, dès qu'ils l'aperçurent, ſe retirérent dans leurs taniéres, comme les renards.

II. TOUT ce que nous venons de dire eſt tiré du premier Volume de notre Auteur. Le ſecond qui eſt deſtiné au recit d'un autre Voyage qu'il a fait aux Indes, ne contient rien de remarquable, ſi ce n'eſt, peut-être, la deſcription des Villes de Daman & de Chaoul ſur la côte de Malabar,

bar, toutes deux occupées par les Portugais, dont il nous dit que les affaires sont en fort mauvais état dans ce Pays-là. Tout le reste de ce Volume & une bonne partie du premier sont employez à diverses Histoires, dont M. Carré a jugé à propos d'enrichir la Relation de ses Voyages. On y trouve celle du fameux *Seva-gy*, qui étoit premier Ministre du Roi de *Visapour*, & qui s'étant soulevé contre son Souverain, parce qu'on n'avoit pas voulu suivre ses avis, a rendu son nom redoutable dans les Indes par ses conquêtes. M. *Bernier* a déja informé le Public de divers exploits de ce Général, dans ses Voyages.

M. Carré nous donne encore dans cèt Ouvrage, l'Histoire d'une Princesse de Perse, celle de deux Géorgiennes, celle d'un Portugais nommé *Don Pedro de Castro*, qui se fit Mahometan, celle de deux Portugaises, que Don Pedro vendit à un Prince de la même Religion; & celle de quatre Renegats François. Quelques unes de ces Histoires ne contiennent presque que de pures galanteries. L'Auteur promet de nous donner encore quelques volumes de ses voyages, si les deux dont nous venons

nons de parler ne déplaisent pas au Public. Peut-être lui auroient-ils été plus agréables, si au lieu de toutes ces histoires, dont la plupart ne sauroient beaucoup intéresser le Lecteur; il les avoit rempli de remarques sur l'Histoire naturelle, & sur les mœurs des peuples, dans le Pays desquels il a voyagé. Peut-être les a-t-il réservées pour les volumes qu'il nous promet: mais il auroit beaucoup mieux valu commencer, à bon compte, par ce qu'il avoit de meilleur. On a vû des Auteurs faire passer des Ouvrages assez médiocres à l'ombre de quelques bons Livres, par lesquels ils s'étoient fait connoitre: mais un Auteur, qui débutera d'abord par un Ouvrage, qui ne sera ni bon, ni méchant, aura bien de la peine de s'aquerir jamais une grande réputation. On a quelques exemples contraires, je l'avoüe; mais en assez petit nombre.

ARTICLE V.

Traité de la VIE CHRETIENNE, *traduit de l'Anglois du Docteur* SCOT. *Première Partie, qui contient la dernière fin de la Vie Chrétienne, les Moyens Généraux, & les*

les Vertus Humaines, Divines, & Civiles, qui y conduisent ; avec les motifs, qui engagent à les pratiquer. Seconde Partie, qui contient le Commencement, le Progrès, & la Perfection de la Vie Chrétienne, les Devoirs particuliers de châcun de ces Etats, & les Motifs, qui engagent à les pratiquer. Avec la Dévotion du Cabinet. A Amsterdam, chez Henri Desbordes. 1699. in 12. Tom. I. pagg. 288. Tom. II. pagg. 402.

C'EST s'aviser un peu tard de parler d'un Livre, qui paroit dans ces Provinces presque dès le commencement de cette année. La vérité est, que quoi que nous l'eussions lû il y a longtems ; un grand nombre de Livres nouveaux, que nous avons reçus depuis que celui-ci est parvenu en nos mains, nous l'avoit fait oublier. Il mérite bien, que nous reparions cèt oubli : peut-être, que ce que nous en dirons sera nouveau, pour bien des personnes, qui ne l'ont pas encore lû.

I. LE Docteur *Scot* le composa en Anglois, sous le Régne de *Jaques II.* pour se consoler par la contemplation & par l'espérance de la félicité avenir,

tir, des malheurs dont l'Eglise Anglicane étoit alors menacée; mais il n'a paru en François, qu'au commencement de cette année. Le titre fait voir qu'il est divisé en deux Parties. Dans la premiére l'Auteur explique quelle est la derniére fin de la Vie Chrétienne, les moyens généraux, qui y conduisent, & les motifs qui engagent à les pratiquer. La Fin de la Vie Chrétienne c'est la félicité du Ciel, dont l'Auteur nous fait le portrait dans sa premiére Section; mais un peu différent des Idées, que les Chrétiens s'en forment d'ordinaire. Il soutient que notre bonheur & la gloire de Dieu sont la même chose; s'il nous commande de le glorifier, ce n'est pas dans la vuë de trouver quelque avantage, ou quelque plaisir dans nos loüanges; puis qu'il posséde tous les biens, & qu'il joüit de tous les plaisirs; c'est uniquement parce qu'il y trouve notre plus grand bien; que le loüer est faire ce qui peut le mieux convenir à notre perfection, & contribuer le plus à notre bonheur. Dire que la felicité immortelle, ou que la gloire de Dieu est la derniére fin de nos actions, c'est dire la même chose, parce qu'en possedant la félicité, on glorifie Dieu, comme il

il se propose de l'être. La félicité en général, selon le Docteur Scot, consiste dans un exercice libre & actif des facultez à l'égard des objets, qui font le véritable bonheur des créatures. Une félicité d'une autre espéce est un état d'indolence, ou, si l'on veut, un état exemt de misére & de douleur, qu'on trouve bien moins dans l'action des Facultez, que dans leur repos. Il est vrai que pour être heureux, il faut être exemt de douleur; mais cela ne sufit point: il y a une félicité réelle, qui est une action constante, vive & animée de nos facultez, à l'égard des objets, qui peuvent faire leur véritable félicité. Les deux facultez de l'ame sont l'Entendement & la Volonté; pour être heureux, l'Entendement doit connoitre distinctement les plus grandes véritez; La Volonté doit choisir librement & posséder parfaitement les plus grands biens.

L'Auteur aplique ces Principes généraux à la Félicité céleste considérée en détail. Le bonheur de l'Entendement consistera à connoitre les perfections de Dieu, à en découvrir tous les jours de nouvelles dans cet Etre infini. C'est dans les Cieux, que l'Entendement des Bienheureux avide de con-

connoître, s'attachera avec des plaisirs infinis aux objets, qui l'occupent, comme au grand Mystére de l'*Unité* dans la *Trinité*, l'origine de tous les Etres, la source de tous les biens, & le modéle de toutes les perfections. Si l'on ajoute à cette idée, celle de la pénétration de ces ames éclairées d'une parfaite lumiére, qui leur découvre toutes choses sans étude, & leur dépendance sans raisonnement, il sera difficile de bien comprendre le bonheur infini, qu'elles goûtent dans la contemplation de la Divinité.

La Félicité Céleste de la volonté consiste dans un choix libre & entier, que la Volonté fait de Dieu, en s'attachant à lui comme au modéle de toutes les perfections, & à l'objet de notre dépendance, de notre adoration, & de notre amour. On vient de voir que la félicité consiste dans le mouvement; & quel peut être ce mouvement, que celui d'aimer & d'adorer l'Auteur de l'Etre & du bien être? De soumettre sa volonté à un Etre suprême dont la puissance n'a point de bornes? D'imiter le modéle de toutes les perfections, qui conviennent à la nature raisonnable, & de dépendre d'une sagesse infinie, que

la bonté & la sagesse Divine conduisent.

Cette idée de la félicité ne la rendra, peut-être, pas aimable à bien des gens; mais c'est leur propre faute; comme les actions des sens ne sauroient être agréables à ceux qui, ne les ont pas sensibles, pendant que nous les faisons lentement ou avec repugnance; les opérations de la Raison ne sauroient plaire, à ce qu'il y a de raisonnable en nous, si elles ne sont vives & animées. Nous faisons d'ordinaire le bien avec tant de repugnance, ou du moins avec tant d'indifférence, que nous le faisons sans satisfaction, & n'y trouvons aucun goût.

Il y a diverses circonstances, qui augmenteront la félicité des Bienheureux. La présence de *Jesus Christ* & des Anges, la magnificence du Paradis, la durée de cette félicité.

Après en avoir ainsi expliqué la nature, l'Auteur parle des moyens généraux qui y conduisent. Il fait voir, que le grand éloignement qu'il y a de la corruption de la Nature, à la parfaite sainteté, qui régne dans le Ciel, nous engage, non seulement à pratiquer les vertus Chrétiennes, dans la perfection desquelles consiste la souve-

faite félicité, mais encore à mettre en œuvre les moyens, qui meinent à cette perfection; & dont l'usage est borné à être des instrumens de la pieté; mais qui n'en sont pas les parties essentielles, comme le montre l'Auteur. Il apelle la pratique des Vertus, les moyens du premier ordre, parce qu'elle est d'une nécessité indispensable, pour parvenir à la félicité. Car puis que cette félicité consiste dans un exercice parfait de toutes les vertus, & que depuis le péché, ce n'est que par travail & avec le tems qu'on acquiert la facilité & l'habitude de bien faire, comment pourroit-on parvenir à cette félicité après la vie, si l'on n'a aquis dès à présent cette facilité de faire le bien?

De cette doctrine, l'Auteur tire une conséquence bien importante; c'est que la félicité céleste ne peut accommoder ceux qui ne pratiquent point la vertu. *Si nous emportons avec nous nos mauvaises habitudes, dit-il, comme nous le ferons, sans doute, si nous ne mortifions ici bas nos convoitises, que ferions-nous dans le Ciel avec ces Esprits bienheureux, dont la nature toute sainte, les contemplations toutes divines, & les occupations toutes célestes ont un caractére si*

incompatible avec la souillure? Le Ciel, dit-il, ailleurs, *est pour une Ame*, qui a vécu dans le péché, *un afreux désert où elle ne trouve aucun plaisir. Tout y est pour elle ennuyeux & dégoutant. Les véritables Chrétiens y boivent à longs traits les eaux du Fleuve de délices; mais les hommes charnels n'y sauroient trouver une goute d'eau, pour rafraîchir le bout de leur langue.*

Il ne suffit pas d'avoir expliqué en général ces moyens du premier ordre, qui meinent à la félicité, & qui consistent dans la pratique de la Vertu; le Docteur Scot montre dans les Sections 3.4.5. & 6. en quoi consistent ces Vertus, & la liaison de chacune d'elles en particulier, avec la fin à laquelle elles tendent. Il les distingue en trois espéces, les *Vertus humaines*, qui consistent dans une conduite conforme à l'état où doivent être des Créatures raisonnables regardées simplement comme telles. *Les Vertus Divines*, qui consistent dans une conduite conforme à l'état où doivent être des Créatures raisonnables, par raport à Dieu. Et les *Vertus Civiles*, qui consistent dans une conduite conforme à l'état où doivent être des Créatures raisonnables par raport à tous les hommes; mais

surtout par raport à ceux, qui sont dans une même societé avec eux.

Pour rendre la conduite de l'homme réguliére au premier égard, il doit observer cinq maximes absolument nécessaires. 1. Il doit consulter la raison, sans aucune partialité, sur ce qui lui est le plus avantageux, & chercher les moyens les plus propres, de parvenir à ses fins sans que rien soit capable de le rebuter. 2. Il doit désirer & chercher les choses, selon le prix que la droite raison leur donne. 3. Il ne doit pas éviter les dangers, avec des empressemens plus grands qu'ils ne le méritent. 4. Il ne doit pas suivre le penchant de sa sensualité, au préjudice de la raison. 5. Il ne doit pas se mettre à un trop haut prix, & n'avoir pas une trop bonne opinion de sa conduite. Ces cinq maximes établissent les cinq vertus, qui regardent l'homme entant qu'il est une créature raisonnable simplement; la Prudence, la Modération, la Force, ou la grandeur d'Ame, & l'Humilité. L'Auteur explique la nature de toutes ces Vertus, & s'attache principalement à faire voir comment en les pratiquant, on se dispose à joüir de la félicité céleste, & on se rend capable de la gouter.

C'est

C'est ce qu'il y a de plus particulier dans cet Ouvrage, que de faire voir, que pratiquer la vertu c'est aprendre à faire ici bas, ce qu'on fera un jour dans le Ciel, & dans la pratique de quoi consistera la félicité. Le Lecteur voit assez de quelle importance est cette doctrine, & combien fortement elle établit la nécessité des bonnes œuvres, pour parvenir à la félicité. Tout ce que le Docteur Scot dit sur ce sujet est fort aprofondi & mérite d'être lû avec soin. Le principe sur lequel il bâtit toute cette doctrine, & qu'il soutient être incontestable, c'est que nous aurons dans la vie avenir, les mêmes inclinations dominantes, que nous aurons eües en cette vie.

Quæ gratia Currûm
Armorumque fuit Viris, quæ cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.

Pour bien établir cette maxime, qui est d'une grande conséquence, il faudroit examiner philosophiquement, 1. S'il y a des habitudes purement spirituelles, comme il y en a de corporelles, 2. Si au cas qu'il y en aït de

spirituelles, la séparation de l'ame & du corps n'entraîne point la ruïne de ses habitudes ; comme elle entraîne celle des habitudes corporelles. Il y a des Philosophes, qui prétendent, que l'Ame par la mort, devient une table rase, dont on a effacé toutes les impressions précédentes ; je ne vois pas bien la solidité des preuves dont ils se servent, pour l'établissement d'une telle opinion. 3. Soit qu'il y ait des habitudes purement spirituelles, soit qu'il n'y en ait point, il faudroit savoir à l'égard des corporelles, si Dieu ne rétablira point les corps avec les mêmes habitudes qu'ils avoient à l'heure de leur mort, & ces mêmes habitudes, en cas que Dieu les rétablit, contribueroient beaucoup à constituer l'identité du même corps. 4. Enfin, il seroit bon d'examiner, si Dieu ne peut ou ne veut point, quelquefois, pour des raisons qui nous sont cachées, donner à une ame après la mort, & à un corps après la Résurrection, des habitudes différentes de celles qu'avoient le corps & l'ame durant cette vie. S'il m'est permis de dire ma conjecture sur cette derniere question ; je doute fort que Dieu le veuille ; cela paroît contraire à sa sagesse & à sa ju-

force, & même à ce qu'il nous en a révélé.

Pour revenir à notre Auteur, après avoir expliqué les vertus qu'il apelle *Humaines*, mais dans un sens diférent du sens ordinaire, comme on peut le conclurre de ce qu'on a dit ci-dessus; il fait voir, que la pratique de ces vertus ne suffit pas pour nous rendre heureux. Elle n'établit, que cette partie de la félicité, qu'on peut apeller privative, qui consiste dans le repos, & dans l'exemtion de toutes sortes d'inquiétudes. Il faut donc aller plus loin, pour posseder la partie positive de la félicité, qui consiste dans les opérations libres & animées de nos Facultez, à l'égard des objets, qui sont proportionnez à leur nature. Il faut pour cet effet pratiquer les vertus, que notre Auteur apelle *divines*, & qui renferment six principaux devoirs. 1. S'apliquer à contempler la beauté des perfections de Dieu. 2. Lui rendre ses hommages avec une profonde humilité, dans l'idée de ses perfections. 3. L'aimer avec toute l'ardeur dont on est capable, & chercher en lui tout son plaisir. 4. L'imiter à l'égard de toutes les perfections, qui peuvent être le modéle de notre conduite. 5. Se sou-

mettre entiérement à sa providence. 6. Vivre dans une dépendance générale & continuelle de sa volonté. Il n'est pas difficile à l'Auteur de faire voir, que ceux qui s'aquittent avec empressement & avec plaisir, de ces devoirs sur la Terre, trouveront leur félicité & toute leur joye, à les pratiquer parfaitement dans le Ciel.

Les *Vertus Civiles* se reduisent à cinq principaux devoirs. 1. Avoir de la Charité les uns pour les autres. 2. Etre justes & équitables dans toute notre conduite. 3. Vivre paisiblement dans les divers états où nous sommes. 4. Avoir du respect & de la déférence pour ceux qui sont au dessus de nous par leur mérite ou par leur dignité. 5. Etre honnêtes & traitables à l'égard de ceux qui sont au dessous. L'Auteur montre, que toutes ces vertus sont renfermées dans la Partie céleste de la Vie Chrétienne, & qu'elles contribuent beaucoup à la félicité céleste. Peut-être ne comprendroit-on pas comment les vertus qui regardent les inférieurs & les supérieurs, peuvent avoir leur usage dans le Ciel; & pourquoi, par conséquent, il est nécessaire, selon la maxime de l'Auteur, de les pratiquer ici bas; si l'on ne savoit qu'il pose dans le Ciel un

grand

grand nombre de degrez de supériorité & d'infériorité: d'où il suit qu'il faut s'accoutumer dès cette vie, de voir des gens élevez au dessus de nous sans envie; & d'en voir d'abaissez au dessous de nous, sans mépris, & sans orgueil. Comme ce principe n'est pas généralement reçu de tous les Théologiens, le Docteur Scot prend soin d'en établir la vérité.

Il finit l'explication de toutes ces Vertus, par la définition de la Félicité céleste, que nous ne devons pas oublier: *c'est*, selon lui, *un exercice constant & parfait des Vertus humaines, divines, & civiles, que nous sommes obligez de pratiquer nécessairement & éternellement, entant que nous sommes des Créatures raisonnables simplement, par raport à Dieu, & par raport aux Créatures intelligentes.*

La dernière Section de cette première Partie, propose les motifs, qui peuvent nous engager à pratiquer les Vertus, qui font la félicité céleste, & que l'Auteur apelle la *Religion de la fin*. Ces motifs sont six en nombre. 1. La conformité qu'ont ces vertus avec notre état présent. 2. Leur excellence & leur dignité. 3. La liberté qu'elles nous procurent. 4. Les plai-

firs qu'elles nous donnent. 5. La facilité que nous avons à les pratiquer. 6. La nécessité qu'il y a de le faire.

II. La seconde Partie de cèt Ouvrage n'exige pas de nous, que nous nous y étendions autant que sur la premiére. Elle est destinée à ce que l'Auteur apelle *la Religion des moyens*; c'est-à-dire, certains devoirs, ausquels nous ne sommes pas obligez par eux-mêmes; mais parce qu'ils servent à pratiquer la Religion de la fin, & qui, pour cette raison, n'auront plus d'usage dans le Ciel, parce que la Religion de la fin sera alors observée dans toute sa perfection. Ces devoirs sont différens, selon les trois états dans lesquels on peut considérer la Vie Chrétienne. Le premier est l'entrée dans le Christianisme; le second le progrès, qu'on y doit faire, & le troisiême la perfection ou la persévérance finale. L'Auteur marque tous les devoirs, qui conviennent à châcun de ces états, & les motifs, qui doivent nous porter à la pratique de ces devoirs.

Les devoirs du premier état sont, 1. Une foi ferme & fincére de la vérité de la Religion Chrétienne. 2. Une grande application aux motifs, qu'elle nous propose, & la comparaison, que

nous

nous devons faire avec les difficultez que nous avons à surmonter. 3. La forte persuasion où nous devons être de la nécessité d'un Médiateur. 4. Une profonde douleur, un vif sentiment, & une grande confusion pour nos péchez passez. 4. Des priéres ardentes, pour implorer le secours de la grace, afin que nous y puissions renoncer. 6. Une ferme & constante résolution de les abandonner pour toujours.

Les devoirs du second état sont, 1. Se munir de courage & de patience, pour souffrir les maux & surmonter les obstacles, qu'on trouve dans le chemin du ciel. 2. Se proposer les modéles les plus parfaits. 3. Choisir des Conducteurs spirituels, pour nous diriger. 4. Examiner soigneusement la droiture de ses intentions. 5. Se rendre Dieu toujours présent par l'idée & le sentiment, que nous sommes obligez d'avoir, qu'il est le témoin & le spectateur de notre conduite. 6. Faire fréquemment l'examen & la revue de nos actions. 7. Etre extrémement vigilans & circonspects dans toute notre conversation. 8. Nous employer à une vocation honnête & nous y appliquer avec soin. 9. Avoir une pieté gaye & sociable. 10. Etre toujours pleins

pleins du sentiment & de l'attente d'une félicité céleste. 11. Etre exacts dans la pratique de tous les devoirs de la Religion.

Ceux du troisiême état sont, 1. D'être dans une méfiance continuelle de notre foiblesse & de l'inconstance de notre nature. 2. Si nous avons le malheur de tomber dans un péché volontaire, nous relever bientôt par la pénitence. 3. Pour prévenir de nouvelles chutes, éloigner nos affections des tentations du monde, surtout de celles ausquelles nous pouvons plus facilement succomber. 4. Entrer dans le détail de nos plus petits défauts, & travailler à les corriger. 5. Demeurer attachez, autant que nous le pouvons, à la communion de l'Eglise dont nous sommes les membres. 6. Prendre bien garde de n'avoir pas assez bonne opinion de nous, pour nous persuader, que nous ayons déja fait de grands progrès dans la Religion, & que nous pouvons bien nous prescrire certaines bornes dans la pratique de la pieté. 7. Penser souvent que nous sommes mortels, & nous disposer par avance à bien mourir. 8. Travailler fortement dans cette vuë à purifier nos cœurs des restes de nos péchez passez. 9. Ra-

cho-

cheter pour cèt effet le tems, que nous avons employé en de mauvaises œuvres, en redoublant nos soins & notre vigilance, par un attachement plus apliqué à l'exercice des vertus Chrétiennes. 10. Persévérer dans la ferme confiance que le Ciel & la gloire seront la recompense de nos travaux.

Le Docteur Scot explique tous ces devoirs avec assez d'étenduë, & répand partout un grand nombre de maximes très-importantes pour la conduite de la vie, qu'il feroit trop long de raporter ici. Nous nous contenterons de finir cèt Extrait, par ce qu'il remarque des Pythagoriciens, aprés *Plutarque*, c'est qu'ils ne manquoient jamais de se reconcilier & d'embrasser, avant que le Soleil se couchât, ceux qu'ils avoient offensé par quelque parole injurieuse. C'est précisément le précepte de S. *Paul* dans l'une de ses Epitres.

ARTICLE VI.

HISTOIRE DE TOUS LES ORDRES MILITAIRES *ou de Chevalerie, contenant leurs Institutions, leurs Cérémonies, leurs Pratiques, leurs prin-*

principales actions, & les vies des Grands-Maîtres, avec leurs vêtemens, leurs armes, & leurs devises. Gravées en cuivre par Adrien Schoonebeek. A Amsterdam, chez Henri Desbordes, P. Scepérus, & P. Brunel en Compagnie. 1699. in 8. Tom. I. pagg. 288. Tom. II. pagg. 333.

CE LIVRE est du même Auteur, qui nous a donné il y a quelque tems les *Ordres Ecclésiastiques*, accompagnez de Tailles-douces, qui représentent l'habit de châque Ordre. L'accueil favorable, que le Public a fait à son premier Ouvrage, l'a encouragé à entreprendre celui-ci: mais il y a trouvé plus de peine, que dans le premier. Les Ecrivains se sont beaucoup plus attachez à décrire les habits & les institutions des Moines & des autres Ecclésiastiques, & aux autres particularitez de cette nature, que n'ont fait ceux qui ont écrit des Ordres de Chevalerie. Ceux-ci, pour la plûpart, ne parlent que fort succinctement des vêtemens, des armoiries, & des devises des Chevaliers. C'est ce qui fait, que dans les Tailles-douces destinées à représenter toutes ces choses, l'Auteur a été souvent obligé de se contenter de

ce

ce qui lui a paru le plus vraisemblable.

Son dessein avoit d'abord été de suivre la même méthode, que dans son Livre des Ordres Ecclésiastiques, c'est-à-dire, de se contenter de donner à chaque Taille-douce une page de description. Mais il a changé de dessein, voyant l'impossibilité qu'il y avoit de placer dans un si petit espace tant de choses remarquables, qu'il a trouvées à l'égard de quelques Ordres de Chevalerie. Il en a donc fait d'ordinaire une description assez étenduë, en raportant l'Origine & l'Institution des Ordres dont il parle, leurs Cérémonies, leur Histoire, & celle des Grands Maîtres, que ces Ordres ont eus, jusques à présent, s'ils subsistent encore, ou jusques à leur abolition, s'ils ne subsistent plus.

On y voit, par exemple, une Histoire assez longue des Chevaliers de *l'Ange d'or*, instituez par l'Empereur *Constantin*; des Chevaliers du *S. Sépulcre*, instituez par *S. Héléne* Mére de cet Empereur; des Chevaliers *de la Calza*, ou *de la Chausse*, à Venise; des Chevaliers *du Bain*, en Angleterre, en France, & en Italie; des Chevaliers de *S. Jaques de l'Epée*, en Espagne; des Che-

Chevaliers *de la Croisade*, à l'occasion desquels l'Auteur fait un abrégé de l'Histoire des Croisades; des Chevaliers *de S. Jean de Jérusalem*, apellez dans la suite *Chevaliers de Rhodes*, & enfin *Chevaliers de Malthe*; des fameux Chevaliers *du Temple*, ou *Templiers*, que l'Auteur croit avoir été injustement condamnez; des Chevaliers de l'*Ordre Teutonique*; à l'Histoire desquels il employe soixante pages; des Chevaliers *de Calatrava* en Espagne; de ceux d'*Alcantara*; des Chevaliers *de la Jartière* en Angleterre; & de ceux de la *Toison d'or*. Il s'étend beaucoup moins sur les autres Ordres; soit parce qu'ils n'ont jamais été si considérables, que ceux dont on vient de parler; soit parce qu'ils ont été abolis; soit parce qu'on n'en trouve que peu de chose dans les Historiens.

Il nous aprend dans sa Préface, l'Origine de la *Chevalerie*. Le mot de *Chevalier* signifie proprement un homme qui sert son Maître à cheval. Quand les hommes commencérent à se faire la guerre, les Généraux d'Armée, dans la vuë de prendre des avantages sur leurs Ennemis, faisoient monter à cheval quelques uns de ceux qui servoient sous eux, & comme ils choisissoient tou-

toujours pour cèt effet les plus braves & les plus intrépides; ils accordoient aussi quelque marque d'honneur & de distinction, à ceux qui s'étoient attiré l'estime de leur Prince, par quelque action d'éclat & de valeur; ce qui fut changé, avec le tems, en un établissement honorable. *Pharaon* donna le Colier & l'Anneau à *Joseph*, pour marque de distinction. *Moyse* & *Josué* donnoient à leurs plus braves guerriers des titres & des marques d'honneur. *L'Anneau* fut aussi un titre de Noblesse parmi les Romains. Ce fut *Romulus*, qui fut l'Auteur de cette institution, lors qu'il choisit parmi le peuple trois cens hommes, qu'il fit Chevaliers, pour s'en servir, comme de Gardes du Corps. Les Fils des Sénateurs furent ensuite élevez à cette dignité. On les apelloit *Celeres*. Ils tenoient un milieu entre les Sénateurs & le peuple. Ils se nommoient *Equites*, & leur qualité *Equestris*. C'étoit les Censeurs, qui les recevoient Chevaliers.

Après la mort de *Tarquin le Superbe*, *Junius Brutus* choisit trois cens de ces Chevaliers, pour remplir les places qui vaquoient dans le Senat, par la mort de ceux, dont on s'étoit défait. Il y en eut dans la suite plusieurs de

cèt Ordre, qui parvinrent aux plus grands honneurs de la République, & même au Consulat, comme *Pompée*, qui de simple Chevalier fut fait Consul. Ce fut cèt Ordre, qui fournit dans la suite tant de Gouverneurs, qu'on envoyoit dans les Provinces nouvellement conquises; & sous l'Empereur *Tite*, la Charge de Capitaine des Gardes ne fut exercée, que par des Chevaliers. On nommoit même leur Chef du nom de *Grand Maître*, comme on peut le voir dans *Alexandre d'Alexandre*; & ils étoient si estimez, qu'ils ne reconnoissoient au dessus d'eux, que le Dictateur, & ensuite les Empereurs.

Cette dignité de Chevalier a passé par différens degrez d'acroissement & de diminution. Elle a été obscurcie principalement, lors que les Etats ont été soumis à un Gouvernement absolu & indépendant, sous lequel on fait que les plus riches sont estimez les plus nobles.

Le premier qui institua un Ordre de Chevaliers parmi les Chrétiens fut l'Empereur *Constantin le Grand*; en quoi il fut imité dans la suite par divers autres Princes. Les Rois même ont fait un si grand cas de cètte digni-

té, qu'ils ont bien voulu, que leurs Enfans fussent faits Chevaliers par des Princes Etrangers, & en recevoir eux mêmes le Colier. *Henri II.* Roi d'Angleterre fut créé Chevalier par *David I.* Roi d'Ecosse, & celui-ci lui envoya à son tour son Fils (*a*) *Malcolme*, afin qu'il reçût de lui le même honneur. *Pierre* Roi d'Arragon reçut la Ceinture de Chevalier du Pape *Innocent III. Alexandre* fils de *Guillaume* Roi d'Ecosse, la reçut de Henri II. Roi d'Angleterre. Notre Auteur cite beaucoup d'exemples semblables.

Les expéditions, qui se sont faites dans la Terre-Sainte, ont donné lieu à la coutume, qui s'est établie, que l'Installation des Chevaliers se fasse par des Ecclésiastiques, qui bénissent leurs épées & leurs autres armes. Cela est même devenu si commun, qu'en plusieurs Royaumes on a introduit la pratique de ne couronner les Rois, qu'après qu'ils ont été faits Chevaliers par les Ecclésiastiques, *Otton* Abbé de *Frisinguen* en raporte quelques exemples, & entr'autres celui de l'Empereur *Fréderic I.*, & celui de *Guillaume I.*

(*a*) dit

(*a*) *Peut être faudroit-il dire*, son Petit-Fils Marcomer.

(*a*) dit *le Roux*, qui fut fait Chevalier par l'Archevêque *Lanfranc*.

Le tems le plus ordinaire, auquel les Princes avoient de coutume de faire des Chevaliers, étoit aprés ou avant une bataille; pour encourager à faire leur devoir ceux qui avoient été honorez de cette dignité, ou pour les recompenser de l'avoir fait. Mais parce que ces dignitez ne produisoient aucune societé particuliére entre ces Chevaliers, & ne les unissoient point en un corps, quelques uns considérant que la Religion est un lien, qui unit tous les Etats ensemble, jugérent à propos de faire de plusieurs Chevaliers, une espéce de societé ou de confrérie sous la même banniére, en leur donnant pour la conduite de leur vie un corps de Régles Ecclésiastiques, qui ont depuis passé de main en main à leurs Successeurs. Ces Régles les obligeoient principalement à être bien unis ensemble, à défendre la Religion, la Couronne, & le Prince; & à garantir leur prochain de toutes sortes de violences. Les Papes avoient accoutumé de mettre leurs seaux à ces Ré-

(*a*) *L'Auteur dit* Guillaume de Rosse. *C'est une faute.*

Régles, pour marquer qu'ils les aprouvoient.

Notre Auteur n'oublie pas les diverses cérémonies, qu'on a observées en divers tems & en divers Royaumes à la reception des Chevaliers; de même que celles qui se pratiquent dans la dégradation de ceux qui se sont rendus indignes de posseder ce titre; mais il faut finir cèt Article; après avoir averti que les mêmes Libraires qui ont imprimé cèt Ouvrage en François, le vendent aussi en Flamand. Ils débitent aussi dans ces deux Langues l'*Histoire des Ordres Religieux de l'un & de l'autre sexe*, du même Auteur, en trois volumes, in 8.

ARTICLE VII.

TRAITE' DES SOURCES DE LA CORRUPTION, *qui régne aujourd'hui parmi les Chrétiens.* A Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1699. in 8. Premiére Partie. pagg. 272. Seconde Partie. pagg. 308.

IL y a des gens qui croyent que tout ce qu'on dit de la corruption du siécle n'est que pure déclamation; que

nous surpassons nos Péres en politesse; mais que pour le fonds, ils ne valoient pas plus que nous. Il paroit assez par le titre qu'on vient de lire, que l'Auteur de cèt Ouvrage n'est pas de cette opinion, puisque dire que la corruption régne *aujourd'hui* parmi les Chrétiens, c'est dire, qu'elle n'y a pas toujours régné, du moins dans le même degré. Supposant donc, comme une vérité qu'il n'a pas cru qu'on pût lui nier, que la corruption est plus grande à présent qu'elle n'a été autrefois; il s'atache à en découvrir les sources, & il donne en même tems les moyens de la corriger.

Il n'y a que trois ans qu'il parut dans ces Provinces un Livre de l'*Incrédulité*, dans lequel on examine les Motifs & les raisons générales, qui portent les Incredules à rejetter la Religion Chrétienne. Quoi que le Traité des Sources de la Corruption ne soit pas du même Auteur, & que même ces deux Auteurs ne soient pas dans la même Communion, on peut pourtant regarder ces deux Ouvrages comme se prêtant la main l'un à l'autre, ou comme ne composant ensemble qu'un seul & même tout, tendant à guérir les hommes des deux grands maux qui les éloi-

éloignent du salut, l'Incrédulité & la Corruption.

I. L'AUTEUR de ce dernier Ouvrage distingue les sources de la Corruption des Chrétiens en deux Classes, les unes sont particuliéres & intérieures, qui sont en nous mêmes & peuvent se rencontrer dans châque particulier, qui vit mal; les autres sont plus générales & extérieures, procedant plûtôt de certaines circonstances externes & du malheur du tems, que de la faute des particuliers. Il destine sa premiére partie à cétte premiére éspéce de sources, & employe la seconde à la seconde éspéce.

Il y a neuf principales sources intérieures de la Corruption des Chrétiens, 1. L'Ignorance, 2. Les Préjugez & les fausses idées sur la Religion. 3. Les sentimens & les maximes dont on se sert pour autoriser la Corruption. 4. L'Abus de l'Ecriture sainte. 5. La mauvaise honte. 6. Le Renvoi de la Conversion. 7. La Paresse & la Négligence des hommes dans les choses de la Religion. 8. Les Occupations temporelles. 9. Et le genre de vie. L'Auteur fait sur tout cela diverses réflexions très-importantes, & qu'il seroit nécessaire, que les Chrétiens mé-

ditassent sérieusement. Il est d'autant plus utile de faire cette Remarque, qu'on trouvera difficilement ailleurs tout ce qui se trouve ramassé & dévelopé dans cet Ouvrage.

L'Auteur enseigne, par exemple, à l'égard de l'Ignorance, que les lumiéres qu'on a d'ordinaire sur la Religion, ne vont qu'à en savoir historiquement les véritez particuliéres; mais ne s'étendent point jusqu'aux véritez générales. Ce défaut est si universel, qu'on le remarque dans ceux-là même dont la profession est d'étudier la Religion & de l'enseigner aux autres. Tel a passé la meilleure partie de sa vie à l'étude de la Théologie ou à l'explication de l'Ecriture Sainte, qui n'a jamais examiné sérieusement les preuves de la vérité du Christianisme & de la Divinité de l'Ecriture. Tel posséde à fonds les principales Controverses, qui partagent les Chrétiens, qui demeureroit muet, si on le ramenoit aux Rudimens de la Religion, & s'il s'agissoit de soûtenir contre un Incredule, qu'il y a une Religion ou que la Religion Chrétienne est véritable. C'est pourtant de cette persuasion des principes de la Foi, que tout dépend; c'est ce qui rend les veritez particuliéres

effica-

efficaces & salutaires, c'est ce qui inspire la Pieté & l'amour de la vertu. Quand on sait que la Religion ne propose rien qui ne soit certain, on reçoit dès là même avec respect tout ce qu'elle enseigne, on se sent porté à en observer les préceptes, on croit un Jugement & une autre Vie, comme si on les voyoit devant ses yeux. Sans cette persuasion on n'a point d'attachement sincére pour la Religion.

On dit contre cela, que les preuves générales de la Religion sont trop difficiles, qu'il n'y a que les Savans, qui soient capables de cèt examen. L'Auteur ne convient pas tout-à-fait de cette supposition; il soutient, au contraire, que la plûpart des preuves de la Religion sont telles, qu'il n'est pas nécessaire d'être savant ou Théologien pour en être frapé. Les véritez qu'il importe à tout le monde de connoître, & qui sont d'une utilité & d'une nécessité générale, sont toujours claires & aisées à prouver: s'il y a quelque difficulté dans celles de la Religion, c'est parce que cette matiére est trop négligée, & que le peuple en est peu informé.

A l'égard des doctrines particuliéres, l'Auteur croit qu'on s'attache trop

à en étudier un grand nombre, dont l'utilité n'eſt pas fort importante; pendant qu'on en néglige beaucoup d'autres, qu'il importe tout autrement de ſavoir, parce qu'elles ſont beaucoup plus propres à inſpirer l'étude de la pieté. L'ignorance ſur les devoirs du Chriſtianiſme eſt & fort générale & fort grande. Il y en a auſquels une infinité de perſonnes ne penſérent jamais. L'Auteur allégue pour exemple le devoir de la Reſtitution. Il nous aprend que ce devoir eſt ſi peu connu, que M. de la *Placette* ayant publié il y a quelque tems un Traité ſur cette matiére, ce Livre a été lû, comme un Livre ſingulier, & dont le ſujet étoit nouveau & curieux; & qu'il y en a eu même, qui ont traité cette doctrine de la Reſtitution, de doctrine nouvelle & trop ſévére.

Pour les Préjugez, qui ſont cauſe de la corruption des Chrétiens, notre Auteur met en ce rang la penſée de ceux qui croyent, que la Religion n'eſt deſtinée qu'à conſoler les hommes & à les rendre heureux; & qui la définiroient volontiers, *un moyen de conduire les pécheurs au Ciel, de quelque maniére qu'ils ayent vécu.* C'eſt auſſi un faux préjugé, que de faire conſiſter

tout

tout le Christianisme, ou dans la Connoissance, ou dans la Profession extérieure, ou dans la Confiance, sans que la Sainteté y entre pour rien. Tant s'en faut que la Confiance en particulier fasse toute la Religion, qu'elle n'est pas même absolument nécessaire à un Chrétien; ce qu'on n'oseroit dire de la sainteté. Il y en a qui prétendent, qu'il ne faut point tant presser la Morale, qu'il faut donner quelque chose à la nature humaine; pendant qu'ils insistent fortement sur les dogmes, & sur plusieurs même, qui ne paroissent pas fort importans. Il y en a qui sont venus jusques à dire, qu'il étoit dangereux de tant insister sur la morale, que c'est un caractére d'hérésie que de le faire. Des Théologiens ont osé publier des Livres, où ils semblent avoir entrepris de décrier les bonnes œuvres. Doit-on être surpris, que les Peuples soumis à de tels Conducteurs ne se mettent pas autrement en peine de les pratiquer?

Dans l'examen des passages dont on abuse pour justifier la corruption, l'Auteur n'oublie pas, ce que S. Paul dit d'un homme irrégénéré dans le Chapitre septiême des Romains, & que bien des gens attribuent à cèt Apôtre, tel qu'il

étoit depuis sa conversion ; comme s'il avoit pû dire de lui-même régénéré qu'il est vendu sous le péché. L'Auteur refute cette pensée, & explique ce Chapitre comme *Musculus*, *Amyrault*, & divers autres Théologiens de grand nom l'ont expliqué. Il ne fait pas grace non plus à la prétenduë sentence de *Salomon, le plus juste péche sept fois le jour*. Il fait voir que Salomon n'écrivit jamais rien de tel, & que l'endroit des (a) *Proverbes*, qui a donné lieu à cette fausse glose, a un sens tout-à-fait différent. On trouve ici diverses lumiéres répandues sur quantité d'endroits de l'Ecriture. Ce que l'Auteur dit sur la fausse honte, sur le renvoi de la repentance, & sur les diverses occupations de la vie, mérite aussi d'être lû ; mais nous ne nous y arrêterons pas ; pour avoir lieu de dire quelque chose des sources extérieures & générales de la corruption, qui font le sujet de la seconde Partie de cèt Ouvrage.

II. I. La premiére de ces sources est l'état présent de l'Eglise & de la Religion en général. L'Auteur compare ce que l'Eglise étoit dans sa naissance, & ce qu'elle a été dans la suite, à ce qu'el-

(a) *Prov. XXIV. 16.*

qu'elle eſt aujourd'hui ; & trouve divers déſordres dans celle d'à préſent. Les Docteurs deſtinez à l'enſeigner ſe diviſent ſur des queſtions fort inutiles ; & pendant que le Paſteur eſt occupé dans ſon cabinet ou en chaire, à refuter un Adverſaire qu'il ne vit jamais, ou à combattre une erreur, qui eſt inconnuë à ſon Troupeau, ſes brebis ſe perdent, ſes Auditeurs demeurent prévenus des plus mortelles erreurs ſur la Morale, & engagez dans leurs mauvaiſes habitudes. Les Diſputes entretiennent parmi les Chrétiens le faux zéle, l'hypocriſie, & le libertinage. Le peu d'ordre qu'il y a dans les Egliſes, & le peu de communication qu'elles ont entr'elles, ſont des abus, qu'il faudroit auſſi retrancher, pour retrancher la corruption. L'Auteur voudroit auſſi qu'au lieu de s'attacher uniquement à chanter les Pſeaumes de *David* dans les temples, dont pluſieurs contiennent des choſes, qui ne nous regardent point, & d'autres ne parlent de Jeſus-Chriſt, que d'une maniére Prophétique & obſcure pour le peuple, on chantât des hymnes compoſez exprès en l'honneur de Dieu & de ſon Fils, & dans la vuë de célébrer les merveilles de la redemtion.

 2. La

2. La seconde source générale est le défaut de Discipline. 3. La troisiéme est le défaut des Pasteurs. On ne leur apprend point dans les Universitez ce qu'il y a de plus nécessaire pour bien instruire & bien gouverner un Troupeau; on en reçoit un grand nombre peu capables d'exercer cèt emploi. Quelques uns de ceux qui y sont parvenus, choisissent plutot pour entretenir leurs peuples des matiéres, qui leur soient faciles à traiter, que des sujets convenables à leurs Auditeurs; ils ne les traitent point, comme il faudroit les traiter; & enfin leur conduite est peu édifiante, & peu propre à porter les Peuples à la sainteté.

4. Les Princes & les Magistrats Chrétiens peuvent aussi beaucoup contribuer à la sainteté ou à la corruption des particuliers. S'ils meinent une vie peu conforme aux Loix du Christianisme; s'ils ne prêtent pas la main à l'observation des Loix, qui peuvent reprimer le vice; s'ils en établissent au contraire qui l'autorisent, ou qui le suportent, s'ils s'emparent de toute l'autorité du Ministére, & ne laissent aux Pasteurs ordinaires que le soin de prêcher & d'administrer les sacremens, on ne sauroit douter que cette conduite

ne soit toute propre à entretenir la corruption des mœurs & à l'augmenter.

5. La mauvaise Education est une cinquième Source de la Corruption des Chrétiens. L'Auteur remarque de grands défauts dans la maniére dont on éléve d'ordinaire les enfans, & donne des régles importantes pour les élever comme il faut. Il remarque en particulier qu'on ne commence pas d'assez bonne heure leur éducation & qu'on ne fait rien pour eux dans les premiéres années de leur vie. Qu'on ne s'attache point à former leur esprit & leur jugement. Qu'on ne s'aplique pas assez à les rendre dociles & soumis à la volonté d'autrui. Qu'on tourne trop leur esprit du côté de la chair & des sens.

6. La sixiême source de la Corruption est l'exemple & la coutume. 7. Et la derniére les Livres. Il y en a de pleins d'impureté, qui inondent tout le monde, & qui font une bonne partie des magazins de quelques Libraires. Il y en a où l'Athéïsme paroit la tête levée, & est ouvertement défendu; il y en a qui sont encore plus dangereux; parce que sous une espéce de Pyrrhonisme voilé d'une modestie apparente, qui accablée des difficultez, n'ose prendre parti, ils ébranlent les veritez les

mieux établies, & qui sont le fondement de la Religion. Les Historiettes amoureuses sont d'autant plus propres à corrompre le cœur, que, sous le voile de la vertu, elles le tournent entiérement du côté de la sensualité. Il n'y a pas jusques aux Livres de pieté, qui ne contribuënt quelque chose à la corruption de l'homme, parce qu'ils sont mal faits, & que la plupart ont des défauts capitaux, que notre Auteur ne manque pas d'indiquer.

ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES *nouveaux, ou reïmprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

LETTRES THEOLOGIQUES *sur les nouvelles Opinions du Temps. A Madame la Marquise D** Premiére Lettre. La Presbyteromachie, ou le Combat de deux fameux Prêtres, Inventeurs de nouvelles Doctrines, Michel de Molinos, & Loüis de Mallebranche Prêtre de l'Oratoire; s'entredétruisans l'un & l'autre par leurs propres principes.* 1699. in 12. pagg. 44.

NOUS

NOUS n'avons vû que la premiére de ces Lettres. Celui qui nous l'a envoyée nous aprend, qu'on la donne à M. l'Abbé *de Faydit* Gentilhomme d'Auvergne, qui fut mis en prison il y a quelque tems, pour avoir écrit *le plus beau & le plus savant Livre qui fut jamais, contre les Scholastiques.* Ce sont les termes dont on se sert.

Pour comprendre le but de cette premiére Lettre, le Lecteur se souviendra, s'il lui plait, que le P. *Mallebranche* ayant été soupçonné, justement ou injustement, c'est ce que je ne décide point, d'avoir quelque penchant pour le Quiétisme, ou pour ces doctrines, qui ont tant fait de bruit en France depuis quelque tems, & qu'on a confondues avec celles de *Molinos*, écrivit pour expliquer son sentiment sur ce sujet, & se déclara ouvertement contre l'*Amour desintéressé.*

L'Auteur de cette Lettre, commence par dire, que le Pére Mallebranche n'est point Quietiste, mais il continuë en soutenant, que les doctrines directement opposées à celles de Molinos qu'il a enseignées, ne sont pas moins hérétiques que celles du Moine Espagnol, & que dans de certaines rencontres il est allé plus loin que lui. On l'attaque principalement ici, sur son opinion des loix gé-

nérales, des causes occasionelles, de l'inaction de tous les êtres créez, des désirs de *Michel* l'Archange & de *Jesus-Christ*, dont les premiers ont été l'occasion de tout ce qui s'est fait sous la Loi, & les seconds de tout ce qui se fait sous la Grace, & sur ce que ce Pére a enseigné, que l'*Ame de Jesus-Christ connoit tout ce que Dieu renferme de l'immensité de son Etre, qu'elle sait toutes les déterminations futures des volontez aussi parfaitement, que nous savons que deux fois deux sont quatre.* M. Faydit soûtient que parler ainsi de l'Ame de Jesus-Christ, c'est l'élever au dessus de la Divinité, à laquelle il est vrai qu'elle est unie; mais au dessous de laquelle elle est autant qu'une créature est naturellement au dessous du Créateur.

M. Faydit a quelquefois des expressions qui paroissent bien fortes, & qui, par là-même, font dire à celui dont il explique les sentimens des choses dont aparemment il ne conviendroit pas. Ainsi en comparant les idées que Molinos a de Dieu, avec celles que s'en est formé le P. Mallebranche, il dit que Molinos attache Dieu au gouvernement de ses Créatures, comme (a) *un Orfévre est attaché à sa montre, & un Horloger à son horloge, dont les ressorts se démonteroient à tout moment, s'il n'étoit toujours appli-*

qué

(a) *Mallebr. Meditat. VII. n. 21.*

que à les redresser, & s'il n'avoit toujours la main à l'œuvre: mais que le P. Mallebranche *nous représente Dieu, comme un Jaquemar, qui ne se remuë, & ne sonne les heures que quand les cordes & les fils d'archal où il est attaché, le remuent & le font agir; qu'aussi, selon lui, Dieu n'agiroit jamais, si les Causes Occasionelles ne le déterminoient à agir, & ne lui disoient ce qu'il faut faire.*

II.

ABRE'GE' DES HISTOIRES *des plus fameux Hérésiarques, qui ont paru en Europe depuis l'année* 1040. *Et un précis Historique des causes du Schisme de l'Eglise Anglicane. Avec un Abrégé des Dogmes principaux de cette Eglise.* A Cologne, 1699. in 12. pagg. 372. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

CE Livre est imprimé à Roüen. Il paroit que les Libraires de cette Ville ne sont pas aussi grands Reformateurs des Titres des Livres, que ceux de Hollande. Ceux-ci désirant, que les Livres qu'ils impriment soient achetez de tous les Chrétiens, de quelque Religion qu'ils soient, se donnent bien de garde; que les titres qu'on y met en choquent directement aucune; & je crois qu'ils n'ont pas trop de tort en cela. Mais que jugeront

les Proteſtans d'un Ouvrage qui commence par donner le nom d'*Héréſiarques*, aux Docteurs pour leſquels ils ont le plus d'eſtime. N'en conclurront-ils point, que ce n'eſt pas un Livre fait pour eux, & qu'on n'a pas eu envie qu'ils le lûſſent? Ils ſe confirmeront dans cette penſée, par les noms d'*impie*, de *cruel*, d'*empeſté*, & autres titres honorables de cette nature, qui ſont donnez à ces prétendus Héréſiarques dont parle l'Auteur. Enfin, ce n'eſt pas donner une grande envie aux Proteſtans de lire ſon livre, que de nous aprendre, qu'il n'eſt proprement qu'un Extrait tiré de *Sleidan*, de *Munſter*, de *Surius*, de *Cochleus* & de quelques autres Auteurs Proteſtans & Catholiques; car, comme ces livres ſont entre les mains de tout le monde, il y aura peu de Lecteurs, qui n'aiment mieux lire les Originaux que la copie.

Le prémier Héréſiarque dont l'Auteur nous donne l'Hiſtoire eſt *Beranger*, mis dans ce rang, pour n'avoir pas crû la Transſubſtantiation. Le dernier eſt *Calvin*, qui, à ce que dit nôtre Auteur, eut dans les derniers momens de ſa Vie *les affreux remords de conſcience & les terribles aprébenſions du juſte jugement de ce Dieu dont il avoit avec une impieté cruelle, ſi outrageuſement renverſé & déchiré l'Egliſe.*

AR-

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre.* On a imprimé en Anglois un nouveau Cours de Chymie, où, pour le mieux débiter, on a joint quelques nouvelles Opérations. Vous savez, Monsieur, que ces sortes d'additions ne sont pas fort difficiles. M. *Timothée Nourse* a publié *A Discourse of the Nature and Faculties of Man, in several Essays*, &c. c'est-à-dire, *Discours de la Nature & des Facultez de l'Homme, en divers Essais, avec quelques Considérations sur les Evénemens de la Vie Humaine.*

Je ne vois pas que vous ayez fait mention dans vos *Nouvelles* d'un livre, qui est assez de saison, & qui paroit ici pour la seconde fois. Il est intitulé, *A compleat History of Europe: or a View of the Affairs thereof, Civil and Military, &c.* C'est-à-dire, *Histoire complète de l'Europe, ou Relation des Affaires qui s'y sont passées tant Civiles que Militaires; depuis le commencement du Traité de Nimégue en* 1676. *jusques à la conclusion de la Paix avec les Turcs en* 1699. Ce Livre contient les Articles du Traité de Paix de Nimégue. Il montre combien peu ils ont été ob-

observez. L'Auteur, qui a jugé à-propos de ne pas se nommer, a eu soin d'y insérer diverses Lettres, Déclarations, & autres Mémoires, qui servent à l'intelligence de l'Histoire. Tout le livre est écrit en forme d'Annales, & fait un assez gros *Octàvo*. On a traduit en Anglois & abrégé en même tems les Oeuvres du célébre *Etmuller*, ci-devant Professeur en Medecine à Leipsic. Comme ce sont des Oeuvres Posthumes, ou plutot un Recueil, que ses Disciples ont fait de ses leçons après sa mort: je ne sai si l'on n'a pas eu plus de raison de les abréger ici, qu'on n'en a eu derniérement à Francfort de les augmenter. On n'estime point en ce Pays les livres par leur grosseur.

M. *Kinson* Docteur en Medecine, dont le nom est connu dans la République des Lettres par le *Græci Phœnicissantes*, qu'il a donné au Public, comme il l'est dans ce Pays par son aplication assiduë à la recherche qu'il fait depuis plus de 40. ans de la Pierre Philosophale, a bien voulu, à la persuasion de ses Amis, interrompre pour quelque tems ses recherches, pour refuter *Telluris Theoria Sacra*, de M. *Burnet*. Son livre pourra paroître dans quelques mois.

On

On a ajouté un troisiême Tome aux Mémoires de M. *Ludlow*, & un Recueil des Piéces originales, qui en confirment & éclaircissent divers endroits; à quoi on a eu soin de joindre une Table des Matiéres pour tout l'Ouvrage.

Une personne de qualité arrivée depuis peu de l'Isthme de Darien, a publié *The History of Caledonia: or, The Scots Colony in Darien: &c.* C'est à-dire, *L'Histoire de Caledonie, ou de la Colonie Ecossoise de Darien en Amérique, Avec une Relation des Mœurs des Habitans, & des Richesses de ce Pays.* L'Auteur promet une Histoire naturelle de cette Partie du Nouveau Monde.

De France. Je (M. L'A. N.) suis surpris que les Journaux n'ayent fait aucun Eloge du P. *Pagi* depuis sa mort, puis qu'il s'est rendu illustre dans l'Empire des Lettres, & y a toujours tenu un rang des plus considérables. Il n'est pas juste de le laisser dans l'oubli, pendant qu'on parle avec éloge de personnes, qui lui ont été beaucoup inférieures. Voici un petit mot en sa faveur, qui pourra entrer dans votre Journal, attendant que son Neveu, nous fasse son Eloge parfait, & nous donne sa Vie, à la tête de son grand Ouvrage sur *Baronius*.

Le P. Pagi mourut à Aix en Proven-

ce dans le Couvent des Fréres Mineurs, le 5. de Mai 1699. âgé de près de 80. ans. Il avoit été malade près de quatre mois ; & il est mort regretté de tous les gens de Lettres. J'ai été en mon particulier sensiblement touché de la mort de ce savant homme, pour l'amitié qu'il m'avoit toujours témoignée dans ses Lettres. Vous avez inséré dans vos * Nouvelles celle qu'il m'a fait l'honneur de me dédier, & où il dévelope si nettement & si savamment les plus célébres & les plus importantes Epoques de l'Histoire Ecclésiastique. Cette Lettre sera traduite en Latin, & paroîtra dans son grand Ouvrage sur Baronius, qu'il a heureusement achevé avant sa mort; pour la consolation des Savans, qui l'attendent avec impatience. Le P. Pagi avoit une connoissance parfaite de la Chronologie & de l'Histoire, ce qui lui procura un grand commerce avec les plus savans hommes de l'Europe, & surtout avec le célébre P. *Noris*, maintenant Cardinal, qui lui a dédié quelques Ouvrages, comme le P. Pagi lui en avoit dédié réciproquement quelques uns des siens. Il étoit aussi en commerce avec M. l'Evêque de S. *Asaph*, à présent de *Worcester*, avec M. de *Spanheim*, avee M. *Cuper*, avec

† *Mois de Juillet pag.* 40.

avec M. *Dodwell*, & avec d'autres Savans. Ce dernier lui écrivit huit jours avant sa mort, & lui envoya ses *Annales Velleiani &c.* Cette Lettre fit plaisir au P. Pagi, tout malade qu'il étoit; il raisonna sur cette matiére, comme il auroit pû faire dans sa plus grande santé. Si son esprit étoit sain, son corps étoit accablé de maux, qu'il soufroit patiemment, sans jamais se plaindre. L'humilité, qui est le caractére des véritables Savans, n'étoit pas moins considérable dans le P. Pagi, que son profond savoir, & sa grande patience. Il laisse un Neveu de son nom, héritier de son esprit & de ses lumiéres, qui achéveroit, s'il étoit nécessaire, tout ce qui pourroit manquer à l'Ouvrage sur Baronius, si le P. Pagi n'y avoit mis lui-même la derniére main. Cet Ouvrage contiendra trois grands volumes *in fol.* Le premier a déja paru de l'Impression de Paris; mais il sera réformé, dans la nouvelle Edition qu'on prépare. Le P. Pagi m'a écrit autrefois, qu'il avoit dessein de donner un jour un abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, plus parfait que celui que nous avons de M. *de Sponde*, ni d'aucun autre Ecrivain, si Dieu lui donnoit la vie & la santé. Il en aura laissé assurément quelques matériaux à son Neveu, qui les mettra un

jour en ordre, & en fera part au Public.

On vient de faire une nouvelle Edition des *Véritables Maximes des Saints*, publiées pour la premiére fois au commencement de cette année. Cette derniére Edition est plus ample. On en a aussi augmenté le titre. Le voici tout entier. *Les véritables Maximes des Saints sur l'Amour de Dieu, tirées de l'Ecriture Sainte & des Saints Péres. Où sont indiquées celles qui sont opposées aux* 23. *Propositions extraites du Livre, qui a pour titre, Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure, & qui ont été condamnées par nôtre S. Pére le Pape Innocent XII.* Par M. Leget *Professeur en Théologie du Seminaire d'Aix.*

M. *Delaisement*, Professeur au Colége Royal de Navarre a donné au Public une petite *Introduction à la Chronologie pour faciliter la Connoissance des Tems.* C'est la Question sur le commencement du Siécle prochain, qui lui a fait naître la pensée de publier cette *Introduction.* On voit encore quelques petits Livres sur cette plaisante Question; & entr'autres, *Critique sur la Dissertation du Siécle prochain, & sur la Critique de M** Bachelier en Théologie. La Querelle des Auteurs sur le commencement du Siécle prochain. La Question decidée sur le sujet de la fin du Siécle; si l'année* 1700. *est la der-*

niére

niére du dix-septiéme Siécle, ou la premiére du dix-huit. Nouvelle Dissertation sur le Siécle prochain, où l'on fait voir, que l'année 1700. est la premiére du Siécle. Par M... D. Avocat en Parlement.

D'Allemagne. Voici l'Epitaphe du Baron *van Helmont*, composée par M. *Leibnitz*, & dont vous avez parlé dans vos * Nouvelles du Juin.

Nil Patre inferior jacet hic Helmontius alter,
Qui junxit varias mentis & artis opes.
Per quem Pythagoras & Cabbala sacra revixit,
† Elæusque parat qui sua cuncta sibi.

Le même M. Leibnitz a fait des Notes sur la Dissertation *d'Otton Sperlingius*, qui a écrit l'Histoire de Dannemarc, sur le nom de *Celtes* & autres matiéres de cette nature. M. de *Mastricht* Bourguemaître de Brême a tout prêt à mettre sous la presse un grand Ouvrage du savant *Vincent Placcius de Pseudo-anonymis*. On y pourra aprendre bien des choses sur l'Histoire Litteraire. M. le Professeur *Gaspard Costerus* fait faire une nouvelle Edition à Helmstat des Oeuvres

* *Pag.* 694.

† *Hippias d'Elide Philosophe, qui savoit tous les métiers, & faisoit lui même tout ce dont il avoit besoin.*

vres d'* *Æneas Sylvius* exactement revuës & corrigées sur des Manuscrits.

Des Pays-Bas. M. *van Til* Professeur & Pasteur à Dordrecht, fait imprimer un gros *in* 4. en latin composé de diverses piéces, sur le jour, le mois, & l'année de la naissance de *Jesus-Christ*; sur la situation du Paradis Terrestre, un Commentaire Critique & Philologique sur *Habacuc* & *Malachie*, & quelques Essais Prophétiques. On réïmprime dans la même Ville les Dissertations de M. *Etienne Morin*. On trouve à la Haye chez le Sr. *Moetjens*, une *Histoire des cinq Propositions de Jansenius*, c'est un gros in 12. de plus de 700. pages.

* *Qui fut depuis Pape sous le nom de Pie II.*

TABLE des Matiéres Principales.

Novembre 1699.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Decembre 1699.

Par JAQUES BERNARD.



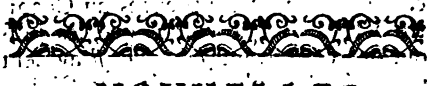
A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-ſtraat.

M. DC. XCIX.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Weſtfr.

Fautes à corriger dans le mois d'Octobre.

Pag. 457. Lig. 12. *Je n'oublie pas*, lisez *Il n'oublie pas*. Quatre lignes plus bas, *celui de S. Gregoire*, lisez *celle de S. Gregoire*.



NOUVELLES DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Decembre 1699.

ARTICLE I.

THE JUDGMENT OF THE ANCIENT JEWISH CHURCH, *Against the Unitarians*, &c. C'est-à-dire, *Le Jugement de l'Ancienne Eglise Judaïque*, &c.[1]

I. APRE'S que M. *Allix* a fait voir la pureté & la bonté des sources dans lesquelles il veut puiser l'opinion de l'ancienne Eglise Judaïque ; il commen-

[1] *On peut voir ce titre plus au long dans nos Nouvelles du mois precedent. pag. 518.*

ce à entrer dans ses preuves au Chapitre VIII. Il fait voir 1. que les Juifs qui ont vécu avant *Jesus-Christ* avoient une Idée d'une pluralité dans la Divinité, suivant en cela certains vêstiges de ce dogme, qu'on trouve dans les Livres de Moyse & dans ceux des Prophétes. 2. Que ces mêmes Juifs poussant leurs connoissances plus loin, & suivant les Idées de l'Ancien Testament, ont reconnu une Trinité dans la Divinité. Il commence par les preuves tirées des Livres Apocryphes, sur lesquelles nous n'insisterons point, puis que ces Livres sont connus de tout le monde, & qu'il n'y a personne, qui n'ait pû faire attention aux endroits que Mr. Allix en cite. Seulement remarquerons-nous, qu'afin qu'on ne rejette pas le témoignage des Auteurs de ces Livres, sous prétexte que n'étant pas inspirez, ils n'ont pû établir aucun dogme de leur propre Autorité; nôtre Auteur examine avec soin les fondemens qu'avoient ces anciens Juifs d'être dans ces opinions, & il les trouve dans les Livres de l'Ancien Testament; il fait diverses réflexions sur leur stile & établit divers principes, d'où il conclut, que *Moyse* & les autres Prophétes n'auroient pû s'exprimer, comme ils ont

ont fait, s'ils n'avoient conçu quelque pluralité & même une Trinité dans l'Essence Divine. Ce qui se trouve dans les Livres de l'Ancien Testament sur cèt Article a été manié si souvent, qu'il est bien difficile d'y faire de nouvelles découvertes.

Mais M. Allix prouve que l'explication que les Orthodoxes donnent à ses passages n'est point nouvelle, puis qu'ils ont été ainsi entendus des anciens Juifs. Il est vrai que *Philon* avoüe que Moyse a eu pour principal but d'abolir le Polythéïsme; mais il affirme en même tems, que quoi qu'il soit dit que *Dieu est un*, cela ne doit pas néanmoins être entendu par raport au nombre. Il reconnoit en effet une génération en Dieu, il assure que Dieu a engendré son *Verbe* ou sa *Parole*; qui par conséquent ne peut pas être dite non engendrée, comme Dieu, quoi qu'elle n'aît pas été non plus engendrée comme les créatures. C'est à cause de cette Génération, qu'il l'appelle le *Premier-né de Dieu*. Il nous dit ailleurs, que Dieu a engendré sa Sagesse, & que sa Sagesse est la même que sa Parole. Il assure que cette Génération est de toute éternité; puisqu'il dit positivement que la Parole de Dieu est le Fils éter-

 nel

nel de Dieu. Quand il veut nous aprendre pourquoi Dieu est apellé dans l'Ecriture le Dieu des Dieux, il ne dit point que ce soit à cause des Anges, qui portent souvent le nom d'*Elohim* ou de *Dieux*; mais que c'est à cause de ses deux *Pouvoirs*, ce qui auroit été ridicule, s'il n'eut entendu par ces deux Pouvoirs, que deux Attributs de la Divinité.

Cela est, en effet, si éloigné de la pensée de Philon, qu'il assure, au contraire, que ce sont ces deux Pouvoirs, qui ont fait le monde, ou que c'est par ces deux Pouvoirs que Dieu l'a fait. Que ces Pouvoirs éternels se sont fait voir & ont parlé, comme deux véritables personnes. Enfin, il enseigne, que les deux Cherubins, qui étoient sur l'Arche, étoient le Symbole de ces deux Pouvoirs.

Il est vrai qu'il avance aussi que c'étoit ou aux Anges ou aux Elémens, que Dieu parloit, quand il disoit *faisons l'homme à notre image*; mais il dit en plusieurs autres endroits que Dieu prit sa *Parole* pour le Compagnon de ses Ouvrages, que l'Homme a été créé à l'image du *Logos*, ou de *la Parole*; que c'est *la Parole*, qui a fait l'Homme.

Quant

Quant aux autres anciens Juifs, M. Allix fait voir par les Paraphrases Chaldaïques, que ceux qui les ont composées ont eu les mêmes idées que Philon, & ont expliqué à peu près de même les passages de l'Ancien Testament, qui établissent la pluralité dans l'essence Divine. Il y a des choses bien curieuses dans cèt endroit. Il remarque, par exemple, que les Juifs étoient si persuadez que la maniére dont l'Histoire de la Création est écrite dans la Genése conduit naturellement à croire une pluralité dans l'essence Divine; qu'ils * défendirent au commun peuple de la lire, de peur que la prenant trop à la lettre, ils ne tombassent dans quelque hérésie sur la nature de la Divinité. Les Talmudistes raportent sur ce sujet une fable digne de quelque attention. Ils disent que Moyse lui-même fut étonné, quand Dieu lui dit ces paroles, *faisons l'homme à notre image*, craignant qu'on n'en inférât la pluralité d'un Dieu, qu'il remontra à Dieu la grandeur du danger, & qu'enfin il ne put se déterminer à les écrire, qu'après qu'il en eut reçu des ordres réïterez. Cette Fable, toute ridicule qu'elle est, fait

* *Maimon. Mor. Nebech. p.* II. *c.* 29.

fait voir que les Juifs croyoient que cette expression menoit naturellement à quelque pluralité.

M. Allix remarque encore, que les Peuples de Samarie, qui vivoient du tems de Jesus-Christ, & dont la Religion n'étoit pas dans le fonds différente de celle des Juifs, avoient les mêmes idées de pluralité que Philon, & il en allégue pour preuve le Chapitre VIII. des *Actes*, vers. 9. & 10. où il est raporté que ces Peuples suivoient *Simon le Magicien*, & disoient qu'il étoit *la grande Vertu* ou *la grande puissance de Dieu*; ce qu'ils n'auroient pû avancer, s'ils n'eussent crû qu'outre le Grand Dieu, il y avoit une personne nommée *la Vertu* ou *la Puissance de Dieu*; à moins qu'on ne veuille dire, que Simon à qui les Samaritains donnoient ce nom, n'étoit pas une personne; mais un simple attribut.

Mais les Juifs n'avoient pas seulement quelque idée de pluralité en Dieu, ils déterminoient même cette pluralité au nombre de trois; comme le prouve notre Auteur dans les Chapitres X. & XI. de ce Livre. Il y montre que la Trinité a été révélée dans l'Ancien Testament, & fait voir ensuite que les Juifs l'y ont aperçuë. Nous passons le pre-

premier de ces Articles, qui a été traité par un grand nombre de Théologiens, dont M. Allix ne différe presque qu'en ce qu'il trouve ce Mystére dans plus d'endroits de l'Ancien Testament, que les Théologiens, qui ne suivent pas les idées de *Cocceius*. Pour prouver que les Juifs ont trouvé la Trinité dans leurs Livres sacrez, il montre qu'ils ont enseigné qu'il y avoit deux Pouvoirs en Dieu, qu'ils distinguent de Dieu, & ausquels ils ne laissent pas de donner le nom de Dieu; que l'un de ces Pouvoirs est le Fils de Dieu, & l'autre le S. Esprit, qu'ils appellent l'*Esprit de Dieu*.

Philon paroit positif sur ce sujet. Il enseigne que Dieu a deux *Pouvoirs* suprêmes, l'un desquels s'apelle * *Dieu* & l'autre le † *Seigneur*; que ces deux Pouvoirs sont éternels, infinis ou immenses, & incomprehensibles. Il est vrai qu'il ne donne pas de nom particulier à ces deux Pouvoirs; mais il paroit assez par ce qu'il en dit, que par l'un il entend le *Logos*, ou *la Parole*, & par l'autre le *S. Esprit*.

Quant aux *Targums*, outre le *Jehova* sans addition, ils parlent en mille endroits

* Θέος. † Κύριος.

droits de la *Parole* ou du *Schekinah* du Seigneur, mot qui signifie l'habitation Divine. Partout où se trouvent dans l'Hébreu les mots de *Jehova* ou d'*Elohim*, *Onkelos* les rend d'ordinaire dans sa Paraphrase Chaldaïque, par ceux de *Parole de Dieu.*

Il est vrai que ni Philon, ni les autres anciens Juifs n'ont pas eu d'idée bien claire du Mystére de la Trinité; il paroit même que Philon a abandonné ses Hypothéses dans des endroits où il semble qu'elles convenoient parfaitement; comme lors qu'il prend pour le vent, * cèt Esprit, qui se mouvoit sur les eaux; quoi que les Interprêtes Grecs, qu'il suivoit presque par tout, l'ayent apellé en cèt endroit l'*Esprit de Dieu*, ce qui signifie toute autre chose qu'un air agité.

Peut-être, qu'en cèt endroit, comme en divers autres, il a voulu accommoder Moyse aux idées des Philosophes Payens, qui enseignoient que toutes choses étoient composées des quatre Elémens. C'est aussi, peut-être, ce qui a obligé les Paraphrastes à suivre la même interprétation; mais il est sûr que les anciens Juifs entendoient par cèt

* *Genes.* I. 2.

cèt Esprit, qui se mouvoit sur les eaux ; non un simple vent, mais ce même Esprit, qui devoit se reposer sur le Messie, selon la prédiction * d'*Isaye*.

Les Juifs, qui ont vécu depuis Jesus-Christ, ayant rejetté le véritable Messie, ont été obligez en même tems de changer leurs anciennes idées ; & forcez par l'évidence, plûtôt que de trouver la Trinité dans leurs Livres sacrez, ils ont osé avancer, qu'*Abraham* & les autres Patriarches ont adoré non la Divinité, mais un Ange créé, dans les diverses apparitions dont ils ont été honorez ; ce qui est manifestement contraire au premier commandement de leur Loi. Il ne laisse pas néanmoins de rester encore quelques traces de cèt ancien Dogme, dans les Ecrits des Juifs, qui ont vécu après Jesus-Christ, comme le prouve notre Auteur dans son Chapitre XI.

Il montre dans le suivant que les anciens Juifs ont considéré la *Parole*, comme une *Personne*, & comme une *Personne Divine*. *Socin* a avoüé de bonne foi que *la Parole* dont parle *S. Jean* au commencement de son Evangile est une véritable personne ; & son erreur ne consiste à cèt égard, qu'en

* *Chap. XI. vers. 1.*

ce qu'il prend cette personne pour un simple homme. Or quelle apparence y a-t-il, que S. Jean, qui étoit Juif, & qui écrivoit principalement pour les Juifs, aît employé ce mot dans un sens tout différent de celui auquel il étoit employé par ceux de sa Nation ? Ou si c'étoit là son dessein, pourquoi n'a-t-il pas dit un seul mot pour en avertir, & pourquoi débute-t-il, au contraire, comme un homme qui sait bien qu'il est entendu, & qui parle de choses connues à ceux à qui il écrit ?

Mais il n'est pas nécessaire de ce raisonnement, on n'a qu'à lire Philon & les autres anciens Juifs, pour convenir, qu'ils ont reconnu que la Parole étoit une véritable personne. Philon la fait *Coopérateur* avec Dieu dans la Création ; il l'appelle l'image de Dieu, & dit que l'homme a été fait à l'image de cette image. Il dit que cette Parole a été engendrée de Dieu, ce qui ne peut convenir qu'à une Personne : que c'est cette Parole qui a agi & qui a parlé, dans toutes les Apparitions Divines raportées dans l'Ancien Testament : qu'Elle préside sur tous les Empires du Monde & en dirige les révolutions : qu'Elle est le Médiateur

en-

entre Dieu & les hommes, & qu'elle le rend favorable à ses Créatures : que c'est Elle qui est le Docteur & le Pasteur des Hommes.

Les Paraphrases Chaldaïques suivent les mêmes idées. Elles distinguent presque toujours le *Memra* ou *la Parole du Seigneur*, qui répond au *Logos* de Philon, du mot *Pithgama*, qui signifie un Discours, & qui répond au mot Grec * *rhêma*.

Elles attribuent la Création du Monde à cette Parole. Elles disent que c'est Elle; qui parut aux Anciens sous le nom d'Ange du Seigneur. Que ce fut Elle qui sauva *Noë*, au tems du Déluge, & qui fit Alliance avec lui; qui retira de Chaldée le Patriarche Abraham; qu'Abraham jura par Elle; qu'Elle secourut *Ismaël*, & *Joseph*. Que ce fut le secours de cette Parole, que Dieu promit à Moyse, que les Israëlites crûrent en Elle, de même qu'à Moyse; que ce fut Elle qui les retira d'Egypte, que ce fut contr'Elle qu'ils murmurérent; que ce fut devant Elle, que marcha le Peuple, pour recevoir la Loi; &c. M. Allix raporte un très-grand nombre d'exemples semblables, qui prouvent que les Anciens Juifs ont

* ῥῆμα.

confidéré la Parole, comme une véritable Personne.

Il avoüe, que le mot de *Memra* en Hébreu est quelquefois employé en un autre sens, que celui, que nous venons de marquer; de même que le mot de *Logos* en Grec. Mais il soutient aussi, que tous les caractéres qui marquent une personne, lui sont si souvent attribuez, qu'on ne sauroit se dispenser de reconnoitre, que les Anciens Juifs ont regardé la Parole, comme une véritable personne.

Vechnerus, qui a tâché de prouver que par le *Memra*, il ne faut entendre d'ordinaire que les Attributs de Dieu, ses Actions, ses Miracles, ses Apparitions &c. & qui veut que lors que la Création du Monde lui est attribuée, cela ne signifie que la puissance par laquelle Dieu a fait toutes choses; paroit si peu content de cette défaite, qu'il ajoute, que si l'on ne veut pas la recevoir, il consent qu'on entende le mot de Parole au sens Arien, c'est-à-dire, qu'on la prenne pour une Personne créée de Dieu avant le Monde; comme si Dieu pouvoit donner à une Créature, en quelque tems qu'elle ait été formée, la puissance d'en produire d'autres.

Le

Le même Auteur avoüe qu'en d'autres endroits le mot de *Memra* signifie une personne, mais il prétend que c'est un Ange créé. M. Allix refute fort au long cette pensée, & fait voir que dans Philon & dans les autres anciens Juifs, le mot de *Parole* signifie une personne incréée, à qui le nom d'*Ange* n'est donné, qu'à cause de l'emploi dont elle est chargée. Il est vrai qu'il apelle quelquefois les Anges * *Logous* au pluriel; mais il parle ailleurs du *Logos* au singulier, & fait voir par ce qu'il en dit, qu'il le reconnoit pour le Créateur des Anges, & par conséquent pour le véritable Dieu.

Les Targums parlent de même de cette *Parole*, comme d'une Personne Divine; puis qu'ils lui attribuent la Création des hommes, & l'Adoration; qu'ils disent que c'est Elle qui a donné la Loy, & qui s'apelle *Jehova* dans la Préface de cette Loi: les mêmes Targums distinguent positivement la *Parole*, des Anges; puis qu'ils les représentent comme des Envoyez de cette *Parole*, & qu'ils disent qu'elle en étoit accompagnée lorsqu'elle donna la Loi. Ils nous aprennent qu'Elle est assise sur un Trône élevé & qu'Elle entend les prié-

* λόγους.

priéres du Peuple, proprietez, qui ne peuvent convenir qu'au véritable Dieu.

Dans les * trois Chapitres suivans, M. Allix fait voir, que les anciens Juifs ont raporté à *la Parole* toutes les Apparitions divines dont il est parlé dans l'Ancien Testament. Philon enseigne que ce fut la Parole, qui apparut à *Adam*, à *Jacob*, & à *Moyse*; quoi que les Livres de ce Législateur marquent simplement que ce fut un Ange; ce fut cette même Parole, selon le même Juif, qui apparut à Abraham; qui promit un Fils à *Sara* dans sa vieillesse; & qui empêcha ce Patriarche d'immoler ce Fils.

Pour ce qui concerne les *Targums*, M. Allix remarque, 1. Que tout ce qu'on y lit à l'égard de ces apparitions, est conforme à l'opinion générale de l'Ancienne Eglise Judaïque. 2. Qu'on peut justement soupçonner ceux qui ont les premiers publié ces Targums, d'en avoir retranché diverses choses, qui ne s'acommodoient pas avec la nouvelle méthode & les idées de leurs derniers Ecrivains.

Il en reste néanmoins assez dans ces Paraphrases, pour en conclurre, que ceux

* *Le XIII. le XIV. & le XV.*

ceux qui en font les Auteurs ont eû la même opinion de ces apparitions, que Philon, comme M. Allix le fait voir fort au long. Il montre aussi que l'Ancienne Eglise a regardé la Parole, comme son Souverain Seigneur, & le Roi du Peuple d'Israël. Il allégue à ce sujet la Paraphrase Chaldaïque sur le 6. verset du XXIV. Chapitre du 2. de *Samuel*; où l'on lit, *que je sois livré entre les mains de la Parole du Seigneur; parce qu'elle est pleine de miséricorde*; au lieu qu'il y a simplement dans le Texte Hébreu, *que je sois livré entre les mains du Seigneur*, &c.

II. APRE'S avoir expliqué, de la maniére qu'on vient de voir, l'opinion de l'Ancienne Eglise Judaïque sur la Trinité, M. Allix entreprend de prouver que cette même Eglise a employé la notion de *Logos* ou de *Parole*, en parlant du Messie qui lui avoit été promis; c'est-à-dire, que le Messie devoit être cette Parole dont il étoit parlé dans l'Ancien Testament, & par conséquent une Personne Divine; c'est ce qui fait le sujet des trois * Chapitres suivans. Il montre 1. que le mot de *Memra* ou de *Logos* est employé pour celui de Messie

* *Les XVI. XVII. XVIII.*

Messie dans divers endroits des Ecrits des Anciens Juifs. 2. Qu'ils ont reconnu que le Messie devoit être le propre Fils de Dieu. 3. Que le Messie est représenté dans l'Ancien Testament, comme étant le *Jehovah*, qui devoit venir, & que l'ancienne Synagogue étoit de ce sentiment. Il fait voir en particulier sur ce dernier article, que les Targums raportent au Messie, ces paroles de *Jacob*, * *O Dieu j'ai attendu vôtre salut*, & celles du Pseaume LXXX. vers. 3. *O Dieu faites luire vôtre face sur nous, & nous serons sauvez*; d'où il conclut que ceux qui en sont les Auteurs ont crû que le Messie étoit le véritable Dieu. Il prouve, de même, que les Juifs ont appliqué constamment au Messie † les Prophéties de l'Ancien Testament, où Dieu est représenté comme le Roi & l'Epoux de son Eglise.

Puis que du consentement des anciens Juifs le Messie devoit être le *Jehovah*, c'est-à-dire, le véritable Dieu, il n'est plus nécessaire, pour lever le scandale des Juifs modernes, quand ils nous voyent

* *Genes.* XLIX. 18.

† *Comme, par exemple, Osée* II. 19. 20. *Ps.* XLV. 7.---11, *&c.*

voyent adorer Jesus-Christ, de recourir à l'opinion insoutenable de quelques Sociniens de ce tems, qui ont osé avancer que Jesus-Christ ne devoit pas être adoré, opinion qui seroit desavouée par Socin lui-même, lequel poussa vigoureusement de son tems ceux de ses Sectateurs, qui se jettérent dans cette extrêmité. Dès qu'une fois on aura persuadé aux Juifs, que le Messie devoit être le Dieu Souverain, ainsi que l'établissent les passages qu'on vient d'alleguer, l'adoration s'ensuit de plein droit. Que si les Juifs étoient aussi difficiles sur l'adoration du Messie, que certains Missionaires du bas étage, qui demandoient aux Reformez des passages formels pour l'établissement de leur doctrine, M. Allix leur en fournira. Nous n'en alleguerons qu'un seul tiré du Pseaume * XLV. que le Targum aplique au Messie, *il est le Seigneur, adorez-le.* Peut-être qu'un Socinien dira qu'il ne s'agit en cêt endroit & dans les autres de même nature, que d'une adoration civile ; mais cela ne peut subsister avec la foi, les vœux, les priéres, & les sacrifices, qu'on ne peut pratiquer qu'envers le véritable Dieu, & que l'Ancien Testament veut qu'on

* *vers.* 12.

qu'on pratique à l'égard du Messie, comme M. Allix le prouve fort au long.

Il montre dans le Chap. XIX. que le Nouveau Testament a constamment suivi les idées de l'ancienne Eglise Judaïque, & que tout ce qui y est enseigné suppose nécessairement ces Idées, à moins qu'on ne veuille dire que les Auteurs de ces Livres ont parlé pour n'être pas entendus. Il paroit, en effet, que les Juifs entendirent très-souvent Jesus-Christ, & que leur dispute ne roula point sur la Thése, c'est-à-dire, sur les qualitez que devoit avoir le véritable Messie; mais seulement sur l'hypothése, c'est-à-dire, sur ce que Jesus-Christ prétendoit être ce Messie, ce dont les Juifs ne vouloient pas convenir.

M. Allix prouve la même chose des Apôtres & des premiers Chrétiens dans le Chapitre XX. & montre dans le XXI. qu'après Jesus-Christ même, les Auteurs Juifs ont encore employé les mêmes principes, sur lesquels lui & ses Apôtres apuyoient les discours qu'ils faisoient à cette Nation.

III. Aprés avoir expliqué les sentimens de l'ancienne Eglise Juive, & fait voir leur conformité avec ceux des

Chrétiens Orthodoxes, M. Allix employe quatre Chapitres à répondre aux Objections qu'on peut faire contre ce qu'il a avancé.

1. La premiére qui se présente, c'est que, selon la remarque de S. (a) *Chrysostome*, quoi que Jesus-Christ déclarât qu'il étoit Dieu, & se donnât le nom de Fils de Dieu; il ne s'est jamais néanmoins donné celui de Dieu directement; ce qui paroit fort étrange, s'il est vrai que la doctrine de la divinité soit la base de toute la Religion Chrétienne, & que les Juifs ayent cru que le Messie devoit être le véritable Dieu.

M. Allix répond 1. Que Jesus-Christ en usa ainsi, de peur que les Juifs ne vinssent à revoquer en doute la vérité de sa nature humaine. S'il eut dit qu'il étoit Dieu, ce Peuple si accoutumé aux apparitions divines, n'auroit point manqué de douter de la vérité de l'Incarnation, & de porter le même jugement du corps du Seigneur, que des autres corps dont Dieu s'étoit servi, pour se rendre visible aux anciens Patriarches. 2. Jesus-Christ ne vouloit point irriter les Juifs, qui scan-

(a) Tom. I. Homil. 32.

scandalisez de sa bassesse, l'auroient été beaucoup plus, si dans cèt état d'humiliation, il se fut donné sans détour le nom de véritable Dieu. 3. Diverses Prophéties qui avoient été faites devant être accomplies en Jesus-Christ, il faloit qu'il ne se fit connoitre que par degrez, pour donner lieu à leur accomplissement. Il étoit plus à propos que les Juifs tirassent d'eux-mêmes la conséquence de la Divinité de Jesus-Christ, des discours qu'il leur tiendroit; que de les en instruire, en leur disant sans détour qui il étoit.

21 Il y a une autre Objection, qui paroit plus difficile que la précédente, & de laquelle les Sociniens font grand cas; c'est que les anciens Auteurs Juifs attribuent au *Logos* ou à la *Parole*, ce que l'Ecriture affirme avoir été dit ou fait par un Ange dans de certaines apparitions; d'où il suit, ou que ces Juifs se sont trompez, ou que par le *Logos* on ne doit pas entendre une *Parole increée*, ou, une personne divine. S. *Etienne*, par exemple, dit que ce fut un Ange du Seigneur, qui parut à Moyse dans le buisson, & les Ecrivains Juifs prennent cèt Ange pour la Parole de Dieu. M. Allix fait diverses remarques, pour lever cette difficulté;

après

après quoi il répond, que le nom d'Ange marque souvent un emploi, & non la nature de celui à qui ce nom est donné ; que le *Logos* est apelié l'Ange du Seigneur, parce qu'il faisoit les fonctions de son Envoyé. Il confirme cette réponse par divers passages où le nom d'Ange est donné au Messie, pour la raison que je viens d'alleguer. Il explique aussi ceux de S. *Paul*, où il est dit que la Loi a été donnée par les Anges.

3. Mais l'Objection sur laquelle on insiste le plus aujourd'hui, c'est que Philon, les Paraphrastes Chaldaïques, & les premiers Chrétiens ont puisé ce qu'ils ont dit de la pluralité des Personnes divines dans les Ecrits des Platoniciens. M. Allix prend un très-grand soin de répondre à cette objection, & de dissiper tous les nuages, qu'on a répandus sur une matiére si importante. Voici quelques unes de ses remarques.

(1.) Quand *Philon* auroit été Platonicien, comme on le prétend, la cause des Unitaires n'en seroit pas meilleure; parce que, quels que fussent les sentimens des Grecs sur la nature divine, il est sûr qu'ils les avoient apris de *Pherecydes* Syrien de Nation, qui vivoit

vivoit long-tems avant Platon, & qui fut maître de Pythagore. Celui-ci, qui fut suivi de la plûpart des Grecs, avoit voyagé en Egypte, en Arabie, & en Caldée; après avoir eu pour maître Pherecydes. *Plotin* confesse ingénument que les trois Hypostases n'étoient pas de l'invention de Platon, & qu'on les connoissoit avant lui, ce qu'il prouve par les Ecrits de *Parmenide*, qui avoit traité cette matiére. Parmenide avoit apris cette doctrine des Pythagoriciens, & il est fort probable que leur Maître la tenoit de quelques Juifs avec lesquels il avoit conversé en Egypte.

(2.) En second lieu notre Auteur avoüe que Philon a été comparé à Platon quant au Stile & à cette vive éloquence, qui fait qu'on admire encore aujourd'hui les écrits de cèt ancien Philosophe. Mais, du reste, il paroit si peu versé dans les écrits de Platon, qu'il en allégue souvent les sentimens sur la foi d'*Aristote*.

(3.) En troisiême lieu Platon parle si obscurément de la Trinité, qu'il est étonnant que quelques Chrétiens ayent voulu se servir de son autorité pour la prouver. Il y a apparence qu'il en avoit apris quelque chose en Egypte; mais

mais ce qu'il en dit ne sauroit être plus confus.

(4.) En quatrième lieu cette opinion de la Trinité des Personnes n'est point fondée sur la raison. Il faut ou qu'elle aît été révélée de Dieu ou inventée par Platon, ou par quelques autres de qui il la tenoit. Mais tant s'en faut que les Platoniciens crussent que leur Maitre en fût l'Inventeur, que *Proclus* assure que c'est une (*a*) *Théologie envoyée de Dieu même*. *Numenius* fameux Platoniste, qui vivoit sous les *Antonins*, & par conséquent du tems de *Justin Martyr*, (*b*) assûre que Platon avoit apris sa doctrine des Hébreux.

(5.) Enfin ce qui prouve, que Philon n'avoit point puisé ses sentimens dans Platon, c'est que la doctrine de ce Philosophe avoit beaucoup perdu de son autorité du tems de Philon. *Aristote*, *Zenon*, *Epicure* & les Pyrrhoniens avoient établi leurs opinions sur les ruïnes des opinions Platoniciennes.

Pour ce qui concerne les Paraphrastes Chaldaïques, M. Allix ne voit pas

(*a*) Θεοπαράδοτος θεολογία.

(*b*) *Theodoret, dans son* 1. *Serm. contre les Grecs.*

comment on les peut soupçonner d'avoir été imbus d'idées Platoniciennes. Il fait voir, qu'on trouve dans leurs Paraphrases des expressions qu'on chercheroit inutilement dans Platon, & que l'Auteur que le notre a principalement en vuë de refuter trouve si conformes aux idées des Chrétiens, qu'il s'est imaginé qu'ils les y avoient inserées. Mais comment croire d'ailleurs que les Juifs ayent été si debonnaires, que de permettre que les Chrétiens leurs Ennemis fourrassent dans leurs livres des passages contraires à leurs opinions & favorisant le Christianisme; leur intelligence n'est pas assez grande, pour s'accorder jamais sur un tel article.

Quant aux Apôtres & aux autres Ecrivains sacrez du Nouveau Testament il y a encore moins de vraisemblance qu'ils ayent tiré leurs dogmes & leur langage des Platoniciens. S. *Jean*, par exemple, qui a employé le mot de *Logos* ou de *Parole* étoit un Pêcheur du Lac de Tiberias, qui aparemment n'avoit pas plus oui parler de Platon ou de ses Disciples, que de *Descartes* ou de *Gassendi*. S. *Paul* & S. *Luc* étoient plus savans, mais on ne voit pas, qu'ils ayent jamais employé

dans

dans leurs prédications l'autorité de Platon. Les premiers Chrétiens n'étoient pas plus Platoniciens, que les Apôtres, & ils déclarent tous, qu'ils ont puisé la doctrine de la Trinité dans l'Evangile; & non pas dans les Ecrits de ce Philosophe.

L'Auteur qui a écrit *Dissertatio de Verbo; vel Sermone Dei, cujus creberrima fit mentia apud Paraphrastas Chaldæos, &c.* prétend que par le *Logos*, ces Paraphrastes ont entendu les Décrets de Dieu, ses Commandemens, ses consultations intérieures, ses promesses, son alliance, ses sermens faits aux Israëlites, ses desseins de punir ou de faire du bien; les Révélations faites aux Prophétes, sa providence envers les gens de bien; & en un mot la parole par laquelle Dieu promet ou menace, & déclare ce qu'il a résolu de faire. M. Allix soutient que la prétention de cet Auteur, que le mot de *Logos* ne se prend jamais pour une personne dans les Paraphrastes Chaldaïques, est fausse & insoutenable; il a allegué plusieurs exemples contraires dans tout ce Livre, & il fait voir par divers autres, que la Parole est formellement distinguée des Décrets de Dieu, de ses commandemens, &c.

Dd 2 4. Une

4. Une autre objection des Sociniens contre ce qu'a établi notre Auteur, c'est que les Chrétiens ne se sont point avisez de citer le *Targum* contre les Juifs, avant *Petrus Galatinus*, qui vivoit au commencement du seiziéme siécle. Mais posé que cela fut vrai, quel avantage pourroient-ils en retirer. Peut-être n'étoient-ils pas assez savans pour faire usage de ces Livres. Mais la supposition même est fausse, *Origéne* contre *Celse*, parle d'une dispute entre un Juif & un Chrétien, où l'on voyoit le Chrétien disputer contre le Juif par les Ecritures Judaïques, & lui montrer que les Oracles où il est parlé du Messie conviennent à Jesus-Christ. M. Allix croit que ces Ecritures Judaïques n'étoient autre chose que le Targum.

5. Enfin ce qui peut faire quelque peine dans cette matiére, c'est de comprendre, pourquoi, s'il est vrai, comme on l'a établi, que les anciens Juifs ayent eu des Idées de la Trinité & de la Divinité du Messie; ceux qui ont vécu depuis Jesus-Christ se sont opposez à ce même Dogme de la Trinité comme à un Dogme, qui détruisoit l'unité d'un Dieu. Il est certain que *Tryphon*, contre lequel dispute Justin Mar-

Martyr, croyoit que le Messie ne seroit qu'un simple homme, & il paroit par le Livre d'Origéne, que nous avons déja cité, que c'étoit aussi là l'opinion des Juifs de son tems.

1. M. Allix répond premiérement, en confessant, que quelques connoissances que les Juifs eussent de ces doctrines, elles n'étoient pas si pures & si claires, qu'elles ne fussent mêlées de diverses erreurs.

2. Secondement, que quelques confuses que fussent ces idées, les Juifs qui se faisoient Chrétiens suivoient en cela leurs principes, & s'apuyoient de la doctrine enseignée dans leurs Livres, pour autoriser leur changement. On en a une preuve bien évidente dans la Dispute de Justin contre Tryphon; car Justin ayant allegué les passages de l'Ancien Testament, où Dieu apelle le Messie son propre Fils, le Dieu tout Puissant, & qu'on doit adorer, Tryphon ne dispute pas sur l'explication de ces passages, mais seulement sur l'aplication, que Justin en fait à Jesus-Christ.

3. En troisiéme lieu, les Juifs prévenus de la pensée d'un Messie, qui seroit un grand Monarque, & scandalisez de la bassesse aparente de Jesus-

Christ & de ses Apôtres, furent par là même empêchez de voir la conformité qu'il y avoit entre ce Messie promis & leurs anciennes idées.

4. En quatriême lieu les Juifs qui vivoient immédiatement après Jesus-Christ ayant dessein de justifier la sentence de mort prononcée contre lui, envoyérent, avant la destruction de Jérusalem, des hommes d'autorité, dans toutes les Synagogues qu'ils avoient par tout le monde, pour les obliger de souscrire à l'anathême qu'ils avoient prononcé contre Jesus-Christ & ses Disciples.

5. En cinquiême lieu, peu de tems après la premiére publication de l'Evangile, les Juifs commencérent à diffamer d'une maniére horrible la naissance de Jesus-Christ, sa vie & sa conduite; ils en usérent de même à l'égard de ses Apôtres; & quelques fausses que fussent ces calomnies, elles ne laissérent pas de trouver créance parmi le peuple, & de l'obliger à décrier le Christianisme.

6. En sixiême lieu, la trop grande vénération que quelques Chrétiens eurent pour l'instrument de la passion du Seigneur, porta encore les Juifs à le décrier davantage, & à le diffamer

partout, comme un criminel, qui non content d'avoir justement subi la mort, avoit obligé ses Disciples à adorer la croix, à laquelle il avoit été attaché.

5. Enfin, on doit remarquer que les grandes disputes qui s'élevérent parmi les Chrétiens sur la personne de Jesus-Christ, & sur ses deux Natures, fournirent aux Juifs de violens préjugez contre l'Evangile. Joignez à cela qu'ils ont avoüé eux-mêmes, que dans leur dispersion ils avoient perdu la connoissance de divers mystéres de leur Religion. Après toutes ces remarques, il n'y a plus lieu d'être surpris, que les Juifs Cabalistiques, les seuls qui ont conservé quelque idée des sentimens de leurs ancêtres, soient en si petit nombre parmi eux; & que le plus grand nombre des Docteurs Juifs, reçoive dans ses disputes avec les Chrétiens sur la Trinité & sur la Divinité du Messie, des explications & des idées contraires à l'Ecriture. Puis qu'on a vû parmi les Chrétiens des gens qui se sont jettez dans des égaremens monstrueux & entiérement opposez à l'Evangile, peut-on être surpris, que les Juifs, violemment prévenus contre ce même Evangile, ayent abandonné la doctrine

de leurs Ancêtres, parce qu'elle le favorisoit?

M. Allix employe son Chapitre XXVI. à montrer que ce n'a été que pour mieux se défendre contre les Chrétiens, que les Juifs ont cherché de nouvelles explications à tous les passages de l'Ancien Testament, qui les incommodoient. Il montre dans le XXVII. que les Sociniens, combattant la doctrine de la Trinité & la Divinité du Seigneur, vont beaucoup plus loin que les Juifs, & se rendent peu propres à travailler à leur conversion. Toutes les remarques contenuës dans ces deux derniers Chapitres méritent d'être luës; mais nous ne nous y arrêterons pas, de peur d'être trop longs. Par la même raison nous nous contenterons d'avertir que M. Allix a mis à la fin de son Livre une Dissertation sur l'*Ange* qui est appellé le *Rédemteur* dans le Chapitre XLVIII. de la Genése, sans entrer à cèt égard dans aucun détail.

ARTICLE II.

MEMOIRES DU CHEVALIER DE BEAUJEU. *Contenant ses divers Voyages, tant en Pologne, en Allemagne qu'en Hongrie, avec des Rélations particuliéres des Affaires de ces Pays-là, depuis l'année* 1679. A Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte. 1700. in 12. pagg. 496.

IL y a déja quelque tems que ce Livre paroit à Paris; mais il étoit peu connu dans ces Provinces, avant l'Edition dont nous nous servirons dans cét Extrait. On ne sauroit presque douter, que ces Mémoires ne soient du même Auteur, que les * *Anecdotes de Pologne;* quoi que le premier de ces Livres soit attribué à M. le Chevalier de *Beaujeu* & l'autre à M. *Dalerac.* On doit même regarder les *Mémoires*, comme un premier Volume des *Anecdotes*, sans quoi il semble, que ni l'un ni l'autre de ces Ouvrages ne soient parfaits.

* *Voyez l'Extrait dans les Nouvelles de Mai. pag.* 504.

On trouve dans l'un, comme dans l'autre, quelques faits historiques bien démêlez, & raportez souvent fort différemment de ce qu'on en lit dans les Rélations qui ont paru ci-devant: mais ce qu'il y a surtout de remarquable dans ces Mémoires, c'est une description, qui paroit fort exacte & bien entenduë, de tous les endroits par où M. de Beaujeu a passé dans ses divers Voyages. Si tous les Voyageurs avoient été si habiles & si exacts qu'il le paroit, la Géographie seroit beaucoup plus parfaite qu'elle n'est.

I. CES Mémoires sont divisez en trois Livres, & chaque Livre en quatre Chapitres. Le premier Livre, outre la Préface contenuë dans le premier Chapitre, comprend le premier Voyage de l'Auteur de Paris à Dantzic par mer; les anciennes limites du Royaume de Pologne, & son Etat présent; la Description du Duché de Prusse & de celui de Mazovie en général, avec la route de Dantzic à Warsovie.

L'idée, que nous donne l'Auteur, dans son second Chapitre, du dernier Duc de *Mecklembourg*, n'est pas fort avantageuse à ce Prince. Son unique occupation à Paris étoit d'aller à l'Opera, & à la Comédie, de se promener

ner sur le Pont-neuf, dans la ruë *S. Honoré*, & dans les autres quartiers fréquentez de la Ville, où il aimoit à se faire voir, persuadé par ses gens, que le Peuple étoit charmé de sa mine & de son équipage: Son cocher étoit fait à cette allure. En sortant de l'Hôtel, il menoit promener le Duc par tout Paris, sans lui demander où il vouloit aller; & le débarquoit ensuite à l'Opera, ou à la Comédie, selon le jour. En sorte qu'à la longueur du tems, les chevaux auroient pu mener le carosse en un besoin.

Le personnage que nous avons vû faire à ce Prince durant son séjour à la Haye, rend fort probable ce que dit notre Auteur du personnage qu'il faisoit à Paris.

Le portrait que fait l'Auteur des femmes de Danemarc est beaucoup plus agréable, que celui du Duc de Mecklebourg. Les vilageoises y sont communément fort jolies, & les jeunes filles y ont presque toutes un air dégagé, des maniéres égrillardes, & une Physionomie fine. Avec cêt agréable entregent, les Danoises ont encore un teint admirable, moins blanc à la vérité que celui des Angloises, mais plus vif; les yeux bleus sans être languissans, & les che-

veux du plus beau cendré qu'on puisse imaginer. Elles les étalent sur de grands bourelets; comme on faisoit autrefois en France. Ce sont des tresses blondes, propres à faire dire mots nouveaux à un Poëte amoureux. *La vertu des Danoises*, ajoute notre Auteur; car dans un endroit si délicat, il est bon d'avertir, que c'est lui qui parle & non pas nous; *la vertu des Danoises*, dit-il, *semble être faite pour leur beauté; c'est-à-dire, qu'elle en permet l'usage; & ne soufre pas que ce soit un trésor inutile: ce n'est point toutefois en elles une inclination vitieuse; c'est une facilité nonchalante; & je suis persuadé qu'elles péchent seulement, pour n'avoir pas la force de se défendre de laisser pécher les hommes.*

Peu de pages après ce portrait des Dames Danoises, notre Auteur nous donne un détail exact des desseins du Roi de Suéde sur la Prusse Ducale durant la derniére guerre entre ce Prince & l'Electeur de *Brandebourg*; & démêle les raisons pour lesquelles l'Armée que la Suede avoit assemblée en Livonie, pour cette expédition, fut battuë par les Brandebourgeois, aussitôt qu'elle fut arrivée. La principale cause de ce mauvais succès fut la lenteur des Suédois,

qui

qui aprés que le projet eut été formé, demeurérent deux ans à assembler leur Armée; ce qui fit que le Roi de France, qui devoit en favoriser l'exécution, se lassa de payer des Troupes, qu'il avoit fait lever en Pologne pour cèt effet. Il y eut plusieurs autres contretems, qui ne sont point venus à la connoissance du Public, & qu'on pourra lire dans ces * Mémoires.

L'Auteur nous explique aussi la véritable cause du soûlévement des Cosaques contre la Pologne, qui a entrainé après soi la perte de toute l'Ukraine. Ces Peuples maltraitez par les Seigneurs Polonois dont ils étoient Vassaux, s'en étoient plaints inutilement par plusieurs Députations au Roi *Ladislas IV*. Enfin s'étant jettez encore une fois à ses piés, pour implorer sa justice & sa protection; ce Prince, irrité en secret contre la République, qui venoit de l'obliger à casser son Armée, songea plûtôt à aigrir les Cosaques, qu'à les faire entrer dans leur devoir; & ne leur fit point d'autre réponse que de leur dire avec rudesse : *Est-ce que vous n'avez point de sabres?* Les Députez, tout joyeux de la permission tacite de se venger qu'on leur accordoit, remerciérent le

* *pag. 63. &c.*

Roi ; & mirent la main à l'œuvre elque tems après.

Un moulin ôté à un Paysan par un ntilhomme fut le signal de la revol-

Les Cosaques massacrérent tous les lonois ; & gagnérent plusieurs bailles sur eux, où ils firent périr plus vint-mille hommes à la fois. Ils pellérent ensuite à leur secours les artares de Krimée leurs voisins, dont n'avoit jamais oui parler en Pologne ant ce tems-là. Les Turcs vinrent core apuyer les révoltez, & ravagént à l'envi toute l'Ukraine ; à la reve de quelques contrées à droite & gauche du Boristhéne, sauvées par les loscovites, qui s'en sont emparez.

La ville de Dantzick est sous la otection de la Pologne ; mais elle t libre & Anséatique se gouvernant se gardant elle-même. Elle paye ibut au Roi de Pologne, qui a encole tiers ou le cinquiéme dans les oüanes & droits du port. Mais Elle ferme elle-même ces droits du Roi, our ne pas le laisser entrer dans le dél & la connoissance du provenant. es affaires des Habitans vont en derer ressort par devant le Grand Chanlier de Pologne, ce qui les oblige de nir en Cour un des Secretaires de la

Vil-

Ville, pour résider auprès du Roi & veiller à leurs intérêts, en même tems qu'il sollicite les affaires des particuliers. Il n'y a qu'une seule Imprimerie en Pologne, qui est dans l'Abbaye d'Olive célébre par la Paix qui s'y conclut en 1661. Mais il n'y a dans tout le Pays ni postes, ni chevaux de Loüage, ni carosses publics, ni coches, ni bateaux; ces sortes de Voitures publiques sentant la maltote, selon le genie Polonois, & nuisant à la liberté, que ces Républiquains étendent jusques à ne pas vouloir fortifier leurs villes, rétablir les chemins, & paver les ruës; parce qu'il faudroit lever un impôt pour en faire la dépense. Pour des cabarets, on ne sait ce que c'est en Pologne, en sorte que chaque Voyageur est tout ensemble l'Hôte, l'Hôtellerie, & le Voyageur. Sa voiture doit lui fournir le nécessaire, lit, provisions, utenciles, cuisine, & cuisinier, seulement trouve-t-on de tems en tems certains grands bâtimens de bois appellez *Cartchemas*, où l'on loge pêle-mêle, & où l'on vend du foin & de l'avoine pour les chevaux, & de la biére pour les Voyageurs.

II. Le second Livre de ces Mémoires contient la Déscription de la route de

de Warsovie à Leopol & autres lieux des environs en Russie; du Voyage de la Cour de Pologne à Warsovie, & la Relation de la Convocation, qui y fut tenuë en 1680; le Voyage de Warsovie à Dantzic par la Vistule, & celui de Dantzic en France partie par mer, & partie par terre.

L'Auteur prétend que c'est un Préjugé que de croire, que le Paysan est esclave en Pologne. Il est vrai qu'on ne compte le revenu d'un Seigneur, que par le nombre de ses Vassaux; mais c'est à cause de la taille qu'il en exige & des corvées qu'il en tire, ce qui épargne au Gentilhomme l'entretien des valets & des charruës; mais pour les subsides de l'Etat & les besoins de la République, le Paysan n'y contribuë en rien; c'est le Seigneur, le Gentilhomme particulier, & l'homme d'Eglise, qui composent les trois Etats du Royaume, & qui en suportent la déperse.

Il est vrai encore, que le Manant ne peut quitter son Seigneur, pour s'aller établir chez un autre, & que s'il le fait, on le reclame comme un Déserteur. Outre cela le Seigneur peut tuer impunément son Paysan, en donnant dix écus à sa famille, parce qu'on suppose qu'il

qu'il y perd plus que personne, en diminuant d'un sujet son revenu & son vilage. Mais on devroit aussi supposer, que la passion de la colére l'emporte souvent sur la vuë de l'intérêt, & que c'est terriblement exposer la vie des Sujets, que de donner un tel droit à ceux dont ils sont les Vassaux.

On voit à la page 184. & dans les suivantes un portrait bien affreux de l'ignorance des Peuples de Pologne sur le fait de la Religion, & des désordres de leurs Conducteurs. Un Prêtre Missionaire de S. *Lazare* raconta à l'Auteur, que dans tous les lieux où il avoit fait sa Mission, il n'avoit trouvé personne, qui eût jamais ouï parler de la Trinité; que lorsqu'il voulut l'expliquer aux Paysans, il se servit de la comparaison d'une chandelle composée de suif, de mèche, & de lumiére, qui font un tout de trois parties différentes, comme la Trinité un seul Dieu de trois Personnes. Après s'être bien tourmenté là-dessus, & que les Paysans eurent répondu qu'ils comprenoient fort bien la chose; il en interrogea un des plus huppez, lequel répondit, sans balancer, à la question qui lui fut faite: *Qu'est-ce que la Trinité? C'est une chandelle.*

C'est

C'est une suite de l'ignorance des Pasteurs, qui savent tout au plus lire & écrire & un peu de latin, & voila tout; & de la négligence des Evêques, qui ne font jamais de visite : outre qu'il y a une infinité de vilages sans Curez.

Les Prélats s'adonnent à la débauche sans retenuë. M. de Beaujeu a vû l'Evêque de Cracovie faire la cérémonie d'un mariage à la Cour au sortir d'une débauche. Ce Prelat enluminé de vin, & rempli de viandes chanceloit à tout moment, bégayoit au moindre mot, & se rendoit ridicule par mille contenances indignes de son caractére. Quand il s'agit de lire les priéres dans le Missel qu'on lui présenta, il chercha ses lunettes dans sa poche, & y trouvant sa bague, qu'il prit pour ses lunettes, il se la mit sur le nez & fut un demi quart d'heure à tâcher de la faire entrer, ce qui fit rire toute l'Assemblée, où le Roi & la Reine étoient présens. On voit quelquefois ces Evêques en chapeaux gris bordez d'or & de soye verte, en rubans, en soutanes bleües. L'Auteur en a même vû ôter leur soutane, & paroitre en pantalon rouge dans un bal au milieu des Dames, où ils dansoient, cajoloient, & contoient

leurs

leurs raisons, comme les Courtisans les plus libertins.

III. Le troisiéme Livre parle du second Voyage de l'Auteur en 1681. de Paris à Warsovie par la Basse Allemagne; de la Diéte générale de Pologne, & de la maniére d'y traiter les affaires; de la Maison du défunt Roi & de la Reine Douairiére de Pologne, avec quelques particularitez des coutumes du Pays; & de ce qui se passa à la Diéte générale assemblée à Warsovie en 1683.

A l'occasion de la Paix concluë à Olive, l'Auteur donne une Relation assez étenduë de la guerre qui la précéda. Il nous aprend que *Charles Gustave* Roi de Suéde ayant résolu de songer tout de bon à s'aquérir la France, pour laquelle il avoit eu jusques alors une haine secréte, fut fort aise de voir, que le Roi très-Chrétien l'ayant prévenu, lui avoit envoyé le Chevalier *de Trelon*, chargé d'un présent considérable. Ce Prince voulut reconnoitre cette libéralité, & en faire une au Roi de France de cent piéces de canon. Mais l'Envoyé, qui avoit plus à cœur les intérêts du Cardinal *Mazarin*, que ceux de son Maitre, fit comprendre au Roi de Suéde, que le chemin le plus

court

court pour parvenir à son but, étoit de s'adresser uniquement au Cardinal Mazarin, & de ne faire qu'à cette Eminence les présens qu'il destineroit en échange de ceux que la France lui avoit envoyez. Le Roi de Suéde goûta ce conseil, & changea les cent piéces de canon de fonte en cuivre fin, dont le Chevalier lui dit que le Cardinal vouloit faire couvrir son Palais, à la maniére des grands Seigneurs de Suéde. Le Cardinal recompensa ce présent d'un subside de deux cens mille écus, aux dépens du Roi son Maître, & cette somme ne contribua pas peu à empêcher la chute du parti Suédois, qui sembloit être prochaine. C'est ainsi que sont servis les Princes, qui ont des Ministres intéressez, ausquels ils ont laissé prendre une trop grande autorité. Ce n'est plus à eux qu'on fait la cour, mais à leurs Ministres, parce qu'on est persuadé que c'est le seul moyen de réussir. Le Chevalier de Trelon ne perdit pas ses peines dans cette occasion; au lieu qu'il n'auroit, peut-être, rien fait pour sa fortune, s'il n'eut eu en vuë que les intérêts de son Souverain. Il y a divers autres traits d'Histoire fort curieux répandus en plusieurs endroits de ces Mémoires.

L'Au-

L'Auteur explique aussi avec beaucoup de netteté la forme du Gouvernement de Pologne, & tout ce qui concerne les grandes Diétes de cet Etat. On ne s'étonnera pas que ces Assemblées se séparent d'ordinaire sans avoir rien fait, quand on saura qu'elles sont composées d'un nombre infini de Noblesse, & que cependant la voix d'un seul particulier, qui en est membre, peut arrêter, suspendre, & annuller toutes les délibérations, si elle est contraire à l'avis général. C'est là, dit notre Auteur, un des plus beaux privilèges de la Noblesse Polonoise, puis qu'il laisse à chacun le pouvoir de se faire une destinée de Roi & de Maître, sans être contraint dans sa volonté & dans sa conduite, que par la raison & par les Loix. Ce n'est pas le sentiment de *Barclai*, qui traite ce privilége de malheureux, parce que par son moyen les Nobles se peuvent nuire impunément les uns aux autres. (a) *Nobilitas*, dit-il, *prærogativis seipsa donavit, quibus possit sibi invicem & impunè nocere.* La Noblesse a encore un autre privilége, qui n'est pas sujet à de

(a) *Il en devoit savoir quelque chose, puis qu'il avoit suivi le Roi Henri III. en Pologne.*

de moins dangéreuſes conſéquences ; c'eſt que de quelque crime qu'elle ſoit accuſée, Elle ne peut être arrêtée ni miſe en priſon, qu'après l'Arrêt de condamnation prononcé & ſignifié. Un Gentilhomme ſollicite lui-même ſon procès en toute liberté, & il a encore trois jours après la condamnation pour ſe ſauver, l'Arrêt ne pouvant être exécuté qu'après ce terme.

La préſence du Roi eſt ſi néceſſaire dans les Diétes, qu'il ne peut s'en diſpenſer un ſeul moment ; s'il tombe malade durant la tenuë de cette Aſſemblée, il ſe fait porter dans la chambre du Senat ſur un lit. Il n'en eſt pas de même des Sénateurs & des Nonces, qui peuvent entrer dans la ſale & en ſortir à tout moment. Dans la Diéte tenuë à Grodno en 1679. où les ſéances duroient juſques à onze heures & minuit, on aportoit à manger au Roi ſur ſon trône, & on le cachoit à l'Aſſemblée par un cercle ſerré de ſes Gentilshommes, ou des Spectateurs, qui l'environnoient.

AR-

ARTICLE III.

A CHRONOLOGICAL ACCOUNT OF THE LIFE OF PYTHAGORAS, *and of other Famous Men his Contemporaries. With an Epistle to the Rd. Dr. Bentley, about Porphyry's and Jamblichus's Lives of Pythagoras. By the Rigt Reverend Father in God,* WILLIAM L^{d}. BP. OF COVENTRY AND LICHFIELD. C'est-à-dire, *Recit Chronologique de la vie de Pythagore & d'autres hommes celebres ses Contemporains; avec une Lettre au Docteur Bentley, touchant la Vie de Pythagore par Porphyre & par Jamblique. Par Guillaume Evêque de Coventry & de Lichfield.* A Londres 1699. in 8. pagg. 76.

M. L'EVÊQUE de Worcester, qui l'a été premiérement de S. Asaph, & ensuite de Coventry & de Lichfield, a ramassé dans ce petit Ouvrage tout ce que sa profonde érudition lui a fourni au sujet de Pythagore, & y a joint des réflexions très-solides & très-judicieuses. Il seroit à souhaiter, que les Savans s'attachassent

sent à faire à l'égard de tous les grands hommes de l'Antiquité, ce que M. de Worcester vient de faire à l'égard de Pythagore ; cette occupation seroit beaucoup plus digne d'eux & plus utile au Public, que celle qu'ils se donnent d'ordinaire de se chicaner & de se déchirer même les uns les autres sur des questions de néant, ou de passer leur vie à examiner s'il faut lire une telle ou telle particule, dans quelque passage des Anciens ordinairement assez inutiles.

I. Il paroît par le titre du Livre dont il s'agit dans cet Article, qu'il est composé de deux Parties, la premiére en ordre, quoi qu'elle soit placée la derniére dans le titre, est la Lettre au savant Docteur *Bentley*, duquel il a été parlé plus d'une fois dans ces (*a*) Nouvelles, dans laquelle M. de Worcester examine la Vie de Pythagore écrite par *Porphyre*, & celle du même Philosophe écrite par *Jamblique*. Si l'on joint à ce qu'en ont dit ces deux Auteurs, ce qui s'en trouve dans *Diogéne Laërce*, on peut s'assurer qu'on a tout ce qu'on peut savoir de plus remarquable sur ce sujet. Les deux premiers étoient

(*a*) *Voyez surtout, mois de Juin. p. 657.*

étoient ses grands Admirateurs, & l'on ne sauroit douter, qu'ils n'ayent recueilli tout ce qu'ils ont crû devoir faire honneur à celui qu'ils regardoient comme leur Maître.

Aussi le représentent-ils comme un homme incomparable & fort extraordinaire. Ils nous parlent de ses grandes découvertes dans la Philosophie, & de la perfection où il porta les Mathématiques, tant par ses études, que par ses voyages. Mais ce qu'ils exaltent le plus, c'est la grande connoissance qu'il avoit de la nature Divine, & de la Religion. Diogene Laërce nous aprend qu'il étoit initié dans toutes les Cérémonies des Grecs & des Barbares. Porphyre nous le représente comme un véritable Deïste, c'est-à-dire, comme un homme persuadé de l'existence d'un Dieu, & qui ne regardoit *Apollon*, *Jupiter*, & tout cèt autre fatras de Divinitez Payennes, que comme des hommes deïfiez après leur mort.

Mais il n'y a point, selon notre Auteur, de moyen plus sûr de connoitre la nature de la Divinité que Pythagore adoroit, que de voir quelle étoit sa Morale & sa pratique; puis que tout homme qui a quelque sentiment de Religion, tâche de se conformer de

ſon mieux à la Divinité qu'il adore. Or à en juger ſur ce pié, M. de Worceſter croit que le Dieu de Pythagore, n'étoit guéres plus excellent que les Démons.

La criminelle ambition de ſe faire un grand nom dans le Monde, l'occupa ſi fort, qu'il ſe prépara lui-même une cave ſoûterraine, & s'y renferma pendant un fort long tems, quelques uns diſent pendant ſept ans entiers; après avoir fait publier qu'il étoit mort. Sa Mére ſeule étoit du ſecret, parce qu'il en avoit beſoin, pour lui fournir les choſes néceſſaires à la vie, dont il ne fit uſage, qu'autant qu'il en faloit pour s'empêcher de mourir. Enfin il parut en public comme un ſquelete afreux, & voulut perſuader qu'il avoit été dans un autre monde durant tout le temps de ſa retraite.

Il n'y eut point de menſonges qu'il n'inventât, pour faire recevoir aux hommes la doctrine de la Tranſmigration des ames, qu'il avoit apriſe en Egypte, & dont il ſemble qu'il voulut paſſer pour premier Inventeur en Gréce. Il eut l'impudence de ſoutenir que ſon Ame avoit été dans le corps d'*Euphorbe* tué par *Menelaus* durant la guerre de Troye, que depuis ce tems il

avoit

avoit passé dans divers corps, savoir dans celui d'*Æthalides* Fils de *Mercure*, dans celui d'*Hermotime*, dans celui d'un Pêcheur nommé *Pyrrhus*, & enfin dans celui de Pythagore. C'est ainsi que Porphyre raporte cette Fable. D'autres la racontent autrement, & c'est déja un préjugé contre ces belles réveries.

Mais & Porphyre & Jamblique se sont bien donné de garde, de raporter l'endroit de la doctrine de la Métempsychose, qui auroit pû décréditer tout le reste; c'est que les ames des hommes passent aussi dans les bêtes, dans les poissons & dans les plantes. *Empedocles*, qui vivoit peu de tems après Pythagore, & qui a passé pour un des oracles de la Secte Pythagoricienne, nous dit de lui-même, qu'il avoit été premiérement un jeune garçon, puis une jeune fille, puis une plante, puis un oiseau, puis un poisson. Le fameux *Apollonius*, si l'on en croit son Historien *Philostrate*, publia les mêmes réveries. Il voulut faire croire que son ame avoit été auparavant dans un Maître de navire; il fit voir un jeune homme, qui avoit, disoit-il, l'ame de *Palaméde*, un autre qui avoit celle de *Teléphe*, deux Héros tuez au siége de

 Troye.

Troye. Il dit que l'ame d'*Amasis* Roi d'Egypte étoit dans le corps d'un Lion aprivoisé, qu'on menoit par le monde par curiosité.

M. de *Worcester* ne doute point, que tant de Fables raportées par des Philosophes, qui ne pouvoient douter de leur fausseté, n'ayent été inspirées par le Démon, pour tâcher de ruiner le dogme de l'immortalité de l'Ame & de la Résurrection du Corps. Car si l'ame passe indifféremment des hommes dans les bêtes & dans les plantes; il n'y a point de différence entre les ames de tous ces êtres, & si les unes sont mortelles, les autres le sont aussi: Il suit de ce même principe, qu'il y a beaucoup plus de corps, qu'il n'y a d'ames pour les animer, puis qu'une seule ame en a animé un fort grand nombre; d'où l'on peut conclurre que les corps ne ressusciteront point, à moins qu'on ne voulût dire, qu'il y en aura plusieurs, qui n'auront point d'ame.

Mais Pythagore ne voulut pas seulement se faire un grand nom, par une doctrine qui paroissoit toute nouvelle, & par une façon de vivre toute singuliére. Il vit bien que s'il n'en imposoit au Public par des miracles, il ne s'aquer-

s'aquerroit jamais ni une grande reputation, ni un grand nombre de Sectateurs. Il prétendit apaiser les vens, les tempêtes, & les tremblemens de terre; & guérir les maladies de l'esprit & du corps. Il se venta d'entendre l'harmonie que font les corps célestes par leur mouvement, & comme il n'y a personne aujourd'hui qui ne comprenne l'impertinence de cette prétention, on peut conclurre de là ce qu'on doit penser de tous ces autres miracles.

Ce qu'il y a à remarquer à l'égard de toutes ces prétenduës œuvres miraculeuses, c'est qu'elles tendoient toutes à l'ostentation, & point du tout à l'utilité des hommes. Il prit des serpens, qui avoient tué d'autres personnes, & les mania sans les blesser & sans en être blessé. Il fit descendre dans ses mains en sifflant une Aigle, qui voloit sur sa tête, & la laissa ensuite aller. Il prédit à un pêcheur le nombre de poissons qu'il prendroit. En flatant un Ours, & chuchetant à l'oreille d'un Taureau, il les obligea tous deux à observer la Diéte Pythagoricienne; l'Ours à ne toucher à rien qui eût vie, & le Taureau, à ne point brouter les féves. Il obligea une riviére qu'il passoit avec plusieurs de ses Amis,

à le saluer en ces termes, *bon jour Pythagore.*

C'est *Porphyre* & *Jamblique*, qui nous raportent ces merveilles; & il y a lieu de s'étonner que des Philosophes de ce poids ayent voulu donner dans toutes ces fadaises, & exposer leur propre reputation, pour les persuader aux hommes. M. de Worcester examine avec beaucoup de soin les raisons qui les ont pû engager dans cette démarche, & les trouve dans la haine, qu'ils avoient conçuë pour la Religion Chrétienne. Ils ne pouvoient soufrir que leur Philosophie, qui avoit eu si longtems la vogue dans le Monde, fût obscurcie par une Religion, qu'ils regardoient comme une doctrine folle, & où il n'y avoit pas le sens commun; qui prétendoit néanmoins avoir été révélée de Dieu, & qui enseignoit que ces prétendus Sages avec toutes leurs lumiéres n'avoient pas eu même d'idée de la Divinité. La bassesse de Jesus-Christ, l'Auteur de cette Religion, & l'ignorance de ceux qu'il avoit commis pour l'annoncer aux hommes, augmentoient leur indignation & leur fureur. Mais ils ne pouvoient desavoüer les miracles opérez par Jesus-

Christ

Christ & par ses Apôtres, attestez par toutes les preuves qu'on peut exiger dans des faits de cette nature.

Pour donc obscurcir la gloire de Jesus-Christ & de sa Religion, sans s'amuser à beaucoup contester sur la verité de ces miracles, (a) ils le rangérent dans la même classe avec *Pythagore*, *Apollonius*, & autres de cette nature, méthode qu'ont osé adopter quelques Déïstes de ce siécle. C'est, selon notre Auteur, la véritable raison qui obligea Porphyre à écrire la vie de Pythagore, & Philostrate à nous donner celle d'*Apollonius*. Ils crurent qu'en opposant miracles à miracles, ils anéantiroient par là la preuve que les Chrétiens tiroient de ceux de Jesus-Christ, en faveur de la Religion. Quant à Porphyre, tous ceux qui savent la haine qu'il avoit conçuë contre le Christianisme, & dont il donna tant de marques dans ses livres, n'auront pas de peine à lui attribuer ce dessein. M. de Worcester fait diverses remarques importantes sur ces livres de Porphyre, qu'on peut trouver à la pag. 21. & suivantes. Il nous

(a) *C'est ce qu'on peut voir dans Origéne contre Celse.*

aprend entr'autres choses, que ce Philosophe étant à Rome voulut se tuer, & l'auroit exécuté, si *Plotin* n'eut découvert son dessein. Il ne fait point de difficulté d'attribuer ce désespoir à la rage qu'avoit Porphyre, de voir que l'Empereur *Gallien* favorisoit le Christianisme, qui avoit été cruellement persécuté par *Valerien* Pére de ce Prince. Mais la mort de Gallien soulagea bientôt Porphyre, & ce fut, peut-être, pour animer les Successeurs de cèt Empereur contre les Chrétiens, que ce Philosophe se détermina à écrire ses Livres contre le Christianisme.

Nos Deïstes modernes sont fort fâchez, qu'un si excellent ouvrage, à leur gout, se soit perdu; Mais il y a grande apparence, que Porphyre n'avançoit rien contre le Christianisme, que nous ne lisions encóre aujourd'hui dans l'Ouvrage de *Julien* l'Apostat, qui n'étoit ni moins habile, ni moins envénimé, contre la Religion Chrétienne que Porphyre; & qui aparemment ne l'a pas épargnée. Or il paroit, à l'honneur de cette Religion, que toutes les raisons de ce Prince, ne sont pas capables d'ébranler le moindre des fondemens sur lesquels elle est établie.

Notre

Notre Auteur fait les mêmes réflexions sur *Hierocles* Juge de Nicomedie sous l'Empereur *Dioclétien*. Ce Payen, ennemi juré de la Religion Chrétienne, contre laquelle il écrivit deux Livres, n'exalta les prétendus miracles d'*Aristée*, de Pythagore, & d'Apollonius de Tyane, que pour obscurcir & avilir ceux de Jesus-Christ. Il prétendit même, qu'on ne devoit point ajouter de foi à ceux-ci, qui n'avoient été écrits, que par des hommes sans lettres, menteurs & imposteurs, au lieu que ceux d'Apollonius étoient attestez, par *Maximus*, par le Philosophe *Damis*, qui vivoit avec lui, & par Philostrate, tous gens distinguez par leur savoir, & qui aimoient la Vérité. M. de Worcester répond en peu de mots à cette accusation d'Hierocles, & fait voir que les témoins qui déposent en faveur des miracles de Jesus-Christ sont plus dignes de foi, que ceux qui ont déposé en faveur d'Apollonius. Car les premiers ne raportent ces miracles, que pour établir la Religion Chrétienne. Or, ou ils étoient persuadez de la vérité de cette Religion, ou ils ne l'étoient pas: S'ils en étoient persuadez, ils n'ont pas menti en sa faveur, puis que cette même Religion enseigne, qu'il n'y a point

de salut pour les menteurs : & s'ils n'en étoient pas persuadez, il faloit que quelques avantages temporels les portassent à publier ces mensonges ; mais tant s'en faut, qu'ils en ayent attendu de tels avantages ; qu'ils se sont exposez à une infinité de maux & à la mort même, pour rendre témoignage à la vérité des miracles qu'ils publioient.

Il n'en est pas de même de ceux qui ont écrit la vie d'Apollonius ; & de Philostrate en particulier ; car outre que celui-ci n'en parle que sur le raport d'autrui, notre Auteur fait voir, qu'il n'a été porté à écrire cette vie, que pour plaire à une (a) Impératrice, & pour d'autres considérations purement humaines. Il examine les sources dans lesquelles Philostrate a puisé, ce qu'il a dit de son propre chef, & tout ce qui est raporté d'Apollonius, & montre que tout cela est, ou extrêmément incertain, ou tout-à-fait fabuleux.

Pour ce qui concerne Jamblique, qui nous a aussi donné la Vie de Pythagore ; comme il vivoit sous des Empereurs Chrétiens, & qu'il n'osoit pas écrire directement contre leur Religion ;

(a) *Julie mère & femme de Caracalla.*

gion ; il crut qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour la décréditer, que d'oppoſer Pythagore à Jeſus-Chriſt, & ce fut dans le même deſſein, qu'il embellit l'hiſtoire de cèt ancien Philoſophe, de tout ce qu'il crut propre à favoriſer le but ſecret qu'il ſe propoſoit. Auſſi ſe rendit-il ſi recommandable par là à *Julien* l'Apoſtat, que ce Prince étant parvenu à l'Empire, écrivit plus de lettres à Jamblique, qu'à aucune perſonne de ſon tems ; & après ſa mort, il lui donna divers éloges magnifiques, qui marquoient aſſez l'eſtime, qu'il en faiſoit.

Après ces remarques, M. de Worceſter en fait pluſieurs de Chronologie, qui montrent que Jamblique & Porphyre, ont parlé ſans jugement des années de la vie de Pythagore, & de ſes principales actions & avantures, de même que de ce qui concerne ſes Diſciples ; ce qui achéve de décrediter entiérement tout ce qu'ils nous diſent de la vie de ce Philoſophe. Nous ne nous engagerons point dans ces remarques Chronologiques, parce que nous ne ſaurions le faire ſans copier preſque mot pour mot notre Auteur. Il ſuffira de dire, qu'il fait voir par des calculs fort exacts, que la plupart des faits ra-

raportez sur cette matiére par ces Historiens sont entiérement supposez.

II. NOUS ne nous arrêterons pas non plus à faire un Extrait de la seconde Piéce de ce Livre, qui est un abrégé Chronologique de la Vie de Pythagore, & des autres hommes célébres de l'Antiquité, ses Contemporains. Nous nous contenterons de remarquer, aprês M. de Worcester, qu'on ne peut point fixer les années ausquelles sont arrivées la plupart des choses qu'on raconte de Pythagore; & qu'on ne trouve rien dans les Anciens sur ce sujet que de très-confus & de très-incertain. On ne sait où il nâquit, & il n'y a guéres moins de disputes sur sa Patrie, que sur celle d'*Homére*. Il y en a encore plus sur le tems de sa naissance. Notre Auteur croit qu'on doit la placer à l'année 605. ou 586. avant Jesus-Christ. Il mourut à l'âge de 80. ans, selon quelques uns, & de 90. selon d'autres. M. de Worcester ne nous parle pas seulement de Pythagore; il a ramassé dans un très-petit espace, un grand nombre de remarques importantes sur la vie de plusieurs autres célébres personnes de l'Antiquité.

AR-

ARTICLE IV.

HISTORIA CULTUS SINENSIUM, *seu Varia scripta de Cultibus Sinarum, inter Vicarios Apostolicos Gallos aliosque Missionarios, & Patres Societatis Jesu controversis, oblata Innocentio XII. Pontifici Maximo & Sacræ Congregationi Eminentissimorum Cardinalium dirimendæ huic causæ præpositorum: Adjuncta Appendice Scriptorum Patrum Societatis Jesu de eadem Controversia.* C'est-à-dire, *Histoire du Service des Chinois, ou divers Ecrits des Services que pratiquent les Chinois, & sur lesquels les Vicaires Apostoliques François & autres Missionaires disputent avec les Jésuites, présentez au Pape Innocent XII. & à la Congrégation des Cardinaux deputez pour juger de cette affaire: ausquels on a ajouté un Appendix des Ecrits des Jésuites sur la même Controverse.* A Cologne, 1700. in 8. pagg. 676. Et se trouve à Amsterdam, chez Jean Louis de Lorme.

IL y a plus de soixante ans, qu'il s'est élevé des Disputes entre les

Missionaires Jésuites d'une part, & ceux des Ordres de S. *Dominique* & de S. *François* de l'autre, sur les services, que les Chinois rendent à *Confucius*, à leurs Ancêtres & à l'Idole *Chin-hoan*, & sur diverses pratiques, que les Jésuites ont cru tolérables ou innocentes, & qu'ils ont par conséquent permises à leurs Néophytes, pour les attirer plus facilement au Christianisme; mais que divers autres Missionnaires ont regardées comme superstitieuses & Idolâtres. Il s'est fait un grand nombre de Livres sur cette matiére. On peut voir en particulier les Ecrits de *Dominique de Navarrette* Dominicain, l'Apologie des Nouveaux Chrétiens de la Chine, le *Theatro Jesuitico*, & le (*a*) Sixiéme Volume de la *Morale Pratique des Jésuites*.

Cette affaire fut portée à Rome par *Jean Baptiste de Moralés* Dominiquain, qui obtint un Décret en 1645. par lequel toutes les pratiques permises par les Jésuites aux nouveaux Chrétiens de la Chine, & que ce Religieux avoit présentées au Tribunal de l'Inquisition, sans

(*a*) *On a donné l'Extrait de ce Livre dans la Bibliothéque Universelle. Tom. XXIV. Part. I. p. 94.*

sans nommer ces Péres, furent entiérement condamnées. Les Jésuites opposérent deux choses principales à ce Décret; la premiére, que le Pére de Moralés, qui l'avoit obtenu, étant retourné à la Chine, & ayant examiné avec plus de soin la pratique des nouveaux Chrétiens, reconnut qu'il s'étoit trompé, & que les choses n'étoient point telles qu'il les avoit représentées, ce qui l'obligea de ne point publier ce Décret & d'en suprimer une partie. La seconde, que ce Décret même n'étoit qu'interlocutoire, en attendant, que le Pape ou le S. Siége en ordonnassent définitivement.

En 1656, le Pére *Martinius* Jésuite étant à Rome, & ayant représenté les choses tout autrement, que n'avoit fait de Moralés, obtint un autre Décret, qui permet les pratiques observées par les nouveaux Chrétiens dans la Chine.

Les Parties des Jésuites se sont fort récriées sur ce nouveau Décret. On a prétendu qu'il n'avoit été donné, que sur de faux exposez du P. Martinius, qui avoit extremément déguisé ces pratiques superstitieuses & idolâtres, en avoit suprimé une partie, & avoit assuré que le reste n'étoit qu'un simple service Civil, que les Chinois rendoient

à

à Confucius, comme à un Philosophe, à qui ils avoient de grandes obligations; & à leurs Parens défunts, simplement pour marquer le respect que les enfans doivent avoir pour ceux qui les ont mis au monde durant leur vie, & le souvenir plein de reconnoissance, qu'ils en doivent conserver après leur mort.

Ces Disputes n'ont jamais été bien assoupies depuis ce dernier Décret, & l'on a porté de tems en tems diverses plaintes à la Cour de Rome, contre la trop grande indulgence des Jésuites pour leurs nouveaux Proselytes. Mais elles se sont renouvellées depuis peu, à l'occasion qu'on va voir.

Il y a à la Chine un Missionnaire, nommé (a) *Charles Maigrot*, qui a été fait Vicaire Apostolique de la Province de Fokien dans le même Royaume, & nommé à l'Evêché de Conon. Celui-ci scandalisé de diverses Pratiques observées par les Jésuites & par leurs Proselytes dans la Chine, consulté par quelques Missionnaires sur ces Pratiques; sollicité par eux, de déclarer à quoi on s'en devoit tenir à cèt égard, & n'étant pas d'ailleurs fort avant dans les

(a) *Il est aussi Docteur de Sorbonne.*

les intérêts des Jésuites, fit publier un (*a*) Mandement provisionel, dans lequel il condamne ces pratiques, & ordonne ce qu'il veut qu'on observe à cèt égard dans toute l'étenduë de son Vicariat. En voici les principaux Articles.

1. Il défend qu'on se serve dans la Chine, des noms employez en Europe, pour désigner le véritable Dieu, parce que ces noms étant tout-à-fait inconnus & barbares aux Chinois, n'exciteroient aucune idée dans leur esprit: mais il veut qu'on se serve du terme usité de *Tien-Chu*, qui signifie le *Seigneur du Ciel.* Il défend d'employer le seul nom de *Tien*, qui ne signifie que le Ciel, & celui de *Xangti*, qui veut dire un *Souverain Empereur*, pour marquer la Divinité, & d'enseigner que par ces mots les Chinois entendent le même Dieu, que les Chrétiens.

2. Il défend en second lieu de pendre dans les Eglises, un Tableau avec ces deux Lettres Chinoises, *King Tien*, c'est-à-dire, *adorez le Ciel.*

3. Il déclare en troisiême lieu, que les

(*a*) *On le trouve à la p. 334. de cèt Ouvrage. Il fut donné le 26. Mars 1693.*

les Queſtions propoſées au Pape *Alexandre VII.* ſur les diſputes des Miſſionnaires Chinois, ne ſont point fondées ſur des faits véritables & bien expoſez, & que par conſéquent ces Miſſionaires ne doivent point s'en tenir aux réponſes données à ces queſtions, au ſujet du culte que les Chinois rendent à Confucius & à leurs Ancêtres.

4. Il défend aux Miſſionaires de permettre aux Chrétiens de ſe trouver aux fêtes qui ſe célébrent deux fois l'année à l'honneur de Confucius & des Ancêtres morts, de préſider, de ſervir, ou de ſe trouver aux ſacrifices & aux oblations, qui ſe font dans ces occaſions, puis que tout ce ſervice eſt ſuperſtitieux.

5. Il loüe les Miſſionaires qui ont travaillé à abolir l'uſage de certains Tableaux pendus dans les maiſons à l'honneur des Défunts; il les exhorte à continuer de même; & ordonne, que dans les endroits où l'on ne pourra pas abolir cèt uſage, on ôte de ces Tableaux, les lettres * *Xin chu*, *Xin Goei*, *Ling Goei*, & qu'on ſe contente d'écrire le nom du Défunt ſur le Tableau, ou

* *C'eſt-à-dire*, Lieu ou trône du Siége de l'ame de tel ou tel défunt.

ou de n'y ajouter du moins que la lettre *Goei*, avec d'autres précautions, qu'il seroit trop long de raporter.

6. Il condamne de certains écrits, contenant des propositions fausses & scandaleuses; savoir, que si l'on entend bien la Philosophie que professent les Chinois, elle n'enseigne rien de contraire à la Religion Chrétienne; & que les plus sages des anciens Chinois ont entendu par le mot *Jay Kie*, le véritable Dieu, la cause premiére de toutes choses.

7. Enfin il avertit les Missionaires, de prendre garde que les Chrêtiens, qui lisent ces Livres dans les Ecoles, ne répandent dans l'esprit de leurs Auditeurs, l'Athéïsme & diverses superstitions, dont ils sont pleins, tant dans le texte, que dans les Notes, qu'on y a ajoutées.

Les Jésuites ont fait de grandes plaintes contre ce Mandement, qu'ils prétendent être nul, tant dans la forme, que dans la matiére: dans la forme parce que M. Maigrot n'avoit point le pouvoir de faire un tel Mandement, & encore moins de le publier; & dans la matiére, puis qu'il suppose faux en divers endroits, & qu'il condamne des choses fort innocentes, dont on ne peut dé-

défendre l'usage sans arrêter les progrès du Christianisme, & sans exposer même les Chrétiens de la Chine aux funestes effets de la colére du Souverain de ce grand Empire. Ils soutiennent, par exemple, à l'égard de Confucius & des Ancêtres, que le Service qu'on leur rend est purement civil, & que les Chinois en rendent de tout semblables, à leurs amis & aux autres personnes qui les viennent voir. Qu'à l'égard des lettres *King Tien*, qui signifient *adorez le Ciel*, il faut entendre qu'on doit adorer le Dieu du Ciel; de même que dans l'Ecriture, le Ciel est souvent pris pour celui qui y habite; qu'il seroit d'ailleurs fort dangereux d'ôter tous les Tableaux où ces lettres sont écrites; parce que l'Empereur de la Chine ayant fait présent aux Péres Jésuites, d'un pareil Tableau, où ces lettres sont écrites de sa propre main, ils ne sauroient l'ôter de leur Eglise, sans encourir son indignation, qui pourroit être funeste à tous les Chrétiens de son Empire. Que sur le tout, il ne faut point juger de certains services extérieurs, ni de certaines expressions, par les idées que nous y attachons en Europe, mais par les idées qu'en ont les Chinois eux-mêmes; qu'il est très-

dif-

difficile de s'aſsûrer & de ces idées ; & du ſens des paroles par leſquelles ils les expriment ; à cauſe de la différence infinie qu'il y a entre leurs maniéres de penſer & de s'exprimer, & les notres. Qu'il faut avoir vieilli dans l'étude de la langue Chinoiſe & des maniéres de ces Peuples, pour s'aſſurer qu'on ne ſe trompe point, dans les jugemens que l'on porte de leurs penſées & de leurs actions. Que M. Maigrot n'a pas aſſez fait de progrès dans cette étude, pour pouvoir juger ſainement de tous les points qu'il a bien oſé définir dans ſon Mandement.

Les Parties des Jéſuites ne manquent pas de répondre à toutes ces objections, & croyent qu'il n'y a qu'à examiner ce qui ſe pratique dans les fêtes célébrées à l'honneur de Confucius & des Ancêtres, pour en conclurre, que toutes ces pratiques ſont religieuſes, & par conſéquent idolatres & ſuperſtitieuſes. Que quelque opinion que les anciens Chinois ayent eu à l'égard du Ciel, il eſt conſtant que depuis long tems, ils entendent par les lettres de *King Tien*, qu'on doit adorer le Ciel matériel, & non celui qui l'habite, dont ils n'ont aucune idée ; & que, par conſéquent, c'eſt porter les Chrétiens à l'idolatrie, que de

de pendre dans les Eglises des Tableaux où ces lettres soient écrites.

Toute cette affaire a été portée à Rome, & le Livre qui fait le sujet de cet Article, contient toutes les principales piéces, qui ont été produites de part & d'autre, pour l'instruction de ce procès, & qui sont au nombre de seize. Il n'est pas nécessaire de les spécifier ici, ni d'entrer dans un plus grand détail de ce qu'elles contiennent. Ce que nous venons de dire, & qui est en partie extrait de ces Piéces, suffit pour en avoir une assez juste idée.

ARTICLE V.

Histoire de HENRI II. *dernier Duc de Montmorency, Pair & Maréchal de France, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi en Languedoc.* A Paris, 1699. in 8. pagg. 544. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

NOUS avions déja une Histoire de *Henri II.* Duc de *Montmorency*, composée par le Sieur *Du Cros*. L'Auteur de celle-ci nous avertit en divers endroits, qu'il a été témoin de plu-

plusieurs faits qu'il raconte ; ce qui pourroit faire soupçonner que ce ne fût la premiére Histoire retouchée : comme je n'ai pas celle du Sieur du Cros, je n'ai pu la confronter avec celle-ci. Quoi qu'il en soit, peut-être que bien des Lecteurs, qui n'ont pas lû la premiére, ne seront pas fâchez, que nous leur rendions compte de cette derniére ; qui est sortie de la presse à Paris, il n'y a que peu de mois.

I. Elle est divisée en trois Livres. Le premier comprend l'Histoire du Duc de Montmorency depuis sa naissance, jusques à la mort du Connétable de Montmorency son Pére. Celui-ci fut marié deux fois; il n'eut de sa premiére Femme, que le Comte d'*Ophemont* mort jeune, & deux filles. Il prit une seconde alliance avec *Loüise de Budos*, de la Maison de *Portes*, l'une des plus belles personnes de son tems. Ce fut de ce mariage que nâquirent * Henri II. dernier Duc de Montmorency, & une fille, qui fut mariée à *Henri de Bourbon* premier Prince du Sang. Le Jeune Duc

* *Il nâquit à Chantilly, le dernier d'Avril, 1595. entre huit & neuf heures du Soir, & par conséquent il y a faute dans Moreri, qui met sa naissance en 1594.*

Duc de Montmorency fut présenté au baptême, par le Roi de France *Henri IV.* qui lui donna son nom, qui le cherit beaucoup tant qu'il vécut, & qui avoit accoutumé de l'appeller son Fils. Après la cérémonie du Baptême, il donna à ce jeune Seigneur le Gouvernement de la Ville de Narbonne, la † Survivance du Gouvernement de Languedoc, & promit au Connétable son Pére de l'honorer un jour de son alliance, en lui donnant pour femme l'une de ses Filles.

Dès qu'il fut en âge d'être marié, le Roi voulut dégager sa parole, en lui donnant Mademoiselle de *Verneuil* sa Fille naturelle. Mais le Connétable, qui avoit toujours crû que ce seroit Mademoiselle de *Vendôme*, parce que le Roi n'avoit que cette Fille, lors qu'il lui parla de ce mariage, ne voulut jamais consentir que le Duc son Fils en épousât d'autre. Le Roi irrité de ce refus, & ayant tâché en vain de persuader le Connétable, lui ordonna de se retirer de la Cour, & d'y laisser le Duc son Fils. Le Connétable disposé à obéïr, pria qu'on ne privât point sa vieillesse de la permission d'emme-

net

† *Il fut reçu à cette survivance à l'âge de treize ans.*

ner son Fils, ce qui lui fut accordé. S'étant retiré à Chantilly, on lui proposa le mariage du Duc avec Mademoiselle de *Chemilly*, héritiére de la Maison de *Rieux* en Bretagne. La vuë d'unir de si grands biens à ceux qu'il avoit déja dans cette Province, le fit consentir à cette proposition. Le Roi qui en fut averti voulut empêcher ce Mariage. Le Duc d'*Amville* Frêre du Connétable avoit été prié de conduire le jeune Duc à une de ses maisons, prés du lieu où l'on avoit arrêté que la Comtesse de Chemilly se rendroit avec sa Fille & ses parens, pour l'accomplissement de cette alliance. Le Roi informé de tout cela ordonna à M. *Du Plessis* Gouverneur de Saumur, par où l'Oncle & le Neveu devoient passer pour se trouver au lieu marqué, d'arrêter l'un & l'autre. Le Duc d'Amville, qui ne fut informé de cêt ordre, que lors qu'il étoit déja dans Saumur, sût néanmoins si bien tromper Du Plessis, qu'il sortit de la Ville sans être arrêté. Le Roi ayant apris ce qui se passoit envoya le Duc de *Soubise*, avec deux Compagnies de Chevaux Legers de sa Garde, à la Maison où le mariage se devoit faire, pour enlever Mademoiselle de Chemilly de gré ou de for-

ce. Mais le Duc d'Amville, qui avoit bien prévû ce qui arriveroit, avoit déja fait épouser & coucher ensemble les nouveaux Mariez.

Il y a grande apparence, qu'on ne pardonneroit pas une semblable conduite sous ce Régne. Le Connétable eut lieu de se repentir peu de tems après de cette démarche. Il trouva que les avantages de cette Alliance n'étoient point si grands, qu'il se les étoit figurez, & qu'il s'en faloit beaucoup, qu'ils ne valussent la disgrace du Roi qu'il avoit encouruë. Pour faire sa paix, il prétendit que le mariage de son Fils n'avoit point été consommé, & proposa au Roi de le faire casser, s'il vouloit donner à son Fils Mademoiselle de Vendôme. Le Roi fut assez bon pour y consentir. Le mariage fut déclaré nul, & le second étoit sur le point de se faire, lors que le Roi fut malheureusement tué, ce qui le rompit pour jamais.

Loüis XIII. ayant succedé à Henri IV. honora le jeune Duc de la charge de Grand Amiral de France, en Guienne & en Bretagne, par la démission qu'en fit Charles de Montmorency Duc d'Amville son Oncle. Peu de tems après, il voulut encore l'honorer de son al-

alliance, lui procurant pour femme, par le conseil de la Reine *Marie de Medicis*, sa Mére, la Princesse *Marie Felice des Ursins*, qui par son malheur ou par sa faute, fut dans la suite la funeste cause de la perte de son Epoux, dont aussi elle ne se consola jamais; ayant passé son Veuvage dans une Abbaye de Moulins; après avoir fait élever un riche Tombeau à son Mari dans cette même Ville.

Quelques loüanges, que notre Auteur donne à son Héros, qui étoit à la vérité un des plus grands Capitaines, des plus libéraux, des plus généreux, & des mieux faits de son tems; il ne dissimule pas néanmoins les défauts qu'il peut avoir eus. Il nous raporte, par exemple, un trait de sa vanité, qu'on ne sauroit excuser. Le Duc de *Retz* avoit épousé Mademoiselle de Chemilly dont le mariage avec le Duc de Montmorency avoit été cassé. Ces deux Seigneurs se trouvant un jour à une Assemblée, où il y avoit une grande colation, le Duc de Montmorency, après avoir pris des confitures dans un bassin qu'on lui présenta, se tourna vers le Duc de Retz, qui étoit près de lui, & lui dit à l'oreille: *tenez, Monsieur, ce ne sera pas la premiére*

 fois,

fois, que vous aurez pris de mes restes.

II. Le second Livre de cette Histoire est employé à décrire la part qu'eut le Duc de Montmorency aux guerres de Religion, qui se firent de son tems dans le Royaume, & à celle d'Italie. Il nous y est représenté partout comme un héros intrépide, qui brave les plus grands dangers, & dont le courage aproche fort de la témérité. On le voit en même tems exposé à la jalousie des Ministres, qui lui rendent tous les mauvais offices qu'ils peuvent, & qui le ruinant peu-à-peu dans l'esprit du Souverain, firent, enfin, en sorte que le Duc devenu criminel, plutot par imprudence & par facilité, que par malice, ne put jamais obtenir la vie, qui fut demandée au Roi, par tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans le Royaume, à la reserve du Cardinal de *Richelieu*, qui avoit conjuré sa perte.

Loüis XIII. ayant fait des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit en 1619. le Duc de Montmorency fut du nombre & eut l'honneur d'être nommé immédiatement après les Princes, comme le premier Duc & Pair de France. La Reine Mére s'étant retirée quelque

tems

tems après mécontente de la Cour, voulut engager le Duc à prendre son Parti, & n'épargna rien pour l'y faire resoudre. Il sembloit que naturellement il devoit donner dans les intérêts de cette Princesse, dont il étoit allié du côté de sa femme : mais il refusa constamment d'entrer dans un parti contraire à son devoir & aux intérêts du Roi son Maître, qui ne laissa pas de le recevoir fort froidement, lors qu'il l'alla trouver en Guienne ; à cause des mauvais offices, que les Ministres lui avoient rendus. Le Connétable de Luynes, un de ses Ennemis secrets, lui donna de grandes marques de sa haine au siége de Montauban, où il s'exposa aux endroits les plus dangereux, dans le dessein de le faire perir.

Après avoir remporté divers avantages sur les Réformez en Languedoc & ailleurs, il défit encore sur Mer les Rochelois, & reprit sur eux l'Isle d'Oleron. Tant de services devoient, ce semble, surmonter dans l'esprit du Souverain, les mauvaises impressions que les Favoris pouvoient lui en avoir données ; mais il reconnut bientôt, qu'il ne devoit pas s'y attendre ; car ayant demandé le Gouvernement de l'Isle de Ré, que la Charge d'Amiral qu'il possedoit

lui faisoit plutôt souhaiter, que son intérêt particulier, il lui fut refusé, pour le donner à *Toiras*. Quelque tems après, il fut que le Cardinal de Richelieu & d'*Effiat* avoient travaillé puissamment pour ruiner sa reputation; non seulement dans l'esprit du Roi, mais encore dans son Armée navale, par le moyen de certaines personnes qui l'avoient trahi, & qui avoient fait tout leur possible, pour dissuader les Chefs de l'Armée des Hollandois de combattre sous lui. On voit assez par là, que ce Cardinal ne procuroit le bien de la France, que lors que ce bien n'étoit pas opposé à ses passions particuliéres.

Ce fut lui qui persuada au Roi dans la suite, de faire exercer la Charge de Grand Amiral par commission, sous prétexte des grandes dépenses qu'elle causoit; mais à la vérité pour en dépouiller le Duc, & s'en accommoder soi-même sous un autre (*a*) nom. Il est vrai, que pour l'apaiser un peu, on lui promit un million, qui lui fut assigné sur la Maison de Ville de Paris. Ce fut dans la même vuë que cette Eminence fit suprimer les Etats de la Pro-

(*a*) *Ce fut celui de* Général des Mers.

Province de Languedoc, dont le Duc étoit Gouverneur, & y créer les Elûs. Il est vrai que les Etats y furent rétablis quelque tems après ; mais ce ne fut plus avec la même autorité. Le Duc fut extrêmement blâmé de la complaisance qu'il eut dans cette occasion pour le Cardinal ; qui pour achever de le perdre dans l'esprit du Roi, fit semer le bruit, qu'il étoit amoureux de la Reine. Ce fut ce qui obligea les amis du Duc & particuliérement la Reine Mére, de lui conseiller de prendre quelque prétexte de quitter la Cour, où pendant son absence cette Princesse travailla avec tant de soin & si heureusement, qu'elle persuada le Roi, que ce bruit n'étoit qu'une imposture, inventée par la malice des Ennemis du Duc de Montmorency, qui avoient résolu de le perdre.

Après les guerres d'Italie, où le Duc eut l'honneur de commander en chef l'Armée de France, & où il se signala par des actions si hardies, qu'elles sont presque incroyables ; il alla trouver le Roi à Lyon, où il étoit si malade, qu'on désespéroit de sa vie. Ce Prince le fit appeller, & après lui avoir temoigné la satisfaction qu'il avoit des services qu'il venoit de rendre à l'E-

 tat,

tat, il lui recommanda d'avoir toujours la même affection pour le bien de l'Etat, & d'aimer le Cardinal de Richelieu, pour l'amour de lui.

Le Duc, pour commencer d'obéir, se rendit au sortir de la Chambre du Roi dans celle du Cardinal, qu'il trouva étendu sur son lit, fondant en larmes, & dans l'état d'un homme qui se voyoit entiérement abandonné de tous les Adorateurs de sa fortune. Le Duc le voyant en cèt état oublia tous les déplaisirs qu'il en avoit reçus, & lui offrit sa personne, son Gouvernement, & tout son bien, pour s'opposer, au péril de sa vie & de celle de ses amis, aux desseins de ceux, qui voudroient attenter quelque chose contre lui. Cet exemple de générosité fortifia celle de la *Vrilliére* Secretaire d'Etat, qui se joignit au Duc de Montmorency pour les intérêts du Cardinal, découvrit avec lui toutes les intelligences de la Cabale faite contre cette Eminence, & fit mettre des chevaux de relais, depuis Lyon jusques à Marseille, pour sauver le Cardinal, en cas que le Roi vînt à mourir.

Un service si important ne fit presque pas d'impression sur le cœur de bronze de cette Eminence. Sa fortune ba-

balançant entre la crainte & l'espérance de sa chute ou de son affermissement, à cause des grands démêlez qu'il eut avec la Reine Mére, le fit resoudre de s'assûrer de tous ses amis dans une occasion si importante. Il fit écrire au Duc de Montmorency pour l'obliger de se rendre à la Cour, où sa présence lui étoit tout-à-fait nécessaire. Le Duc, à qui l'on écrivoit de ne pas perdre cette occasion d'obliger le Cardinal, en se rendant Médiateur de tous les différens qu'il avoit avec la Reine Mére, communiqua la lettre qu'il avoit reçuë à sa Femme & à ses autres Confidens, qui lui conseillérent tous de temporiser, pour voir de quel côté la fortune se tourneroit; que pour cèt effet il devoit partir pour la Cour, mais s'arrêter en chemin, sous prétexte d'une maladie. La fortune qui se déclara pour le Cardinal, en même tems que le Duc arriva à la Cour, lui donna des apréhensions, qui n'étoient que trop bien fondées. Le Cardinal, à qui la vérité n'avoit pû être cachée, reçut ses excuses avec une mine si froide, qu'il vit bien, que pour avoir voulu temporiser, il s'étoit fait un ennemi irréconciliable.

III. Le troisième Livre comprend

l'Histoire des engagemens funestes du Duc de Montmorency avec le Duc d'*Orleans*, les tristes suites de ces engagemens, qui furent la prise du Duc au combat de Castelnaudary, sa condamnation par le Parlement de Toulouze, au jugement duquel il voulut bien se soumettre, quoi que Duc & Pair & Maréchal de France; les efforts inutiles de tous ses parens, de tous ses amis, & des Princes mêmes étrangers pour sauver sa vie; & les particularitez de sa mort, qu'il soufrit en héros, & avec une constance & une douceur, qui furent admirées de tout le monde.

L'Auteur ne néglige aucunes des particularitez de l'Histoire, qui peuvent excuser la rebellion du Duc. Il nous aprend qu'avant qu'il eut pris aucuns engagemens avec le Duc d'Orleans, le Cardinal de Richelieu, qui le haïssant, étoit bien aise de le croire criminel, ordonna de l'arrêter; ce qui auroit été exécuté, si le Duc n'en eut été averti, ou si ceux qui avoient ordre de se saisir de sa personne avoient eu autant de courage & de résolution, que celui qu'ils vouloient arrêter. Il n'oublie pas les sollicitations réïterées & les conseils de sa femme & de ses Amis,

Amis, qui le pressoient sans cesse de profiter de cette occasion, pour se venger du Cardinal, d'autant plus, qu'en le faisant, il rendoit un service considérable à l'Etat, bien loin de rien faire contre ses intérêts. Sa femme fut celle qui le détermina entiérement, & qui par ce funeste conseil se prépara des sujets d'une douleur, qui ne la quitta que dans le tombeau. Le Duc vaincu par ses priéres réïterées, lui répondit enfin, *Hé bien, Madame, vous le désirez, je le ferai, pour contenter votre ambition: mais souvenez-vous, qu'il ne m'en coutera que la vie.* La Duchesse voulut répondre; mais le Duc l'interrompant lui dit: *N'en parlons plus, Madame, la chose est résoluë: ce ne sera pas moi, qui m'en repentirai le dernier.*

Le premier contretems, dans cette malheureuse affaire, fut que le Duc d'Orleans se rendit trop tôt en Languedoc. Par cette précipitation le Duc de Montmorency fut pris au dépourvû, & toutes choses se trouvérent dans un si grand désordre, que le Duc même n'eut pas assez de pouvoir sur son esprit, pour s'empêcher de le faire paroitre. Il commença dès lors à reconnoitre sa faute; mais il n'étoit plus tems de reculer. Ce qui acheva de

mettre les affaires de Duc d'Orleans dans la confusion, fut que celui qui commandoit à Beaucaire & qu'on croyoit dépendant entiérement du Duc de Montmorency, ayant hésité à en remettre le Château entre ses mains, donna occasion à la ville de se déclarer contre le Château, le jour même que le Duc y entra. Notre Auteur rejette la faute de la perte de cette Ville & celle du combat de Castelnaudary où le Duc de Montmorency fut pris, sur le Duc d'Orleans, qui se laissoit trop gouverner par son Favori *Puylaurens*, créature secréte du Cardinal de Richelieu. Il est vrai que le Duc de Montmorency contribua lui-même à son malheur, puis que dans le combat de Castelnaudary il s'alla engager avec trop de précipitation au milieu de l'Infanterie de l'Armée du Roi, logée derriére des hayes d'un champ tout entouré de fossez, sans se souvenir de l'ordre qu'il avoit donné à *Sondeilhes*, qui commandoit ses Gardes, & au Comte de *Brion*, de l'attendre aux postes, où il les avoit mis; pendant qu'il n'alloit, disoit-il, que reconnoitre. Il avoit fait sauter un grand fossé à son cheval, & il se trouva, avec le Comte de *Rieux*, le Comte

de

de *la Feuillade*, le Vicomte de *Pujol*, le Chevalier de *Villeneuve*, & quelques autres environné de l'Infanterie ennemie, sans pouvoir être secouru. A la premiére décharge tous ces braves furent tuez, à la reserve de Pujol, qui n'abandonna jamais le Duc, jusques à ce qu'une mousquetade, qu'il reçut à la jambe, le mit hors de combat.

Ceux qui ne purent passer par le même endroit que le Duc, & particuliérement sa Compagnie de Gendarmes, furent contraints de prendre un grand détour pour aller au combat; mais ce fut avec tant de désordre, que l'Armée du Roi logée avantageusement dans des fossez, tiroit sur eux le long des chemins, sans perdre un seul coup.

Cependant le Duc faisoit des actions d'une valeur surprenante. Il terrassa tout ce qui se trouva devant lui, & se fit un chemin à travers l'Armée ennemie, d'un bout jusques à l'autre; où se voyant seul, chargé de blessures & embarrassé dans une mauvaise affaire, il résolut de mourir généreusement. Mais enfin son cheval ayant reçu un grand coup d'épée dans les flancs, s'abattit sur lui, & fut cause de sa prise. Ceux qui se trouvérent à cette action, accusérent de lâcheté & de trahison le

Duc d'Orleans, & ceux qui commandoient son armée, qui étant de douze mille combattans, demeura immobile contre douze cens hommes, sans sécourir le Duc de Montmorency; qui ayant resté quelque tems en prison, finit malheureusement sa vie sur un échafaut. Notre Auteur n'oublie aucune des circonstances d'une fin si tragique, qu'il attribuë uniquement à la haine implacable du Cardinal de Richelieu. Tout le monde en étoit si persuadé, qu'on assure que le jour d'après l'exécution du Duc, on trouva ces quatre vers dans la Chambre de cette Eminence.

On ne se souvient que du mal:
L'ingratitude régne au Monde:
L'injure se grave au metal,
Et le bienfait s'écrit sur l'onde.

ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *nouveaux, ou reimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

Sex. POMPEII FESTI & *Mar. Verrii Flacci de Verborum Significatione* LIB.

LIB. XX. *Notis & Emendationibus illustravit Andreas Dacerius, in usum Serenissimi Delphini. Accedunt in hac nova Editione notæ integræ Josephi Scaligeri, Fulvii Ursini, & Antonii Augustini, cum fragmentis & Schedis atque Indice novo.* C'est-à-dire, *Vint Livres de la signification des Mots, par Sex. Pompeius Festus, & Mar. Verrius Flaccus. Avec les Notes & les Corrections d'André Dacier. Ausquelles on a joint dans cette nouvelle Edition les Notes entiéres de Joseph Scaliger, de Fulvius Ursinus, & d'Antoine Augustin, avec les Fragmens & un Indice nouveau.* A Amsterdam, chez les Huguetan. 1699. in 4. pagg. 748.

IL N'EST pas néceſſaire de recommander *Feſtus* aux Savans; il n'y en a aucun, qui n'en reconnoiſſe bien le prix: mais ceux qui ne le ſont pas encore & qui veulent le devenir, doivent être avertis, que quoi que le tître de ſon Ouvrage ſemble ne promettre que la ſignification des mots; on y trouve néanmoins un grand nombre de choſes expliquées avec beaucoup de ſavoir & de jugement. On y voit les ſources du Droit Civil, l'explication des loix, la connoiſſance de l'Antiquité, les coutu-

mes

mes du Senat Romain, la Jurisprudence Romaine, les droits des Alliez de la République, leurs alliances, leurs contracts &c. Il est donc constant, que, quoi que divers autres Savans, qui ont vécu aprés Festus, ayent traité de toutes ces choses, cét Auteur est encore d'un trés-grand usage, & les personnes qui s'adonnent à l'étude ne peuvent guéres s'en passer. Il seroit à souhaiter que *Paul Diacre*, qui vivoit du tems de *Charlemagne* ne se fut pas avisé de le vouloir abréger, puis que cette entreprise nous a fait perdre l'Ouvrage même de Festus, qui n'étoit déja qu'un Abrégé de celui de *Mar. Verrius Flaccus*. Il est vrai qu'il s'est trouvé encore un Exemplaire du véritable Festus; mais que l'injure du tems a rendu si imparfait qu'il ne sauroit nous dédommager de cette perte. Les Fragmens en ont été publiez par *Ange Politien*.

M. *Dacier* entreprit de travailler sur cét Ouvrage à l'âge de vint ans: mais comme il est de ceux, dont la science n'attend pas le nombre des années, son travail n'a pas laissé d'être beaucoup estimé. Son Festus parut en 1681. & eut un tel succès que les exemplaires en étoient devenus assez rares. On a donc rendu service au Public, de le réimpri-

primer : d'autant plus que les Notes de *Joseph Scaliger*, de *Fulvius Ursinus*, & d'*Antoine Augustin*, avec les autres Additions dont il est parlé dans le tître, rendent cette Edition de Festus incomparablement meilleure, que toutes celles qui ont paru jusques ici.

II.

SATYRES NOUVELLES. *Satyre I. contre les Méchans Auteurs. Satyre II. contre les Femmes Savantes. Satyre III. sur la véritable & fausse Noblesse.* A Paris, 1699. in 4. pagg. 28. Et se trouvent à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

IL semble que M. *Despreaux* ait épuisé le premier & le dernier de ces sujets, & *Moliére* le second. On ne croit pas néanmoins que le Lecteur s'ennuye de ces nouvelles Piéces. La Poësie n'en paroit pas mauvaise, & il y a des traits assez vifs répandus en divers endroits. Dans la Satyre contre les Femmes Savantes, aprés quelques vers, où M. l'Archevêque de *Cambrai* est dépeint sous le nom de *Trasimond*, l'Auteur finit ainsi ce qu'il avoit resolu d'en dire.

Un-

Une fausse Savante a séduit ce grand Homme ;
Il n'a voulu ceder qu'à l'Oracle de Rome ;
Mais plus docile, enfin, il nous fait espérer,
Que la Foudre en tombant aura pû l'éclairer.

Nous avons, au reste, remarqué dans ces Satyres deux vers assez semblables à deux vers de M. Despreaux ; mais ceux qui savent combien il est facile de se rencontrer, lors qu'il ne s'agit que d'un seul vers, n'auront garde, pour si peu de chose, de mettre nôtre Auteur au rang des Plagiaires.

Despreaux. *La Montagne en travail enfante une souris.*

Nôtre Auteur. *La Montagne en travail ne fit qu'une souris.*

Despreaux. *Et d'un Tronc fort illustre une branche pourrie.*

N. Auteur. *Mais il n'est de ce Tronc, qu'une branche pourrie.*

III.

ESSAI DE L'HISTOIRE *du Régne de Loüis le Grand, jusques à la Paix générale*, 1697. A Cologne, chez Pierre

re Marteau. 1700. in 12. pagg. 390. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes & Pierre Brunel.

IL s'est fait quatre Editions de cèt Ouvrage en France en très-peu de tems, ce qui fait voir que M. *Le Gendre*, qui en est l'Auteur, a sû atraper le gout du Public. Cependant, malgré ces quatre Editions, ce Livre étoit assez rare dans ces Provinces : mais il ne le sera plus désormais, puis que les Livres imprimez chez *Pierre Marteau* passent plus facilement de sa boutique dans celles des Libraires de Hollande, que ceux qu'on n'imprime qu'à Paris.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. Voici, Monsieur, le Titre de l'Histoire de la Religion des Anciens Perses, & de leurs Mages, à laquelle travaille M. * *Hyde*; j'y joins les Argumens des deux premiers Chapitres, afin que vous puissiez juger par là de l'importance de l'Ouvrage. *Historia Religionis Veterum Persarum, eorumque Magorum. Ubi etiam nova Abrahami, & Mithræ, & Vestæ,* &

* *Professeur aux Langues Orientales.*

& Manetis &c. Historia, atque Angelorum Officia & Præfecturæ ex vet. Persarum sententia. Item Persarum Annus Antiquissimus tangitur, ἡ τ̃ Giemshid detegitur, verus τ̃ Yesdegherd de novo proditur, is τ̃ Melicshâh expenditur, is τ̃ Chorzemshâh notatur, & ὁ τῆς Katá & τῆς Oighûr explicatur. Zoroastris Vita & Præcepta & Vaticinia de Messiah è vet. Persarum Monumentis eruuntur: Eorum primævæ opiniones de Deo & de Humani generis Origine referantur: Originale Orientalis Sibyllæ Mysterium recluditur & Magorum liber Sad-Der (qui Religionis Norma) è Persico traductus exhibetur. Dantur Veterum Persarum Scripturæ & Linguæ (ut hæ jam primò Europæ producantur & Literato Orbi postliminio reddantur,) Specimina; & de Persiæ & ejusdem Linguæ Nominibus, & de hujus Dialectis & à modernâ differentiis, strictim agitur. Adduntur Icones & Dissertatio Præfatoria, cum Materiæ Elencho, &c.

Caput I. *Persarum distinctio in Veteres & Moderniores. Religionis Persarum Status triplex. An Veteres ab initio habuerint veri Dei notitiam & eandem retinuerint. An fuerint* Sabaïtæ *seu* Sabii? *Religionem suam, quæ Dei unitatem agnoscit, acceptam referunt Abrahamo.*

mo. *Cultus divinus datus soli Deo.* Mithræ & *Igni cultus civilis: contrarium affirmantes falluntur Auctores. Sacerdotium eorum ad hoc responsum.* Mithra *ab eis nunquam vocatus* Deus, *uti nec* Ignis: *nec necessitatum petitiones eis unquam exhibitæ. Qualia sacra his fiunt. Judæorum sententia de prostratione, &c. Zoroastres Religionis Reformator, & in eadem Legislator, ut & ante eum fuit* Poreodekeshangh, & *post eum* Erdaviràph. *Zoroastres non fuit peregrinus Veteri Testamento & Judæorum conversationi. Quales colores in vestibus & aliis rebus æstimantur. Veteres Persæ valdè pii & boni homines. Ubi locorum habitant, & quomodo ab aliis habiti: Quo tempore Persarum Imperium dissolutum & finitum, & migratio in Indiam. Pleraque in hoc opere ex genuinis eorum monumentis extracta sunt, & sec. illorum tenorem dicta. Zoroastris Opera nondum Europæis perspecta: ea quantivis pretii redimenda: qualis doctrina in genere ex eis expectanda: ad* Zoroastrianorum Editionem *præparatoria opera necessariis sumtibus acceleranda, ut hujus præ manibus impressione finita, illud opus suscipiatur. Qualis sit Magismus Orthodoxus, & qualis Hæreticus: quot in eo Secta, & quot in Christianis-*

mo: quomodo de his & de illis sentiendum. *Liber* Sàd-dèr *est Breviarium seu Compendium ex Zoroastris Libris Theologicis à docto quodam Sacerdote olim in usum vulgi extractum.*

Caput II. *Veteris Religionis Persicæ nomen, & cuinam tanquam Antistiti primario eam acceptam referunt: quâ occasione datur nova* Vitæ Abrahami Historia, *& de vera ejus Religione Disquisitio. Abrahami Liber apud Persas. Abrahami per totum Orbem fama apud Paganos. Quod Gentes eum ut Patronum adsciverunt, & se ejus Religionem habere prætendunt. Quàm variè & malè ejus offerendi Isaacum apud eos Exemplum fuit interpretatum, fusè. Quænam Gentes se ab eo denominarunt. Nominis Abrahami formulæ diminutivæ apud Arabes. Is fuit Sacerdos, atque Propheta, & ab omnibus sic creditus. Magnus Princeps fuit, & à Persis aliquando vocatus Rex. Quomodo in authentico Turcarum Catechismo Turcicè conscripto docetur quid post mortem Angelis Inquisitoribus respondendum sit de Religione Abrahami. Fabulosum apud Arabes, quòd Abr. extraxerit Caabam, &c. Quale fuit* Terachi *nomen Ethnicum apud Orientales. Ejusdem nominis occasione, agitur de Martio mense & de initio Anni*

ni apud Veteres: ubi Chaldaïca quædam nomina Biblica explicantur, novâ luce ab Oriente derivata. Abrahami nativitas, quo anno. Abrahamus natus in Cûtha: *vixit tempore Nini, qui Nimrod, cujus malè parta haud diu durârunt. Res Chronologica tractatur fusè: Nini Successores. Belus fuit* Cûsh, *Babyloniorum dialecto dictus* Cûth, *ex Orientalium sententia.* Cûshi *&* *Cushitarum sedes, ex Arabum & Persarum Historiis. Unus tantùm* Cûsh *in S. Bibliis.* Cûsh *nunquam notat* Aethiopiam: *at cur sic exponatur in Græco; quod effecit ut alius* Cûsh *à quibusdam excogitetur & supponatur, at sine fundamine. Locus Biblicus de egressione Nimrodi in Assyriam, exponitur fusè & quot urbes is exstruxerit. Non* Zoroastres, *sed* Oxyartes *fuit Bactriæ Rex. Quale fuit nomen* Oxyartes: *unde alia quædam Persica Nomina Biblica lucem fœnerantur. Quamdiu Abr. mansit in urbe* Haran. Harani *fratris Abr. mors, qualis. Abrahami transitus in Canaan. Abrahami bellum cum Chedorlaomer Persarum & vicinarum Gentium monarchâ. Idololatria tempore Eber inchoata, & eadem stabilita tempore Sarugh. Exponitur quales fuerint* Benè Eber. *An Lingua Hebraïca ab* Eber, *vel ab* Ibri, *prolixè: ubi de Eberi sede &*
Reli-

Religione. Multis exponitur & restituitur locus Biblicus depravatus. Num. XXIV. 24. *de Eber & de navibus Chittim. Abraham in* Ethnicismo *natus: quo modo & quo ætatis anno conversus, ex Orientalium traditione. Abrahami contentio cum Idololatris: ejusque incarceratio per aliquot annos ex textu Talmudis. De Urbe* Ur *seu* Urchoë, *ubi vixit Abraham: & de cognomine urbe* Urhoi, *ubi etiam diversatus est Abraham. De* Chesed & Chasdæis, *inter quos non fuit Abraham: id in S. Bibliis proleptice dictum. Qualia habuit Abraham apud veteres Persas nomina antiquissima. De Saræ nomine Ethnico. De morte Abrahami & Saræ.*

Il paroit depuis quelque tems *The Travellers Guide, le Guide des Voyageurs.* Ce n'est proprement qu'une description, mais fort exacte, de tous les chemins d'Angleterre. Vous savez, qu'un des avantages, dont cette Nation a joüi sous ce Régne, a été la fréquente Convocation des Parlemens. Par ce moyen, on a eu lieu de faire plusieurs excellentes Loix pour la Police: mais parce qu'elles sont répanduës dans plusieurs Actes du Parlement, & qu'elles sont bien souvent mêlées avec d'autres matiéres, on en a fait un Abrégé en

An-

Anglois ; pour la facilité de ceux qui veulent s'instruire des Loix qu'on a faites depuis que sa Majesté est montée sur le Trône.

On a imprimé deux Discours de feu M. *Charnock*, connu par des (*a*) Livres de Dévotion qu'il a publiez ci-devant ; l'un a pour titre *Of Mans Enmity to God*, c'est-à-dire, *de l'Inimitié de l'Homme contre Dieu* ; & l'autre ; *of Salvation to the chiefest sinners*, c'est-à-dire, *du Salut des plus grands Pécheurs.* On a aussi publié un Ouvrage du feu *Thomas Barlow* Evêque de Lincoln, qui a pour titre, *Directions for the Choise of Books in the Study of Divinity. Instructions pour le choix des Livres dans l'étude de la Théologie.* On a imprimé en Anglois un Livre de M. *Collier*, qui est un Examen du Théatre Ancien & du Théatre moderne, dans lequel il fait voir ce qu'il y a de contraire aux bonnes mœurs & de profane dans le Théatre Anglois ; en faisant le Paralléle de l'ancien avec le moderne. Voici un Livre, qui peut servir de Suplément au Voyage de M. *Lister* en France. *A succinct Description of France, wherein*

(*a*) *On en a parlé dans le mois de Juillet. pag. 118.*

is a character of the People, customs, &c. of that Kingdom. C'est-à-dire, *Description abrégée de la France, où l'on donne le caractére des François & de leurs coutumes, &c.*

De France. M. *E. Spanheim* Ambassadeur de M. l'Electeur de Brandebourg en ce Pays nous prépare une Dissertation Françoise sur les Régles de la Tragédie ancienne, & une autre sur les Fêtes de *Bacchus* à Athénes, sur son Théatre & sur les Piéces Dramatiques qu'on y représentoit. Il examine dans cette Dissertation tout ce qui regarde ces anciens Spectacles & leurs Auteurs. Après cela il donnera une Edition *in folio* de son Livre *de Usu & Præstantia Numismatum.* Tous ceux qui aiment les belles Lettres sont fort fâchez, de ce qu'il ne peut pas donner plus de tems à l'étude, à cause de son emploi plein de distractions.

Des Pays-Bas. M. l'Abbé *Le Blanc* vient de nous donner une Histoire Latine *in folio* de la fameuse Congrégation * *de Auxiliis.* Il a fait imprimer en même tems une petite Lettre pour servir de Réponse à celle du Secretaire de Liége du 30. Juin 1698. où l'on trouve

* *On pourra en parler plus amplement une autre fois.*

ve l'Analyse de cette Histoire. Il y à bien du feu dans ces deux Ouvrages : l'Auteur l'avoüe ; mais il dit en même tems, qu'on ne sauroit conserver son sang froid contre des Adversaires tels que ceux qu'il a en tête. On imprime à Cologne *in* 8. L'*Exposition de la Foi de l'Eglise R. touchant la Grace & la Prédestination*. Ce Livre est de la composition du Jeune Abbé de *S. Cyran*. Il fut condamné par M. l'Archevêque de Paris en 1697. Le tître portoit qu'il avoit été imprimé à Mons chez *Gaspard Migeot*. Cette nouvelle Edition sera corrigée dans le corps de l'Ouvrage, les passages de l'Ecriture y seront traduits en François, le Latin sera à la marge. Elle sera augmentée de l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris, de nouvelles Remarques sur cette Ordonnance, & des anciennes Priéres de l'Eglise. Cette Ordonnance a été l'occasion de l'*Histoire abrégée du Jansénisme*, qui est un petit *in* 8. On trouvera ce Livre à Amsterdam, chez le Sieur *de Lorme*. *George Gallet* imprime l'Histoire de *Loüis le Grand* par le Comte de *Bussy-Rabutin*. Le Sr. *Marret* imprime *L'Art de peinture de C. A. Du Fresnoy, traduit en François*, sur la troisième Edition de Paris. Le Sr. *Desbordes* vient d'achever

la * Traduction du Livre d'*Origéne contre Celse* par M. *Bouhéreau.* Les Fréres *Van Dole* ont imprimé *les Galanteries Angloises. Nouvelles Historiques par M. le Chevalier de R. C. D. S.*

* *On en parlera amplement le mois prochain.*

TABLE

des Matieres Principales.

Decembre 1699.

TA-

TABLE ALPHABETIQUE,

Pour les Nouvelles des six derniers Mois de 1699.

A.

S.

Bœufs

H.

I.

L.

N.

Ne-

S. Ru-

S.

Sep-

Fin de la Table Alphabétique.